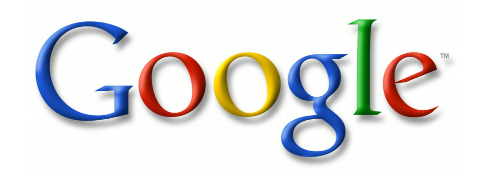
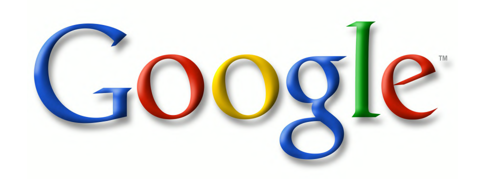

Google




ARTES
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Dunning
mjh
12-26-39
39433

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juillet 1685.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition revuë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1685.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition reveuë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

L'Auteur de ces Nouvelles n'a eu ni le loisir ni la patience de relire la 2. edition de l'année 1684. C'est pourquoi on n'en a pas vû d'*Errata*. Mais à mesure qu'il s'appercevra de quelque endroit qui aura besoin de correction, il le fera marquer dans quelques revers de titre. Voici un essai de cela.

A la page 196. des Nouv. d'Avril 1684. 2. edition lisez *Melchioris* au lieu de *Melchior*. plus bas à la p. 324. lig. 5. lisez ainsi, les œuvres de Simon Vigor reimprimées depuis peu en quatre volumes in 4. Il a été Conseiller au Grand Conseil, & toûjours fort opposé à la Théologie de la Cour de Rome. Simon Vigor son oncle Archevêque de Narbonne & Predicateur de Charles IX. étoit à peu prés dans les mêmes sentimens.

****

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Juillet 1685.

ARTICLE I.

Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis, Parisiis mandato Regio congregatis anno 1682. Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. C'est-à-dire, *Traitté des libertez de l'Eglise Gallicane contre la Declaration du Clergé de* 1682. Leodii apud Matthiam Hovium 1684. Superiorum permissu in 4. & se trouve à la Haye chez Moetjens.

IL n'y a rien de plus ordinaire que de voir des gens qui se mêlent en toutes rencontres de discourir de certaines cho-

choses éclatantes sans sçavoir exactement ce qu'ils disent. C'est ce qui se vérifie à l'égard des libertez de l'Eglise Gallicane ; tout le monde se mêle d'en discourir, & il y a bien peu de gens qui en ayent une idée claire & distincte. Ainsi l'on doit loüer cet Auteur de ce qu'il commence son livre par expliquer ce que c'est que ces libertez dont on parle tant. Il prouve par plusieurs célébres Auteurs François qu'elles consistent dans le droit de se gouverner selon les anciens Canons, & de ne se pas conformer aux nouveaux usages qui peuvent avoir été introduits dans le Christianisme par la Cour de Rome. Il cite entre autres autoritez la protestation que fit M. l'Archevêque de Reims le 4. de Février 1678. contre l'érection de Cambrai en Eglise Métropolitaine, & il conclut que pour définir les libertez de l'Eglise Gallicane il faut dire qu'elles sont *antiquorum Canonum custodia*, l'observation & la pratique des anciens Canons.

Aprés avoir ainsi posé la définition de ces libertez, il la combat de toute sa force, soit en montrant qu'elle est obscure, soit en montrant qu'elle n'est point propre à la chose définie. A l'égard de l'obscurité il fait voir que le sens de ces deux paroles, *anciens Canons*,

nons, eſt fort vague puis qu'on ne ſçauroit convenir de l'étenduë qu'il leur faut donner, ou du lieu où il les faut prendre uniquement. Si les Théologiens François diſent que par les *Anciens Canons*, il ne faut entendre que ceux qui étoient compris dans le Code Canonique de l'Egliſe Univerſelle, on leur répond que depuis le commencement du 8. Siécle juſques au nôtre ce Code-là eſt demeuré inconnu ; & qu'*ainſi* ce n'eſt point dans cette ſource que l'Egliſe Gallicane a pû puiſer la régle de ſes libertez. S'ils recourent au Code Canonique de Denis le Petit, on leur montre par bien des raiſons amplement éclaircies par l'Auteur, qu'ils ſe jettent dans l'embarras. S'ils recourent à quelque Code Canonique particulier à l'Egliſe Gallicane, on leur dit que comme il ne ſubſiſte plus, il eſt impoſſible qu'il ſerve de régle. Ils ne ſçauroient recourir aux Capitulaires de leurs Rois, puis qu'on y trouve pluſieurs choſes de grande importance qui ſont contraires à la pratique d'aujourd'hui. Outre que durant les plus échauffées diſputes ſur les libertez de l'Egliſe Gallicane, ils n'ont pas reclamé les réglemens ou les loix contenuës dans tous ces Capitulaires. C'eſt ainſi que raiſonne

ne l'Auteur, je ne garantis pas ce qu'il avance, il me suffit d'être son Historien.

A l'égard du second defaut dont il accuse la définition, il dit que si par les *anciens Canons* on entend ceux qui se trouvent dans les Actes des anciens Conciles, il faudra sçavoir aprés cela jusqu'où se peut étendre cette antiquité, & de quelque façon que la chose tourne, on fera voir que *l'observation des anciens Canons* n'est pas un privilege de l'Eglise Gallicane, soit parce qu'il y en a qu'elle n'observe point du tout; & au rétablissement desquels les Cours Souveraines, ou les Prélats mêmes s'opposeroient, si on s'avisoit de les rétablir, soit parce qu'il y en a qui ne sont pas observez avec moins de Religion ailleurs que dans le Royaume de France. Aussi est-il vrai, ajoûte-t'il, que le sçavant Pierre du Puy ne cite presque jamais les Canons, dans ses *preuves des libertez de l'Eglise Gallicane*, mais les Arrêts du Conseil, ou des Parlemens, & les Regîtres des Etats du Royaume, & des Universitez. Or comme les prétentions de l'Eglise Gallicane renferment nécessairement celle de pouvoir examiner, admettre, rejetter, ou modifier les Decrets des Papes & des Conciles, l'Auteur recherche

en quel temps on a commencé d'exercer ce droit, & il prétend contre M. de Marca que ce n'a été ni au 1. Concile de Tours, ni à celui de Francfort, & que la Pragmatique Sanction de S. Louis est une Piéce supposée comme l'a reconnu & prouvé le P. Louis Thomassin. Il croit donc que l'on n'a commencé à mettre en avant ces libertez que sous le regne de Charles VI. Voilà ce qu'il dit dans son 1. livre.

Il examine dans le second la justice de ces mêmes libertez, ausquelles il attribuë deux prérogatives, la 1. de pouvoir retenir les anciens Canons, la 2. de pouvoir rejetter les nouveaux si l'on ne les trouve pas commodes. Il ne désapprouve pas qu'on ait de l'attachement pour l'ancienne Discipline, mais il prétend qu'il est nécessaire quelquefois d'y déroger, & aprés avoir montré en quel sens il est permis d'examiner les nouvelles loix de l'Eglise, il soûtient que la force qu'elles ont d'obliger ne dépend pas de l'acceptation. Il le montre même par plusieurs Auteurs qu'a citez M. de Marca pour le sentiment contraire; mais lors qu'il veut faire voir qu'on a tort de prétendre en France que les Decrets du S. Siége n'o-

 bligent

bligent point avant qu'ils ayent été vérifiez au Parlement, il ne peut rien dire de fort, parce qu'il avouë qu'il est permis aux Princes d'examiner si ces Decrets ont été surpris, ou s'ils sont préjudiciables à leur Etat. Chacun comprend aisément que s'il est une fois permis d'entrer dans cette discussion, les Decrets du Pape n'ont aucune force qu'aprés que les Officiers du Prince les ont declarez valables. Le dernier chapitre du 2. livre contient une bonne observation, c'est qu'afin de refuser justement de se soûmettre à un Decret des Papes ou des Conciles, il faut ou qu'ils y consentent, ou qu'ils commandent des choses manifestement injustes. Dans l'un ou dans l'autre cas il est permis à tous les Peuples Catholiques de désobeïr: sans cela leur désobeïssance doit passer pour criminelle: d'où l'Auteur conclut que les libertez de l'Eglise Gallicane ne peuvent être justes si l'on suppose qu'elles lui donnent un droit que les autres Nations du monde n'ayent pas. Mais il répond lui-même pour la France lors qu'il lui fait dire que tous les Peuples ayant originairement le même droit, il n'y a eu qu'elle qui en ait conservé la possession.

Dés l'entrée du 3. livre il renouvelle

le

le reproche qu'il a déja fait, qu'encore que l'on définiſſe les libertez de l'Egliſe Gallicane par l'obſervation des anciens Canons, on ne les prouve pour l'ordinaire que par des exemples dont la plûpart ſont aſſez nouveaux. Il prétend que cette maniére de prouver les choſes eſt une voye d'égarement, & il ne manque pas de ſe prévaloir de l'aveu du célébre M. de Marca qui ayant déclaré dans la Préface de ſa *concordia ſacerdotii & imperii*, qu'il ne vouloit point toucher aux queſtions de Droit, mais rapporter fidélement la pratique de tous les Siécles, ne laiſſe pas de réconnoître que c'eſt s'engager dans un chemin rempli de piéges & d'embûches, parce qu'on y trouve tant de faits & tant d'uſages differens, qu'on ſe voit réduit à deſeſpérer de la verité. Il eſt certain que l'affaire de nôtre ſalut ſeroit en méchant état, ſi pour être ſauvé il faloit juſtifier ſa doctrine par des exemples, car où eſt l'homme qui ayant bien lû & bien retenu n'en puiſſe trouver aſſez du pour & du contre, pour ne ſçavoir à quoi s'en tenir. Il faut donc s'attacher aux queſtions de droit, c'eſt à dire, qu'il faut examiner non pas ſi on a fait telle ou telle choſe, mais ſi on a dû la faire. Il y a ſuffiſamment de

l'occupation dans ce procés-là. Mais comme ceux qui évitent d'entrer dans la discussion des faits ont lieu de craindre qu'on ne les soupçonne de défiance, l'Auteur voulant prévenir ces soupçons ne refuse pas d'entrer en lice sur les faits, de sorte que le voilà engagé à examiner la conduite de Gregoire de Tours, d'Hincmar Archevêque de Reims, de l'Université de Paris, de Jean Gerson, de Richer, de M. de Launoy, de M. de Marca, & de quelques autres ardens défenseurs des privileges de l'Eglise Gallicane. Il insinuë qu'il y a eu de l'obliquité dans les maniéres de M. de Marca, & qu'encore qu'il écrivit en homme qui vouloit faire sa Cour en France, il ne laissoit pas de se ménager le mieux qu'il pouvoit avec Rome, car il semble en certains endroits qu'à force de citations il a établi la chose, mais tout d'un coup il se jette de l'autre côté en citant des exemples & des témoignages contraires aux premiers, ou en resserrant les premiers par mille modifications, & aprés cela on voit encore qu'il extenuë le second parti. D'abord il accorde tout, en suite il le regagne insensiblement, mais de telle sorte qu'il fait pancher la balance du côté du Siécle. Sur la fin de

ce

ce livre l'Auteur joint de prés l'Assemblée du Clergé de l'an 1682. & tâche de faire voir qu'elle n'a point suivi l'esprit de ceux qui ont fait autrefois bouclier des libertez de l'Eglise Gallicane, puis qu'elle s'en est servie, dit-il, contre Innocent XI. qui la vouloit delivrer de la servitude de la Régale, au lieu qu'anciennement on ne s'en servoit que contre ceux qui opprimoient le Clergé. Il ajoûte à cela quelques remarques qui tendent à faire voir que cette Assemblée n'a point eu d'autorité légitime de prononcer sur des points de foi d'une si grande importance, car comme il s'agit du droit suprême ou des Papes ou des Conciles, & du fondement de la foi de l'Eglise Universelle, comment est-ce, dit-il, qu'un petit nombre de Prélats assemblez par la seule autorité du Roi, & sans procuration spéciale, peuvent s'ériger en Juges? Si l'on répond qu'il ne s'agissoit que de déclarer ce qui a été déja défini par le Concile de Constance, ne sçait-on pas qu'une bonne partie des Docteurs rétreignent aux temps de Schisme les Decrets de ce Concile, d'où il s'ensuit que ces Canons sont obscurs? Or il n'appartient pas à une Assemblée particuliére de juger du sens obscur d'un

Concile. Il semble que ce ne soit pas mal raisonner selon les principes de la Communion de Rome.

Aprés cette attaque générale l'Auteur commence dans son 4. livre à disputer en particulier contre la premiére décision du Clergé de France, qui porte que le temporel des Rois est indépendant de la puissance Ecclesiastique. Il ne comprend pas qu'on ait pû mettre cela parmi les libertez de l'Eglise Gallicane puis que c'est une chose qui diminuë les droits de l'Eglise au lieu de les augmenter; mais on s'étonnera qu'il n'ait pas vû la réponse à cette difficulté dans ces paroles qu'il cite de Pierre Pithou, *que si le Pape commande quelque chose à l'égard du temporel, les Ecclesiastiques de France ne sont pas obligez de lui obeïr*. Peut-on nier que ce ne soit une grande immunité? Il dit plusieurs choses pour montrer que la doctrine qui assujettit le temporel des Rois en certains cas à la puissance Ecclesiastique n'est point mauvaise, & il s'étonne que les Prélats de France en disent du mal aprés les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise Gallicane, car *qui ne sçait*, ajoûte-t-il, *le ravage qui fût arrivé à la Religion Catholique en France, si l'Eglise n'eût empêché qu'Henri*

ri IV. ne parvint à la Couronne qu'aprés avoir abjuré l'erreur. Il examine en suite si l'autorité de l'Eglise sur le temporel des Rois est contraire à la parole de Dieu, & si les Rois tiennent leur puissance immédiatement de Dieu. Il prétend que l'indépendance du temporel est contraire aux Conciles Oecumeniques de Constance & de Bâle, pour lesquels la France témoigne tant d'attachement; à la doctrine de S. Gregoire dont il fait ici l'apologie contre les inscriptions en faux de feu M. de Launoi; au sentiment de plusieurs Saints, & de plusieurs graves Auteurs François; à la pratique de l'Eglise; & à la confession même de plusieurs Monarques. Voilà sur quoi roule son 4. livre.

Il s'attache dans le 5. à la seconde proposition du Clergé qui concerne le pouvoir du Concile sur le Pape. Il avoue de bonne foi que ceux qui décident ainsi cette question importune s'opposent au bien que les Conciles peuvent faire à la Religion, car comme on n'aime pas naturellement à se faire un Maître, il est sûr qu'en soûtenant que le Pape est au dessous des Conciles on le décourage & on le dégoûte d'en convoquer. Mais cet inconvenient n'est pas le seul. Il en remarque d'autres bien

plus terribles, puis qu'il soûtient que si le Concile est supérieur au Pape, la foi des particuliers ne peut qu'être mal assûrée, parce qu'il n'est rien de plus malaisé que de marquer bien precisément les caractéres d'un Concile Général. Il dispute aprés cela fort au long avec M. de Launoi sur le droit de convoquer les Conciles, & il employe toutes ses forces à montrer la supériorité des Papes tant par des raisons positives, que par des réponses aux objections de cet habile Docteur, & particuliérement à celle que l'on emprunte du Concile de Constance.

Il commence son 6. livre par une petite raillerie, sçavoir que la troisiéme proposition du Clergé de France concernant l'immobilité des anciens Canons n'est pas conforme à la pratique des François, puis qu'ils demandent si souvent des dispenses à la Cour de Rome, ou pour posseder plusieurs Benefices, ou pour aller d'Evêché en Evêché.

Parcius ista viris tamen objicienda memento.

Le reste du livre est employé à examiner la Jurisdiction du Pape sur toute

te l'Eglise, aprés quoi on passe dans le 7. à l'examen de la quatriéme proposition du Clergé, qui porte que dans les questions de foi le jugement du Pape est sujet à la revision & à la correction de l'Eglise. C'est ce qu'emportent ces termes *non est irreformabile nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* Cet Auteur montre qu'il s'en suivroit de là qu'en attendant la tenuë d'un Concile, on pourroit être legitimement Pyrrhonien à l'égard de tous les dogmes que le Pape décideroit. Or comme depuis le temps qu'un Pape décide un dogme de foi jusques à la convocation d'un Concile on a bon loisir de vivre long-temps & de mourir, jugez à quoi on expose le salut des pauvres Chrêtiens. Il entre fort avant aprés cela dans la controverse de l'infaillibilité du Pape, & la proméne par tous les lieux communs qui lui sont propres, je veux dire qu'il s'attache à l'établir par l'Ecriture, par les Conciles, par les Peres, par les Docteurs de Sorbonne, par le témoignage des Papes, en un mot par tous les moyens dont d'autres se servent pour prouver tout le contraire de ce qu'il veut. Tant il est aisé de trouver à quoi il s'en faut tenir! Il soûtient aussi que les Papes n'ont jamais erré.

Il employe le livre suivant à soûtenir que toute la Jurisdiction Ecclesiastique appartient au Pape qui en fait part aux Evêques comme à ses Subdeleguez. Ce sentiment est fort combattu en France; car on y croit communément que l'autorité des Evêques leur vient tout droit de nôtre Seigneur. Rien ne me paroît plus judicieux dans tout ce 8. livre que le chap. 4. où l'auteur donne la chasse à un fantôme dont on a tant parlé autrefois qu'on en parle encore aujourd'hui, sçavoir *qu'on a voulu faire un Patriarche, en France afin de secoüer le joug de la Cour de Rome.* Lors que les 2 volumes de M. du Puy sur les libertez de l'Eglise Gallicane eurent paru l'an 1639. quelqu'un ayant remarqué qu'on soupçonnoit le premier Ministre d'avoir ce dessein, exhorta fort sérieusement & par un Ecrit public sous le feint nom * d'*Optatus Gallus* les Prélats François à s'opposer à cette entreprise. M. Habert qui a été depuis Evêque de Vabres, & M. de Marca firent voir l'impertinence de ces soupçons. L'Auteur la fait voir aussi avec une grande force, car il montre que la création d'un tel † Patriarche

* *C'etoit un Jesuïte nommé le P. Ribardeau, dont l'Ouvrage fut censuré à Rome l'an* 1643.

triarche demanderoit necessairement que ceux qui gouvernent introduisissent dans leur Royaume une nouvelle Religion, à quoi on n'a jamais songé, & à quoi on songe presentement moins que jamais.

Le 9. livre contient la refutation d'un Traité qui a fait beaucoup de bruit, & qui est intitulé *de Ecclesiastica & politica potestate.* Richer qui en est l'Auteur y soûtient entre autres choses que la Jurisdiction Ecclesiastique a été conferéé premierement & proprement à l'Eglise, & que les Papes & les Evêques ne sont que les instrumens par lesquels cette Jurisdiction est executée. Il tira de ce principe tous les paradoxes qu'on se peut imaginer, & comme il prévit l'orage, il eût soin de se munir d'une bonne Apologie qu'il intitula, *Vindiciæ doctrinæ Majorum Scholæ Parisiensis, seu constans & perpetua Scholæ Parisiensis doctrina de autoritate & infallibilitate Ecclesiæ in rebus fidei & morum contra defensores Monarchiæ universalis & absolutæ Curiæ Romanæ.* Les passages de S. Augustin & de Moïse qu'il a joints à ce beau titre, & tout l'air de sa Préface promettent au Lecteur qu'on le va mener dans tous les Siécles en commençant à Jesus Christ.

Christ. Cependant les Piéces les plus antiques alléguées par Richer ne sont que du 15. Siécle. Qui ne s'écrieroit aprés cela, *quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?* Encore si on lui passoit les consequences qu'il tire, mais on lui soûtient que les Decrets de la Faculté de Théologie de Paris & les autres Piéces qu'il allégue ne prouvent pas ce qu'il prétend. On conclut ce livre par un Acte de l'Assemblée générale du Clergé de France de l'an 1626. qui attribuë nettement au Pape *l'infaillibilité de la foi.* Il n'est pas besoin de dire qu'on a commis les Décisions de la derniére Assemblée avec la fameuse Harangue du Cardinal du Perron, car qui ne le devineroit?

Il y a encore trois autres livres dans cet Ouvrage pleins de disputes contre Messieurs du Puy, de Marca, Baluze, & Fevret qui a écrit fort amplement *des appels comme d'abus*, mais de peur d'être trop long sur des matiéres qui ont été si rebatuës depuis cent ans, nous n'en toucherons que 2. choses. La 1. que le livre de M. du Puy Conseiller du Roi & Garde de la Bibliotheque Royale n'eut pas plûtôt vû le jour que 19. Evêques qui étoient assemblez à Paris par les soins du Cardinal de Richelieu,

lieu, écrivirent à tous les Prélats du Royaume une Lettre qui a été inserée dans les Actes du Clergé, par laquelle ils leur donnoient avis de l'impression d'un livre nouveau sur les libertez de l'Eglise Gallicane, rempli d'hérésies & de semences de Schisme trésperni-cieuses. Ce même livre fut condamné par Arrest du Conseil d'Etat. Qui pourroit jamais comprendre un tel mystére ? M. du Puy apparemment n'avoit pas écrit sans permission, & ce qu'il dit ne passe point presentement pour si hérétique. Grotius qui étoit en ce tems là Ambassadeur de Swede à la Cour de France fut fort surpris de cette conduite, & l'attribua ou à une grande lacheté ou à une grande ignorance. *Ita*, dit il dans une lettre qu'il ecrivit, *sub regibus aut ignavis aut ignaris tantum sæpe fit damni, quantum successores ægrè sarciant, mirumque est pro regibus scribi Lutetiæ non licere, cum Romæ quotidie contra reges & eorum jura libri fiant*. La 2. chose est que l'Avocat de M. le Comte de Marsan est peut-être l'un de ceux qui ont le plus clairement expliqué les libertez de l'Eglise Gallicane; il dit qu'elles ne consistent pas dans *l'observation rigoureuse des anciens Canons, puis que la France s'accommode souvent des relâchemens mê-*

mes

mes de la Discipline, mais dans le droit de n'accepter pas les Dispenses quand on n'en veut point. L'Auteur voudroit bien animer l'Eglise contre les Juges Séculiers, sous prétexte qu'avec leurs libertez de l'Eglise Gallicane ils font souvent bréche aux anciens Canons, comme lors que le Parlement de Paris a conservé à M. le Comte de Marsan tout marié qu'il étoit une pension sur l'Evêché de Cahors nonobstant les oppositions de l'Evêque soûtenuës par Messieurs les Agens du Clergé de France. Quand on voit les plaintes de Messieurs les Prélats contre les entreprises des Parlemens sur les immunitez de l'Eglise, on a quelque peine à croire que les libertez de l'Eglise Gallicane ne soient pas plûtôt les libertez du Royaume, que les libertez du Clergé. Que M. l'Evêque d'Amiens fut éloquent l'année 1666 dans les plaintes qu'il fit au Roi contre les Tribunaux Séculiers, en le harangant pour tout le Clergé de France!

Il paroît un autre livre sur ces mêmes matiéres intitulé *Regale Sacerdotium Romano Pontifici assertum & IV. propositionibus explicatum. Auctore Eugenio Lombardo S. S. Theologiæ & J. V. Doctore. Cum permissu & facultate Superiorum excudebat Sebastianus Trogus, Typis & expensis*

pensis Cyriandri Donati 1684. in 4. Les Ultramontains se sont furieusement remuez contre les 4 propositions du Clergé, & néanmoins ils devoient se rassurer aprés ce qui se fit à Clermont en Auvergne le 26 Juin 1683. Les Jesuites y soûtinrent publiquement dans une These de Théologie, 1. Que le Clergé de France par sa premiére décision n'entend pas diminuer l'autorité spéciale de l'Eglise sur les Rois & sur les Princes Chrêtiens. 2. Que par la seconde il n'entend pas affoiblir la Primauté Monarchique du Pape sur l'Eglise. 3. Que par la troisiéme il n'entend pas ôter au Pape la souveraine puissance de dispenser des Canons, & de toutes autres loix Ecclesiastiques. 4. Que par la quatriéme il n'entend pas ôter au Pape toute infaillibilité dans les matiéres de foi. Puis que le Clergé de France n'a point condamné l'interpretation que les Jesuites d'Auvergne ont donnée à ses Decrets, c'est une marque qu'il veut bien qu'on leur donne ce sens là. Et que peut-on vouloir davantage raisonnablement à Rome?

ARTICLE II.

Quoi qu'il ne soit pas nécessaire d'avertir les hommes de prendre

garde à ce qui arrive extraordinairement, il n'eſt pas peut-être inutile de remarquer que les jeux ou les petits caprices de la nature, comme il plait à quelques-uns de les appeller, méritent une attention ſinguliére. On les doit conſidérer non ſeulement à cauſe de leurs circonſtances propres, mais auſſi parce qu'il n'y a point de conformation monſtrueuſe qui ne puiſſe ſervir à déterrer de quelle maniere la nature ſe conduit dans ſes productions. Il eſt ſeur que les conſtitutions contre nature peuvent fournir des conſequences de trés-grand uſage à la Médecine pour expliquer ce qui ſe paſſe dans nôtre corps. C'eſt ce qui me fait croire que l'obſervation ſuivante paroîtra trés-digne d'être vûë dans ce Journal. Nous la publions toute telle qu'elle eſt venuë de Paris.

Obſervation ſinguliere communiquée par M. Silveſtre *Docteur en Médecine à Paris, touchant une fracture dans laquelle il s'eſt formé une nouvelle articulation.*

Il y a quelques années qu'un homme en tombant ſe caſſa le bras gauche à quatre travers de doigt du carpe, *en ſorte que les deux*

deux os du coude & du rayon furent cassez en travers, & absolument divisez. D'abord on appella des Chirurgiens pour lui remettre le bras, mais cet homme apprehendant la violence de la douleur, ne voulut point se laisser toucher, & ne souffrit pas même qu'on lui liat le bras avec des bandes. Au contraire il commença à le remüer, & s'y accoûtuma si bien dans la suite, qu'il le fléchissoit dans l'endroit même de la fracture: il a vécu comme cela assez long-temps remuant sa main, & fléchissant l'os du coude en deux endroits sans douleur ni incommodité. Aprés sa mort un des Chirurgiens qui l'avoient vû, demanda aux parens ce bras, & l'ayant décharné il trouva qu'il s'étoit fait dans la fracture une nouvelle articulation, dont la disposition est telle. Du côté de la fléchissure du coude il y a dans les extrêmitez de chaque os une tête ronde, qu'on appelle apophyse, & du côté du carpe il y a deux cavitez assez profondes pour recevoir les têtes de chaque os. Avec cela on voit que le perioste, qui avoit été déchiré dans la fracture, est devenu tout au tour beaucoup plus épais; ensorte qu'il servoit comme de ligament pour affermir l'articulation. Enfin on remarque que les bords de ces cavitez sont bien moins élevez par devant que par derriére, ce qui produisoit deux effets considérables; car d'un côté il y
avoit

avoit par ce moyen assez de jeu pour un médiocre mouvement de fléxion, & de l'autre cela empêchoit la trop grande extension du bras dans cet endroit, à peu prés de la même maniére qu'on l'observe dans la fléchissure du coude. Tout cela se voit dans les os dessechez que M. du Verney conserve parmi une infinité de raretez anatomiques, & dans la Figure que j'en ai fait faire, afin qu'on puisse mieux comprendre quelle étoit la méchanique de cette nouvelle articulation.

Il y a en ceci deux choses remarquables, & qui méritent bien qu'on en cherche les sons. La premiére est de sçavoir de quelle maniére s'est formée cette articulation, & la seconde comment est-ce que cet homme pouvoit fléchir le coude dans cet endroit, puis qu'il est certain qu'il ne se forma point de nouveaux muscles pour servir à ce mouvement. Je proposerai sur l'une & sur l'autre de ces questions mes conjectures, que je soûmets au jugement des personnes plus éclairées que moi.

Pour comprendre de quelle maniére se forma cette articulation, il faut s'imaginer que les deux os du bras ayant été cassez en travers, & entiérement divisez, leurs extrêmitez demeurerent pourtant opposées, & en même temps appliquées l'une sur l'autre; en sorte que la matiére du callus, laquelle disti-



A.A. le Rayon.

B.B. l'os du Coude.

C.C.C. la fracture dans laquelle s'estoi[t]
formée la nouvelle articulation

distiloit de chaque extrêmité des os, les os étoient indubitablement unis sans le mouvement continuel du bras. Le mouvement fit que la matiére du callus coula insensiblement aux côtez de la fracture, & qu'étant visside & gluante elle s'attacha au bord des os cassez, où il se fit par succession de temps une maniére de rebord, ainsi qu'on le voit encore dans les os : ce rebord sert de cavité, & il s'est fait plûtôt du côté du carpe que du coude, à cause de la situation & de la déclivité du carpe. La cavité étant ainsi formée il faloit nécessairement que les extrêmitez des os du côté du coude se figurassent en maniére de tête ou d'apophyse, parce que la matiére du callus, laquelle exudoit toute molle & liquide, se roulant par le mouvement du bras sur les autres extrêmitez des os, devoit se mouler de la maniére qu'elles étoient disposées, c'est à dire devenir convexe à cause de la figure concave de la cavité.

Avant que d'expliquer le mouvement qui se faisoit dans cette nouvelle articulation, il faut considérer deux choses. La premiére que la plûpart des muscles, qui sont couchez sur les os du coude & du rayon, sont attachez & colez presque par tout à ces deux os, & la seconde que suivant les régles du mouvement des muscles le carpe est fléchi vers

vers le coude, parce que c'est une pa mobile à l'égard du coude. Cela suppos semble que s'il se forme une nouvelle pa mobile, ou bien, ce qui est la même ch si les deux os sont entiérement cassez, il f que les muscles venant à agir fléchissen coude dans la nouvelle articulation. Car extrêmitez des os qui sont du côté du ca devienment mobiles à l'égard du coude, de même que si s'étoient des os nouveaux, il faut qu'elles soient fléchies à cause l'adhérence des muscles, qui dans le tem de leur contraction font nécessairement procher les parties divisées ausquelles sont attachez. Voilà une raison méch nique de ce mouvement fondée sur l'adhér ce des muscles aux os; mais quand ce adhérence ne seroit pas, le même mou ment n'auroit pas laissé de se faire, puis les extrêmitez des os du coude & du rayo ausquelles le carpe *est articulé, n'ét pas fermes, il faloit qu'elles suivîssen mouvement du* carpe, *c'est à dire, qu muscles du carpe venant à agir devo tirer vers le coude les parties qui soû tent le* carpe, *lesquelles étoient devo mobiles.*

Je n'entre point ici dans les conse ces que l'on peut tirer de cette observa les Chirurgiens y pourront pourtant combien il est nécessaire pour la réüni

os, d'assujettir par des bandages les parties fracturées, & de les tenir immobiles. Les Physiciens y remarqueront d'un autre côté que dans les choses extraordinaires la nature se sert toûjours des mêmes voyes, & qu'ainsi il ne faut pas croire que tout ce qui nous paroit monstrueux, soit un effet du hazard, ou une aberration de la nature, mais plûtôt que tout se fait dans le monde par les loix constantes du mouvement, que Dieu a établies pour la généraration, & pour la conservation de tous les corps. Outre cela je suis persuadé qu'on en pourroit déduire d'autres consequences sur le mouvement du suc qui nourrit les os; & sur la maniére que se forment leurs articulations, mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette matiére.

Je reviens à nôtre observation, qui me paroît fort rare & fort singuliere, & je n'ai rien lû de semblable dans les Auteurs. Il est vrai que Fabricius Hildanus rapporte dans l'observation 91. de sa 3. Cent. qu'un homme ayant eu *de même* le bras gauche cassé entre le coude & le carpe, & les deux os entiérement divisez, avec beaucoup de contusions dans les chairs, il se fit une grande suppuration, pendant laquelle il sortit plusieurs esquilles d'os. Les accidens ayant cessé, & les playes

playes étant consolidées, les os demeurerent pourtant divisez, en sorte qu'il se fit comme une nouvelle articulation, & que cet homme avec sa main droite fléchissoit & étendoit le bras gauche dans l'endroit de la fracture. *On voit bien qu'il y a un grand rapport entre ces deux faits; cependant il me semble que ce n'est pas tout à fait la même chose. Il est certain que dans l'homme dont parle Fabricius* Hildanus *les os ne se reünirent point; & c'est pour cela qu'il fléchissoit le bras dans l'endroit de la fracture: Mais il ne s'ensuit pas qu'il s'y fut formé une articulation, puis qu'en ce cas là cet homme auroit remué le bras gauche sans le secours du droit, de même que celui dont nous parlons. Tout ce qu'on peut donc conclurre est que s'étant fait une grande suppuration, & étant même sorti plusieurs esquilles, il ne se fit point de callus pour réünir les os fracturez; & que leurs extrêmitez se desseсherent & s'endurcirent sans se rejoindre, & sans se toucher, comme le dit expressément dans le même endroit Fabricius Hildanus*, Ossa se invicem non attingunt, sunt enim ipsorum extremitates callo obductæ. *Mais je ne voi pas qu'on en puisse inferer qu'il se fut fait dans cette fracture aucune articulation, d'autant plus que celui qui rapporte cette observation n'eut pas occa-*

occasion de s'en asseurer, en examinant les os du bras aprés la mort de cet homme.

ARTICLE III.

SI l'on peut tirer quelque utilité des choses extraordinaires que l'étude de la Médecine fait découvrir, comme on l'a vû dans l'Article précédent, on en peut tirer aussi des méditations abstruses d'un Métaphysicien. Celles qu'on verra dans cet Article surprendront assurément nos malheureux Sectateurs de Spinoza, qui sans y penser nous fournissent un principe pour prouver la Trinité qu'ils n'éluderont jamais, car ils soûtiennent que la substance étenduë parfaitement simple & indivisible a trois dimensions. Quelle impossibilité nous pourront-ils alléguer aprés cela dans une nature simple composée de trois personnes? Il faudra les voir venir, mais on ne prévoit pas que ni eux ni les Gassendistes puissent opposer rien de raisonnable au parallele que nous allons publier. Il faut pour y répondre reconnoître avec les Cartesiens & avec plusieurs des Sectateurs d'Aristote, que la matiére est essen-

essencielleraent composée d'une infinité de substances réellement distinctes. Mais ce sont encore des gens qu'il faut voir venir.

Mémoire communiqué par M. .... pour montrer le rapport des trois dimensions du corps, avec les trois Personnes de la nature Divine.*

IL n'y a dans le monde que deux substances, la substance qui pense, & la substance étenduë: la premiére fait le monde intelligible, la seconde fait le monde sensible. Si l'on pouvoit pénétrer les rapports qui sont entre ces deux mondes, on y découvriroit des merveilles surprenantes, & rien ne seroit plus propre à nous prouver l'existence de Dieu, à nous faire connoître sa nature, & à nous découvrir la profondeur de sa sagesse. Pour cela il faudroit bien connoître tous les attributs de la substance qui pense, & tous ceux de la substance étenduë. On peut faire essai au moins sur ce que nous en connoissons.

* *On a pu voir par la 2. edition de l'accomplissement des Propheties de M. Iurieu, qu'il est l'Auteur de ce Memoire.*

noissons. En voici un sur la Trinité des personnes qui sont en Dieu dont on croit avoir découvert qu'elle convient parfaitement avec la trine dimension de la substance étenduë. De sorte que la profonde sagesse de Dieu a voulu nous donner dans la matiére non pas tant une image qu'une veritable espéce de Trinité répondante à la Trinité du monde intelligible. On le fait voir par un double parallele; le premier, des propositions qui expriment la doctrine de la Trinité, avec celles qui conviennent à la substance étenduë: le second, des objections qui se font contre la Trinité avec les objections qui se peuvent faire contre la matiére. Dans le premier on verra qu'il n'y a rien dans la Trinité qui ne soit dans la substance étenduë. Dans le second on verra qu'il n'y a pas de difficulté dans ce mystére qui ne tombe sur la substance étenduë. Avant que d'apprendre au public quel usage on veut faire de ces spéculations on les expose à sa critique, à ses objections, à ses difficultez. Et comme ce sont les difficultez qui ouvrent les sujets on prie les Sçavans de vouloir bien se donner la peine de méditer sur celui-ci & de vouloir envoyer leurs objections à l'Auteur des Nouvelles de la

Répu-

République des Lettres, mais que ce soit avec un esprit d'équité, car on ne tiendra aucun conte de tout ce qui viendra de l'esprit de chicanerie.

Parallele des propositions dans lesquelles est renfermée la doctrine du mystére de la Trinité, avec celles qui expriment la nature de la substance étenduë.

La Trinité.	La quantité.
1 IL n'y a qu'une seule essence Divine, & dans cette unique essence commune il y a trois personnes distinctes.	1 IL n'y a qu'une seule substance étendue, c'est la matiére qui remplit & qui fait tout le monde sensible, & dans cette substance étendue & unique il y a trois dimensions distinctes.
2 Cette essence Divine n'est point réellement distinguée des trois personnes d'une distinction réelle & majeure.	2 Cette substance étendue n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, car la matiére & la substance étendue c'est la même chose, & les trois dimensions ne sont dans la matiere que la substance etendue elle-même.

3. Ces trois personnes qui ne sont nullement distinguées de l'essence sont pourtant réellement distinguées entr'elles.

4 Chacune de ces personnes est infinie & cependant elles ne sont pas trois infinitez ni trois infinis car il n'y a qu'un infini.

5 Il n'y a dans la substance Divine aucun point intelligible qui ne fasse les trois personnes, qui ne leur appartienne & qui ne soit à chacune d'elles.

6 Il n'y a qu'une seule existence générale de toute la Divinité, & cependant il y a trois subsistances

3. Ces trois dimensions qui ne sont nullement distinguées de la substance étenduë, sont pourtant distinguées entr'elles, l'une n'est pas l'autre & ce qui est propre à l'une ne convient pas à l'autre.

4 Chacune de ces trois dimensions a son infinité sans même supposer la matiére infinie. La longueur est divisible à l'infini, la largeur & la profondeur pareillement. Cependant tout cela ne fait qu'un tout infini.

5 Il n'y a aucune partie dans la matiére qui ne fasse les trois dimensions. On ne sçauroit dire une telle partie fait la longueur, une autre fait la largeur, &c. mais chaque point de matiére fait la longueur, la largeur & la profondeur.

6 Il n'y a qu'une seule existence dans la substance étendue. Cependant les trois dimensions ont chacune leur matiére de subsister, car autre est la maniére de subsister de la lon-

distin-

distinctes & differentes.

gueur, autre celle de la largeur.

7 Chacune des personnes est appliquée à toute l'essence Divine tout de même que si cette essence n'avoit qu'une seule & unique personne.

7 Chacune des dimensions pénétre la substance étendue de tous côtez, & de toutes parts & lui est appliquée d'une façon aussi universelle, que si cette essence n'avoit qu'une seule dimension.

8 Chaque subsistence dans la Divinité n'est pas l'essence, car autrement chacune des trois personnes qui participe à l'essence auroit les trois subsistences, la paternité seroit dans la filiation, la spiration dans la paternité, &c.

8 Chaque dimension n'est pas l'essence de l'étendue, autrement chacune des dimensions seroit les deux autres, puisque chaque dimension posséde l'essence de l'étendue par indivis.

9 Les trois personnes prises ensemble sont toute la Divinité, néanmoins ce ne sont pas des par-

9 Les trois dimen[sions] prises ensemble [font] toute l'essence de l['é]tiere, cependant [ce ne] sont pas des parties [de la] matiere. Car la si[...]ce étendue n'est

ties de la Divinité.

proprement parler divisible en longueur, largeur &c. comme en ses parties, puis que chaque parcelle de matiere a ces trois dimensions.

10 Ces trois personnes ne sont à proprement parler que trois maniéres de subsister d'une même essence.

19 Ces trois dimensions ne sont que trois manieres d'être d'une même substance etendue, être en longueur, être en largeur, être en profondeur.

11 On peut attribuer à chacune des personnes de la Trinité tout ce qui convient à la Divinité, excepté ce qui est propre à chacune des deux autres personnes, à la paternité on ne sçauroit attribuer la filiation.

11 On peut attribuer à chacune des dimensions tous les attributs de la substance etendue, comme la divisibilite, l'infinite, la locabilite, &c. excepte ce qui est propre aux autres dimensions. A la largeur on ne sçauroit attribuer la longueur.

12 Bien que l'essence Divine & les personnalitez ne soient pas réellement differentes, elles sont pourtãt distinguées par ce

12 La substance etendue et les trois dimensions sans être reelement distinguees ont pourtant leurs concepts formales differens. Car l'idee de l'etendue renferme bien les trois dimensions, mais qu'on

qu'on appelle *conceptus formales*. Car le *cõcept* de l'essence ne renferme pas les personnalitez.

chacune des dime... ne renferme pas l'idée de l'éten...

13 Les trois personnalitez ne sont pas des substances differentes dãs l'essence Divine. Ce ne sont pour-tant pas des accidens de cette essence.

13 Les trois ... sions ne sont p... substances éten... differentes les un... autres, & ce n... pas pourtant troi... dens de la matié... les trois dimẽsio... l'étendue, & l'é... fait l'essence de ... tiére. Or les ac... ne sont pas l'... d'une substance.

14 Les trois personnes ne font aucune composition réelle ni avec l'essence, ni entr'elles.

14 Les trois ... sions ne font ... composition rée... l'étendue. Car ... composition de ... tance étendue ... les parties divi... unes des autres ... partes extra pa... lieu que les tr... sions sont p... sont les unes ... autres, & ne ... cun préjudice ... plicité de la

15 Toutes les opérations de la Trini...

15 Toutes ... rations de ... ce étenduë

té sur les choses qui sont au dehors, sont cómunes aux trois personnes de la Trinité *omnia opera ad extra sunt communia.*

16 Cependant on peut attribuer à l'une des personnes de la Trinité, certaines opérations plus particuliérement qu'aux deux autres, parce que toute la Trinité agit dans une telle œuvre par une telle personne. Ainsi la Rédemption est attribuée à la seconde, la Sanctification à la troisiéme.

17 Les trois personnes de la Trinité par les actions qui leur sont communes, produisent tout ce qui se fait *ad extra*, mais par

munes à toutes les dimensions, aucune dimension n'agit jamais seule.

91 On peut aussi attribuer à l'une des dimẽsiõs certaines actiõs de la substance étenduë plûtôt qu'aux autres, parce que toute la substance étendue agit par telle dimẽsion dans telle action. Le mouvement direct se fait selon la longueur, le mouvement oblique selon la largeur, & remplir l'espace se fait par la profondeur.

17 Les trois dimensions par les mouvemẽs qui leur sont communs, c'est à dire, qui appartiennent à toute la substã ce étẽdue, produisent tout ce qui se produit hors d'elles. Mais chaque dimension par le

les

les actions qui leur sont propres, & qui se font *ad intra*, elles se produisent les unes les autres. Le Pere engendre le Fils par son action propre. Le Pere & le Fils respirent le S. Esprit.

mouvement qui lui est propre produit une autre dimension. La longueur ou la ligne produit la superficie ou la largeur, & la longueur & largeur jointes ensemble produisent la profondeur.

18 Les opérations par lesquelles les personnes de la Trinité se produisent ne sont pas des opérations actuelles, mais seulement virtuelles, continuelles, sans commencement, sans fin. Cela signifie seulement que le Fils n'est rien que comme l'extension du Pere, & le S. Esprit l'extension du Pere & du Fils.

18 Le mouvement par lequel la ligne produit la superficie, & la superficie la profondeur, n'est pas un mouvement actuel, mais virtuel, continuel sans commencement & sans fin. Cela signifie seulement que la superficie n'est que l'extension de la ligne, & que la profondeur est l'extension de la superficie.

19 Le Pere qui est la premiére personne de la Trinité n'est produit par

19 La ligne ou la longueur la premiére & la plus simple des dimensions n'est produite par rien: Car le point matien,

rien, & produit les deux autres.

thématique qui par son mouvement produiroit une ligne n'est qu'un être de raison. La ligne par son mouvement produit les deux autres dimensions.

20 Ces trois personnes se produisent en sorte que le Pere seul engendre le Fils, & avec le Fils il respire le S. Esprit, le Fils ne produit le S. Esprit que conjointement avec le Pere, mais le S. Esprit produit par les deux autres ne sçauroit riẽ produire de different de soi-même.

20. Les trois dimensions se produisent en sorte que la longueur seule produit la largeur, mais la largeur ne produit la profõdeur qu'en tant qu'elle se meut conjointement avec la longueur. Et quant à la profondeur elle ne sauroit produire par son mouvement aucune nouvelle dimension. Car tout ce qu'elle produiroit seroit ou longueur ou largeur ou profondeur.

21 Les trois personnes de la Trinité sont en Dieu nécessairemẽt non librement. Il n'y en peut avoir plus, ni moins.

21 Les trois dimensions sont nécessairemẽt dans la substance étenduë, il n'y en peut avoir plus ni moins.

22 Les trois personnes de la Trinité se possedent mutuellement & sont

22 Les trois dimensions quoi que bien distinctes sont pourtant mêlées l'une dans l'autre, en sorte qu'il y a par-

l'une

l'une dans l'autre par ce que les Théologiens appellent *empericharesis*. Le Pere est dans le Verbe; le Verbe est dans le Pere, ils sont tous deux dans le S. Esprit, & le S. Esprit est dans l'un & dans l'autre.

tout longueur, largeur, profondeur. Les trois dimensions s'étendent de toutes côtez, de tous sens, se coupent, se partagent, s'unissent, & sont toutes par tout. La longueur est dans la largeur, la largeur est dans la longueur, la profondeur est dans la longueur & dans la largeur.

23 Il n'y a en Dieu qu'un singulier, qu'un individu, & l'on peut dire qu'un *supposé* c'est une substance trés-simple, tres-indivisible, quoi qu'il y ait trois personnalitez.

23 Il n'y a *dans la* matiére qu'un seul supposé, mais les trois dimēsions sont comme les trois *suppositalitez*. Car ce sont trois *entitez* distinctes qui ont leur caractere de distinction, qui fait que l'une n'est pas l'autre. Et quoi que ces trois dimensions ne fassent pas trois supposez à la maniére des supposez ordinaires qui sont non seulement distincts, mais actuellement separez les uns des autres. Cependant elles sont trois *suppositalitez* dans une même substance étenduë, comme les personnes de la Trinité sont trois personnes distinctes dans une même substance non étenduë & indivisible.

On

On dira qu'il y a entre la substance étenduë & la Divinité, cette grande difference, c'est qu'il y a dans la substance étenduë plusieurs lignes, plusieurs longueurs, plusieurs profondeurs. Je répons que s'il n'y avoit pas de difference l'un seroit l'autre, la matiére seroit l'esprit infini, & l'esprit infini seroit la matiere. Cette difference n'est rien autre chose que la difference essencielle qui est entre la substance qui pense & la substance étenduë. C'est que celle-là est indivisible & n'a point de parties intégrantes, & celle-ci en a. Il est à remarquer que chaque portion de la matiére a sa Trinité tout de même que la masse entiére de la substance étenduë. Si la substance de Dieu étoit divisible chaque portion auroit ses trois personnes; & rassemblées elles ne feroient pourtant que trois personnes en tout, comme les trois dimensions qui sont dans chaque portion de la matiére, toutes ces portions assemblées ne font plus pourtant que trois dimensions.

On doit se servir de ce parallele pour rectifier les fausses idées des Scholastiques sur la Trinité. C'est pourquoi on ne nous doit pas opposer les pensées des Scholastiques qui paroîtront incompatibles

tibles avec nôtre parallele, parce qu'il n'y a rien qui soit de foi dans ce mystére qui ne soit compris dans ces vingt-trois Propositions. Par exemple ce que *disent* les Scholastiques que les personnes Divines ne sont que des relations, ou comme d'autres disent que des actions, cela, dis-je, est faux. Car les trois personnes sont dans l'esprit infiniment parfait, ce que sont les trois dimensions dans la substance étenduë. Or les trois dimensions ne sont ni des simples relations, ni des actions, ce sont des choses absoluës.

Parallele des objections que les Hérétiques font contre la Trinité, avec celles qu'on peut faire contre les trois dimensions de la matiére.

1 LEs choses qui sont une avec une troisiéme sont les mêmes entr'elles. Les trois personnes sont la même chose avec l'essence Divine, donc elles sont la même chose entr'elles.

1 LEs trois dimensions sont une seule & même chose avec la substance étenduë, donc elles sont une même chose entr'elles & ne sont pas differentes les unes des autres.

2 Ce qui a des attributs differens ne peut pas n'être point differẽt. Chaque personne a des attributs differẽs de l'essence, donc chaque persõne est differente de l'essence & ne sçauroit faire un Dieu simple & unique.

2 Chacune des trois dimensions a des caractéres differens qui la distinguent de la substance étenduë en général, donc les trois dimensions ne sçauroiẽt êrre la même chose que la substance étenduë.

Si les personnes ne sont pas réellement distinguées de l'essence, à ceux à qui est cõmuniquée l'essence, sont aussi communiquées les personnes. Ainsi au Fils & au S. Esprit sera communiquée la persõnalité du Pere & du S. Esprit, & ainsi sera des deux autres personnes.

3 Si les trois dimensions ne sont pas réellement distinguées de la substance étẽduë, *il* s'en suivra qu'à quelque chose que sera cõmuniquée la définition de l'étenduë, à cela même seront cõmuniquées les trois dimensions, & ainsi la largeur qui participe à la définition de l'étẽduë participera à la longueur & profõdeur, de sorte que les trois demensions *seront* dans une seule.

4 Une seule essence ne peut être

4 Une seule définition ne peut convenir

com-

cómuniquée qu'à une ſeule perſonne, parce que la perſonne borne, finit & rend complete la ſubſtance ſinguliére.	qu'à un ſeul ſujet. La définition de l'étendue convient à l'une des dimenſions toute entiére & d'une maniére complete, non par parcelles & par diviſion : donc la même définition ne peut plus convenir aux autres dimenſions.
5 Dans la Trinité on fait quatre entitez, les trois perſonnes & l'eſſence Divine.	5 Pareillement on peut dire que l'on conçoit quatre entitez dans la ſubſtãce étendue, l'étendue commune aux trois dimenſiõs & les trois dimenſions.
6 On ſuppoſe dãs la Trinité une ſubſtãce ſinguliére qui contient ſous ſoi trois autres ſubſtances ſinguliéres, ce qui eſt abſurde.	6 Dans la ſubſtance étéduë il n'y a qu'une ſubſtance ſinguliére; & cependant en ſuppoſant que les trois dimenſions ne ſont pas des accidens, on poſe trois autres ſubſtances ſinguliéres.
7 Si l'eſſence Divine ſe pouvoit communiquer à trois ſinguliers, ce ſeroit un univerſel, ce ne ſeroit pas une eſſence ſinguliére.	7 Si la ſubſtãce étenduë ſe communiquoit à trois dimenſions, ces dimenſions n'étãt pas des accidens, la ſubſtance étenduë ſinguliére ſe communiqueroit à trois autres ſubſtances ſinguliéres.

Axi-

2 Ce qui a des attributs differens ne peut pas n'être point differēt. Chaque personne a des attributs differēs de l'essence, donc chaque persōne est differente de l'essence & ne sçauroit faire un Dieu simple & unique.

2 Chacune des trois dimensions a des caractéres differens qui la distinguent de la substance étenduë en général, donc les trois dimensions ne sçauroiēt être la même chose que la substance étenduë.

Si les personnes ne sont pas réellement distinguées de l'essence, à ceux à qui est cōmuniquée l'essence, sont aussi communiquées les personnes. Ainsi au Fils & au S. Esprit sera communiquée la persōnalité du Pere & du S. Esprit, & ainsi sera des deux autres personnes.

3 Si les trois dimensions ne sont pas réellement distinguées de la substance étēduë, il s'en suivra qu'à quelque chose que sera cōmuniquée la définition de l'étenduë, à cela même seront cōmuniquées les trois dimensions, & ainsi la largeur qui participe à la définition de l'étēduë participera à la longueur & profondeur, de sorte que trois demen[illegible] ront dan[illegible]

4 Une seule essence ne peut [illegible]

[illegible]cõmuniquée qu'à une seule personne, parce que la personne borne, finit & rend complete la substance singuliére.

qu'à un seul sujet. La definition de l'étendue convient à l'une des dimensions toute entiére & d'une maniére complete, [illegible] par parcelles & par [illegible] sion : donc la même definition ne peut [illegible] nir aux autres [illegible]

5 Dans la Trinité on fait quatre entitez, les trois personnes & l'essence Divine.

5 Pareillement [illegible] dire que l'on [illegible] tre entitez dans [illegible] étendue, [illegible] mune [illegible] & les trois [illegible]

6 On suppose dãs la Trinité une substãce singuliére qui contient sous soi trois autres substances singuliéres, ce qui est absurde.

6 Dans [illegible] étendue [illegible] substance [illegible] & cependant [illegible] posant [illegible] mensions [illegible] des accidens [illegible] trois [illegible] singuliéres.

7 Si l'essence Divine se pouvoit communiquer à trois singuli[illegible] seroit u[illegible]

7 Si [illegible] due [illegible] te [illegible] ou- [illegible] ibil- [illegible] le cho- [illegible] voue que [illegible] veut que l'Ab-

ties de la Divinité.

proprement parler divisible en longueur, largeur, &c. comme en ses parties, puis que chaque parcelle de matiere a ces trois dimensions.

10 Ces trois personnes ne sont à proprement parler que trois maniéres de subsister d'une même essence.

10 Ces trois dimensions ne sont que trois manieres d'être d'une même substance etendue, être en longueur, être en largeur, être en profondeur.

11 On peut attribuër à chacune des personnes de la Trinité tout ce qui convient à la Divinité, excepté ce qui est propre à chacune des deux autres personnes, à la paternité on ne sçauroit attribuër la filiation.

11 On peut attribuer à chacune des dimensions tous les attributs de la substance etendue, comme la divisibilite, l'infinite, la locabilite, &c. excepte ce qui est propre aux autres dimensions. A la largeur on ne sçauroit attribuer la longueur.

12 Bien que l'essence Divine & les personnalitez ne soient pas réellement differentes, elles sont pourtãt distinguées par ce

12 La substance etendue et les trois dimensions, sans être reelement distinguees ont pourtant leurs concepts formales differens. Car l'idee de l'étendue renferme bien les trois dimensions, mais qu'on

qu'on appelle *conceptus formales*. Car le *cõcept* de l'essence ne renferme pas les personnalitez.

chacune des dimensions ne renferme pas toute l'idée de l'étenduë.

13 Les trois personnalitez ne sont pas des substances differentes dãs l'essence Divine. Ce ne sont pour-tant pas des accidens de cette essence.

13 Les trois dimensions ne sont pas des substances étendues, differentes les unes des autres, & ce ne sont pas pourtant trois accidens de la matiére, car les trois dimẽsions sont l'étendue, & l'étendue fait l'essence de la matiére. Or les accidens ne sont pas l'essence d'une substance.

14 Les trois personnes ne font aucune composition réelle ni avec l'essence, ni entr'elles.

14 Les trois dimensions ne font aucune composition réelle dans l'étendue. Car toute la composition de la substance étendue est dans les parties divisibles les unes des autres qui sont partes extra partes. Au lieu que les trois dimẽsions sont par tout, sont les unes dans les autres, & ne font aucun préjudice à la simplicité de la matiére.

15 Toutes les operations de la Trini-

15 Toutes les operations de la substance étenduë sont com-

té

té sur les choses qui sont au dehors, sont cõmunes aux trois personnes de la Trinité *omnia opera ad extra sunt communia.*

16 Cependant on peut attribuer à l'une des personnes de la Trinité, certaines opérations plus particuliérement qu'aux deux autres, parce que toute la Trinité agit dans une telle œuvre par une telle personne. Ainsi la Rédemption est attribuée à la seconde, la Sanctification à la troisiéme.

17 Les trois personnes de la Trinité par les actions qui leur sont communes, produisent tout ce qui se fait *ad extra*, mais par

munes à toutes les dimensions, aucune dimension n'agit jamais seule.

91 On peut aussi attribuer à l'une des dimẽsiõs certaines actiõs de la substance étenduë plûtôt qu'aux autres, parce que toute la substance étenduë agit par telle dimẽsion dans telle action. Le mouvement direct se fait selon la longueur, le mouvement oblique selon la largeur, & remplir l'espace se fait par la profondeur.

17 Les trois dimensions par les mouvemẽs qui leur sont communs, c'est à dire, qui appartiennent à toute la substã ce ẽtẽdue, produisent tout ce qui se produit hors d'elles. Mais chaque dimension par le

les

les actions qui leur sont propres, & qui se font *ad intra*, elles se produisent les unes les autres: Le Pere engendre le Fils par son action propre. Le Pere & le Fils respirent le S. Esprit.

mouvement qui lui est propre produit une autre dimension. La longueur ou la ligne produit la superficie ou la largeur, & la longueur & largeur jointes ensemble produisent la profondeur.

18 Les opérations par lesquelles les personnes de la Trinité se produisent ne sont pas des opérations actuelles, mais seulement virtuelles, continuelles, sans commencement, sans fin. Cela signifie seulement que le Fils n'est rien que comme l'extension du Pere, & le S. Esprit l'extension du Pere & du Fils.

18 Le mouvement par lequel la ligne produit la superficie, & la superficie la profondeur, n'est pas un mouvement actuel, mais virtuel, continuel sans commencement & sans fin. Cela signifie seulement que la superficie n'est que l'extension de la ligne, & que la profondeur est l'extension de la superficie.

19 Le Pere qui est la premiére personne de la Trinité n'est produit par

19 La ligne ou la longueur la premiére & la plus simple des dimensions n'est produite par rien: Car le point ma-

tien,

teris Nisianis, & se trouve à Leyde chez Vander Aa. 1685. in 4.

IL n'y a point de matiére sur quoi l'on puisse composer de plus belles Dissertations que sur le Deluge, soit qu'on veüille traiter la chose en Philosophe, soit qu'on la veüille traiter en Historien & en Critique. Aussi est-il vrai qu'on l'a traittée fort sçavamment en toutes façons. Il s'est trouvé un Geometre nommé *Buteo* qui a pris la peine de supputer toutes les dimensions de l'Arche, afin de montrer qu'elle pouvoit contenir tout ce qu'il étoit nécessaire d'y mettre. Grotius dans ses notes sur le Traité de la Religion Chrêtienne a rassemblé fort curieusement toute l'érudition profane qui concerne le deluge, & il n'y a que quatre ans qu'un Anglois nommé *Burnet* a publié une Théorie sacrée de la Terre, où il débite des pensées fort nouvelles & fort profondes sur les causes du débordement général qui fit périr tout le genre humain, hormis la famille de Noé. On dit que le feu Roi d'Angleterre ayant oui parler de cet Ouvrage commanda à l'Auteur de le traduire en Anglois, & que cet ordre obligea l'Auteur

teur à travailler avec plus de soin à perfectionner son hypothese. Pour celui dont nous avons à parler presentement il a si bien compris qu'on avoit épuisé cette matiére, qu'il s'est contenté de rapporter quelques considérations générales.

Il dit avec plusieurs autres que la description des differens âges du monde qui s'altererent peu à peu, & qui enfin changerent en une corruption épouventable l'intégrité du siécle d'or, vient originairement des Juifs à qui Dieu avoit révélé la chûte du premier homme. Cela ne se dit pas sans quelque apparence de verité, encore que nous sçachions d'ailleurs que l'Ecriture ne nous dit rien ni de ce bienheureux temps où les hommes menoient une vie si réglée, ni de cette alteration successive qui les a finalement conduits au comble de la méchanceté. Nous avons lieu de croire en consultant l'Ecriture & le cœur de l'homme que le crime a été d'abord aussi grand qu'il l'a pû être; & il est fort apparent que Cain étoit un des plus grands scelérats qui fut jamais.

Aprés la déclaration de S. Pierre il faut tenir pour indubitable que nos élemens périront par feu, & c'est ce que les nouveaux Philosophes conçoivent

 fort

fort aisément sans recourir à rien d'extraordinaire. Ils conçoivent que les seules loix de la communication du mouvement pourront un jour tellement diminuer la legereté de la terre, qu'elle tombera comme une pierre dans le centre, où elle trouvera le Soleil qui la brûlera. Ou bien ils conçoivent que les mêmes loix donneront une telle force au feu central qu'il se fera jour par une infinité de soûpiraux, & qu'il brisera la terre en mille piéces qui deviendront la proye des flammes. Il est surprenant que les Payens ayent parlé de l'incendie du monde non seulement comme d'une chose possible, mais aussi comme d'une chose trés-certaine. Quelques Philosophes ont dit que comme le cours du Soleil est la mesure de l'ānée ordinaire, ainsi la révolution générale de tous les Astres est la mesure d'une grande année dont l'hyver doit faire périr le monde sous les eaux, & l'été doit le faire périr dans les flammes. Or ils croyoient que l'hyver de la grande année arriveroit lors que tous les Astres se réüniroient au Siege du Capricorne, & par conséquent qu'ils feroient l'été lors qu'ils se réüniroient au Signe de l'Ecrevisse. Les Stoiciens ont été les plus décisifs de tous sur l'incendie du monde, sur quoi l'Au-

l'Auteur nous renvoye à la Dissertation d'un sçavant Professeur de Leipsic nommé Thomasius mort depuis peu. Elle a pour titre *de exustione mundi Stoica, Lipsiæ typis Christophori Guntheri* 1682. *in* 4.

Il y a eu des gens si entêtez de l'Astrologie qu'il ont dit qu'elle avoit appris à Adam & à Noé qu'il y auroit un deluge général. On avoit * eu la hardiesse d'en prédire un semblable pour l'an 1524, mais l'événement répondit si peu à la prédiction, qu'on ne vit jamais une année plus au gré de tout le monde. D'autres ont dit qu'une Comete avoit averti Noé de l'inondation générale que Dieu préparoit au genre humain. N'eût-il pas bien mieux valu imiter les Poëtes, c'est-à-dire supposer que Dieu lui-même révéla cet évenement, ou qu'il le fit sçavoir par un exprés? Eusebe nous a conservé quelques fragmens d'Auteurs profanes qui rapportent que Saturne fit confidence de cela au Roi Sisithre. L'Auteur fait quelques observations sur la fameuse montagne de Parnasse où Deucalion se sauva, & aprés nous avoir appris qui étoit ce Deucalion, il en fait un parallele avec Noé. Je ne sçai pas pourquoi il prend le

 parti

* *Vives de verit. fid. Chr. l.* 1.

parti d'Haithon qui a dit dans son Histoire Orientale qu'encore que la Montagne d'Ararath soit si couverte de neige l'hyver & l'été que personne n'y peut monter, on y voit pourtant quelque chose de couleur noire que l'on prend pour l'Arche. Ce conte n'est guéres meilleur que celui de Benjamin de Tudele qui nous voudroit persuader que le Caliphe Omar employa les débris de l'Arche à bâtir une maison à Mahomet. Berose & Abydenus disent que les Habitans de l'Armenie se servoient de ces débris pour faire des antidotes *amuleta*.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût aprofondi la question de l'universalité du Deluge, & qu'il l'eût prouvée par cette raison, c'est que pour ruiner les hommes & les animaux qui étoient en ce temps-là sur la terre il n'étoit pas besoin de faire monter les eaux 15 coudées au dessus des plus hautes montagnes; si l'on examine la chose l'on concevra que la plus grande partie de ces eaux étoit superfluë pour ce dessein: il faut donc que ces eaux n'ayent pas été produites par miracle dans le dessein particulier de faire périr les hommes, mais qu'elles ayent été une suite des loix générales de la

com-

communication des mouvemens, aufquelles Dieu abandonna le genre humain, à la réserve de Noé & de sa famille dont il se servit pour des vûës particulieres. Or en supposant une fois que l'inondation fut une suite des loix générales, il seroit absurde de supposer que Dieu suspendit miraculeusement les eaux jusques à une hauteur superfluë, c'est à dire, qu'il fit un miracle pour les empêcher de se mettre en équilibre sur toute la terre. Si cela est absurde il s'ensuit manifestemēt que le Deluge fut universel.

Pour ce qui regarde la Dissertation de Reinesius, elle est faite depuis plus de 43 ans, mais elle a été long-temps cachée parmi les papiers de M. Sagittarius. L'Auteur y soûtient avec vigueur que les Ouvrages qu'on attribue aux Sibylles ont été forgez par des Chrétiens Hérétiques, grands amateurs de visions & d'entousiasmes. Il montre qu'avant même la destruction de Jerusalem on avoit commencé de se servir d'écrits supposez pour autoriser l'erreur, car les Nazaréens qui furent les premiers schismatiques du Christianisme, mirent en avant 3. Evangiles supposez, l'un qu'ils appellerent l'Evangile de perfection écrit en vers, un autre qu'ils appellerent l'Evangile d'Eve, & un autre qu'ils

attribuoient à S. Matthieu écrit en Langue Hebraïque, & auquel S. Jerôme fut attrapé long-temps aprés. Il ajoûte que quand ces Ecrits paroissoient propres à convaincre les Payens, les Peres ne faisoient pas difficulté de les alleguer pour bons, soit qu'effectivement ils se persuadassent qu'un livre qui favorisoit la verité étoit legitime, soit qu'ils crussent qu'il étoit permis de se servir de fraudes pieuses. Quoi qu'il en soit on ne peut nier qu'ils n'ayent cité comme legitimes des Ouvrages que les siécles suivans ont rejettez. Pour cela il ne faut que voir le Decret du Pape Gelase & du Concile de Rome. On reproche ici à Justin Martyr l'illusion où il tomba en soûtenant aux Romains qu'ils adoroient Simon Magus. On prouve que les Payens n'ont pas manqué d'accuser de supposition les Ecrits que les Chrétiens leur citoient comme venant des Sibylles, & on soûtient que les Peres répondoient mal à cette objection. On répond à l'autorité des mêmes Peres qui ont cité ces livres & sur tout à celle de Lactance & d'Eusebe qui en ont fait un grand cas, le premier parce qu'il y trouvoit plusieurs imaginations des Millenaires dont il s'étoit entêté, l'autre parce que la mysterieuse acrostiche de la

la Sibylle l'avoit ravi en admiration. L'Auteur remarque à l'égard de cet acrostiche I. qu'il y a lieu de s'étonner que Lactance n'en ait rien dit, & que cela sembleroit prouver qu'il n'étoit pas encore forgé du temps de ce Pere. 2. qu'on ne trouve pas que Ciceron ait jamais vû cet acrostiche comme Eusebe le lui impute. Il est bien vrai que du temps de Ciceron il couroit des vers acrostiches que l'on attribuoit aux Sibylles, mais on ignore quel étoit le sens de ces vers, & ainsi on ne peut pas dire que ce sont ceux qu'Eusebe rapporte. Outre qu'il paroît par le raisonnement de Ciceron, & par le témoignage de Denis d'Halicarnasse qu'on rejettoit comme des piéces supposées tous les vers acrostiches qui se trouvoient mêlez parmi les vers Sibyllins, car on supposoit que tout jeu de mots venoit d'un esprit qui médite & qui se possede, & non pas d'une inspiration divine. Je passe sous silence les autres observations de Reinesius tant parce qu'il y a des Auteurs connus par toute la terre qui ont traité ce sujet plus profondément que lui, que parce qu'il doit paroître bien-tôt quelques livres qui nous fourniront une occasion trés-naturelle de parler des Oracles des Sibylles.

ARTICLE VI.

Danielis Franci Disquisitio Academica de Papistarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum, in qua de numero, autoribus, occasione, contentis, fine, damnis & jure indicum illorum disseritur, ut vicem LL. CC. sustinere inque illam referri commode possit quidquid uspiam occurret de librorum prohibitione aut depravatione. C'est à dire Traitté des Indices Expurgatoires. Lipsiæ Sumptibus hæredum Friderici Lankisii 1684. in 4.

IL y a des choses que l'on ne sçauroit regler par des principes assûrez, à cause que l'on se voit combatu de part & d'autre par de puissantes raisons. C'est ce qui fait que l'on se jette dans les extrêmitez les plus conformes à son caprice. On en peut donner pour exemple la lecture des livres suspects. Si on ne la permet pas on donne à connoître que l'on se défie des forces de son parti, & que l'on juge tres-redoutables les raisons de ses adversaires: & aprés tout on expose le monde à condamner ce qu'il n'entend pas, & à se porter pour juge sans avoir oui les deux parties. Si on

la permet, on est cause que chacun apprend les chicanes du mauvais parti, & les fortes objections qui se peuvent proposer quelquefois contre les doctrines les plus veritables ; d'où il arrive que les gens s'aguerrissent dans la dispute & qu'ils passent jusques à croire ce qu'ils n'avoient soûtenu d'abord, que par un esprit de contradiction ; car c'est un des mauvais effets de la dispute, qu'au lieu de faire changer de sentiment, elle inspire de l'opiniâtreté, & il est trés-rare qu'elle produise ce que l'on * raconte de deux Anglois, Jean & Guillaume Reinoldus. C'étoient deux freres qui furent élevez hors de leur païs, le premier dans la Communion de Rome, & l'autre dans la Communion Protestante. S'étant rencontrez un jour ils disputerent avec tant de force qu'ils changerent tous deux de parti; Jean devint un des plus fameux Controversistes que les Protestans ayent eus, & l'autre conçût tant de haine pour les Reformez qu'il fit un livre intitulé *Calvino-Turcismus*, pour montrer que leur [illegible]

[illegible]

Relig

* *Specimen infal. Meretr. p. 687. mais il y a bien apparence que ce conte est faux, l'Auteur du* Calvino-Turcismus *prend le nom de* Gulielmus Reginaldus.

Religion étoit Turque. Or qu'arrive-t-il de ce qu'on trouve qu'il y a de grands inconveniens à souffrir, & à ne pas souffrir la lecture des livres qui combatent nôtre foi ? c'est que ceux de l'Eglise Romaine poussent la chose dans l'excés de la rigueur, & que les Protestans la poussent dans l'excés de l'indulgence. On ne sçauroit assez admirer la peine que se donnent les Inquisiteurs pour suprimer les livres qu'ils n'aiment pas, mais l'effet qu'ils ont produit dans l'ame de deux Nations qui ont d'ailleurs beaucoup de genie, est encore plus admirable. L'ordre veut que ceux qui voient qu'on défend si sévérement un livre, soupçonnent qu'il contient des raisonnemens difficiles à réfuter, c'est le grand chemin de l'esprit de l'homme lors qu'il n'est pas tout à fait stupide ; & sur ce pied là plus on voit qu'un Ouvrage est défendu, plus a-t-on envie de le connoître. Cependant les Italiens & les Espagnols ne l'entendent pas ainsi. Ils croient fort bonnement que les livres que l'on condamne ne contiennent que des sotises, & ils n'ont aucune curiosité de les voir, de sorte qu'à leur égard il ne faut pas se servir de la méthode dont on se sert en d'autres païs, où de peur

de

de donner du prix à un méchant livre on se garde bien d'en interdire la vente, le succés leur ayant toûjours fait voir ce qui arriva à Rome lors que Neron y fit brûler les Satyres que Fabricius Vejento avoit publiées contre les Prêtres & contre les Senateurs. On les lût & on les chercha avec le dernier empressement tandis qu'il y eut du peril à le faire, mais dés qu'il fut libre de les avoir on ne s'en soucia plus, *conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur mox licentia habendi oblivionem attulit*, dit l'Historien Tacite * avec son bon sens ordinaire. On fera bien de consulter ce qu'il dit ailleurs au sujet des livres de Cremutius Cordus condamnez au feu par le Senat. Quoi qu'il en soit voions ce que cet Auteur nous veut apprendre touchant les occupations de la Congregation de *l'Indice*.

Il avertit d'abord qu'encore que bien des gens confondent les Indices expurgatoires avec les Indices des livres defendus, il y a pourtant de la difference entre les uns & les autres. Les derniers condamnent un livre simplement & absolument, mais les autres

se

* *Annal. l. 14. c. 50 & l. 4. c. 35.*

contentent d'ordonner qu'on en ôte-
ra telle ou telle chose, aprés quoi il
rmettent de le lire. Outre cela on
fait aucun scrupule de publier les
rniers; mais on cache plus soigneu-
ment les autres, de sorte que si les
otestans n'avoient pris la peine d'en
ocurer plusieurs éditions, il seroit trés-
fficile d'en trouver des exemplaires.
'Auteur nous étale un grand nombre
éditions des uns & des autres, &
remarque aprés le P. Theophile Rai-
ud qui a fait un gros livre sur ce su-
que depuis le Pape Gelase jusques
'année 1543 on n'avoit point vû de
Indices. Il recherche aprés cela si
st de l'autorité du Pape ou de celle
Conciles qu'ils prennent leur force,
quels sont les instrumens dont on
ert pour les dresser, & parce que
Protestans se persuadent quelque-
sans nulle raison qu'il ne se fait
dans toute l'étendue de l'Eglise
naire dont les Jesuites ne soient
incipale cause, cet Auteur s'est
obligé de chercher des preuves
ceux qui avoient avancé à tout
rd que les Jesuites ont la dire-
de la défense des livres de con-
nde, aprés quoi il examine ce
porté les Papes à tenir un tel pro-
cedé,

cedé, & comme c'est un Lutherien qui écrit au milieu de l'Allemagne où de part & d'autre l'on traite la Controverse d'un stile trés-violent, on peut s'assurer qu'il attribuë la congregation de l'Indice à une cause trés-odieuse, c'est à dire, au dessein formel d'étouffer la verité déployée dans les livres défendus. Il parle avec indignation de l'entreprise du Jesuite Jerôme Xavier qui a écrit en Persan l'Histoire de Jesus Christ, où *il proteste* qu'il n'a rien mis qui ne soit tiré de l'Evangile & des Prophetes, & néanmoins il y a fourré, dit-il, des contes d'Eusebe, de Nicephore, des Legendaires, & des Oracles des Sibylles. Louïs de Dieu Professeur à Leyde a traduit en Latin cette Histoire là, & y a joint quelques notes qui ont parû fort malignes à la congregation de l'*Indice*. Le P. Alegambe soûtient qu'elles méritent le feu.

Aprés la déclaration solemnelle que les Catholiques ont toûjours faite que le fondement de leur conduite est la constante & perpetuelle tradition de tous les Siécles, ils ne doivent pas trouver étrange qu'on les prie de marquer dans l'ancienne Eglise la coûtume d'excommunier tous ceux qui liroient un Ouvrage défendu, & qu'on les attaque par la nou-

nouveauté de leurs usages. C'est à qu l'Auteur employe tout son Chapitre II. Il tâche d'y faire voir que les faits q l'on allegue des anciens tems n'autori sent point la pratique d'aujourd'hui ; déclare que si la Congregation de l'Indi se se fût contentée de condamner les li vres magiques, & lascifs, on n'auroit qu des loüanges à lui donner, mais qu'on ne sçauroit s'empêcher de dire qu'en défendant sous peine d'excommunication la lecture de ce qui lui semble Heterodoxe, elle a usurpé un droit que l'ancienne Eglise n'a point connu, puis qu'elle a toûjours permis de lire les Ouvrages des Payens & des Hérétiques. Voilà ce que prétend nôtre Auteur, mais il faut avoüer qu'il rapporte lui-même une infinité de témoignages qui lui nuisent extrêmement. Il fait voir dans ce Chapitre une prodigieuse lecture qui nous apprend le progrés de l'autorité du Pape à l'égard de la proscription des livres suspects. Un sçavant Jesuite Allemand nommé Gretser mérite d'être consulté sur cela dans son livre *de jure & more prohibendi libros noxios.*

Dans le Chapitre suivant l'Auteur dit des choses qui ne sont pas moins curieuses touchant l'origine de corriger &

& de retrancher certains endroits d'un Ouvrage. Il en donne divers exemples & cite plusieurs Auteurs qui en fournissent autant qu'on en veut. Il fait voir en suite que sous pretexte d'ôter des Ecrits des Peres les erreurs que l'on prétendoit que les Hérétiques y avoient inférées, on les a fort alterez. Mais je ne doute point qu'on ne traite de petite chicane le reproche qu'il fait aux Inquisiteurs de n'avoir jamais condamné l'*infame* Poëme de Jean de la Casa Archevêque de Benevent. Il prouve par le témoignage de plusieurs graves Auteurs que ce Jean de la Casa est effectivement coupable du crime d'avoir loüé un déreglement que l'on n'oseroit nommer. Thomas Naogeorgus le poussa terriblement sur cela dans une satyre qu'il fit contre lui & qu'il joignit à la 2. édition de son *regnum Papisticum* imprimée à Bâle l'an 1459. La Casa lui répondit & nia le fait, c'est-à-dire, qu'il soûtint qu'il n'avoit prétendu loüer que la joüissance des femmes. On voit ici sa réponse en assez beaux vers Latins; je ne sçai pas si les lecteurs seront assez charitables pour l'en croire sur sa parole. L'Auteur se plaint aussi de ce que l'on n'a jamais censuré quelques autres livres qu'il nomme, & en-

tre autres le *flagellum dæmonum* du Cordelier Hierôme Mengus, dédié au Cardinal Paleotte & imprimé l'an 1576, où l'on fait des profanations horribles du nom de Dieu,

Aprés cela il rapporte quels sont les effets des Indices tant sur les Ouvrages défendus, que sur la personne des Auteurs; & des Lecteurs, & il nous régale des extraits de quelques livres qui ont été fletris quoi qu'ils eussent été composez par des Catholiques Romains. Tels sont les Traitez de Theodoric à Niem, de Nicolas de Clemangis, de Marsile de Padouë, de Bennon, &c. Il rapporte aussi la tablature que l'on prescrit aux Inquisiteurs, où l'on voit entre autres choses un ordre d'effacer sans remission toutes les loüanges données à un Hérétique. Voilà de ces choses qu'il faut voir de ses propres yeux afin de les croire, car sans cela on ne s'imagineroit jamais que la Religion fût capable de donner un tel tour à nôtre esprit. Bellarmin étoit tellement persuadé qu'il entroit dans le caractére d'un Orthodoxe de ne loüer jamais un Hérétique que l'Auteur lui fait la guerre d'avoir dit positivement * *qu'on ne trouve pas que jamais les Catholiques ayent*

loüé

* De Notis Ecclef. c. 16. art. 1.

loüé la doctrine ou la vie de ces Hérétiques. On fait voir pourtant à Bellarmin par les éloges que Cochleus, Eneas Sylvius, Pogge Florentin, le Jesuite Clavius, M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans, & Caramuël ont donnez à des Hérétiques que sa pierre de touche n'est pas trop seure. On ne laisse pas de connoître par là quel est le genie de l'Inquisition. C'est quelque chose de fort particulier, car Messieurs les Inquisiteurs *veulent* que l'on efface des livres les Préfaces, les Epitres Dédicatoires & généralement tout ce qui peut faire honneur à des personnes separées de la Communion Romaine, sans en excepter les Princes. De là vient que les Indices Expurgatoires ordonnent que si quelque Historien a dit, *un tel jour est né Christophle illustre Duc de Wirtemberg, præclarus Dux Wurtenbergensis*, on efface le terme *d'illustre, præclarus*, qui est néanmoins de si peu de consequence qu'on le donne en Latin au moindre Ecolier. Ils ordonnent aussi que toutes les Lettres Capitales qu'on met au devant des noms propres pour signifier qu'un Hérétique est qualifié *Docteur, Monsieur, Théologien celebre, vir clarissimus, vir reverendus* soient effacées incessamment. Le Jesui-

te

te Serarius soûtient dans son *Minerval* que les loüanges d'un Hérétique dans le livre d'un Catholique sont en abomination à Dieu comme ces offrandes abominables dont il est fait mention au Chap. 23. du Deuteronome v. 18. Or comme le venin qui se pourroit rencontrer dans les Tables Alphabetiques des livres est plus à craindre que celui qui est dans le corps du livre (car la plûpart des Lecteurs ne consultent que ces Tables) les Inquisiteurs les ont répurgées avec la derniére diligence dans les éditions des Peres qui n'avoient pas été faites par leur ordre. C'est ce que l'Auteur fait voir dans son Chapitre 10.

Ayant ainsi éclairci le fait, il entre dans la question de droit, & s'efforce de montrer par plusieurs raisons que la procedure de la Congregation de l'*Indice* est injuste. Il n'oublie point de remarquer le peu d'égard que l'on a en plusieurs païs trés-Catholiques pour les Decrets de cette Congregation, ce qui ne peut que faire un grand préjudice à toute l'Eglise Romaine, tant parce que les bonnes gens sont scandalisez de voir que l'autorité du Pape soit si peu considerée, que parce que les Protestans en prennent sujet de dire que l'on ne raisonne pas consequemment, que l'on

se

se coupe, que l'on se contredit en mille maniéres.

ARTICLE III.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire; où en remarquant les fautes de cet Auteur on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. A Amsterdam chez Henri Desbordes 1685 in 8.

Comme c'est un livre qui contient un grand nombre de remarques & de digressions, le meilleur moyen d'en parler n'est pas de le suivre pied à pied; cela demanderoit trop de temps & trop de place; il vaut mieux se contenter de faire sentir au Lecteur les choses les plus essencielles. Je dis donc que l'on soûtient d'abord qu'il manque une partie trés-considerable dans le projet du P. Simon. Il a voulu nous faire une Histoire des livres du Vieux Testament, & pour cet effet il a recherché par qui & comment ils ont été composez & conservez; quelles altera-

tions

tions ils peuvent avoir souffertes ; quel jugement il faut faire de leurs Versions & de leurs Commentateurs ; & quel seroit le meilleur reméde à tous les inconveniens qui se peuvent rencontrer dans cette matiére. On prétend que cela ne suffit pas, & qu'il faloit principalement examiner quelle a été l'occasion qui a fait prendre la plume à chaque Ecrivain Sacré, & à quelles opinions ou à quels événemens il a pû faire allusion dans son Ouvrage. On avoüe qu'il est mal-aisé de toucher au but dans ces choses là, mais on soûtient qu'on y peut faire des découvertes trés-utiles, & pour en mieux convaincre le lecteur on lui en donne un essai qui regarde le Pentateuque. On prétend que pourvû qu'on se souvienne du but & de l'occasion de cet Ouvrage on dissipera plusieurs grandes difficultez qui se rapportent à l'Histoire de la tentation, & à celle du deluge, & à quelques loix que Dieu donna à Moïse. On prétend aussi que la connoissance des disputes qui engagerēt S. Paul à composer l'Epître aux Romains, pourroit terminer plusieurs grandes Controverses sur la Prédestination, & sur la Justification. C'est à peu prés le sujet de la premiére des 20. Lettres dont cet Ouvrage est composé.

On

On se plaint dans la 2. de la maniére injurieuse dont le P. Simon a traité les Protestans, & on trouve cette conduite d'autant plus mauvaise qu'on croit qu'il leur a de l'obligation, ayant tiré de leurs livres une infinité de choses que ceux de sa communion ne lui pouvoient pas fournir. On se plaint en particulier de la nouvelle Préface de son livre laquelle on lui attribuë. On prétend qu'il y a trés-mal copié le langage d'un Protestant, & que l'Histoire qu'il y raconte concernant la nouvelle Version de la Bible qui a été commencée à Geneve est pleine de faussetez. On se sert de cette occasion pour critiquer la feüille qui a paru de cette nouvelle Bible.

L'Auteur examine dans sa 3. Lettre la grande & la capitale consequence du P. Simon, *que puis qu'on ne peut soûtenir sans entêtement que l'Ecriture soit claire, il faut que la Tradition soit nôtre ressource*. Il lui soûtient qu'à l'égard des dogmes fondamentaux l'Ecriture ne manque point de clarté, & qu'au contraire la Tradition est la chose du monde la plus incertaine, puis que de l'aveu du P. Petau & de M. Huet la plûpart des Peres ont parlé si obscurement du mystére de la Trinité avant le Concile

de Nicée qu'il semble qu'ils ayent été Arriens. Il ajoûte que Jansenius est tombé d'accord qu'avant S. Augustin on n'expliquoit pas les matiéres de la Grace comme on les a expliquées dans la suite, & il est certain que l'on pourroit faire de gros volumes des seuls passages où les Peres ont parlé comme les Semi-Pelagiens. Le P. Simon lui-même demeure d'accord qu'on a crû généralement jusqu'à S. Jerôme que la Version des Septante avoit été faite par des Prophetes, mais que cette Tradition n'a pas empêché qu'on n'ait abandonné ce sentiment. La Tradition n'est donc pas une régle fort assurée. On examine quelques autres choses que le P. Simon a proposées sur cette difficulté.

Dans la 4. lettre on lui fait diverses accusations: on veut qu'il se soit servi de mechans raisonnemens, qu'il soit tombé en contradiction, qu'il ait agi de mauvaise foi, & choses semblables. On maltraite aussi Josephe, & il le mérite bien, car ce ne pouvoit être qu'un mal honnête homme puis que faisant profession d'être Juif il n'a pas laissé de contredire l'Ecriture en mille choses. On le censure ici comme il faut, de ce que pour rendre plus croyable aux Grecs le passage de la mer Rouge, il leur parle

le d'un événement semblable arrivé dans la mer de Pamphylie en faveur d'Alexandre le Grand, mais c'est une chose démentie par Strabon.

La 5. Lettre attaque l'une des pensées sur lesquelles le P. Simon a le plus souvent insisté, sçavoir qu'il y avoit des personnes parmi les Hebreux préposées aux Regîtres publics, & que ces personnes étoient de veritables Prophetes. On lui soûtient par plusieurs raisons qu'il avance cela sans nul fondement.

On examine dans la 6. si Moïse est l'Auteur du Pentateuque. On soûtient que non, & l'on rapporte avec beaucoup de réflexions qui sentent son habile homme toutes les preuves qui se peuvent alleguer pour ce sentiment. L'Auteur croit qu'il y a dans ces cinq Livres trois sortes de choses dont les unes ont été écrites du temps de Moïse, les autres avant qu'il vécut, les autres aprés sa mort. Il conjecture que le Sacrificateur Juif qui aprés la Translation des 10. Tribus fut renvoyé en Judée afin d'apprendre le service du vrai Dieu aux nouveaux habitans que l'on y avoit transplantez composa le Pentateuque.

On examine dans la Lettre suivante en quel temps ont été écrits les livres

de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuel, des Rois, & des Paralipoménes, & on prétend montrer, quoi qu'en ait voulu dire M. Huet, que ces livres ne sont pas de ceux à qui on les attribuë.

Cette discussion est continuée à l'égard des livres d'Esdras, de Nehemie, & d'Esther, dans la 8. Lettre, & l'on y refute la pensée du P. Simon concernant certains Rouleaux dont l'ordre ayant été changé par hazard, a été cause, selon lui, de quelques transpositions dans les livres de l'Ecriture. On lui fait voir que cette hypothese n'est d'aucun usage pour expliquer les endroits où il soupçonne qu'il s'est glissé des transpositions.

La 9. Lettre contient plusieurs remarques curieuses & hardies sur le livre de Job, sur les Pseaumes, sur les livres de Salomon, & sur le stile hyperbolique des Prophetes.

L'Auteur examine dans la 10. ce que lon dit ordinairement du Recueil du Canon des Ecritures, & de la grande Synagogue, ou du grand Sanhedrin qui l'approuva, & il critique sans quartier tout ce que le P. Simon a voulu bâtir sur ces hypotheses.

Les deux Lettres suivantes contiennent un long Mémoire que l'Auteur

avoit reçû d'un de ses Amis touchant l'inspiration des Auteurs qui ont écrit les livres du Vieux & du Nouveau Testament. L'on débite sur cela des pensées peu communes, bien hardies, & qui marquent bien de l'esprit & bien de l'érudition. Il est à souhaiter que quelqu'un les refute solidement. L'Auteur nous asseure qu'il le souhaite de toute son ame, & il espere qu'en publiant ce *Mémoire* là, il sera cause que quelque personne habile & judicieuse entreprendra d'aprofondir & d'éclaircir cette importante question. Peut-être que M. Ferrand Avocat au Parlement de Paris, Auteur d'un sçavant Commentaire sur les Pseaumes se chargera de cette tâche, car il promet dans un livre dont nous parlerons bien-tôt, d'examiner à fond une matiére qui lui paroit de la derniére importance, & qui à son avis n'a pas encore été assez éclaircie jusqu'ici. Elle regarde plusieurs difficultez qu'Origene a proposées contre quelques passages de l'Ecriture.

La 13. Lettre contient un renouvellement de plainte contre le P. Simon de ce qu'il a mal parlé des Protestans. Mais comment est-ce qu'il auroit pû les loüer aprés ce que nous avons vû ci-dessus, que l'Inquisition ne veut pas même

 me

me que l'on donne à un hérétique la qualité de *Monsieur* ni de *Docteur*, ni de *Theologien celebre* ni *d'illustre* Prince ? Il faut se faire justice à soi-même, & bien loin de se scandaliser de ce qu'un homme qui fait profession de reconnoître le Pape pour Chef de l'Eglise ne louë pas les Protestans, il faut être scandalisé de ce qu'il les louë, puis que c'est un mépris visible des ordres de son Souverain spirituel. L'Auteur n'ayant pas pris la chose de ce biais là a crû être en droit de se plaindre de ce que M. Simon mal-traite les Protestans qui ont donné au Concile de Trente à l'égard de la Vulgate la même interprétation que lui ont donnée plusieurs Théologiens Catholiques, & les Inquisiteurs d'Espagne, & la Congrégation générale que Sixte V. établit l'an 1576. pour expliquer les Decrets de ce Concile. Franchement il ne sera pas aisé de répondre sur ce point, puis qu'outre ce que je viens de dire on allégue dans la 14 Lettre les paroles du decret qui défendent *de s'éloigner de la Vulgate sous quelque prétexte que ce puisse être*. Le Concile a donc défendu de la quitter sous prétexte que les Originaux de la Bible sont plus corrects, on ne peut donc jamais corriger la Vulgate par

par les Originaux, elle est donc la
le authentique, on a donc pû supp
que c'est le sens du decret sans mé
d'être injurié, & à moins qu'un a
Concile n'interprete ces paroles a
ment, tout bon Catholique Franç
lieu de croire que c'est là le sens ve
ble. L'Auteur montre aussi au P
mon qu'il a mal nié que les Pere
vantassent d'avoir les Originaux
Ecrits Apostoliques.

La 15. Lettre contient plus
bonnes observations tant sur la f
vine & humaine, que sur la manié
bien traduire l'Ecriture.

S. Augustin & S. Jerôme sont
censurez dans la Lettre 16. Je ne
seillerois pas à ceux qui voudr
persuader à l'Auteur, que le d
d'un Chrêtien est de convertir le
rétiques à coups de barre, de lu
guer que ç'a été la doctrine de S
gustin, car c'est pour lui une trés
raison.

Dans la Lettre suivante on
pour Grotius aux censures du
mon, de M. Nicole, de M. A
& de l'Auteur de *l'Esprit de M.*

Dans la 18. l'on examine c
P. Simon a dit des Sociniens
prétend qu'il en a jugé à vûë

& sans avoir lû leurs livres. On ajoûte que c'est fort mal raisonner que de conclurre avec lui que l'Ecriture n'est point claire, de ce que les Protestans qui s'en servent comme d'un principe commun disputent éternellement les uns contre les autres. On lui montre qu'une telle consequence introduiroit un pyrrhonisme universel dans le monde si une fois elle étoit admise, parce qu'on dispute tous les jours sur les choses les plus claires. Qu'y a-t-il de plus clair que les principes méchaniques des nouveaux Philosophes ; Cependant on les nie presque par tout en faveur de je ne sçai quelles formes substancielles & accidentelles qui sont les plus bizarres imaginations du monde ? Voudroit-on inferer que l'infaillibilité de l'Eglise est obscure de ce que l'on voit tant de Chrêtiens qui la rejettent ; ou qui ne sçavent à qui la donner ?

Dans la 19. Lettre on parle de la premiére Langue du monde, & on soûtient contre le P. Simon que Dieu créa Adam & Eve avec l'intelligence d'une Langue. On soûtient avec M. Huet que ce n'est pas l'Hebraïque, & on explique d'une nouvelle maniére la confusion des Langues qui empécha la construction de la Tour de Babel.

La derniére Lettre contient plusieurs reflexions choquantes contre les Théologiens des Cantons Suisses, & de Geneve, car pour le dire en passant l'Auteur est fort éloigné de ceux qu'on appelle *Calvinistes*. Elle se termine par un petit radoucissement pour M. Simon, auquel on donne des éloges quoi que selon la maniére d'un homme qui en critique un autre, on ait tâché dans tout ce livre de faire connoître le sien par les endroits qu'on a jugez les plus foibles & les plus desavantageux.

ARTICLE VIII.

Réponse à une Dissertation de M. Arnaud contre un éclaircissement du Traité de la Nature & de la Grace. Dans laquelle on établit les principes nécessaires à l'intelligence de ce même Traité. Par le P. Mallebranche Prêtre de l'Oratoire. A Rotterdam chez Reinier Leers 1685 in 12.

ON n'a presque jamais vû 2. Auteurs écrire l'un contre l'autre sans qu'ils se soient plaints mille & mille fois chacun que ses sentimens avoient été déguisez, falsifiez, mal compris,

& miserablement tronquez par son Adversaire. On avoit lieu d'esperer que cela ne se verroit pas dans les contestations qui se sont meuës entre M. Arnaud & le P. Mallebranche, car comme ce sont deux Esprits extraordinaires, grands Philosophes, & d'une Morale rigide, on devoit se persuader qu'ils s'entendroient mutuellement, qu'ils agiroient de bonne foi, & qu'ainsi l'un ne feroit pas à l'autre les reproches que l'ignorance ou la malice font régner ailleurs parmi ceux qui s'entre-réfutent. Cependant l'experience nous a fait voir que ces deux grands hommes ne sont pas plus contens l'un de l'autre à cet égard que s'ils étoient de petits Auteurs, car pour ne rien dire des trois Ouvrages que M. Arnaud a déja donnez au public contre le P. Mallebranche, ni des deux réponses que ce Pere y a opposées sans compter ce livre-ci, l'on voit que tout au commencement de la Préface de cette troisiéme réponse l'Auteur demande à ses Lecteurs *qu'ils ne cherchent point ses sentimens dans les livres de M. Arnaud, où il ne peut lui-même les rencontrer.* Il employe aprés cela cinq chapitres ou à se plaindre des ruses qu'il dit que M. Arnaud met en usage pour le rendre odieux,

odieux ; & pour se faire un phantôme dont il puisse triompher facilement, ou à prouver la justice de cette plainte. Un des exemples qu'il allegue est celui-ci, qu'encore qu'il eût déclaré en plusieurs endroits que Dieu agit par des volontez particuliéres toutes les fois que l'ordre le permet ou le demande, & par consequent qu'il n'agit pas toûjours selon les loix générales, M. Arnaud n'a pas laissé de supposer comme un principe constant, que le P. Mallebranche ne fait jamais agir Dieu par des volontez particuliéres.

On voit dans le 6. chapitre pourquoi l'Auteur ne continuë pas la matiére des cinq précédens, comme il lui semble qu'il lui seroit fort aisé, c'est, dit-il, que ce sont des faits dont l'éclaircissement ne vaut pas la peine qu'il demande, & ne doit pas retarder la recherche des veritez essencielles où il faut toûjours faire en sorte de rappeller les Lecteurs. Il croit donc qu'au lieu d'examiner plus amplement *ce fait inutile, sçavoir si M. Arnaud est ou n'est point un Critique passionné*, il sera plus à propos 1. d'établir & d'éclaircir *les principes qui sont nécessaires pour juger solidement du sujet de la dispute*, 2. de répondre aux principales objections

M. Arnaud. Ces principes sont de[illegible]
premier, *que Dieu fait tout comm[illegible]*
use veritable ou efficace : le secon[illegible]
'il n'agit ordinairement qu'en con[illegible]
ence des loix générales qu'il a [illegible]
ies. L'Auteur dit *qu'il a prouvé ces*
ux principes en plusieurs endroits de
Ecrits, qu'il a supposé dans le Trai-
de la Nature & de la Grace qu'on les
examinez, & qu'il y a souvent ren-
les Lecteurs, mais ç'a été assez
itilement, poursuit-il ; *car le com-*
m du monde est fait de manière que la
le peine de changer de livre ou la dif-
ulté de les avoir les fait négliger les
qu'on leur donne. Il faut avoüer
la plûpart des Lecteurs sont d'é-
nges gens, on a beau les avertir de
le choses, on a beau leur recom-
nder ceci ou cela avec de trés-hum-
priéres ; ils n'en suivent pas moins
humeur & leur coûtume. On a
des Historietes sur les précautions
les des Meres & des Maris. Je
onne qu'on n'en fasse sur celles de
leurs les Auteurs. J'en connois * un
Ouvrage n'est sorti de dessous la
que depuis 6. mois, qui n'avoit
rien

* Ceci se raporte aux Nouvelles Lettres de
r de la Critique generalle de Mr. Maim-

rien oublié pour se garantir des jugemens téméraires; sa Préface avoit donné des avis fort essenciels, & dans les lieux où il se défioit du Lecteur il avoit marqué expressément, qu'on prendroit le change si on n'examinoit bien tout de suite ce qu'il disoit; il avoit même porté ses précautions jusques à marquer en gros caracteres son veritable sentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui s'y méprendroient qu'ils seroient inexcusables. Tout cela n'a de rien servi: il n'a pas laissé d'apprendre que des gens même du métier ont donné dans le panneau qu'il avoit pris tant de soin de faire éviter.

Il ne faut pas que ces exemples rebutent personne, plus on voit que les Lecteurs négligent un bon avis, plus doit-on chercher des remédes à leur négligence. L'Auteur en a trouvé un qui n'est pas mauvais, puis qu'afin que la peine de changer de livre n'empêchât pas qu'on ne s'instruisit des preuves qu'il a proposées dans ses autres Ouvrages, il les remet ici devant les yeux fort exactement, pour son premier principe dans les chapitres 7. & 8. & pour l'autre, dans les chapitres 9. & 10. Aprés quoi il applique ces mêmes principes non seulement à la dispute qu'il a

ici

ici avec M. Arnaud touchant les Anges, mais aussi à la verité fondamentale du Traité de la Nature & de la Grace, sçavoir *que Jesus Christ comme homme est la cause occasionnelle de toutes les graces.* Or comme M. Arnaud avoit cité l'Ecriture pour prouver que les Anges ont une veritable activité, on lui répond qu'il ne faut pas toûjours presser les expressions de la Bible, puis qu'il y en a plusieurs qui étant prises literalement nous donneroient des imaginations si grossieres, & des idées si fausses de Dieu, qu'en les comparant avec l'idée vaste & immense de l'être infiniment parfait, on seroit épouventé de l'énorme disproportion qui s'offriroit à nôtre vûë. *C'est une régle du bon sens*, ajoûte-t-il, *que lors qu'on nous parle le langage du peuple & selon les préjugez il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'on nous dit quoi qu'on le répete souvent dans les mêmes termes; mais quoi qu'on ne dise qu'une seule fois une chose contraire aux préjugez il faut l'interpreter selon la rigueur de l'expression. Qu'un Philosophe n'ait dit qu'une ou deux fois en sa vie que les bêtes ne sentent point, je le croi Cartesien sur cela & j'ai raison de le croire: mais quoi qu'il dise cent fois le jour que son chien le connoît & l'aime je ne sçai*

sçai que penser de ses sentimens, parce que *quand on parle comme les autres & selon les idées vulgaires on ne dit pas toûjours ce qu'on pense*. Ainsi un passage de l'Ecriture qui attribuë tout à Dieu semble plus fort que cêt autres qui s'accommodent aux sentimens populaires.

L'application que l'Auteur a faite de ses 2. principes aux Anges & à Jesus Christ explique plusieurs grãdes difficultez qui accompagnent cette matiére, mais il faut y joindre la réponse aux objections de M. Arnaud, pour pouvoir se mieux conduire dans ces profondeurs. Voici à mon avis les deux plus fortes objections que le P. Mallebranche ait discutées.

On lui a fait voir qu'afin que les miracles de l'ancienne Loi se soient faits sans des volontez particuliéres de Dieu il a été nécessaire que Dieu les ait produits en s'accommodant aux desirs des Anges qu'il en avoit établis les causes occasionnelles. Mais il a falu en même temps que Dieu ne fût pas la cause des desirs des Anges, car autrement ton retomberoit dans l'abîme des volontez particuliéres. Ainsi ce sont les Anges qui par leurs desirs ont réglé cette suite d'événemens que nous admirons dans le Pentateuque, ce sont eux qui ont été les Ordonnateurs de toute cette

cette belle œconomie, & Dieu n'a fi que suivre & qu'executer leur plan; c'est donc plutôt leur ouvrage que celui de Dieu. L'Auteur répond à cette difficulté par la science moyenne des Molinistes, je veux dire en supposant que la qualité de *Scrutateur* des cœurs découvre à Dieu toutes les déterminations libres des esprits créez. Cela étant, Dieu a prévû quelle seroit la suitte des desirs des Anges en telle & en telle situation, & ayant remarqué celle qui étoit la plus propre pour son dessein général, il l'a choisie & s'est engagé par une Loi générale à l'executer. C'est pourquoi tout ce qu'il y a de beau & d'avantageux dans cette suite de desirs étant du choix de Dieu, lui doit être attribué, & c'est à lui plûtôt qu'aux Anges que l'ancien peuple en a eu l'obligation. Outre que c'est Dieu qui a éclairé les Anges, & qui a remédié par des volontez particuliéres quand il l'a falu aux défauts qui se rencontroient *dans* l'enchaînement de leurs desirs. L'Auteur se sert du même principe pour expliquer la distribution de la grace, dont il croit que les desirs de l'ame du Fils de Dieu sont la cause occasionnelle. Ce qu'il dit sur la prédestination dans son Chapitre 13. mérite d'être examiné. On

On admirera sans doute l'élevation & la netteté de son génie.

La 2. difficulté dont j'ai à parler consiste en ce que le systeme des causes occasionnelles suppose que les Anges n'ont point la vertu de mouvoir les corps. Mais c'est une supposition qui au dire de M. Arnaud perd toute sa force entre les mains de l'Auteur, puis qu'il avouë que les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs. Il y a ici sans doute dequoi embarrasser les plus subtils Philosophes, & démonter même en quelque façon toutes leurs machines. Voici comment. Le but de la Philosophie doit être de nous fournir un point fixe de certitude qui nous sauve des attaques des Pyrrhoniens. Or elle ne peut nous en sauver qu'en nous fournissant des idées claires & distinctes comme sont celles qui prouvent que les corps ne sont point la cause de leur mouvement. Mais comme cette grande clarté n'empêche pas que nous ne devions douter de ces idées, puisque nous sommes obligez de tenir pour fausse une doctrine toute fondée sur les mêmes raisonnemens, sçavoir celle qui nie que les esprits créez se puissent donner de nouvelles modifications, il s'ensuit qu'une idée claire & distincte est néanmoins incertaine. Où trouver

donc

donc la certitude que la Philosophie propose de nous procurer? M. Arnaud qui en qualité de Sectateur de M. Descartes doit être persuadé qu'il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, n'a pas laissé de fortifier autant qu'il a pû cet argument, *les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs, donc ils peuvent mouvoir la matiére*. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne l'a fait que parce qu'il s'est figuré que son Adversaire n'y pourroit répondre. Cependant il y a répondu avec sa force d'esprit ordinaire. Je ne sçai pas s'il convaincra tous ses Lecteurs, en tout cas il leur propose ses pensées tant sur cela que sur d'autres difficultez avec toute la clarté dont elles sont susceptibles, & avec une modestie singuliére; car voici comme il parle dans sa conclusion, *quand j'y pense, je sens quelque peine à m'empêcher de desirer que la verité soit du côté de Mr. Arnaud à cause du plaisir que j'aurois de me rendre, & de sacrifier à la verité & à la charité une vaine réputation & qu'assurément je n'estime gueres*. C'est avoir une disposition d'esprit plus admirable que tout le sçavoir du monde.

ARTICLE IX.

Reflexion sur la tolerance des livres héretiques.

CE que nous avons dit dans la premiére Préface de ces Nouvelles, que l'on accorde à l'Imprimerie beaucoup de liberté en ce Païs-ci, a été cause que quelques personnes nous ont fait sçavoir que c'est plûtôt un sujet de blâme que de loüange, & qu'il y a plusieurs Catholiques qui prennent cette liberté pour une indifference de Religion. L'un de ceux qui nous ont écrit sur cela s'est avisé de nous défier de rien dire qui excusât cette tolerance, & il a même marqué que si nous n'en disions rien dans les Nouvelles de ce Mois, il prendroit nôtre silence pour une confession expresse qu'il nous est impossible de satisfaire au défi. Voilà qui est plaisant. Répondons néanmoins quelque chose, mais avec protestation que si on s'avise de nous faire de pareils défis soit publics soit particuliers, & que nous n'y répondions pas le moindre mot, ce ne sera pas une marque que nous demeurions d'accord ou de ceci ou de cela. Nous avertissons le public de bonne heure que ce silence ne signifiera rien ni en ce cas là, ni en plusieurs autres. Venons

nons au fait, sans répéter ce qui a d
été insinué pag. 757. & 759. Le Lect
s'en souviendra bien.

Ceux qui murmurent contre la to
rance des livres des hérétiques doiv
sçavoir que toutes sortes d'esprits
sont pas propres pour le joug de l'
quisition. Il y en a qui raisonnent n
rellement ainsi; *l'on défend le livre d
tel hérétique, il faut donc qu'il conti
des raisons que l'on ne peut réfuter.*
comme rien ne sçauroit être plus d
gereux que de laisser croire au pu
cette sorte de conséquences ; l'inte
de la verité veut que l'on ne suppri
point les livres des hérétiques, mais
l'on y fasse de bonnes réponses que c
cun puisse comparer avec leurs diffic
tez. Si l'on avoit à faire à des esprits
fussent dans l'indolence & dans l'i
sensibilité où l'on voit les Catholique
l'égard des livres défendus, peut-être
serviroit-on de leur remede, parce qu'
croiroit s'en pouvoir servir impu
ment. Encore ne sçai-je si l'on ne se fe
roit pas un scrupule de ce qu'on cro
roit ne retenir les gens dans son part
que parce qu'on les empêcheroit de
connoître les difficultez que les autres
lui proposent. Il paroit du moins fort
raisonnable de ne vouloir pas devoir
la

la victoire à l'impossibilité où l'on met un ennemi de publier ses raisons, car quest l'extravagance qui ne triompheroit pas des veritez les plus sensibles si on la soûtenoit de cette maniére? Quelles faussetez ne dit-on pas effrontément en presence de tout le monde lors qu'on sçait qu'on ne sera pas contredit? Il faut donc laisser aux Sectaires une liberté de contredire qui soit comme une lettre de créance aux Orthodoxes auprés de leurs Paroissiens. Au bout du compte sied-il bien à ceux qui se croient si asseurez de combattre pour la verité, de se défier si fort de leur cause? Aprés tout comme les Protestans ne sçauroient songer sans rire aux terreurs paniques & aux peines continuelles des Inquisiteurs de la Librairie, qui croiroient leur Religion en péril si pour n'avoir pas bien foüillé dans les poches & dans les valises des passans, on avoit donné permission à quelque livre de contre-bande de se fourrer dans la presse; comme, dis-je, les Protestans se moquent & se glorifient même de toutes ces inquiétudes, ils ne doivent pas préparer un semblable divertissement aux Sociniens. On sçait que Socin a regardé comme un triomphe le soin qu'on prenoit d'em-

d'empêcher que personne ne lût
Livres de ceux de sa Secte: *Vel ex hoc*,
soit-il, *possint intelligere ipsos suos*
stores & Pastores doctrinam ipsam si
suspectam falsitatis habere, & eam qu
alter iste cœtus tradit veram esse susp
ri, quod ab eo editos libros quantum
ipsis est ne à suis legantur & curant &
tant. Pourquoi le laisser dans cette
gréable illusion ? Pourquoi ne p
permettre à tout le monde de se co
vaincre que les Sociniens ne payent q
de chicaneries si méchantes qu'on le
a fait voir qu'avec leurs gloses on é
deroit tous les passages de l'Ecritu
qui prouvent que les femmes sont d
créatures humaines, je veux dire d
même espece que les hommes. Ce f
le sujet d'un petit livre qui parut sur
fin du dernier siécle *mulieres homi*
non esse auquel un nommé *Simon Gedi*
cus Ministre du Païs de Brandebourg
répondit fort sérieusement, n'ayant pas
pris garde au but de l'Auteur, qui
étoit de faire une Satyre violente con-
tre les Sociniens, car en effet que *peut*-
on imaginer de plus propre à les tourner
en ridicules, ou de plus mortifiant que
de leur montrer que les gloses avec les-
quelles ils combattent la consubstancia-
lité du Fils de Dieu, sont capables d'em-
pêcher

[illegible]cher qu'on ne prouve par l'Ecriture [illegible]e les femmes sont des créatures humaines. Le P. Maimbourg a donné une [illegible] fort méprisable des livres des Sociniens dans les derniéres pages de son Histoire de l'Arrianisme. Il dit qu'on n'y trouve que des passages ausquels les Peres ont mille fois répondu lors que les anciens Héretiques les ont alléguez, & que pour ce qui regarde les argumens, les Sociniens les vont prendre dans les Ecrits des Catholiques, *& s'en font honneur en dissimulant les réponses qu'ils y trouvent.* Et pourquoi donc empêche-t-on les Catholiques de voir librement une foiblesse si pitoiable qui les confirmeroit en la foi? Je n'examine pas ces 2. faits du P. Maimbourg: je dis seulement qu'encore que les Orthodoxes se fassent eux-mêmes beaucoup d'objections, il ne s'ensuit pas que l'on doive supprimer tous les livres des hétérodoxes, car il faut demeurer d'accord que pour l'ordinaire l'on ne voit pas si bien la force des objections dans les livres qui les réfutent. Il y a peu de gens qui fassent comme Chrysippe qui prit tant de soin de mettre les raisons de son Adversaire dans leur plus beau jour, qu'il ne put aprés cela les bien réfuter. De *Chrysippo*

* *queris olent Stoici dum studiosè omnia* con-

conquisierit contra sensus & perspicuitatem, contraque rationem, ipsum sibi respondentem inferiorem fuisse, itaque ab eo armatum esse Carneadem. Je ne pense pas qu'aujourd'hui l'on donne guéres sujet de faire des plaintes semblables à celles des Stoiciens, car quand on apprehende que le Lecteur ne soit plus frappé de l'objection que de la réponse, on fait en sorte que l'objection ne paroisse pas, ou qu'elle ne paroisse qu'avec un certain tour de reins qui la rend moins malfaisante. On imite cet Empereur qui croioit qu'il ne faloit pas attaquer un désordre trop enraciné de peur de commettre les loix publiques, *omittere † potius praevalida & adulta vitia quàm hoc adsequi ut palàm fieret quibus flagitiis impares essemus.* Si l'on veut être assuré que les livres de son parti triomphent de toutes les forces ennemies, il faut les confronter avec les Ecrits du parti contraire. Au reste ceux qui n'entendent pas le Latin sont avertis qu'on a exprimé en François le sens des passages qu'on vient de citer. Nous le faisons presque toûjours.

Citer. Acad. 4. † *Tacite annal. 3.*

ARTICLE IV.

Bibliotheca Anatomica sive recens in Anatomia inventorum Thesaurus locupletissimus, &c. Genevæ sumptibus Joh. Antonii Choüet 1685. 1. vol. in fol.

NOus ne rapportons pas tout le titre de cet Ouvrage parce qu'on a pû le voir dans la page 421. du 1. tome de ces Nouvelles. Nous dîmes en le rapportant que l'Ouvrage n'étoit pas encore achevé, & nous fîmes esperer que nous en dirions bien des choses quand nous l'aurions vû. Acquittons nous aujourd'hui de nôtre promesse.

Il est certain que Messieurs le Clerc & Manget Médecins de Geneve ausquels l'on est redevable de la publication de cet Ouvrage ont pris une peine qui apportera de grandes commoditez, car ils ont rassemblé en un corps un grand nombre de Traitez d'Anatomie composez par les plus habiles Auteurs de ce siécle, & par ce moyen ils nous fournissent une Anatomie générale beaucoup plus parfaite que toutes celles qui ont été composées par un même hom-

homme. Il y a long temps qu'on a d
que pour faire quelque chose d'acheve
il faudroit s'y attacher uniquemen
Ainsi l'on a lieu de croire qu'un habil
Médecin qui s'attache à la cōsidératio
d'une des parties du corps humain e
traite plus sçavamment & plus exacte
ment, que s'il les embrassoit toutes, &
par conséquent cette Bibliotheque Ana
tomique doit avoir des avantages trés
considérables, puis que c'est un Recuei
des meilleures piéces que de fort habile
gens nous ayent laissées, les uns sur l
ventre & sur le foye comme Glissonius
les autres sur les reins & sur la rate cō
me Malpighi; les autres sur le cerveau &
sur les nerfs comme Willis; les autres
sur le cœur comme Lower, & Harvée
les autres sur les glandes comme War
thon; les autres sur l'oreille comme
M. du Vernay; les autres sur les veines
lactées & sur les vaisseaux lymphatiques
comme Bartholin; les autres sur la res
piration comme Swammerdam; les au
tres sur les muscles comme Stenon; les
autres sur la secretion comme Guillau
me Cole; les autres sur le mouvement
des membres comme Borelli, &c. Per
sonne ne disconviendra qu'il ne soit ex
trêmement commode de trouver en
semble tant de beaux Traitez, & que
cette

cette liaiſon ne ſoit fort propre à empêcher qu'un jour on ne les cherche vainement dans les Boutiques des Libraires.

Mais ces deux Meſſieurs ne ſe ſont pas contentez de ramaſſer toutes ces piéces diſperſées, & de leur donner une ſituation convenable;ils y ont joint auſſi des ſommaires & des notes qui nonobſtant leur briéveté ne laiſſent pas d'inſtruire beaucoup.Outre cela ils ont ſuppléé de leur propre fond quelques Traitez qu'ils ne trouvoient pas, & qui leur ſembloient néceſſaires. Tels ſont ceux qu'ils ont employez ſans nom d'Auteur, & qu'ils marquent ſimplement avoir été tirez *ex variis*. Le premier de cette nature eſt l'hiſtoire de la *chilificacion*, où ils ont rapporté de grands extraits du Traité de Gliſſonius *de ventriculo & inteſtinis*, ſans qu'il faille s'imaginer pour cela qu'une même choſe ait été rapportée deux fois, car lors qu'ils ont publié l'Ouvrage même de Gliſſonius au commencement de cette Bibliotheque, ils en ont retranché beaucoup; ſa prolixité les ayant contraints de laiſſer ſes raiſonnemens, & de ſe réduire à ce qui touchoit plus préciſément la deſcription des parties. La 2. piéce qu'ils ont ſuppléée eſt le Traité *de Veſica & Ureteribus*, où ils rapportent l'Hiſtoire

ſtoire de la Veſſie monſtrueuſe de Caſaubon. Cette Hiſtoire vient originairement du fameux M. de Mayerne Médecin du Roy d'Angleterre, quoi que Brouard s'en ſoit dit l'Auteur en l'envoyant à Beverovicius Médecin de Dordrecht qui l'a inſerée dans ſon livre *de calculo*. Ils rapportent auſſi la deſcription de la Veſſie d'un homme qui avoit été taillé de la pierre à Paris, & pour cela ils ont traduit en Latin les 2 Lettres que M. Drelincourt avoit écrites ſur ce ſujet à M. Valot Premier Médecin du Roy Trés-Chrêtien. La 3. Piéce s'intitule *glandularum renalium hiſtoria*. Ils y ramaſſent les ſentimens de tous ceux qui en ont écrit, & ils y réfutent Petruccius Médecin de Rome qui croit avoir démontré qu'en cet endroit là le ſang circule tout à rebours, paſſant dans ces glandes par les veines, & des glandes dans les artéres avec l'atrabile pour s'aller vuider dans les reins. Ces Meſſieurs font voir l'abſurdité de ce ſentiment, & appuyent celui de Silvius touchant l'uſage de ces glandes. Cette matiére a toûjours paſſé pour fort obſcure, & l'eſt encore aujourd'hui. La 4. Piéce eſt *de mammis & lactis ſecretione*. C'eſt celle qu'ils ont le plus travaillée. On voit par les ſentimens

mens de plusieurs Auteurs qu'ils rapportent qu'il n'y a que M. Malpighi qui ait dit quelque chose d'exact sur la structure de cet organe, mais comme ç'a été en peu de mots & par occasion dans son Traité de la rate, & qu'il n'a point examiné la séparation du lait, ils ont cru qu'ils devoient donner une description plus ample de cette partie. Dans cette vûë ils ont fait diverses experiences qui leur ont infiniment servi à pénétrer la structure des mammelles, & les voyes par où la matiére du lait s'y rend & s'y sépare. Ce qu'ils en disent est fort curieux.

Remarquons aussi qu'ils ont traduit en Latin, deux Traitez fort considérables. Le 1. est celui des organes de l'ouïe composé par M. du Vernay l'un des plus estimez Anatomistes de l'Europe. Ce même livre a été traduit en même temps en la même langue à Nuremberg. L'autre est un livret Italien fait par M. Zambeccari touchant divers animaux qui ont vécu sans aucune incommodité sensible, aprés l'extirpation non seulement de la rate, mais aussi de l'un des reins & d'une partie des boyaux.

Enfin nous devons apprendre au Lecteur qu'il trouvera dans cet Ouvrage

quelques piéces qui n'avoient jamai été imprimées, en 1. lieu une disserta tion de M. Malpighi *de utero & cor nuum Vegetatione*, 2. une Lettre du mê me Auteur à M. Bonfiliolo où il explique plusieurs choses qui regardent tous ses Ouvrages. 3. deux petits Poëmes de M. Spon le pere sur les Muscles. 4. le Traité de M. Dreslincourt sur la conception, ou le Systeme *de humano fœtu* dont nous avons si souvent parlé comme d'un simple Manuscrit, ne sçachant pas qu'il eût été inseré dans la Bibliotheque Anatomique de Geneve. Je ne sçaurois bien dire si ce bel Ouvrage aura été imprimé sur une Copie à laquelle l'Auteur eût mis la derniére main. On le sçaura bien-tôt par le moyen de l'édition que l'Auteur prépare lui-même. Ces Messieurs avoient esperé la Neurologie de M. Vieussens Médecin de Montpellier, mais il a trouvé plus à son goût de la faire imprimer lui-même à part.

ARTICLE XI.

Drelincurtii de tunica fœtus Allantoide Meletemata. De tunica Chorio animadversiones. De membrana fœtus agnina

agnina castigationes. De fœtuum pileolo sive galea emendationes. C'est à dire. Discours sur les membranes du Fœtus. Lugd. Batavorum apud Cornel. Boutesteyn 1685 in 12.

CEs 4. titres sont chacun à la tête d'un Traité particulier, cependant nous les joignons ensemble parce que nous ne ferons qu'un seul article des 4 Traitez que M. Drelincourt nous donne ici, comme un prélude de son Systeme, & comme une suite des *hypomnemata de humani fœtus membranis*, dont nous avons parlé dans les derniéres Nouvelles de Juin. Il continuë à remarquer les bévuës des Médecins du siécle passé & du nôtre touchant les Membranes du *fœtus*. Il leur a rendu justice dans son Traité *de Ovis*, mais depuis ce temps-là il les berne d'importance pour les fausses & quelquefois chimeriques imaginations qu'ils ont débitées.

A l'égard de *l'Allantois* il rejette l'opinion de ceux qui la font commune à toutes sortes d'animaux, ou qui n'en reconnoissent point du tout, ou qui la donnent à toutes les bêtes. Il soûtient qu'elle ne se trouve que dans les animaux qui ruminent, & qu'elle est étenduë d'une trompe à l'autre par le fond

de *l'uterus* entre le *chorion* & *l'amnios*. Il réfute beaucoup d'autres erreurs tant sur la maniére dont elle se forme, que sur ses usages, &c.

Il n'en réfute guéres moins à l'égard du *chorion* & de *l'amnios*. Je ne particularise pas ces erreurs, je croy que mon Lecteur aimera mieux que je lui marque les principes sur lesquels l'Auteur les a condamnées. Il croit qu'il n'y a que 2. tuniques dans le *fœtus* humain, qui se forment dans l'ovaire comme les 2. coques d'un œuf; que lors que l'œuf est rendu fecond dans la matrice il s'y forme un embryon au milieu de la lymphe contenuë dans cet œuf; que cet embryon entouré de ces 2. tuniques qui sont entourées de *l'uterus*, n'a point encore d'attache avec *l'uterus*; qu'aussi s'en échappe-t-il souvent tout entier, comme il paroit par tant d'œufs que les femmes rendent dans les fausses couches qui leur arrivent jusqu'au 30. & 40. jour de la grossesse; que pendant ce temps-là l'embryon jette ses filets umbilicaux par le milieu de la lymphe & perce peu à peu par ces petites racines ses deux tuniques, comme un germe de semence passe au travers de sa moüelle, & perce ses enveloppes; que ces 2. tuniques percées

cées par les racines umbilicales s'attachent à *l'uterus* de part & d'autre, & y forment de petits globes qui s'accouplent peu à peu, & qui enfin y font un *placenta*; que ce *placenta* est donc entre les tuniques de l'embryon & *l'uterus*, & qu'il fait qu'en cet endroit là les tuniques ne touchent point à *l'uterus*, où par tout ailleurs le *chorion* s'enracine peu à peu; d'où il s'ensuit qu'il tient tout à *l'uterus* ou médiatement ou immédiatement; que comme les 2. tuniques étoient unies l'une à l'autre dans l'ovaire, dans le passage des trompes, & dans *l'uterus* avant la conception, aussi demeurent-elles unies aprés la cõception, tout de même que celles d'un œuf sont étroitement liées entre elles aprés la conception du poulet; que cela est évident aux embryons & aux fœtus, où les deux tuniques sont entrelassées d'une infinité de petits filets qui les attachent l'une à l'autre, de telle sorte que *l'amnios* est tissuë ou collée avec le *chorion* dans toute sa rondeur aussi bien au *placenta* qu'ailleurs; que *l'amnios* contient les liqueurs confuses du fœtus; que le fœ[illegible] y nage comme un poisson; qu'e[illegible] s'augmentent à mesure qu'il s[illegible] proche de son terme parce qu'il urine un peu,

où il prétend repousser l'erreur, & il y a tel article où il parle de plusieurs fautes.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

La Vie du Vicomte de Turenne Maréchal Général des Camps & Armées du Roy, Colonel Général de la Cavalerie legére de France, & Gouverneur du haut & bas Limosin, par M. du Buisson premier Capitaine & Major du Régiment de Verdelin. A Cologne chez Jean de Clou & se trouve à la Haye chez van Bulderen 1685 in 12.

IL y a beaucoup d'apparence que celui qui nous donne cette vie de M. de Turenne est l'Auteur *de la conduite de Mars* dont nous parlâmes dans les Nouvelles du mois passé. Il écrit fort agreablement, & ne s'arrête pas trop sur les choses. Quoi qu'il n'écrive que les actions d'un seul homme, il s'est néanmoins passé tant de choses mémorables dans ce siécle (j'entens celles où la France a eu quelque part) dont il ne fasse men-

mention, & cela étoit fort néceſſaire afin qu'on vit mieux la ſuite & la liaiſon des événemens qui devoient entrer de toute neceſſité dans cet Ouvrage. Il ne faut point douter qu'il n'y ait en France quelque plume de réputation qui travaille d'office à l'Hiſtoire de M de Turenne. Il a fait trop d'honneur à ſon illuſtre Maiſon pour qu'elle négligé de lui trouver un Hiſtorien. Mais je ne ſçai ſi cet Hiſtorien dira tout ce que celui-ci a oſé dire. Ce n'eſt pas qu'il ait rien dit qui puiſſe préjudicier à la mémoire de ce fameux Capitaine: bien loin de là on diroit qu'il a aſpiré au titre de Panegyriſte, & dans le fond il eût été mal-aiſé de ne pas agir ſur ce pied là car c'étoit un homme qui ayant acquis du côté des armes une gloire preſque infinie, ne l'obſcurciſſoit point par ces défauts qui ſe trouvent aſſez ſouvent dans les plus fameux guerriers, la vanité, la cruauté, l'avarice, la débauche, l'impieté, l'injuſtice, &c. Mais enfin cet Auteur s'eſt donné des libertez à l'égard de pluſieurs perſonnes trés importantes que tout le monde ne prendra pas aſſurément. Il faut le dire ſur tout quand il parle de la dernière guerre civile, & de quelques incidens de la derniére guerre d'Allemagne

s'étonnera avec raison qu'il n'ait presque rien dit de la Campagne de 1673 car encore que M. de Turenne y ait apparament essuyé le plus sensible chagrin de sa vie, à cause qu'à sa barbe par des ruses de guerre & sans tirer aucun coup de pistolet M. de Montécuculi se joignit avec l'armée de Hollande dans le païs de Cologne, ce qui fut cause qu'il falut abandonner presque toutes les conquêtes de l'an 1672, encore, dis-je, qu'en ce temps-là M. de Turenne ait eu le cruel chagrin de se voir surmonté dans son fort, il étoit du devoir de l'Historien de donner une juste étenduë à cet exploit de l'armée Imperiale. On trouvera peut-être que l'auteur n'a pas toûjours rapporté les événemens selon leur ordre, mais ce sont de petites fautes où les plus fameux Historiographes ne font pas scrupule de tomber. Ils ne le feroient pas, s'ils consultoient bien la Gazette, où ils verroient la date de chaque chose. C'est le plus grand profit qu'un Historien puisse tirer de la Gazette, car d'ailleurs il ne faut pas trop se fier à ce qu'elle dit; soit que les mauvaises correspondances, soit que des raisons d'Etat l'empêchent de dire la verité. On croit que si M. de Turenne avoit encore vécu 15 jours, il auroit eu sa revenche

venche avec usure, mais la destinée de M. de Montécuculi voulut encore lui faire un sacrifice de ce grand Capitaine François.

II.

Anatomia & contemplatio nonnullorum naturæ invisibilium secretorum, comprehensorum epistolis quibusdam scriptis ad illustre inclytæ Societatis Regiæ Londinensis Collegium ab Antonio de Leeuwenhoeck ejusdem Societatis Regiæ membro. Lugd. Batavorum apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 4.

ON sçait assez que cet Auteur a porté les Microscopes à un degré de perfection extraordinaire, & qu'il a découvert par leur moyen mille choses curieuses & incroyables. A mesure qu'il les découvroit il en faisoit part à l'Illustre Société Royale d'Angleterre qui n'a pas manqué d'en faire mention dans son Journal. Mais ceux qui n'entendent pas l'Anglois ont tant souhaité de sçavoir ces découvertes, que pour satisfaire leur curiosité M. Leeuwenhoeck s'est résolu à les publier en Flamend & en Latin. Il nous donne ici trois Lettres, dont la 1. nous décrit fort exactement les

les figures des parties insensibles de plusieurs sortes de vin, & sur tout des parties qu'il nomme salines. La 2. nous décrit la nature des parties insensibles du cerveau de plusieurs bêtes, & contient plusieurs belles observations sur la matiére que les Médecins nomment *calx* dans les gouteux, & sur les écailles, &c. La 3. traite de la géneration des grenoüilles, & de quelques autres choses qui en dépendent. Tout cela mérite d'être consideré avec soin.

III.

Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pour les Réformateurs, & pour les Réformez, où l'on traite de l'état Monastique; des Veuves tant seculiéres que Religieuses; des 2. 3. 4. & autres nôces; des qualitez d'un veritable Martir; des ceremonies Ecclesiastiques; de la Sainte Ecriture; des extases & visions; du celibat des Ecclesiastiques; & de quelques autres matieres de Religion. A Paris chez Etienne Michallet 1685. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Pierre Mortier sur le Vygendam.

L'Auteur de ce livre est un Avocat Provençal qui s'appelle M. Ferrand. Il s'est acquis beaucoup de reputation

par

par ses Réflexions sur la Religion Chrêtienne, & par son Commentaire Latin sur les Pseaumes. Il s'est fort appliqué à l'étude de l'Hebreu, ce qui est fort rare en France sur tout parmi les Jurisconsultes. Cette sorte d'étude ne l'empêche pas de lire les Peres avec une grande application ; il en cite un si prodigieux nombre de passages qu'on diroit que son livre n'en est qu'un tissu perpetuel. Au reste il écrit avec une si grande modération qu'il craint de se servir d'un mot trop rude lors qu'il dit aux gens qu'ils se trompent. Cependant il ne blâme point ceux qui font mourir les Hérétiques. A la verité il trouve plus raisonnable de ne point pousser sa sévérité jusques là, mais enfin il déclare nettement *que comme il croit qu'il est permis de punir les Hérétiques du dernier supplice, il ne condamne pas ceux qui les y livrent.* Il a mis un fort long discours à la tête de son Ouvrage pour faire voir que si sa Majesté Trés-Chrêtienne exposoit les Huguenots à des peines trés-rigoureuses, il ne feroit rien qui ne fut conforme à la pratique des plus pieux Empereurs & à la doctrine de Saint Augustin. Cela montre que la modération du stile est un signe fort équivoque. Nous ne sçaurions nous étendre sur toutes les choses qui sont

sont contenuës dans ce livre, nous di-
rons seulement en gros, qu'on y trouve-
ra de fort beaux Recüeils sur toutes les
matiéres énoncées dans le titre, & prin-
cipalement sur les vœux du celibat.
L'Auteur cite un livre Hebreu qui n'a
point été encore traduit, intitulé *An-
nales des Rois de France & des Rois de la
Maison Othomane*, & composé par Jo-
seph le Prêtre. On y trouve de grandes
listes de gens qui sont morts pour la
Religion Judaïque durant les Croisades,
d'où l'Auteur infere que les Religions
les plus fausses se glorifient de leurs
Martirs.

Il a publié un autre livre en même
temps qui se trouve aussi chez Pierre
Mortier, & qui a pour titre, *Traité de
l'Eglise contre les Hérétiques principale-
ment contre les Calvinistes*. Il s'attache
en particulier aux Ouvrages que l'Illu-
stre M. Claude a publiez sur cette ma-
tiére, & il pose en fait que quand même
l'Eglise Romaine seroit idolatre les
Protestans n'auroient point eu droit de
la quitter. C'est assurément le plus court
chemin que l'on puisse prendre dans
cette dispute, car pendant qu'on s'amu-
sera d'un côté à soûtenir que les Protes-
tans sont des calomniateurs, & de
l'autre que l'Eglise Romaine est la Ba-
bilon

bilon de l'Apocalypſe, que gagnera-t-on ? Tout homme qui a devant les mains un eſpace immenſe de ſiécles, & de cent mille volumes ſoûtiendra & niera tout ce qu'il voudra, & jamais les faits ne lui manqueront. Ainſi l'Auteur a fort biẽ fait de réduire toute cette controverſe à un ſeul article ; c'eſt l'avoir pouſſée dans un défilé où il faudra que l'un ou l'autre des deux partis montre bien-tôt ſa foibleſſe, ſi les Peres ne viennent alternativement au ſecours des uns & des autres, pour faire durer le combat ſelon leur coûtume. Comme M. Ferrand a ſes Magazins de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique bien fournis, & qu'il a ſur tout fort étudié l'affaire des Donatiſtes, il pourra ſoûtenir un long choc dans ſon défilé. Il ne ſçait pas apparemment qu'on imprime une Réponſe au dernier livre de M. Nicolle qui obligera les Controverſiſtes à chercher un nouveau terrain & à recommencer la diſpute de l'Egliſe ſur nouveaux frais. Flatez vous aprés cela de l'eſperance de voir finir une Controverſe.

Ante pererratis amborum finibus exul
Aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim.

IV.

I V.

Lucrece de la Nature des choses avec des remarques sur les endroits les plus difficiles. Traduction nouvelle. A Paris chez Thomas Guillain 1685. 2. Vol. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang & Mortier.

IL paroit dans la versification de Lucrece tant de dispositions à l'éloquence, que s'il eût vécu du temps d'Auguste, il auroit pû disputer le pas à Virgile. Mais 30. ou 40. ans de plus ou de moins mettent une étrange difference entre deux Auteurs. Les Poëtes qui vivoient *sous* Henri IV, & ceux qui ont vécu sous la minorité de Louis XIV. nous en fournissent une preuve à quoi il n'y a rien à repliquer. Il y a pourtant des Critiques qui ont mis Lucrece au dessus de tous les Auteurs Latins. C'est trop, il suffit de lui donner place parmi les bons. Or comme il faut bien posseder la Langue Latine & la Physique pour bien entendre l'original de ce Poëte, il étoit fort nécessaire qu'on nous en donnât une meilleure Version que celle de M. l'*Abbé* de Marolles. M. des-Coutures s'est chargé de ce soin là avec beaucoup de succés. Il a joint à sa traduction quel-

ques

ues Notes fort sçavantes qui font sou-
aiter qu'il en eût donné un plus grand
ombre, mais on approuve extrême-
ent qu'il ait coupé court celles du 4.
vre à cause des impudicitez dont il est
ein. Jamais homme ne s'est exprimé
lus vivement que Lucrece sur ces cho-
es là, de sorte que si le Traducteur l'eût
voulu suivre, il eût parlé un langage
fort scandaleux. Il n'a eu garde de le
faire, & il a pris le meilleur tour qui se
pouvoit, ayant dessein de faire connoî-
tre aux Dames un Philosophe qui ne leur
est pas trop connu. Il dispute quelque-
fois contre le fameux Gassendi le Heros
de la Secte dont Lucrece a expliqué les
principes, & c'est une marque que ce
nouveau Traducteur ne s'est pas arrêté
à ce que les autres avoient dit. Nous
pourrons en dire davantage une autre-
fois, puisque nous sommes contraints
de nous arrêter ici faute de place. La
même raison nous empêche de parler
d'une Dissertation de M. le Professeur
Spanheim contre les PP. Maimbourg
& Alexandre au sujet des Iconoclastes.
Ce sera de la matiére pour le mois qui
vient.

On trouve chez le Sieur Mortier à Amsterdam, Entretiens doux & affectueux
pour

pour tous les jours de l'Avent & du C
rême avec des Cantiques par le R.
Craſſet de la Compagnie de Jeſus.
Paris chez Etienne Michallet 1685.
étoit d'autant plus neceſſaire de donner c
avertiſſement au public qu'on ne ſ'avi
gueres de penſer qu'il y ait à Amſterdam
des livres de cette nature. On trouve auſ
chez le même le Traité des Sibylles dudit P
Craſſet; Nouvelle Méthode pour apprend
facilement la Geographie par le Sieur Rob
be 2. édition; Traité du nivellement pa
M. Picard, & pluſieurs autres livres nou
veaux qu'il a apportez de France.



TABLE

TABLE

Des Matiéres principales.

Juillet 1685.

Esse.

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Août 1685.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

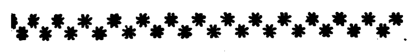
Seconde edition reveuë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1685.

ARTICLE I.

Petri Petiti Philosophi, & Doct. Medic. de Amazonibus *dissertatio, qua an verè extiterint nec ne variis ultro citroque conjecturis & argumentis disputatur. Multa etiam ad eam gentem pertinentia ex antiquis monumentis eruuntur atque illustrantur.* C'est-à-dire, *Examen de la question s'il y eut des Amazones.* Lutetiæ Parisiorum è Typographia Andreæ Cramoisi 1685, in 12.

LA premiere chose que fait cet Auteur est d'examiner si les Histoires dont tout le monde parle peuvent être absolument fabuleuses, & il rapporte le sentiment de quelques graves Auteurs qui sou-

soûtiennent, que tout ce qui se conse-
ve par la tradition ou par les livre
est vrai quant à la substance du fait,
& que les hommes ne parleroient ja-
mais d'une chose, si elle n'étoit verita-
ble à tout le moins dans son fondement.
C'est ce qui a fait dire à quelques-uns
que les faux miracles dont le nombre
est infini supposent qu'il y en a eu de
vrais, & par le même principe bien des
gens se persuadent, que puis qu'on *par*-
le tant des Sorciers & des Magiciens, il
faut qu'il en soit quelque chose. Ce
principe meriteroit d'être traité à plein
fond. Schoockius si connu par la multi-
tude de ses Ouvrages l'a un peu *exami*-
né dans son livre *de fabula Hamelensi*,
& il n'y a pas long-temps qu'un Profes-
seur de Helmstad nommé *Eisanbart* l'a
aussi examiné dans sa Dissertation *de
fide Historica*, mais il semble que cette
matiére n'ait pas été encore bien appro-
fondie. On ne trouvera pas étrange que
l'Auteur qui seroit fort propre à le faire
parce qu'il est fort Sçavant dans les bel-
les Lettres & outre cela Philosophe &
Médecin, n'en ait parlé qu'en passant,
puisque son dessein l'appelloit *ailleurs*,
sçavoir dans la République des Amazo-
nes.

Il se propose d'en établir l'existence
que

que plusieurs révoquent en doute, tant ils croient difficile qu'une Communauté de femmes sans aucun homme ait pû subsister long-temps, & faire la guerre aux peuples voisins avec beaucoup de succés, & entreprendre même de longues expéditions. Voilà le fondemẽt sur lequel Strabon s'appuye pour nier qu'il y ait eu autrefois des Amazones. Cette raison est beaucoup plus forte que celle de Palephatus, qui disoit que puis qu'on ne voioit plus une telle République, il faloit conclure qu'elle n'avoit jamais existé, car il prétendoit que tout ce qui s'est fait anciennement se fait encore & se fera à l'avenir. C'est une pauvre raison. Ce qu'il ajoûtoit que les Amazones étoient des Soldats déguisez en femmes, & que de là vint que l'on les prit pour des femmes, est encore plus ridicule. Il vaudroit mieux dire avec quelques-uns que cette fameuse République étoit mêlée d'hommes & de femmes, mais de telle sorte que les femmes en avoient le commandement, & qu'elles se mêloient de la guerre plus que les hommes. Quoi que cela soit peu vrai-semblable il est néanmoins certain que Pline & Pomponius Mela font mention d'un peuple Scythe où les femmes dominoient sur l'autre

sexe, & ils remarquent que c'étoit *là* régne des Amazones. Hippocrate parlant de ce même peuple (c'étoient les Sauromates) n'en dit pas tout à fait autant, mais il touche une chose qui rend fort croiable la bravoure des femmes de ce Païs-là, c'est qu'il y avoit une loi *qui* condamnoit les filles à demeurer vierges jusques à ce qu'elles eussent tué trois hommes du Païs ennemi. On les marioit aprés cela, & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, hormis dans les cas de nécessité. L'expédient n'étoit pas mauvais pour leur inspirer du courage. On pourra le comparer si l'on veut à la méthode dont on conte que les anciens Majorquins se servoient pour apprendre à leurs enfans à bien tirer. C'étoit de ne leur donner à déjuner que ce qu'ils auroient abatu à coups de flêche du lieu où on le pendoit.

L'Auteur ne nie pas absolument le mêlange que quelques-uns supposent pour mieux expliquer la difficulté, & qu'ils fondent même sur le témoignage de l'Histoire, mais il croit que *puis* qu'on a tant parlé d'une République d'Amazones composée seulement de femmes, elles ont été en cet état dans un certain temps. Il se fonde sur un passage de Justin qui contient l'occasion ou

l'origine

l'origine de cet état, & afin que la chose paroisse plus vrai-semblable, il rapporte aprés Eneas Silvius qu'on a vû dans la Bohême pendant sept ans une République toute semblable à celle des Amazones, & fondée par la valeur d'une fille nommée *Valasca*. Il cite Cardan qui a dit sur la foi de diverses Relations qu'il y a dans le nouveau monde des Communautez de femmes guerrieres. Il n'oublie pas la grande riviére des Amazones, ni ce que l'on dit qu'encore aujourd'hui dans l'Afrique il y a un Royaume composé de seules femmes qui tuent tous les garçons qu'elles produisent du commerce qu'elles ont de temps en temps avec les peuples voisins. Il cite la nouvelle description de l'Ethiopie Orientale qu'on a traduite depuis peu du Portugais d'un Jacobin nommé Jean *dos Santos*, & qui témoigne qu'on voit dans ce Païs-là des Etats fort semblables à celui des anciennes Amazones, si ce n'est en ce que la Reine n'a pas la même liberté qu'ont les autres de sortir de la condition de fille. Enfin il allégue dans un autre endroit M. Thevenot qui nous apprend dans ses Relations de la Mengrelie, qu'il y a des peuples sur le Caucase remplis de femmes guerrieres qui font des courses dans la

la Moscovie, & qui se battent souvent avec les Tartares Kalmuques. Comme tout cela n'est pas capable de réduire certains esprits qui se font une gloire de leur incrédulité, l'Auteur s'en va le prendre d'un autre sens, aprés avoir dit avec beaucoup de raison que ceux qui nient la plûpart des choses qu'ils voient dans les anciennes histoires, le font ordinairement par un principe de vanité. D'où l'on peut connoître de plus en plus l'étrange bassesse de l'homme, il ne sçauroit se guerir d'un mal que par un autre. Peu de gens ont assez d'esprit pour ne pas croire toutes les opinions populaires, & ceux qui s'en moquent ne le font que pour insulter à leur prochain, pour se distinguer de la foule.

La nouvelle maniére dont on attaque ici les incrédules est de leur montrer que la difference des climats produit une grande diversité d'humeurs, & que le Païs des anciennes Amazones a eu des dispositions particuliéres pour leur donner un temperament robuste & beaucoup de ferocité. Les preuves qu'on en apporte plairont sans doute à cause de l'érudition agréablement diversifiée qu'elles contiénent. On ajoûte à cela ce que peut faire l'éducation. Je ne croi pas que ceux qui examineront bien cet endroit,

droit, osent nier que la maniére dont on éleve les femmes ne soit la principale raison pourquoi elles tiennent si peu du naturel des Amazones, d'où il s'en suit que si on les accoûtumoit dés l'enfance indifferemment comme les garçons à manier l'épée & le pistolet, à se battre, & à s'attacher aux exercices les plus penibles, elles seroient à peu prés aussi propres à la guerre que les hommes. On en sçauroit que dire si la République de Platon s'établissoit quelque part, puis qu'on y feroit pratiquer aux enfans de l'un & de l'autre sexe tous les mêmes exercices. L'Auteur recherche pourquoi l'on n'a point suivi ces idées de Platon, & il en donne ces 3. causes; la 1. qu'on a craint que les femmes ne fissent trop les maîtresses, car si l'éducation que l'on pratique presentement n'empêche pas qu'il ne soit trés-mal aisé de les contenir dans leur devoir, & qu'il n'y en ait plusieurs qui donnent bien de la peine à leurs maris, que seroit-ce, dit-il, si une autre éducation les rendoit plus hardies, & plus robustes, & propres aux armes? La 2. raison est qu'on a eu peur de leur infidélité, comme si en s'armant du casque & de la cuirasse elles devoient se dépoüiller de toute honte. La 3. qu'on n'a pas voulu se

priver du plaisir qu'un mari tire de leu beauté, de leurs agrémens & de leur charmes, qui sont des choses qu'un éducation & des emplois semblable aux nôtres leurs feroient perdre & qu même les personnes sages ne doivent pas mépriser, dit l'Auteur, parmi tant de chagrins de la vie, & tant de fatigues du mariage. Je n'aurois pas tiré ces remarques de son Latin, si je n'avois consideré qu'il est important au beau sexe qu'il sçache ce que l'on publie contre lui; car c'est lui fournir l'occasion de faire son Apologie ou par le moien de quelqu'une de ces Dames qui écrivent si bien presentement, ou si elles n'en veulent pas prendre la peine, par le moien de cent Ecrivains officieux qui se feront une joie de leur fournir toute sorte d'armes offensives & défensives. L'Auteur finit la premiere partie de son ouvrage par l'examen de quelques difficultez.

Il traite fort sçavamment dans l'autre partie de la maniére de s'habiller des Amazones, de leurs armes, & de leurs Monumens. Pour ce qui est des habits on trouve par les Médailles qu'elles les portoient comme les hommes, *mais* d'autres Médailles nous les representent habillées à la maniére de leur sexe. Quelques Auteurs ont debité qu'elles se brû-

brûloient la mammelle droite, d'autres qu'elles se contentoient de la tenir plus petite que la gauche, & qu'elles la découvroient dans les combats. On verra ici la discussion de tous ces points, & de la cause finale de cette conduite, & apparemment on sera du goût de M. Petit qui ne trouve pas fort bonnes les raisons que les anciens en ont apportées, non pas même celle d'Hippocrate, sçavoir que les Amazones en usoient ainsi afin que leur bras droit profitant de la nourriture qui eût été portée au teton, en devint beaucoup plus robuste. A l'occasion de cela l'on rapporte une raison toute semblable donnée par Aristote pourquoi les boiteux aiment le sexe, ou plûtôt on rapporte cette raison parce qu'aprés avoir dit que les Amazones tordoient les jambes à leurs enfans mâles afin de demeurer toûjours les Maîtresses, on a rapporté une conversation qu'elles eurent avec les Scythes. Ceux-ci voulant terminer à l'amiable la guerre qu'ils leur faisoient, tâcherent de leur persuader de se rendre à eux, & croiant les prendre par leur foible leur representerent qu'en ce cas-là elles ne seroient plus caressées par des boiteux, mais par des hommes bien faits. On leur ferma la bouche par cette réponse,

que les boiteux sont de tres-bons mâles ce qui est depuis passé en Proverbe pa mi les Grecs ἄριστα * χωλὸς οἰφεῖ.

Ce que l'Auteur dit de leurs arme est fort sçavant & illustre par beaucou de belles Médailles. Il explique par oc casion non seulement la figure de ce boucliers mystérieux que les Romain appelloient *ancylia*, mais aussi plusieur autres choses difficiles. Ce qui soit di pour le reste de ce Traité où l'on *voit* par tout quelque correction où quelque explication incidente trés-curieuse. Il nous parle aprés cela des principales expeditions des Amazones, qui sont la guerre qu'elles firent au Roi *Priam*, *le* secours qu'elles lui amenerent durant le siége de Troye, & l'irruption qu'elles firent dans l'Attique pour se venger de Thesée qui avoit enlevé Antiope. Pour l'expédition dans l'Ile d'*Achille* aux embouchures du Danube, c'est une imagination de Philostrate, qui ne *tourne* nullement à leur honneur, car elles y paroissent ou peu s'en faut avec autant d'impiété que l'on en voie dans *le festin de Pierre*, ce qui est contre le naturel des femmes. Il est vrai que Philostrate *n'est* pas le seul qui ait representé les Amazones comme des impies. Apollonius

nous

* *Erasme chil. 2. cent.* 109.

nous les décrit comme des Diablesses qui n'avoient ni foi ni loi.

A l'égard de leurs Monumens, c'est à dire de toutes les choses qui ont conservé la mémoire de ces femmes belliqueuses on ne sçauroit assez admirer les recherches de M. Petit. Il nous parle d'abord de la Ville de Themiscire Capitale de leur Etat, située dans la Cappadoce assez prés d'une riviére fameuse nommée *Thermodon* sur laquelle il fait diverses remarques. Il en fait en suite plusieurs sur Ephese, & sur le Temple de Diane, deux Ouvrages des Amazones, & sur un passage de Dionisius Afer qui porte qu'elles bâtirent un Temple à Diane sur le tronc d'un Ormeau. Mais il nous avertit de ne pas prendre ce temple de Diane pour celui qui a été mis entre les 7. merveilles du monde. Il parle aussi de Smirne, de Thiatire, de Cume, de Magnesie, & d'un grand nombre d'autres villes qu'on croit avoir été fondées par ces mêmes femmes, ce qu'on tâche de prouver par des Médailles curieuses que le Lecteur pourra voir ici. Il remarquera aisément que les Amazones n'ont pas été toûjours telles qu'Apollonius nous les represente, puis qu'elles ont consacré des Temples jusques dans l'Areopage,

ge, & dans le territoire de Lacedem ne. Je ne ſçai ce que l'on dira d'une pe ſée que le P. Menétrier a debitée da le monde depuis la publication de ce vre. Il croit que l'Idole de la Dia d'Epheſe n'étoit ornée de Mammell qu'à cauſe que les Amazones lui conſa croient celle qu'elles ſe coupoient.

N'oublions pas de remarquer que M Petit ne donne point aveuglement dan tout ce qui releveroit la gloire de Amazones, car il ſe moquë de Goro pius Becanus ſur ce qu'il a prétend qu'elles ont bâti la Ville d'Athenes ; & qu'elles lui ont donné un nom Cimbrique. Cet homme s'étoit tellement entêté des Cimbres & de leur langue qu'il leur attribuë l'origine de preſque toutes les choſes dont l'hiſtoire fait mention, comme on le peut voir entre autres Ouvrages dans ſes *Amazonia*. On rejette ici ſa penſée bien loin, & par là l'on peut prédire que l'Ouvrage que le ſçavant M. Rudbecks a promis concernant les Amazones ne ſera pas tout à fait au goût de M. Petit. Ce qu'il nous apprend des ſepulcres de ces Héroïnes, & ſur la raiſon pourquoi les noms qu'elles portent ſont tous Grecs, & ſur la Chronologie de leur Hiſtoire eſt fort beau. Il finit en ſoûtenant contre Goropius le

voia-

voiage de Thalestris à l'armée d'Alexandre.

Au reste le public lui est & lui sera redevable de plusieurs autres Ouvrages. Les 3. Dissertations qui ont parû sous le nom d'Eutyphron, de Sçaurus, & de Statileus viennent de lui. La 1. est contre la transfusion du sang; le Journal du 16. Février 1661. en donna un Extrait avec éloge. La 2. réfute le sentiment d'un Médecin qui soûtenoit qu'il faut embrasser toutes les Sectes. La 3. soûtient que le fragment de Petrone publié l'an 1666. n'est point supposé. Il fit imprimer à Utrecht en l'année 1682. un volume d'*Observations Miscellanées* qui doit être suivi d'un autre beaucoup plus gros. Voiez le Journal des Sçavans du 20. Août 1682. L'année d'aprés il publia à Paris un Recueil de Poësies Latines précédées d'une trés-belle Dissertation *de furore Poëtico.* Le Journal de Leipsic du mois de Juillet 1684. en fait l'éloge. On verra bien-tôt sa Dissertation *de Sibylla & Bacide*, & une autre sur le Nepenthe d'Homere, où il traitera des causes de nos passions. Je ne dis rien d'un fort joli Poëme Latin qu'il vient de publier sur le *Thé*, ni de son remercîment à Messieurs les *Ricovrati* de Padouë qui l'ont aggregé à leur

Corps,

Corps. Il louë dans la derniére piéce Panegyrique de LOUIS LE GRAN que Mademoiselle Gabrielle Patin de même Academie a prononcé depu peu. Je ne parle point non plus de la gr titude qu'il témoigne à ceux qui lui o prêté des Médailles, & en particulier M. Rainssant qui garde celles du Roi & qui s'est acquis une considération extra ordinaire par son honnêteté & par s science.

ARTICLE II.

IL nous est tombé entre les mains une piéce fugitive que nous allons inserer dans nos Nouvelles, tant parce qu'elle est remplie d'érudition, que parce qu'elle donnera peut-être sujet à la personne intéressée de faire part au public de plusieurs belles remarques. La dispute roule sur ce qu'on calomnioit les Juifs d'adorer la tête d'un âne, & sur la vigne d'or du Temple de Jerusalem, & sur le *Dius Fidius* de Rome. Si on nous adresse des Ecrits ou sur ces matiéres ou sur d'autres, & que leur longueur ou leur nombre ne nous permettent pas de les emploier, parce qu'ils nous empêcheroient d'apprendre au public

public les nouveautez de chaque mois, nous prendrons le parti de les publier à part dans des Nouvelles Extraordinaires, lors que nous en aurons suffisamment pour faire un petit volume. Ce parti aura mille commoditez. Voici la piéce de question, c'est une lettre Latine.

NIHIL *mihi antiquius est, quam dictis fidem praestare & rogationi tuae morem gerere; religioque mea & amor, quo egregias virtutes tuas complector, fecerunt ut litteris consignaverim sententiam meam de iis quae occasione objecti Judaeis Asinini capitis cultu notavit praestantissimus* N. *Est certe viri eruditio admiranda, & ingenium felicissimum in illustrandis veteribus auctoribus; magnaque foret saeculi nostri felicitas, si illi studiorum generi totum sese tradidisset, certoque persuasus sum, ingenii mei vitio non errore illius fieri, si nonnullis difficulter adsentiri possum. Gentiles vel asini vel asinini capitis & quidem aurei cultum Judaeis objecisse constat ex Joseph. lib.* 2. *contra Apion. ex Petronio, Tacito, Plutarcho, Democrito apud Suidam in v.* Ἰουδας *aliisque: quod tamen figmentum vel ipsius Taciti verbis refelli posse viri eruditi arbitrantur,* nulla simulacra urbibus nedum in templis esse; & *quia, postquam Pompeius jure victoriae tem-*

plum

plum ingressus est, vulgatum fuit, nulla i tus deum effigie, vacuam sedem & in nia arcana; *ut idem memoriae mãdat. Christiani postea ab hac calumnia non fuerunt immunes, illique* Asinarii *dicti*; *unde quidam perditissimus etiam suae religionis desertor, solo detrimento cutis Judaeus, non autem Princeps Romanus, ut scribit Gaffarellus in libro, cui titulum fecit*, Curiositate inauditae, *picturam proposuit foedatam auribus canteriorum, cum libro, altero pede ungulato, cum subscriptione*, DEUS CHRISTIANORUM ONOCHOIRITES, *ut Tertullianum scripsisse arbitratur N. ad Pompon. Melam. Variae autem sunt eruditorum opiniones, cur talia objecerint Judaeis gentiles. Sunt qui putant cum Hebraeorum nonnullis Theologis maxillam asini, qua Simson Philistaeos percussit, in templo asservatam, & inde natam fuisse calumniam. Seldenus arbitratur à Gnosticis hoc originem duxisse qui non modo narrant Zachariam peremptum fuisse ob asininum numen inter sacrificandum ab eo conspectum; verum etiam Sebaoth vel asini vel porci figuram habere praedicabant*: Φασὶ δὲ τὸν Σαβαὼθ οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν οἱ δὲ χοίρου. *Verum illud à ratione alienum est cum ante Gnosticorum originem talia de Judaeis finxerint Ethnici. Stephanus Morinus, qui plerorumque sententias collegit & refutavit, existimat unam,*

nam,

nam, quae in sanctuario erat, ansam calumniae dedisse, quia illa Chomer vocatur sinus vero Chamor, uti videre licet in nuper editis ab eo dissertationibus. Tandem Cl. vir ἀναμφιλόγως eruditissimus, symbolam etiam suam confert, arbitraturque in doctissimis ad Catullum notis, eandem hieroglyphicorum rationem apud Aegyptios & Iudaeos fuisse, & nemini mirum videri debere, si ut apud hos, ita quoque apud illos caput asini aliorum animalium conjunctum & permixtum membris inter ornamenta templi comparuerit, & occasionem cavillandi dederit Ethnicis, ac si illud pro Deo coluissent Iudaei; & deinde notat, vitem auream, quae S. Sanctorum obumbrabat, non veram repraesentasse vitem, sed multarum rerum monstrosam congeriem; & ex vitium propaginibus prodiisse non racemos, sed poma, cervos, & icones dimidiatos, & forsan etiam asinina capita & poccorum προτομάς. Quae mihi sententia ut nova plane est & inaudita, ita licet à viro doctissimo profecta sit, certe necdum probari potuit: tuũque erit judicare num quae suppono, eam labefactare queant. Et primo quidem (ut non dicam viros ita ratiocinantes quodammodo statuere, Deum Ægyptiorum figmenta imitatum) nullis argumentis firmatur Aegyptiorum & Iudaicorum Hieroglyphicorum rationem eandem esse; & deinde merito dubitatur, num hi habuerint ejuscemodi notas

notat sacras. Certe ego, *quo sum stupore, nullas adhuc inveni; nisi quis cum Viro praestantissimo iis annumerare* Cherubinos & Seraphinos *velit, quos tamen existimat nihil arcani & sancti continuisse, soliusque ornatus gratia monstra ista à Iudaeis fuisse constructa, pari ratione ac ab Aegyptijs Sphinges, Cynocephalos, Sirenes, similiaque id genus. Sed nec Aegyptios monstra sua ornatus solius gratia finxisse, verum aliquid iis significasse* Hieroglyphicorum *scriptores uno testantur ore; nec verisimile* Deum *ter* Opt. *Max, qui ipsa sapientia est*, Exodi *cap.* 25. *jussisse, ut Cherubini solius etiam ornatus causa fierent; qui in ipso S. Sanctorum non modo, verum etiam in aliis templi partibus & tapetibus cernebantur, uti constat ex c.* 37. *v.* 3. *Exodi, & libris Regum. Variarunt certe opiniones Magistrorum Judaeorum, disputaruntque illi inter se, num licitum foret vivorum animantium figuras exprimere; an vero illud vetitum, permissumque tantum esset monstris quibusdam, quae natura non producebat rerum, quaeque originem suam fabulis & humani ingenii figmentis debebant, vel aedes, vel tapetia vel alia utensilia animi saltem causa exornare.* Origenes *contra Celsum lib.* 4. *scribit Judaeos non admisisse* τοὺς ποιοῦντας εἰκόνας, οὔτε ζωγράφους οὐδ' ἀγαλματοποιούς, *eosque urbibus ex legis praescripto ejectos fuisse, ne homines stupidio-*

ris

ti ingenii, Dei obliti, ad terrestres res animo-rum oculos adjicerent ; & ita interpretor Josephum lib. 6. c. 14. Ἀλώς. *scribentem porticus templi* οὔτε ζωογραφίας οὔτε γλυφῆς ἔργῳ. *fuisse ornatas, i. e. nulla animalia in iis vel picta vel ficta fuisse. Nam ipse Josephus l. 3. c. 5. scribit, velum tabernaculi varie ornatum & pictum acu fuisse, exceptis animantium formis vel* ζώων μορφαῖς *: & legatus ad Tiberium missus est, ut dirueretur Herodis palatium eam solum ob causam, quod illud animalium figuris erat exornatum. Maimonides tamen aliique existimant licuisse facere imagines bestiarum, aliorumque, praeter hominem, animalium, imagines item arborum, & id genus aliarum rerum, etiam si promineant. Sed alii malebant facere monstra tantum vel ejusmodi animalia quae natura non produxerat, licet forma eorum vera ign retur, constat ex diversi generis animalibus fuisse compositos, uti post ceteros multis docet Reverendus* Witsius lib. 3. cap. 13. Aegyptiacorum, *unde non immerito Josephus lib. 8. Antiq. Scribit neminem posse scribere, qua forma fuerint* τὰς δὲ χερουβεῖς οὐδεὶς ὁποῖαί τινες ἦσαν εἰπεῖν οὐδ' εἰκάσαι δύναται. *Et hinc Judaei sibi videntur permisisse, ut fictis animalibus, mirisque & fidem excedentibus, qualia in India nascū*

nasci & Alexandri Magni historiae scripto-res & alii tradiderunt, tapetia sua & do-mos exornarent; recteque hinc interpreta-tur Claudianum Seldenus, eumque pluribus illustrat saeculi nostri lumen N.

Atque aliquis gravior morum si talibus inqu
Creditur & nimiis turgent mendacia monstri
Jam testudo volat, profert jam cornua vultur
Prona petunt retro fluvii vada: Gadibus ortu
Armenii texere diem; jam frugibus artu
Aequor & assuetum silvis delphina videbo
Jam cochleis homines junctos, & QUICQUID
INANE
Nutrit JUDAICIS quae PINGITUR INDIA
VELIS.

Sed tamen istiusmodi monstra templo fuisse illata, iisve vel parietes, vel columnas, vel tapetia fuisse exornata mihi necdum fit veri-simile; unde & puto facili opera labefactari posse opinionem novam de causa asinini cul-tus, quem gentiles Judaeis objecerunt; qui si quid istiusmodi in templo reperissent publi-cis omnium oculis expositum, non ad adyta confugissent; ipsique Judaei obliti non es-sent docere, illis figuris ornatus tantum cau-sa, non ob cultum & religionem templum decoratum esse; id quod procul dubio fecis-sent, si quis exprobrasset vel vitulorum vel leonum, quos constat in templo fuisse positos à Salomone, adorationem. Haec tamen sen-

tentia

tia tam valde viro doctissimo arridet, ut asini caput putet sese repperisse in vite au-, & simul in ea convitii opprobriique hu- causam; & talia adjiciat, de tecto San- Sanctorum templique Jovis Fidii, quae difficulter probare possum. Nam vitem au- S. Sanctorum obumbrasse necdum equi- mihi lectum est; nec Plinius tale quic- memoriae mandat; vel scribit eam Hierosolymis apportatam; sed in triumpho fuisse ductum montem aureum quadra- cum cervis & leonibus & pomis omnis generis circumdata vitte aurea, *lib.* 37. *c.* 2. *Quod si leones & cervi di- midiati, quod si asinina capita & similia non racemi è vitium propaginibus prodiis- sent, proculdubio silentio rem tam miran- dam non involvisset Plinius: optimumque mihi videtur, montem ex auro factum in- telligere exornatum cervis & leonibus pa- scentibus, variisque arboribus ex quibus po- ma dependebant & vite aurea, quae forte arboribus illis fuit maritata. Deinde à Pom- pejo ex templo Hierosolimitano vitis aurea tolli non potuit; quia illa non fuit in templo Zorababelis, verùm Herodis & quidem in fronte omnium oculis exposita; uti docuerunt Salmasius, Seldenus & Rupertus; imo si fuis- set tempore etiam Pompeji aliqua in parte templi vitis aurea, non tamen illam Roma conspexisset, quia expressis tradit Josephus ver-*

verbis, nihil ab eo inde ablatum. N
quicquam vitis à Pompejo *repertae p*
pugnatores juvant Flori verba lib. 3. I
rosolyma defendere tentavere Iudaei
verum haec quoque & intravit,
vidit illud grande impiae gentis arc
num patens, sub aureo vitem cae
Nam ita quidem Lipsius scribit; sed
omnibus codicibus legitur, uti; *quam*
lectionem cum Salmasio, Seldeno, ali
que eruditis viris genuinem esse judic
Vidit Pompejus arcanum: *quod nem*
praeter Pont. Max. intrabat, paten
sub aureo uti coelo; *id est, sub tec*
rotundo inaurato, quod coelum quasi refe
rebat, quod adorasse Judaeos gentile
persuasum habebant: & ita de laquea
ri coelum referente canit Manil. lib. 5.
V 505.

Verum vbi Cassiope bis denis partibus acti
Aequorei juvenis, dextra de parte resurgit.
Artifices auri faciet, qui mille figuris
Vertere opus possint caraeque acquirere dotem
Materiae & lapidum vivos miscere colores:
Sculpentem faciet Sanctis laquearia templis
Condentemque novum *COELUM* per tecta Tonantis.

id est, novum laquear in modum Coeli cavatum & convexum. Fuit igitur mons aureus quadratus vite exornatus aurea *aliunde à Pōpejo apportatus: & ego plane assentior docti*
viris

viris qui censent illam domum Asmonaeorum fuisse; quod & κῆπον appellat Strabo gentilis apud Josephum lib. 95. *c.* 5. *ex quo etiam patet satis superque non fuisse vitem nudam, sed hortum, παράδεισον vel montem in quo tanquam in horto arbores crescebant, & ferae pascebantur. Ex paulo ante disputatis perspexisti proculdubio virum eruditissimum existimare, vitem auream S. Sanctorum obumbrasse, & inde mox illam* tectum *fuisse scribit: Forma, ait, hujus tecti, si tamen tectum dicendum sit, quod ita esset pervium & perforatum ut undique coelum ostenderet, similis erat pyramidi, cui ablatus apex: hinc Florum interpretaturus adjicit Pompejum, cum templum ingrederetur vidisse S. Sanctorum, sed pene patens, quod aureum istud tectum undique perforatum esset & lumini pervium: at vero postquam vitem seu coelum hoc aureum ad aedem Jovis Capitolini transtulit Pompejus, jam plane patuisse absque ullo tecto, testemque hujus rei esse Dionem & ex eo Xiphilinum, qui affirmant templum Hierosolymitanum fuisse ἄχαιον καὶ ἀνόροφον id est apertum & sine tecto. Multa certe praeclara his verbis edocemus: sed irascor ego iterum stupori meo, quod manus illis dare nequeam. Nam, ut monui, nulla vitis aurea in S. Sanctorum fuit, nisi*

Tacito fidem habere velimus, *qui* vitem auream in templo repertam *fuisse scribit*, *cum tamen illud fabulis sit a*-*numerandum*; *vel respiciat ad vitem qua frontem templi exornavit Herodes*, *quod ultimum etiam Grotius ad Beatum Lucam amplectitur*; *quem tamen me auctore affirmare certum utique est*, *illam vitem successisse in locum vitis alterius*, *quae ab Alexandro Judaeorum Ethnarcha donata templo*, *ab Aristobulo inde ablata & data Pompejo fuerat*, *qui eam Romae in Capitolio posuit. Nam apud Josephum quem laudat*, *nihil tale reperitur*; *tantumque is narrat Aristobulum ad Pompejum in Coele-syria agentem misisse vitem auream* ἄμπελον χρυσῆν *cui inscriptum erat nomen Alexandri Regis. Sed demus vitem talem in S. Sanctorum fuisse*; *cui quaeso fiet verisimile illam licet circa montem aureum perforatum volveretur*, *tecti locum obtinuisse? cui persuaderi poterit*, *gentiles tectum*, *ex quo dimidiati cervi*, *leones & asinina capita prodibant*, *non exprobaturos fuisse Iudaeis? cui credibile tacituros si id objicerent gentiles Iudaeorum magistros*; *qui*, *si ex lege illud factum esset volumina procul dubio integra conscripsissent ad explicanda tot mysteria*; *vel populum suapte natura procacem satis & contumacem concitassent*, *si quis contra ritus patrios tale tectum par*-
ti

templi imposuisset. Nec Florus admittit interpretationem, quam amplectitur vir πολυ-ίστωρ; cum simplissimus & genuinus vel judice, sensus sit quem modo scripto consignavi; nec quisquam tradat Pompejum vitem illam auream vel tectum abstulisse, neque S. Sanctorum plane patuisse. Nec etiam audiendos puto eruditione praestanti viros qui Flori vitem deffendentes, arbitrantur Herodis vitem esse potius translatam in novum templum fundamentis fere ab Herode super instructum, quam veterem, eamque visam esse à Pompejo: quia Josephus illud memorare non fuisset oblitus de vite Herodis tanquam de re nova & nunquam ante visa loquitur. Et si illud admittitur, nihil tunc certe Florus opitularetur novae sententiae, nec vitis ista potuisset translata esse Romam, impositaque esse Templo Jovis Fidii. Ceterum, ut viri doctissimi vestigia sequar; ego quidem nihil tale apud ...nem reperio; sed ille in genere de Templo loquitur, traditque illud ἄχαντε & ἀνόροφον fuisse lib. 36. p. 27. Et revera tale semper fuit Templum Hierosolymitanum, ἄχαντες praeter spatia aperta ὕπαιθρα vocat Proc. Gazaeus, quae exteriore muro complexa erant, in quibus caedebantur sacrificia: ἀνόροφον quia non habebat fastigium ad instar Templorum Urbis Romae, verum tectum planũ cui inambulari poterat: nam ὄροφη concamerationem

nem notat: *Aristoteles de apibus.* Ἄρχονται δὲ τῶν ἱστῶν ἄνωθεν ἀπὸ τῆς ὀροφῆς τοῦ σμήνους καὶ κατω συνέχεις, i. e. vertente Plinio: struere orsae à concameratione alvei, textumque velut à summa tela deducunt; *quae interpretatio, quam naturalis sit, optime tu, Virorum Amplissime, judicabis.* Tandem adjicit N. cum *plura in Capitolio Jovis fuerint Templa, illud in quo Pompejus auream banc dedicavit vitem Jovis Fidii fuisse; cum que instauraretur hoc Templum, quod una cum aliis bello Marsico omnibus conflagraverat, à Pompejo eo translatam esse vitem auream, seu tectum Templi Hierosolimitani, idque ut credas facere Varronem, qui lib. 4. de l. l. docet tectum Jovis Fidii perforatum esse. Plurimum quidem ego viro eruditissimo tribuere, ut haud ignoras, soleo; sed tamen haec approbare, nisi firmiora argumenta afferantur, non possum. Nam Romanorum nemo scripsit unquam triumphorum decora in Jovis Fidii Templo reposita fuisse; omnes Capitolinum celebrant, ut & Strabo hac de re loquens apud Josephum* Καὶ ἄλλο τε: ἐκ ἀλύσιον εἶτε ἄμπελ⊙, εἴτε κῆπος ἦν· τερπωλὴν ὀνόμαζε τὸ δημιούργημα. Τοῦτον μὲν τὸ ἀνάθημα ἱστορήκαμεν ἡμεῖς ἀνακείμενον ἐν Ῥώμῃ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Διὸς τοῦ Καπιτωλίου, ἐπιγραφὴν ἔχον Ἀλεξάνδρου τοῦ τῶν Ἰουδαίων βασιλέως· ἐτιμήθη δὲ εἶναι πεντακοσίων ταλάντων: Et c

Et ex Iudaea ſive vitis ſive hortus, quod opus τερπωλὴ id eſt delectamentum vocabatur. hoc donum vidimus etiam Romae dedicatum in Iovis Capitolini Templo, cum inſcriptione Alexandri Regis Iudaeorum aeſtimaturque quingentis talentis. *Deinde ; tiam ex Calendario vetuſto probent eruditi, JOVIS FIDEI SPONSORIS IN COLLE CAPITOLINO Templum fuiſſe ; licet demus idem affirmare, ut cenſent, Dion. Hal. lib. 9. (cum tamen apud ipſum legamus, ἐπὶ τοῦ Ἐνυαλίου λόφου,* in colle Martiali; *id eſt ut arbitror* Quirinali, *in quo* Templum *Fidii fuiſſe ex Ovidio & Livio conſtat) non tamen inde ſequitur illud re tam miranda exornatum fuiſſe. Praeterea cum Jovis vel Dii Fidii Templum vetuſtius ſit Pompeianis temporibus (ut ut tunc fuerit reſtitutum) veriſimile admodum illud ante etiam propter religionem perforatum tectum id eſt in ſummo apertum habuiſſe; ut ita in coper Deum illum jurare liquido poſſent; quod ſciliset tam ſancte obſervabatur, ut qui domi ſuae per Dium Fidium jurare vellet, prodire ſoleret in publicum. Et tandem nondum ego perſuaſus ſum eundem eſſe* Iovem Fidium *&* Dium Fidium; *imo illum unquam fuiſſe ita cognominatum valde dubito. Nam Templum in Calendario me-*

ratum vocatur Jovis Fidei Sponsoris; *p[ro] quo apud Onuphrium, non autem Victorem, Ricquius libro de Capit. Romano putat, scri-bitur* Sponsoris; *& forte illud nomen datum Jovi, culto in Templorum aliquo quae com-plura fuerint ipsi dicata in colle Capitolino & quorum cognomina ignorantur, & ut hoc ad-dam; in nummo Commodi occurrit* I. O. M. SPONSOR SECURITATIS AUG. Jupiter *autem* Fidius *quantum equi-dem scio nusquam invenitur; licetque apud Dyonys. Hal. legatur bis terve* Διὸς πιςὶυ, *illud tamen vertendum non est* Jovis Fidii; *sed* Dii Fidii; *quem teste ipso Dion. l. 4. Romani* Σάγκῳ, *vel uti scribendum arbitror* Σάγκῳ, *quia* Sanctus *& illius & aliorum Deorum epitheton est, appellabant, qui in inscript. ve-tustis apud Gruterum p. XCVI. vocatur* SE-MO. SANCUS. DEUS. FIDIUS. *vel* SANCTUS. SANCUS. SE-MO. DEUS. FIDIUS; *de quo ita lo-quitur Festus*! Statua ejus est in aede San-ci, qui Deus Dius Fidius est: *quemque Herculē esse putabant, si quid Varroni lib. IV. de l. l. & Glossis, in quibus* Dius Fidius *expli-catur* Διὸς υἱὸς Ἡρακλῆς *nec non Propert. lib. IV. El. X. credendum est, apud quem pro* San-cte pater salve, *etiam scribendum existimo* Sance pater *ob rationem allatam quia ita à Sabinis vocabatur; uti idem Varro & Ovi-dius docent:*

Quae-

Quaerebam Nonas Sanco, Fidione referrem,
An tibi Semo pater? tunc mihi Sancus ait:
Cuicunque ex illis dederis, ego munus habebo,
Nomina terna fero, sic voluere Cures.
Hunc igitur veteres donarunt aede Sabini
Inque Quirinali constituere jugo:

Et in veteri Vaticanae Bibliothecae Calendario ad Nonas Junias, teste Ursino Fulvio annotatum fuit: DE DICATIO. SANCI. FIDI. SEMIPATRI. IN. COLLE. QUIRINALI. ET. JOVIS. FIDEI SPONSORIS. IN COLLE CAPITOLINO. *ubi non modo haec numina, vel* FIDIUS, *&* JUPITER FIDEI SPONSOR *distinguuntur aperte, verum etiam scribendum est* SEMOPATRI *id est* SEMONIS PATRI. *vel* SEMOPATRIS, *uti in Inscr. apud Gruterum:* SANCO. FIDIO. SEMOPATRI. *id quod video animadvertisse etiam illustriss. Scaligerum ad Varronem. Atque haec cum ita sint miror equidem Famianum Nardini, diligentissimum & eruditiss. Virum l. 5. c. 15. Veteris Romae notare ex Dionysii Halic. lib. 9 Tarq. Superbum*

perbum in Capitolio eadificasse Templu[m] Jovis Fidei Sponsoris, illudque post à Posthumio fuisse dedicatum, & pot[ius] haec verba τὸν νεὼν τοῦ πισίȣ Διὸς reddi deb[e]re, aedem Dii Fidii Sponsoris, N[am] Dionysius non de monte Capitolino, [ve]rum de Quirinali loquitur; adeo ut fru[]stra πισίȣ Διὸς Templum in illo collocet; & Graeca verba commode per τὸ Dii Fi[]dii, uti monui, exponuntur. Quin & Varro nullus dicit Templum, de quo lo[]quitur, fuisse in Capitolino monte; possi[]musque aeque facile intelligere aede[m] quae Dio Fidio exstructa fuit in col[le] Quirinali, quem Ενυάλιον vel Martia[]lem vocat Halicarnassensis; quia Mars Quirinus Romanus appellatus fuit. Nam ut Serv. ad lib. VI. Aen. testatur: Quirinus autem est Mars, qui prae[]est paci & intra civitatem colitur. Nam belli Mars extra civitatem Templum habuit: & Dionys.Hal.l.1 memoriae mandat in Reatino agro Enyalii Templum fuisse: hunc Sabinos & eorum exemplo Romanos Quirinu[m] nominasse, quanquam incertum foret, num Mars sit an alius cui similes Marti honores deferantur; tandemque in Glossis Ενυάλιος id est Mars, exponitur Quirinus. Nam, ut hoc obiter adjiciam, non solus Romulus Quirinus, id quod nonnullis forte videbitur, dictus est. Ianum Quirinum celebrat lex opi-

morum

prium spoliorum apud Festum in v. Opima, Suetonius in Augusto; eundemque Janum Quirini appellat Horat. l. 4. Od. ult. Macrob. l. 1. c. 10. Sat. in sacris quoque invocamus Janum Geminum, Janum patrem, Janū Clusivum, Janum Quirinum: Cedrenus celebrat Ἰανὸν Κυρῖνον ... ; & Servius ad lib. VII. Aen. ita loquitur: Idem (Janus) Junonius, unde pulchre Juno portas aperire inducitur. Idem Quirinus unde trabeatum Consulem aperire portas dicunt, eo habitu quo Quirinus fuit. Quin etiam si doctissimo in Galliis auscultamus viro, ipse Jupiter idem nomen sortitur. in Inscr. 5. pag. 19. apud Gruter:

JOVI. CUSTODI. QUIRINO.
SALVATORI.

cum tamen mihi potius Jupiter à Quirino distinguendus esse videatur, more solemni omissa particula copulativa; existimemque, ut Jupiter cognominatur CUSTOS, ita QUIRINUM vel Romulum appellari SALVATOREM; quomodo, non autem SALUTAR. in inscrip. scribitur; quarum in Indice primo Quirini cognomen etiam male Jovi adscribitur. Sed hoc obiter. Si autem vitis aurea posita fuit, uti clare Strabo testatur (, in templo) Jovis Capitolini; certe illa tectum templi Jovis, quem adhuc quaero, Fidii esse non potuit & si tectum Dii Fidii, id quod certum est,

 aper-

apertum fuit; pariter non sequitur, vitem [illegible] *tectum, ut ut fuerit perforatum, illi fuisse impositum. Varronis autoritate id probari nullo modo, ut certe mihi videtur potest: ille enim ita loquitur:* Nam olim Diovis & Diespiter dictus hoc est aër, & Diespater à quo dei dicti qui inde & dies & dius & divus. Unde sub dio & Dius Fidius. Itaque inde ejus perforatum tectum, ut videatur divum id est caelum. Quidam negant sub tecto per hunc dejetare oportere. *Ego certe, vir Maxime necdum perspicere possum Varronem nobis describere Jovis Fidii templum in Capitolio, illique post bellum Marsicum restaurato vitem auream pro tecto fuisse impositam & Davum me non Oedipum esse malo confiteri & publice testari, ingenii mei his in rebus non plane, ut praestantissimi N. est, subacti vitio fieri, quo minus res tam praeclaras apud Varronem invenire queam. Quin etiam necdum memini me legere templa omnia Jovis in monte Capitolino, incendio, bello Marsico vel civili potius conflagrasse. Nam Appianus Lib.* 1. *Bell. Civ. Tac. l.* 6. *An. & l.* 3. *Histor. Dion. Hal. l.* 4. *p.* 260. *Plutar. in vita Publ. & Julius Obsequens libello de prodigiis, uno ore testantur Capitolium tantum flammis absumptum esse; atque hoc est* incendium primum Capitolinae

aedis

aedis *memoratum* Plinio *l.* 35. *c.* 3. H. *Nat.* *quod incidit in A.V.C.* 671. *L. Scipione C. Norbano Coss. non autem alterum, quod Vermanius ad* Tacitum *scribit accidisse circiter T. Manlii* Torquati, *& Cn. Octavii consulatum sive A.V.C.* 588. *quippe quo tempore Capitolium arsisse nemo veterum scripsit; & Plinius, quem advocat, lib.* 13. *c.* 13. *tradit tantum tertium qui supererat, ex liberis à Sibylla allatis* igni crematum esse cum Capitolio Sullanis temporibus: *quod proculdubio* primum incendium, *non autem* secundum *est, quia Dion. Hal. loco laudato scribit; incendio post bellum Marsico, quod incidit in A.V.C.* 662 *& finitum est* A.V.C. 664. *Sibyllinos libros cum Capitolio crematos esse. Adeo ut & hinc pateat, ne liquido quidem constare, num templum* Jovis Fidii, *si modò exstitit, illo tempore conflagaverit, & post instauratum ornatumque sit à* Pompeio: *quod tamen ante omnia certum esse debet, si affirmare volumus vitem auream vel tectum Sancti Sanctorum Jovis Fidii templo fuisse impositum.* Haec *sunt, vir amplissime, quae mihi in mentem venerunt, quaeque puto magis illustratura vitem auream & alia, de quibus vir doctissimus haud tralatitie commentatur. Si quid otio tuo dignum praestiterim tuum erit judicare, persuasissimumq; habeas oro, me ex eorum hominum genere esse, qui humani à se nihil alienũ putant; & errores corrigi aequo imo lubenti & hilari animo ferunt: maximas-*

que me gratias illustri N. habiturum, si du-dia haec tollere, & certiora, namque potest, docere nos velit: quod simul factum erit, ibi continuo in alia omnia, & sententiam meam mutabo. Vale, ipsis Cal. Octob. CIↃ. CIↃCL LXXXIV.

ARTICLE III.

Réflexions Philosophiques & Théologiques sur le nouveau Systéme de la nature & de la grace. Livre premier touchant l'ordre de la nature. A Cologne chez Nicolas Schouten 1685. in 12.

VOici enfin l'Ouvrage que l'on a tant attendu contre le nouveau Systéme de la nature & de la grace : à tout le moins en voici le premier livre. Le second suivra incessamment. Mais pour le troisiéme qui doit être le dernier ; on ne sçait que nous en promettre. M. Arnaud ne s'est pas encore déterminé sur le parti qu'il doit prendre. Il ne sçait pas encore s'il interrompra son travail afin de répondre aux derniers livres de son adversaire, ou s'il l'achevera sans interruption. En attendant qu'il se détermine, le Public pourra méditer sur ce qu'on

qu'on nous donne ici. On n'y examine point les pensées du P. Mallebranche sur la grace (ce sera la matiére des livres suivans) on n'y examine que celles qu'il a publiées touchant l'ordre de la nature.

Aprés quelques observations générales sur le sens de divers termes dont l'Auteur du nouveau Systéme s'est souvent servi M. Arnaud expose son plan, & le réduit à ces 4. points.

1. Que cette grande maxime, *que Dieu n'agit dans l'ordre de la nature que comme cause universelle qui n'a point de volontez particuliéres*, n'est point clairement enfermée dans l'idée de l'être parfait.

2. Que dans la création du monde Dieu n'a point agi par les voies les plus simples, mais a fait une infinité de choses par des volontez particuliéres, sans qu'il y ait eû de causes occasiõnelles qui aient déterminé ses volontez générales.

3. Que dans la conduite de Dieu pour la conservation du monde sensible & purement corporel, il ne fait rien par des volontez générales, qu'il ne fasse aussi par des volontez particulieres sans être déterminé par des causes occasiõnelles.

4. Que contre les principes du Systéme l'on doit avouër que dans l'ordre même de la nature Dieu agit par des vo-

lontez

lontez particuliéres dans les évenemens qui dépendent des volontez libres.

A l'égard du 1. point l'Auteur examine sévérement les cinq raisons par lesquelles on prétend prouver que l'être souverainement parfait doit agir par les voies les plus simples. Nous ne rapporterons pas le précis de chaque réponse; parce que nous ne le saurions faire sans trop de longueur, nous en toucherons seulement deux choses; la prémiére qu'il semble que M. Arnauld n'ait pas tort de dire que l'on peut sans inconstance défaire ce que l'on a fait, car si on ne l'a voulu que pour un temps, il faut de toute néceſſité ne le pas conserver toûjours, & c'est la constance elle-même qui veut que l'on le détruise, de sorte que généralement parlant on ne doit pas croire que toute cause qui ruine son propre ouvrage manque de lumiére ou de fermeté d'esprit. J'avouë que je n'ai jamais pû goûter la raison qu'apporte M. Descartes pour prouver que la même quantité de mouvement qui a été imprimée d'abord à la matiére subsiste toûjours, c'est, dit-il, que sans cela Dieu ne seroit pas constant. Le P. Pardies * qui n'étoit pas des plus opposez à ce Philosophe n'a pas laiſſé d'avouër que

* Voi. la Lettre d'un Philos. à un Cartesien.

le cette preuve *faisoit rire ceux qui avoiēt* quelque teinture de Théologie. L'autre chose que je remarque est que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde, qu'ils prétendent qui n'y seroient pas s'il n'étoit plus digne de Dieu de les y laisser, que de troubler l'uniformité de ses voies par des Decrets particuliers, ne peuvent pas se fonder sur une idée distincte, parce qu'il est trés-possible que ce qui nous semble un desordre soit une beauté nécessaire à l'univers, & que d'ailleurs il est impossible de juger si une chose est irréguliére dans la nature lors que l'on ignore les desseins de Dieu; comme nous les ignorons. S. Augustin a dit judicieusement que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde sont semblables à ceux qui ne pouvant voir qu'une trés-petite portion d'un Ouvrage de marqueterie ne laisseroient pas d'en condamner l'arrangement. On pourroit se servir d'une autre comparaison. Un homme qui sortiroit de la Comedie aprés avoir ouï reciter la premiere Scene devroit-il être reçû à soûtenir que cette Scene est hors d'œuvre & qu'elle ne sert de rien? Pour juger de cela ne faut-il pas connoître toute la suite? Et cependant nous voulons juger de la Providence, nous qui sor-

tons du Théatre avant que le premie[r] vers soit tout à fait recité, car la plus lon-gue vie de l'homme n'est pas à l'égar[d] de la durée des choses ce qu'est un mot [à] l'égard de cent mille volumes *in fo[l.]* On doit voir ce que dit l'Auteur dans son chapitre 3. sur la simplicité des voies, & sur la constance d'une cause.

Il commence son 2. point dans le chapitre 4. & l'acheve dans les deux suivans. Toutes ses preuves sont fondées ou sur des faits que le P. Mallebranche ne peut nier, comme que le monde a été créé en moins de temps qu'il n'en eut falu pour le former par les loix générales de la nature, ou sur la propre doctrine du même Pere, comme que les seules loix de la communication des mouvemens ne suffisent pas pour la formation des corps animez. L'Auteur conclut de tout cela 1. qu'il est faux qu'il soit indigne de Dieu d'agir par des volontez particuliéres, car si cela étoit il n'eût point choisi cette maniére d'agir en faisant le monde, & il ne la suivroit pas tous les jours en produisant une infinité de plantes, & de corps organisez. 2. qu'il est faux que les désordres que l'on prétend voir dans le monde soient une marque que Dieu n'agit point par des volontez par-

iculiéres, car selon le P. Mallebran
he ces irrégularitez & ces désordre
. voient principalement sur la surfac
de la terre, & cependant il doit avoüe
qu'elle a été formée par des volonte
particuliéres de Dieu avec tous les au
tres Ouvrages qui furent faits dans le
six jours de la création. S'il dit avec l
Docteur Anglois qui a fait la Théori
sacrée de la terre dont nous avons par
depuis peu, que le monde que nous ha
bitons n'est que les masures & les ruïne
de la premiére terre mise en piéces d
temps du Deluge, M. Arnaud lui ré
pond que la Selenographie d'Heveliu
nous represente la lune aussi irréguliér
que la terre le sçauroit être, quoi que
lune n'ait pas dû changer de forme com
me la terre pour le crime de ses hab
tans. Il ajoûte qu'on pourroit trouve
autant de ces irrégularitez parmi les bê
tes que dans la surface de la terre, qu
que l'Auteur qu'on réfute ici tomb
d'accord que les bêtes sont produite
par des volontez particuliéres.

Pour ce qui est du 3. point M. A
naud ne cesse de dire que l'Auteur
nouveau Systéme se contredit mani
festement, lors qu'il soûtient d'un côté
Dieu fait tout dans le monde c
porel, & de l'autre que Dieu n'

que comme une cause universelle dont les volontez générales sont déterminées par les divers changemens qui arrivent dans les créatures comme par autant de causes occasionnelles. On prouve que ces deux propositions se détruisent mutuellement parce que le P. Mallebranche ayant confirmé la premiére par les passages de l'Ecriture qui portent que Dieu fait tout, jusqu'aux herbes & à la blancheur des lis, avouë que si on prenoit ces passages à la rigueur de la Lettre, il s'ensuivroit que Dieu agit par des volontez particuliéres, & néanmoins afin que ces passages prouvent la premiére proposition, il faut les prendre selon la rigueur du sens literal, il faut donc que ces deux propositions soient incompatibles, puis que le même sens literal qui prouve l'une, renverse l'autre. Si j'ai bien compris la pensée de M. Arnaud c'est le précis de son chapitre 7. qui est assez long. Il entasse dans le 8. plusieurs grands raisonnemens, soit afin de faire voir qu'il ne faut pas prendre pour des *anthropologies* les passages de l'Ecriture qui donnent à Dieu des volontez particuliéres, soit afin de faire comprendre qu'il seroit indigne de Dieu de ne vouloir pas directement, positivement & proprement tous les beaux effets

effets qui se produisent par les loix de la nature. Or si Dieu n'avoit qu'une volonté générale de mouvoir les corps selon les loix de la communication des mouvemens, il ne voudroit pas directement les effets qui se produisent dans le monde, il voudroit seulement de cette maniére les voies simples & générales d'agir, & par consequent il aimeroit moins l'ouvrage même qui résulte de la communication des mouvemens, que la communication des mouvemens; ce qui ne paroit conforme ni à l'idée d'un agent raisonnable, ni à ce que Dieu a fait dans la création du monde, puis qu'il est certain qu'il y a négligé ces voies simples & générales, & qu'il a mieux aimé se servir de volontez particulieres.

Le 4. point qui regarde les événemens naturels où la liberté de l'homme est mêlée, occupe seul les deux tiers du livre. L'Auteur prétend que si Dieu n'agissoit point envers les hommes dans l'ordre de la nature par des volontez particuliéres, mais seulement par des volontez générales que le libre arbitre de l'homme détermineroit à ceci ou à cela, il s'ensuivroit 1 que la maniére dont l'Ecriture parle de la conduite de Dieu envers les hommes dans l'ordre

de

de la nature n'auroit point de sens ra-
sonnable. 2 que ce que la foi & la ra-
son nous enseignent de la Providen-
ne seroit pas vrai. 3 qu'un des plus gra-
argumens contre l'efficace des caus-
secondes pourroit être tourné cont-
l'Auteur du nouveau Systéme.

Avant que de prouver la 1. conse-
quence il expose le plus exactemen-
qu'il lui est possible le sentiment d-
son Adversaire & celui *des plus habil-*
Théologiens touchant *la conduite de Di-*
dans le gouvernement du monde, apr-
quoi il rapporte quantité de faits & de-
dogmes empruntez de l'Ecriture, & les
fortifie par des raisonnemens, & par
des explications de S. Augustin. Tout
cela dure jusques au chapitre exclusi-
vement.

Ce qu'il dit en suite touchant la 2
consequence est fort docte, & fort cu-
rieux. Il expose les erreurs où les hom-
mes sont tombez à l'égard de la Provi-
dence, telles qu'on les trouve dans le
Doctor perplexorum de *Rabbi Maimoni-*
des, qui a bien été le plus sçavant de
tous les Rabbins, & qui a bien dit de
bonnes choses sur la Providence, mais
qui n'a pas laissé d'y mêler des faussetez
sur lesquelles M. Arnaud fait ses réfle-
xions. Or le résultat de tout ceci c'est
qu'à

qu'à son dire la volonté de Dieu ne se-roit point cause dans les principes du nouveau Systéme, qu'une chose arrivât plûtôt qu'une autre, qu'un homme pé-rit par naufrage plûtôt que d'arriver au port; d'où il s'ensuit qu'un naufra-ge arriveroit par hazard à l'égard mê-me de Dieu, car il dépendroit d'une combinaison de certains mouvemens de la matiére avec le desir qu'auroit eu cet homme de s'embarquer, laquelle combinaison Dieu n'auroit point faite. Il l'auroit prévûë, si l'on veut, mais parce que cette prévision l'auroit sup-posée comme future, elle n'empêche-roit point que ce naufrage ne fût un événement fortuit à l'égard de Dieu, puis que même ç'auroit été par hazard que Dieu auroit prévû ce naufrage, com-me c'est par hazard qu'un homme qui regarde par sa fenêtre voit passer un tel ou un tel. Ces objections paroissent fortes, mais elles ne sçauroient embar-rasser l'Auteur du Systéme sans em-barasser tous ceux qui croient le franc-arbitre. Je dis la même chose d'une au-tre objection que M. Arnaud appuye sur ce que c'est laisser à Dieu trés-peu de part au gouvernement du monde, que de prétendre qu'il ne fait que mou-voir les corps, & que ce sont les volon-

tez

tez libres des créatures qui ordonnent, qui réglent, qui déterminent en particulier la variété des événemens. Il propose quelques autres difficultez qui sont moins communes à son adversaire, & à tous les autres partisans de la liberté d'indifférence ; il examine ce qu'on avoit dit qu'il n'est pas certain que la ruine de la nation Judaique soit venuë de quelque volonté particuliére de Dieu, & qu'il peut bien être que le choix de cette nation pour produire le Messie soit une dépendance des loix générales ; il prétend que selon le nouveau Systéme il est trés-facile d'accorder nôtre liberté avec la Providence de Dieu dans les événemens humains, au lieu que jusques ici l'on avoit trouvé cet accord trés-difficile, d'où il voudroit inferer que ce Systéme ruine la foi de la Providence. Enfin il prétend que les promesses & les menaces que Dieu fait aux hommes dans sa parole par rapport aux biens corporels prouvent nécessairement qu'il agit par des volontez particuliéres.

Il passe à la 3. consequence dans le chapitre 18 & pour la prouver il réduit à trois inconveniens tout ce que l'on a trouvé d'absurde dans l'opinion ordinaire qui attribuë aux causes secondes une

une veritable activité. On a prétendu que si cette opinion étoit vraie, on pourroit aimer, craindre, & adorer quelque autre chose que Dieu. L'Auteur montre que le nouveau systéme est sujet aux mêmes inconveniens & à de plus grands encore & par occasion il explique de quelle façon on peut aimer & craindre les créatures. Il y a beaucoup d'apparence que la plûpart des lecteurs trouveront fort évident ce qu'on dit ici, & bien plus raisonnable que la longue dispute où M. Arnaud est entré touchant ce que le P. Mallebranche avoit dit du plaisir des sens.

M. Arnaud employe 4. grands chapitres à combatre le sentiment de son Adversaire sur cette question, & nous parle des Stoiciens, & d'Epicure, & de plusieurs autres choses qui marquent une grande étenduë de sçavoir. Mais ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du P. Mallebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires; & s'ils ne se souviennent pas du serment de bonne foi que M. Arnaud vient de prêter dans la Préface de ce dernier livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son adversaire afin de le rendre suspect du côté de la morale. Car enfin il est aisé de con-
noître

noître qu'il n'y a rien de plus innoc
ni de plus certain que de dire, que *le
plaisir rend heureux celui qui en joüit p
le temps qu'il en joüit, & que néanm
il faut fuir les plaisirs qui nous attach
aux corps.* S'imagine-t-on qu'en dis
aux voluptueux, *que les plaisirs où
se plongent sont un mal, un supplice,
malheur insupportable non seulement à ca
des suites, mais aussi pour le temps où
les goûtent*, on les obligera à les déte
ter. Bagatelles. Ils prendront un
discours pour un paradoxe ridicule,
pour une pensée outrée d'un homm
entêté qui s'imagine fiérement qu'o
déferera plus à ses paroles qu'à l'expe-
rience. Le plus seur est d'avoüer au
gens qu'ils sont heureux pendant qu'il
ont du plaisir, aussi bien le croiroient-
ils quelque chose qu'on leur pût di-
re, il faut seulement leur represen-
ter aprés cet aveu que s'ils n'y renon-
cent ce bonheur present les damnera.
Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la gra-
ce, c'est l'amour de Dieu, ou plûtôt
c'est Dieu seul qui est nôtre beatitude.
D'accord en qualité d'instrument ou de
cause *efficiente* comme parlent les Phi-
losophes; mais en qualité de cause *for-
melle*, c'est le plaisir, c'est le contente-
ment qui est nôtre seule felicité. Que
par

par une supposition impossible on se represente un homme aussi vertueux que S. Paul, & condamné pour toûjours aux mêmes tourmens qu'un Diable, aura-t-on l'imagination assez fausse ou assez subtile pour trouver que cet homme est moins malheureux qu'un Diable? On le pourra dire de bouche, mais on ne comprendra rien à ce qu'on dira, tant il est vrai que la seule voye que nous concevions que Dieu puisse mettre en usage pour nous rendre actuellement & formellement heureux c'est de communiquer à nôtre ame la modification qu'on appelle sentiment de plaisir; soit qu'au reste ce soit un sentiment vif, soit qu'il ne consiste que dans l'exemption de chagrin & de douleur.

Les deux derniers chapitres du livre sont employez à examiner les nouvelles preuves dont le P. Mallebranche s'est servi dans sa réponse au Traité *des vraies & des fausses idées*. M. Arnaud y fait voir aussi bien que par tout ailleurs un raisonnement fort net & une vigueur d'esprit toute telle que s'il n'avoit que 40 ans.

Il ne sera pas inutile de remarquer que sa derniére Dissertation sur les miracles de Moïse est fort nécessaire à cet Ouvrage, parce qu'elle combat une ré-

ponse qui se pourroit appliquer en gén
ral à tous les exemples que l'on cite d
decrets particuliers de Dieu. On po
roit suppòser pour tous ces cas les de
de quelques Anges établis causes oc
sionnelles. Ainsi toutes les forces
M. Arnaud doivent tomber desorm
sur ces causes occasionnelles. Il l'a bi
vû & c'est pour cela que dans sa Disse
tation qui a été comme un précurseur d
ce Traité il n'oublie rien pour ruine
cette pensée *que les desirs de S. Mich
ont reglé les prodiges de l'ancien peupl*
Il prétend qu'elle ôte à Dieu toute la
gloire de cette merveilleuse œcono-
mie, mais nous avons * vû qu'on lui
répond que puisque Dieu a choisi entre
une infinité d'autres les desirs de S. Mi-
chel, & qu'il les a redressez dans l'occa-
sion, c'est à lui que l'on doit attribuer
toutes les merveilles qui en resultent.
Ainsi la question est présentement si
supposé que Dieu eut formé le *monde*
selon les desirs d'un Ange, ce seroit
Dieu ou l'Ange qui meriteroit la gloire
de l'avoir si bien arrangé. M. Arnaud
prétend que ce seroit l'Ange, mais il
doit craindre que par la même *raison il*
n'ôte à Dieu les événemens qui dé-
pendent des volontez libres, ce qui se-
roit

* *Nouv. de Iuill. p. 784.*

it ruiner presque toute la Providen-
. Je sçai bien que cela ne regarde pas
. Arnaud qui ne croit ni science
oyenne ni liberté d'indifference, mais
uffira à son Adversaire de pouvoir
torquer toutes ces difficultez contre
plûpart des Catholiques.

ARTICLE IV.

Furstenbergiana, libri IV. Tres Poëmatum variorum de Ferdinando Furstembergio *Episc. ac Princ. Monast. & Paderb. Autore Leonardo Frizon S. I. Quartus epistolas ipsius principis, Autorisque ad principem complexus. Praefixa operi laudatio Ferdinandi, & in Criticos veteres ac novos Disquisitio.* C'est à dire, *Recueil de Pieces concernant M. de Furstemberg Evêque de Munster.* Burdigalæ apud Viduam G. de la Cour 1684. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Desbordes.

IL y a long-temps qu'on sçait que le Jesuite Frizon est un grand Poëte. Il publia un gros Recueil de Poësies l'an 1675 en 2 volumes *in* 8, & sept ans aprés il fit imprimer une Poëtique qui a été lûë avec plaisir, tant elle est

parsemée de remarques tres-curieuse
Ceux qui ne l'ont pas, s'en pourrot
former une belle idée s'ils lisent l
Journal des Sçavans du 3. d'Août 168
Ce Perenous donne ici un Recueil par-
ticulier de tout ce qu'il a composé
l'honneur de feu M. l'Evêque de Mun-
ster, l'un des plus illustres Patrons des
Sciences qui ait paru dans nôtre *Siécle*,
& qui s'est acquis de ce côté-là une
gloire bien plus solide que celle que son
Prédécesseur a cherchée dans les armes
avec si peu de bien-séance & si peu d'é-
gard pour sa qualité d'Evêque. On au-
roit raison de dire que lors qu'on mit à
sa place M. l'Evêque de Paderborn, *on*
imita l'élection de Numa Pompilius,
Prince dévot & pacifique, & d'un cara-
ctére tout different de celui de Romu-
lus qui avoit régné avant lui. Cette com-
paraison est d'autant meilleure que *le*
Prélat que l'on loue ici a été fort dévot
selon les principes de sa Réligion, &
fort attaché à des fondations de Mona-
stéres, à des Missions, à des constru-
ctions d'Eglises, &c. On trouva sous un
Autel aprés sa mort quelques papiers
cachetez qui aprirent qu'il offroit à
Dieu deux mille Messes. Or entre tous
ceux qu'il a honorez de son amitié &
de ses bienfaits, il n'y en a pas qui ayent
été

é ses favoris à l'égard des Peres Iesuites. C'est à eux qu'il a laissé sa Bibliotheque, c'est eux qu'il a substituez à son unique heritier en cas qu'il meure sans enfans mâles. Ses autres liberalitez pour eux sont innombrables, de sorte que si l'on fait réflexion aprés cela que l'Auteur de cet Ouvrage est Poëte, & qu'en son particulier il a reçû mille gratifications de ce Prélat, on s'attendra à trouver ici bien des éloges, & on ne se trompera point. Ils y courent par torrens, & tournez en toutes sortes de maniéres. Il n'y a pas jusqu'à un Chardonneret qui revenoit tous les ans faire son nid dans le jardin de M. l'Evêque de Munster qui n'ait été régalé d'un joli Poëme. Ie ne sçai si l'Auteur n'a pas été incité à loüer ce petit oiseau, non seulement par l'exemple de Catule, d'Ovide & de Stace, mais aussi par l'envie d'imiter M. Pelisson qui a fait des piéces d'un tour extrêmement delicat sur la fauvéte de Madem. de Scuderi, car autant que ce génie tout à fait Original est inimitable, autant inspire-t-il aux autres le desir de l'imiter.

Comme il y a des gens qui n'acheteroient jamais un livre où il n'y auroit que des vers quelque beaux qu'ils puissent être, l'Auteur a fait sagement de

mêler toûjours dans les volumes de ses Poësies plusieurs bonnes piéces en prose. Celles qui se trouvent dans ce Recüeil outre les lettres qui composent le 4. livre sont un Eloge du Prélat; des Remarques sur les *Furstenbergiana*; & une Critique de plusieurs Critiques anciens & modernes. L'éloge est fort bien écrit, & d'un stile plus châtié qu'on ne le devoit esperer d'un homme qui s'attache tant à la versification. On y trouve des applications fort heureuses de quelques pensées des anciens, par exemple du passage de Pline le Jeune où il est dit *que c'est être heureux que de faire des choses qui méritent d'être écrites, ou d'en écrire qui méritent d'être leuës, mais que ceux qui font l'un & l'autre sont trés-heureux.* Cette pensée convient admirablement à feu Mr. l'Evêque de Paderborn, car il a écrit de beaux Ouvrages. On a fait à Paris le même honneur à ses Poësies qu'à celles des Papes Urbain VIII. & Alexandre VII. je veux dire qu'on les a imprimées au Louvre.

Ce qui me paroit de plus remarquable dans la 2. piéce en prose c'est *l'étonnement* du P. Frizon sur la secheresse des anciens à loüer Mecene quoi qu'il fût un Patron trés-magnifique

des

les beaux Esprits, & le favori d'un des plus puissans Empereurs qui ayent jamais été. Virgile qui sçavoit si bien loüer quand il vouloit n'a pourtant parlé de lui que quatre petites fois, & toûjours en trés-peu de mots & fort maigrement. C'est dans ses Georgiques qu'il a fait mention de lui, car dans l'Eneide il n'en a rien dit, laissant perdre les plus belles occasions du monde, comme celle où il loüe les victoires d'Agrippa Rival de Mecene dans la faveur, & celle où il parle des Navires des Toscans dont les Rois avoient été les Ancêtres de Mecene selon l'opinion commune. Properce le loüe un peu plus dans l'une de ses Elegies. Horace s'est encore mieux acquité de son devoir, mais pourtant il a oublié une chose aussi bien que tous les autres qui ne devoit pas être oubliée. Mecene avoit de l'esprit & faisoit d'assez bons vers de l'aveu même de Seneque qui l'a traité fort durement. D'où vient donc que les beaux Esprits qu'il combloit de graces ne l'ont jamais cajolé sur ses Poësies? Il faut avoüer qu'aujourd'hui on n'auroit pas tant de retenuë, & que les loüanges d'un homme tel que celui-là ne sont pas distribuées avec tant de mé-

ménagement. On n'a pas même p[ris le] soin de nous conserver le nom d[u] Protecteur des sciences, puis qu'on d[is]pute encore s'il s'appelloit *Cilni[us]* ou *Cillinius*. Quelle ingratitude! N[o]tre siécle n'en sera pas coupable assu[ré]ment. Jean Henri Meibomius qui [fit] imprimer la vie de Mecene l'an m[il] six cens cinquante-trois avoit déja f[ait] ses plaintes de ce qu'aucun des ancie[ns] ne s'est avisé d'écrire l'Histoire de c[e] Favori.

La *disquisitio in Criticos*, ou la Critique des Critiques est une piéce remplie de bonnes remarques & qui plairont infiniment à ceux qui cherchent la finesse du Latin. On sçait que la secte des Ciceroniens a été si delicate sur le choix des termes, qu'elle en a condamné un grand nombre comme barbares seulement parce qu'ils ne se trouvoient point dans Ciceron. D'ailleurs la négligence de plusieurs Sçavans qui ont mis dans leurs livres latins une infinité de phrases de leur langue maternelle, ont jetté une si grande défiance dans les esprits grammairiens, qu'ils prennent pour barbarismes tout ce qui a l'air des langues vivantes, à moins qu'ils ne se souviennent de l'avoir lû dans un bon Auteur. Or ce

souvenir ne vient pas toûjours au b
soin, & de là est venu qu'on à fait mi
les jugemens téméraires contre d
mots innocens. Le P. Frizon pren
lui leur fait & cause. Il veut bie
qu'on prenne pour legitime & du b
usage tous les termes qui se trouve
dans Ciceron, mais il ne veut poi
qu'on rejette tous ceux que l'on n
rencontre pas. Il justifie sa condui
par de grandes protestations de respe
pour ce Maître de l'éloquence, &
ajoûte qu'il doit bien lui être perm
d'approuver des mots qui ne sont p
dans Ciceron, puis que Ciceron lu
même s'est servi de certains term
qu'il avoit condamnez dans un aut
Ouvrage. Cela lui donne lieu de no
faire voir quelques fautes de mémoir
& quelques contradictions surprena
tes où Ciceron est tombé, par exe
ple il avoüa en plaidant pour Mil
qu'il avoit été accusé d'avoir conse
à ce Milon le meurtre de Clodius,
cependant lors que Marc Antoine vo
lut réveiller cette médisance, Ci
ron lui répondit dans la 2. Philippiq
que jamais on ne lui avoit imputé ce
lors que l'affaire fut debatuë. Si l
joint à ces 2. passages celui de la 3.
tre du 4. livre à Atticus, où il insi

assez clairement qu'il étoit complice du meurtre de Clodius, ce qu'il nia néanmoins devant les Juges, on soupçonnera qu'il ne se contredisoit pas toûjours faute de mémoire. L'Auteur fait entendre qu'il lui seroit fort aisé de remarquer un grand nombre de semblables contradictions dans les Ecrits de ce grand homme, mais qu'il n'a ni le loisir ni l'envie de le faire. Je suis seur qu'il obligeroit bien des gens s'il les marquoit toutes.

Aprés avoir donné cette petite secousse à Ciceron, il en donne quelques autres à deux ou trois Critiques modernes, mais sans les nommer, ni sans sortir des bornes de la plus exacte civilité. Il ne les désigne pas même par les premieres lettres de leur nom, quoi qu'il les désigne par certaines lettres capitales. On ne laisse pas de deviner aisément qu'il en veut au livre du Jesuite Vavasseur duquel nous parlâmes* l'année passée. Il fait voir à tous ces Puristes qu'ils jettent mal à propos des scrupules dans l'esprit, en condamnant des expressions qui se trouvent dans les Auteurs du meilleur temps. Par exemple, l'un d'eux avoit asseuré que *in honorem alicujus*, *en l'honneur de quelqu'un*,

*mois de Sept. art. 4.

qu'un, étoit une phrase que la bonne & la pure antiquité ne connoissoit point, & cependant on la trouve dans Horace, *plurimus in Junonis honorem aptum dicit equis Argos.* On avoit dit aussi que *formosus* ne se doit point dire des choses inanimées, & cependant l'Auteur montre le contraire dans Tibulle, dans les Eglogues de Virgile, & dans je ne sai combien d'autres gens d'une autorité incontestable. Il fait plusieurs remarques de même nature qui montrent évidemment ou que l'esprit de l'homme est quelque chose d'étrangement limité, ou que l'étude d'une langue est quelque chose de bien vaste, & il conclut par recommander aux Grammairiens de n'être pas décisifs, de peur de se voir mortifiez par la découverte d'un mot qu'ils auroient soûtenu ne se trouver pas dans les anciens livres.

Il a publié en même temps un autre Ouvrage qui se trouve aussi chez *Henri Desbordes.* En voici le titre *Xaverius Thaumaturgus. Panegyricum Poema cum operibus XV. historicis, oratoriis, theologicis de sancto Indiarum Apostolo, &c. in 8.* Il est consacré à la mémoire du feu Evêque de Munster, grand devot de S. Xavier, sur tout depuis la

maladie mortelle dont il croioit qu ce Saint l'avoit guéri, en reconnoiss ce dequoi il lui fit bâtir une Eglise m gnifique qu'il lui avoit voüée. On *vit jamais plus de miracles que l'on voit dans ce livre. On ne sauroit faire pas sans y en trouver, & l'on deman roit volontiers qui des deux doit pa pour le miracle, ou l'interruption du cours de la nature. On ne sait où e l'exception & où la régle, car l'une n se presente gueres moins souvent que l'autre, ainsi c'est avec raison que S. Xavier porte ici le titre de *Thaum turge*, car on le mériteroit à moins beaucoup mieux que cet Evêque de Néocesarée auquel il a été affecté. On ne pourroit gueres s'imaginer que Dieu ait donné à faire la conversion des Indes *au rabais des miracles*. Je me sers de l'expression qu'un ami de Mr. Arnaud a emploiée dans le livre qui a servi de sujet à l'article précédent. Le passage vaut la peine d'être transcrit. Il est d'un langage d'imagination qui plaira à beaucoup de personnes. *L'Auteur de la Recherche de la verité*, dit-on, *veut que Dieu ait consideré tous les divers systêmes de la conduite des Anges, &c. qu'ajant reconnu par cet examen que* S. Mi-

*V. la rech. des Rech. p. 765. & la reponse p. 11

Michel seroit le plus ménager en matiere de miracles, il a choisi le sien. C'est comme s'il disoit que Dieu a donné le peuple Juif à gouverner aux Anges au rabais des miracles, & qu'ayant trouvé que S. Michel s'en acquitteroit à meilleur marché, il l'a préferé à tous les autres. Revenons au P. Frizon.

Son Poëme miraculeux est précédé d'une Préface qui rend raison de plusieurs choses, & suivi d'un long Commentaire Historique & Théologique qui apprend plusieurs particularitez sur les éloges que l'on donna à François Xavier au temps de sa Canonization, & sur les honneurs extraordinaires que les Papes lui font rendre. Ils ont voulu posseder son bras à Rome, ce que Mr. Maimbourg a desaprouvé dans son dernier livre, où il remarque que ce bras *est maintenant tout dessechè & que depuis ce temps-là* le corps du Saint *n'est plus aussi frais qu'il étoit auparavant, que ceux qui oserent mettre la main sur ce sacré corps moururent dans l'année, & que ceux de Goa attribuent à cette action tous les maux dont ils ont été affligez depuis ce temps-là, & toutes les pertes que les Portugais ont faites dans les Indes Orientales.* Le P. Frizon ne parle pas de ces choses. Il dit seule-

ment que lors qu'on coupa ce bras l'E-glise trembla, & qu'on vit d'autres prodiges, & il ajoûte qu'un vaisseau de guerre Hollandois qui alloit à pleines voiles & avec le meilleur vent du monde voulant se saisir du vaisseau Marchand qui portoit cette précieuse Relique s'arrêta tout court dés qu'on l'eût porté sur le tillac. Ce n'est pas une marque de regret d'avoir été détachée de son tout, & en effet pourquoi ce tout & cette partie se fâcheroient-ils d'être separez comme Mr. Maimbourg l'insinuë? N'est-ce pas le propre du bien de se partager afin de se mieux répandre?

ARTICLE V.

Augustissimo Galliarum Senatui Panegyricus dictus in Reg. Ludovici Magni Collegio S. I. à P. Jacobo de la Baune *ejusdem Societatis Sacerdote. C'est à dire Panegyrique du parlement de Paris prononcé au College des Jesuites.* Parisiis apud Viduam Benardi 1685. in 4.

IL y a déja quelques mois que nous avons reçû un Mémoire touchant ce Panegyrique. Nous l'aurions dés lors emploié si nous n'eussions crû que

nos

nos Libraires auroient bien-tôt cet Ouvrage, & qu'ainsi nous en jugerions par nous-mêmes ; mais comme cette esperance n'a point eû de suite, ni n'en aura apparemment, nous sommes contraints de ne faire connoître cette harangue que par le jugement qu'en a fait un connoisseur de Paris en ces propres termes.

Ce Panegyrique qui s'est prononcé avec un appareil extraordinaire en presence de tout le Parlement mérite d'être estimé de tous ceux qui savent écrire poliment. La Latinité en est pure, nette, & élegante, les pensées sont naturelles & élevées. L'Auteur a ramassé là tout ce qui se peut dire à l'honneur de cet Auguste Corps. C'étoit une matiére trés-delicate & où il y avoit bien des écueils à craindre. Il s'en est tiré avec beaucoup d'adresse. Il prétend montrer ce que le Parlement de Paris a fait 1. pour le bien de la Religion. 2. pour le service du Roi. 3. pour l'interest des particuliers & pour la paix des familles. Il y a des faits singuliers traitez avec beaucoup d'éloquence. Les portraits qu'il a faits de Mr. le Chancelier, de Mr. le Premier Président, des autres Présidens au Mortier, & de Messieurs les Gens du Roi sont faits avec beaucoup d'art : tout leur convient, & cela est si bien ménagé qu'ils ont tous lieu d'être contens. A la fin de cette

Harangue il y a l'explication de l'appa[rat] & de toutes les inscriptions qui orn[ent] le lieu où elle s'est prononcée. Il y a une [pe]tite histoire de tous ceux qui ont été P[re]miers Présidens avec leurs armoiries [&] celles de tous ceux qui composent actuellem[ent] le Parlement ce qui rend cet Ouvrage [fort] curieux & qui interesse toutes les familles [de] Paris. Cette Harangue m'a donné envie [de] voir celle que le même Auteur prononça & [fit] imprimer l'année passée sur le Roi Restaura-teur des Arts, & celle qu'il fit il y a 2. ans sur Mr. le Duc de Bourbon dont la première partie est un juste éloge de Mr. le Prince. Ces 2. pièces ne cedent en rien à celle-ci.

C'est ce que porte le Mémoire. Nous n'y ajoûterons rien si ce n'est que le P. de la Banne est un de ceux qui régentent la Rhétorique à Paris, & qu'il a commenté les anciens Panégyriques *in usum Delphini*. Il n'est pas nécessaire de découvrir ces écueils dont on nous parle. Pour peu qu'on ait lû l'Histoire de Mr. de Thou on sent de reste que ce nouveau Panegyriste a eu besoin de beaucoup de circonspection pour loüer le zele du Parlement de Paris. Mr. de Balzac * auroit dit en cette occasion qu'il faloit sçavoir danser sur la corde, &c. Effectivement c'étoit marcher sur des

* *Voi. lettr. 1. à M. Conrart.*

épines, *aut per ignes suppositos cineri* ...o. Mais enfin la bonne intelligence ...établie pleinement entre ces deux ...s, dequoi l'Auteur d'un livre nou... dont nous avons raporté le titre ... les Nouvelles du dernier mois ...716.ne paroît pas trop content. A son ...m.

ARTICLE VI.

Drelincurtii super humani foetus umbilico meditationes elencticae. C'est a dire *meditations critiques sur le nombril*. Lugduni Batav. apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 12.

LE titre seul fait comprendre que cet Ouvrage est une suite fort naturelle de celui dont nous parlâmes dans l'onziéme article des Nouvelles du mois passé. Ainsi l'on se doit attendre à trouver dans ce nouveau livre la réfutation des fausses pensées que plusieurs Medecins de nôtre siécle & du précedent ont eües sur le nombril du *foetus* humain. Il y en a qui ont publié que les vaisseaux de ce nombril se fermoient dans la substance de *l'uterus*, & qu'ils se répandoient de là vers le *foetus* pour lui por-

porter la nourriture necessaire, au lieu qu'il faloit dire que le *fœtus* pousse hors de soi vers les parties qui l'environnent les racines ou les filamens qui doivent être le vehicule de sa subsistance, comme la nature le pratique dans le regne des Vegetaux. Les erreurs qu'on a debitées touchant le nombre, la formation, & les fonctions des mêmes vaisseaux ne sont pas plus supportables, si l'on en croit cet Auteur. Il en remarque beaucoup, & il les exprime à son ordinaire par des métaphores fort vives. Son sentiment est que le nombril du *fœtus* humain n'a qu'une veine & deux artéres destituées de valvules, & sans *Ouraque*. Il ne serviroit de rien de lui objecter que Fernel, Higmorus, Cabrol, & du Laurens sur la bonne foi de Cabrol témoignent qu'il y a eû des hommes pourvûs d'*Ouraque*; car il peut répondre que c'étoit une conformation extraordinaire, qui ne doit pas être plus tirée à consequence, que les irrégularitez de la nature en certains enfans qui urinent par le perinée, ou qui rendent leurs excremens par les conduits de l'urine, sur quoi on pourroit citer Hildanus, Tulpius, & Loüise Bourcier. C'est quelque chose d'étonnant que la multitude de pensées bour-

[illegible]rruës & incompatibles que Mr. [illegible]elincourt rapporte & rejette en même temps touchant l'*Ouraque*. . . . . . Il passe en suite à la longueur du nombril, à ses nœuds, à ses concours. & il trouve à cet égard une aussi [illegible]ande matiére de censure que dans [illegible] autres choses. Il condamne ceux qui ont determiné à une certaine mesure la longueur du nombril comme à un pied & demi avec Ambroise Paré, à 2. coudées avec Rodrigue de Castre, à 2. pieds & un quart avec Veslingius; il les condamne, dis-je, parce qu'il prétend qu'il y a trop de diversité dans cette longueur pour en pouvoir donner des régles. En general on peut dire que les enfans qui se remuent beaucoup dans le ventre de leur mere ont le nombril plus long que ceux qui sont plus posez. L'Auteur n'est pas plus content des raisons qu'on a données des circuits & des nœuds du nombril, mais il est sur tout bien fondé à relancer une vieille rêverie des Arabes que plusieurs ont adoptée dans leurs Ecrits, & qui est fort generale parmi les femmes, c'est *que l'on peut connoître aux nœuds ou aux rides du nombril d'un enfant naissant, combien d'autres sa mere en fera*. Un Medecin de François I. & de

de Henri II. aſſeure que l'on connû
ces marques juſqu'où iroit la fécon
de Catherine de Médicis. On préte
même connoître par la diſtance de c
nœuds l'intervalle des groſſeſſes,
par leur couleur, le ſexe des enfan
venir : la couleur blanche, dit-on, pré
ge des filles : la rouſſe préſage des g
çons. Que ſi le nombril s'entortill
l'entour du col, c'eſt un mauvais ſig
car cela préſage que les enfans qui vie
nent au monde avec un ſemblable c
lier ſeront pendus tôt ou tard. L'Aute
ſe moque avec raiſon de tous ces bo
contes de vieille. Il ne s'en faut gue
qu'il ne range dans la même claſſe
penſée du bon Mr. Rioland qui a c
qu'en laiſſant couler beaucoup de ſan
du nombril, on eſt cauſe que la petite
verole n'incommode preſque point les
enfans, & que ſelon qu'on le coupe plus
ou moins long on fait un grand bien ou
un grand mal aux parties honteuſes de
l'un & de l'autre ſexe. Le Sr. Guille-
meau prétend même que pour donner
aux garçons une langue bien penduë,
il faut leur laiſſer un bon morceau de
nombril, mais que ſi on le coupe court
aux filles, on refrene la volubilité in-
domptable de langue qu'il dit que la na-
ture leur donne. Il nous decouvre auſſi

le

le secret de la ruelle des accouchées, je veux dire l'ordre qu'elles donnent aux sages-femmes touchant l'incision du nombril. Mr. Drelincourt nous fait part des termes consacrez dont elles se servent. Il avoit remarqué peu auparavant comme témoin oculaire que quand une femme fait deux ou trois enfans à la fois, ils ont chacun un nombril inseré à un seul & même *placenta*, & il ajoûte qu'il est rare que chaque *fœtus* ait un *placenta* particulier. Il nous apprendra sur tout ceci mille belles choses & mille observations singuliéres dans une édition plus ample.

ARTICLE VII.

Traité du Pouvoir absolu des Souverains, pour servir d'instruction, de consolation, & d'apologie aux Eglises Réformées de France qui sont affligées. A Cologne chez Jacques Cassander 1685. in 12.

On ne doit pas soupçonner l'Auteur de ce livre de donner aux Rois un pouvoir sans bornes par des veuës intéressées, puis qu'aiant été banni

ni de France pour la Religion, apr[...] y avoir souffert une prison extrêm[...]ment dure & sans la moindre app[...]rence de justice, à ce qu'il croit, il s'[...] retiré sous un *Gouvernement Républica[...] dont il éprouve la douceur*, de sorte q[...] s'il vouloit écrire par un esprit [...] de flaterie, ou de reconnoissance, o[...] de vengeance il prendroit une rou[...] toute contraire, c'est à dire qu'il écri[...]roit pour prouver que l'autorité de[...] Princes releve des peuples, & qu'o[...] peut la faire rentrer dans ses justes bor[...]nes dés qu'on voit qu'elle n'y est pa[...] C'est donc la force de la persuasion qu[...] le fait parler, & qui l'oblige à fortifie[...] ses freres dans une vérité qu'il regard[...] comme de la derniére importance, ca[...] comme il n'a point éprouvé dans son emprisonnement *de plus difficile tenta-tion que celle de résister au ressentiment que l'injustice notoire* (dit-il) *de ses adversaires lui donnoit contre eux*, il s'imagine que tous ceux qui souffrent pour la Religion, & qui voient succomber tant de gens peuvent sentir des transports de haine & de zéle qui leur persuadent qu'on doit s'opposer à cette oppression de la vérité, & que l'on remportera la couronne du martyre si l'on meurt dans la résistance. Il trouve cette illusion si

fausse

fausse & si contraire au salut ; qu'il se croit obligé de la prévenir autant qu'il lui est possibile en montrant la vaste étendue du Pouvoir des Souverains.

Voici l'ordre qu'il observe. En 1. lieu *il explique nettement & exactement l'état de la question touchant le Pouvoir absolu*. 2. Il apporte toutes les meilleures preuves que sa méditation & sa mémoire lui ont fournies pour établir ce Pouvoir. 3. Il répond aux objections que la conscience & la raison lui peuvent faire. Comme il n'avoit que la Bible pour tout livre quand il a fait ce Traité il ne cite que l'Ecriture.

Il fait d'abord quelques considérations générales sur le 1. chef par exemple que Dieu qui tire la lumiére des tenébres, s'est servi de l'Ambition de quelques hommes pour tirer les autres d'un désordre où ils se feroient égorgez mutuellement, & que cette ambition a produit le gouvernement civil dont l'autorité a dû être proportionnée à la malice ou à l'inconstance particuliére des Peuples, de sorte que par une dispensation admirable de la Providence le Pouvoir des Princes est devenu absolu lors que la ferocité ou l'humeur volage des sujets ont été telles qu'ils auroient bien-tôt troublé le repos public;

si

si on ne les eût tenus de court sous
frein d'une Puissance sans bornes.
considére en suite la *matiére* & la *ma*
re de cette Puissance, entendant p
la matiére *les choses dans lesquelles l'a*
torité s'exerce, & par la maniére,
degré même du Pouvoir dans ces cho
là.

Il dit que ces choses regardent ou
vie presente, ou celle qui est à venir,
que les premiéres sont entiérem
soûmises au Souverain, mais quant au
derniéres qu'on appelle d'un mot géné
ral *la Religion*, il distingue, car si elle
appartiennent à l'essence de la Religio
il soûtient qu'elles ne dépendent pas d
Prince, & qu'ainsi il n'y a que les acci
dens de la Religion, c'est à dire les cé
rémonies, l'ordre du gouvernement &
autres choses semblables qui soient d
ressort de la puissance séculiére. Il croi
donc qu'à l'égard de l'essenciel on ne
doit obeïr qu'aux lumiéres de sa con-
science, soit qu'effectivement on suive
le parti de la verité, soit que l'on se
trouve par persuasion dans le parti du
mensonge : mais pour ce qui regarde
les choses non essencielles, il croit que
le Prince les peut régler comme il le
juge à propos, & que l'on ne peut s'op-
poser à ses réglemens *sans desobeir à*

Dieu même, quoi qu'il se rencontrât que le Prince ne fût point de la Religion de ses sujets, & voulût néanmoins prendre connoissance de la discipline qu'ils observent, & y apporter des changemens. On voit par là que selon le sentiment de l'Auteur les sujets sont obligez de se conformer à la volonté du Prince dans les choses qui n'apartiennent pas à l'essence de la foi. Mais que veut-il que l'on fasse lors que le Souverain s'en prend à l'essenciel de la Religion? Il veut qu'on lui désobeïsse sans aucun mouvement de révolte, quoi qu'il en vienne aux moiens les plus violens, *& qu'on ne se porte jamais à la moindre résistance exterieure, autre que celle que pourroit produire le refus de blesser directement sa conscience par des actes de Religion contraires à la piété qu'on professe.*

Passant à la maniére du Pouvoir, il dit qu'elle ne peut être considérée qu'en deux differens degrez, qui sont *le droit temperé par la justice ordinaire, & le droit absolu & entiérement illimité.* Il remarque que ceux qui ont ce dernier droit n'ont pas besoin de justifier leurs actions par des principes exterieurs, & qu'il suffit qu'ils alleguent que *tel a été leur bon plaisir*, d'où il résulte

Qq

sulte que leur puissance n'est point su-
jette à l'examen de leurs sujets, & qu'el-
le est *un droit d'impunité à l'égard des peu-
ples*. Ce qui n'empêche pas que l'exer-
cice de cette puissance ne puisse être
trés-criminel, & qu'il ne soit soûmis
aux peines de la justice divine. L'Au-
teur déclare qu'il ne prétend pas que les
peuples qui sont exempts de ce Pouvoir
absolu, soient obligez d'en subir le joug
il dit au contraire que ceux qui vivent
sous une plus grande liberté font trés
bien de s'y maintenir, & qu'il ne faut
se soûmettre à l'autorité illimitée que
lors qu'on la trouve déja établie ou lors
qu'elle *va s'établissant par des voies que la
seule rebellion injuste des sujets pourroit
empêcher*. Il faudroit que nous copias-
sions tout le chapitre si nous voulions
donner une idée de toutes les réflexions
de l'Auteur. Mais je pense qu'en voila
assez sur le premier point.

Le 2. comprend les preuves du Pou-
voir illimité qu'on vient d'éclaircir.
On en donne quatre. La 1. est prise
des maximes générales de la parole de
Dieu fondées sur des passages formels
& sur des exemples que l'Auteur appuie
de fort bons raisonnemens. La 2. est
tirée des maximes particuliéres de l'E-
vangile, & paroit si forte qu'il ne sem-
ble

e pas qu'on y puisse repliquer, à moins
'on ne veüille ouvrir la porte aux plus
ands relachemens de la Morale Chrê-
nne. Le fait est que nous connoissons
ûrement & incontestablement par
Evangile que ce monde est le lieu de
ôtre exil, & que nous n'y devons passer
e comme des voiageurs qui retour-
nt à leur patrie par la mortification
s sens & par le mépris des biens & des
nneurs de la terre, & même par une
inte indifference pour la vie. D'où il
ensuit clairement que les sujets ne
euvent se soulever contre leur Prince,
s prétexte d'oppression ou d'enleve-
ent de biens, puis qu'ils ne sçau-
oient se soulever qu'en faisant paroître
'ils sont extrêmement attachez aux
iens du monde; qu'ils aiment les com-
moditez de la vie, & qu'ils ne veulent
point marcher dans les routes que J. C.
leur a marquées qui sont la patience, la
croix, les afflictions, & les mortifica-
tions. A ce propos l'Auteur explique
l'usage des afflictions afin de consoler,
dit-il, les Eglises pour lesquelles il com-
pose ce Traité, & comme il a bien pré-
vû ce qu'on peut lui objecter de plus
plausible, savoir qu'il y a des persecu-
tions qui ne s'arrêtent pas à l'enlevemẽt
des biens, mais qui tendent à l'extinction

de la foi, il previent cette objection, & y répond exactement. Il fait voir que la Puissance ne peut jamais s'étendre sur les actes immédiats & intérieurs de la Religion, & qu'ainsi les sujets n'ayant rien à craindre de ce côté là ne peuvent jamais en prendre occasion de se soulever. Il montre la même chose quant aux actes extérieurs en distinguant *la simple omission de ces actes*, *d'avec les actions positivement contraires*. Il faut lire tout ce qu'il dit là-dessus car nous serions trop longs si nous indiquions toutes ses remarques.

Sa 3. preuve est *tirée du fondement du droit*, & il l'appuye principalement sur ces trois considérations. La premiére, que l'éminence de celui qui régne *tire aprés soi un Pouvoir sans bornes*, comme il paroit non seulement par les idées de la Royauté que l'on trouve dâs l'Ecriture, mais aussi par la qualité de Legislateur qui convient aux Rois, & par l'adoration civile qu'on leur doit rendre. Si l'on considere que la force d'une loi n'est pas formellement dans sa justice, mais dans l'autorité du Legislateur, & qu'on doit lui obéir parce qu'il ordonne & non pas parce que ce qu'il ordonne paroit juste, on tombera aisément d'accord, dit l'Auteur, que la Puissance de faire des

loix

six suppose un Pouvoir illimité. Sa seconde considération est, que si la Puissance Souveraine *ne va pas jusques au pouvoir absolu, les Etats & les Empires du monde sont dans un chancellement perpetuel*, car s'il est permis aux sujets d'examiner la conduite de leur Maître, on n'a qu'à se préparer à l'anarchie, ou à se voir soûmis à cent Tirans, pour un que l'on n'aura pû souffrir. Les prétextes des séditions ne manquent jamais, lors qu'on leur ouvre une telle porte. L'Auteur confirme cette considération en remarquant que ce qui distingue la Puissance politique d'avec la Puissance Ecclesiastique, est que celle-ci se réduit à la force de persuader au lieu que l'autre peut contraindre sans qu'elle s'informe si l'on est persuadé, ou non; Or une Puissance qui se met ainsi au dessus des lumiéres de l'esprit, au dessus des plaintes & des raisons, & même au dessus de la justice (car chaque particulier est obligé d'obéir aux loix & y peut être contraint encore qu'il ne les croie pas justes) est assûrément illimitée. La troisiéme considération est soûtenuë par ce principe incontestable *que de deux maux il faut toûjours choisir le moindre*, d'où l'Auteur conclut que les désordres que la

Puissance absoluë peut sembler produi-re n'approchant pas de ceux que la ré-bellion produiroit, il faut laisser aux Monarques un Pouvoir sans bornes, tout le moins afin d'éviter un plus grand mal. Il remarque que les guerres civiles des Romains du temps de Marius & de Sylla, & du Triumvirat de M. Antoine causerent mille fois plus de maux que l'Empire de Caligula & de Neron.

La 4 preuve est tirée *de l'origine des Puissances*. L'Auteur réduit à dix tous les moiens dont il se figure qu'elles sont nées, & il tâche de faire voir sur cha-cun qu'il soûtient fort justement l'in-dépendance des Rois. Voici ce qu'il dit sur les sources qui semblent les moins légitimes, on jugera du reste par là. Il dit que ceux qui deviennent Souverains par la voie des armes, ou par la ruse, acquierent une autorité illimitée: con-tre laquelle il n'est point permis de se pourvoir par quelque soûlevement, par-ce qu'ayant pû faire mourir ceux qu'ils avoient subjuguez, ils leur ont sauvé la vie à condition de régner sur eux; & ainsi les vaincus n'ont évité le dernier supplice qu'en promettant une entiére obéissance, & s'ils l'ont promise ils ne peuvent plus se mutiner sans offenser Dieu. Quant à ceux qui régnent par l'é-

lection libre des peuples, & sous certaines conditions qui resserrent leur Pouvoir, il semble qu'ils ne peuvent violer les conditions sans dégager leurs sujets de la nécessité d'obéir. Cependant l'Auteur déclare que même dans ces occasions les sujets ne doivent pas secoüer le joug. Il approuve bien qu'ils tâchent de se maintenir au premier état, mais si la Providence se déclare pour le Prince *par des évenemens que la seule sedition peut empêcher*, il veut qu'ils se soûmettent, car ajoûte-t-il *la conjoncture nécessaire & contraignante des causes secondes n'est pas moins un oracle du Ciel que la révélation immédiate.*

Quelque solides que paroissent les preuves de cet Auteur, il faut avoüer pourtant que sa doctrine souffre de grandes difficultez. Il s'en propose un assez grand nombre, 5. de la part des bonnes ames, & 9. de la part des Politiques, & il y répond d'une maniére qui fait voir son habileté, & qui soûtient dignement le caractere qu'il a pris dans tout son livre. Les plus grandes objections dans cette matiére viennent sans doute des conséquences & sur tout quand on se souvient que l'Ecriture & l'Histoire Ecclesiastique fournissent des exemples du pour & du contre, *fatis*

contraria fata rependunt, comme [redacted] genre humain étoit trop méchant [redacted] mériter de connoître au juste à qu[redacted] s'en doit tenir dans toutes les occur[redacted] ces. Mais quoi qu'il en soit le part[redacted] plus glorieux & le plus honnête [redacted] une Religion, & par conséquent le [redacted] utile (car tôt ou tard ce qui n'est [redacted] juste se trouve lié avec le dommage le plus effectif) est celui que l'Auteur soûtient. Sa doctrine est fort commune parmi les Protestans, comme il paroit par un nombre infini de livres qu'ils ont composez contre les prétensions de la Cour de Rome. On ne laisse pas de les accuser d'un esprit démocratique, & de les rendre responsables de ce qu'ont écrit Buchanan, Milton, & quelques autres plumes venales pendant la tirannie de Cromwel, dont on veut aussi charger toute l'Angleterre, mais fort injustement, car à le bien prendre le génie de cette nation est d'être fidelle à son Roi, & ceux qui en aiant jugé autremēt depuis peu s'étoient embarquez dans une rebellion aussi injuste que mal conçuë & dont le prétexte faisoit rire ceux qui les connoissoient *intus & in cute*, ont éprouvé à leur confusion & à leur ruine, qu'on ne sçauroit être plus ferme dans la fidélité pour son Prince

que

que l'ont été les Anglois, encore que les personnes mal intentionnées eussent mis tout en usage pour jetter la défiance dans les esprits, jusques à dire *qu'il est inoui & sans exemple qu'un Prince Catholique ait tenu aux autres Chrêtiens ce qu'il leur avoit promis en matiére de Religion.*

ARTICLE VIII.

NOus publiâmes dans les derniéres Nouvelles de Mai la description d'un Siphon qui produit les mêmes effets que celui de Wirtemberg, & que M. Papin a inventé par l'ordre de la Société Roiale d'Angleterre. Nous allons donner aujourd'hui la description d'une autre machine hydraulique trés-curieuse que le même Docteur a inventée, ne se lassant point de perfectionner la Physique & la Méchanique par ses nouvelles inventions.

Extrait des Transactions Philosophiques ou du Journal d'Angleterre du mois de Juin dernier, contenant un Ecrit presenté dans une Assemblée de la Société Roiale de Londres par M. Papin, touchant une nouvelle maniére d'élever les eaux. *C'est M. Papin qui parle.*

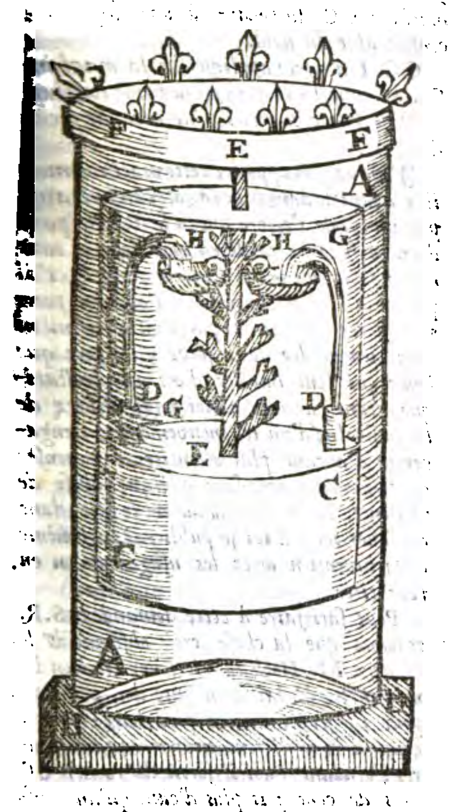
Voiant que c'est une chose assez ordinaire qu'aprés la découverte de quelque nouveau problême, l'Inventeur le propose comme une énigme; pour réveiller ceux qui se plaisent à de telles recherches, & pour les exciter à trouver quelquefois des choses meilleures que ce qu'on leur propose; j'ai crû pouvoir agir de même au sujet d'une invention pour élever les eaux d'une maniére que je crois assurément être nouvelle, puis qu'on ne l'a pas mise en usage dans des occasions importantes où elle auroit pû être fort avantageuse.

AA Est un verre de la figure de ceux qui s'appellent ici tumblers, mais beaucoup plus grand: il est posé sur l'ais de la cheminée BB.

CC La machine en forme de petit rocher qui jette continuellement l'eau par les deux trous DD: ce rocher est soûtenu à une distance considérable du fonds du verre AA en sorte qu'on peut voir manifestement qu'il ne sçauroit recevoir aucune eau par des conduits soûterrains.

EE Un coral artificiel qui sort du centre du rocher CC & se va perdre dans le centre de la couronne FF.

FF Une Couronne qui s'appuye sur l'ouverture du verre AA & qui tient la ma-


F
E
F
A
H
H
G
D
G
D
E
C
C
A

machine CC suspenduë à une distan considérable du fond.

GG Un verre appliqué sur la mach CC afin que l'eau qui y est ne puisse tombe

HH Deux coquilles pour recevoir l'e des Jets.

J'aurois fait apporter cette machine il y a tant de danger de la gâter en la tra portant, que j'espére que la S. R. me par donnera si je la garde en mon logis où tout le monde la peut voir à toute heure : & s'il plaît à la S. d'ordonner qu'on l'observe pour voir si elle ne jettera pas continuellement sans rien perdre de sa force ; j'espere que ceux qui sont habiles dans l'hydrostatique, étant par leur témoignage assûrez de la possibilité d'un tel mouvement, s'engageront d'autant plus volontiers à y penser & trouveront peut-être quelque chose de meilleur. Mais si personne ne le fait, dans quelques mois d'ici je publierai moi-même cette invention avec les usages qu'on en peut tirer.

Pour satisfaire à cette demande la S. R. ordonna que la chose seroit observée & le fameux M. Hook la vit joüer environ demi-heure, & laissa en suite des personnes pour l'observer encore plus long-temps : ceux-ci la veillérent environ quatre heures, pendant quoi il sortit du rocher CC plus de cent fois plus d'eau qu'un vaisseau

seul de pareille grandeur n'en sçauroit convenir : ainsi ils se retirerent fort persuadez que l'eau circuloit dans ladite Machine, & qu'elle pourroit continuer beaucoup plus long-temps puis qu'elle jettoit toûjours l'eau aussi constamment & avec autant de force qu'à leur arrivée : & l'Illustre M. Boile qui sçait tout le secret de la chose assûre qu'elle peut continuer un jour entier & même plus ; & trouve qu'elle merite que les habiles gens se donnent un peu la peine d'y penser.

ARTICLE IX.

Exercitationis historicæ de origine & progressu Controversiæ Iconomachicæ sæculo 8. opposita nuperis scriptoribus Lud. Maimburgio, & Nat. Alexandro pars 1 & 2. Discours Historique sur la Controverse des Images. Lugduni Batavor. apud Abrahamum Elzevier 1685. in 4.

COmme ce que M. le Professeur Spanheim nous donne ici devoit servir à des Disputes Académiques ; il n'a pas pû s'y étendre autant qu'il auroit voulu sur l'Histoire des Iconoclastes;

stes ; mais il a dessein de traiter la chose plus amplement, & de joindre cet Ouvrage bien augmenté au second volume de son Histoire Ecclesiastique qui est actuellement sous la presse. En attendant l'on aura ici dans un Abregé fort curieux dequoi connoître s'il faut juger de cette fameuse dispute sur le rapport des PP. Maimbourg & Alexandre.

L'Auteur ne trouvant pas que les livres de M. Daillé & des autres Protestans contre les images ayent perdu de leur force depuis que le P. Alexandre a écrit contre eux, suppose comme un fait certain qu'avant la fin du 4. siécle on ne voioit point d'Images dans les Eglises, & que celles qu'on y mit aprés ce temps-là ne servirent point d'abord à des usages de dévotion. Le Concile d'Eliberi, l'invective de S. Augustin contre la superstition des sepulcres & des peintures, & les lettres de S. Gregoire touchant la conduite de Serenus Evêque de Marseille dans le 6. siécle servent à prouver ces deux choses, mais comme il faudroit de longs discours afin de conserver toute sa force au Concile d'Eliberi à cet égard, l'Auteur renvoie cette discussion à un autre temps, & se contente de maintenir le pas-

passage de S. Augustin contre les explications du P. Alexandre. Il fait voir aussi qu'au 7. siécle on mettoit dans les Eglises les portraits de Empereurs, des Patriarches, & des Evêques, & les Tableaux des Conciles, d'où il conclut que les Images ne se mettoient point alors dans les lieux de dévotion afin d'y être honorées religieusement. C'est la consequence qu'en a tirée dans le 6. siécle Agobard fameux Archevêque de Lyon. Quoi qu'il en soit il est fort probable que plusieurs particuliers allerent bien-tôt au delà des intentions de l'Eglise & qu'ils entrainerent le gros de l'arbre, car nous apprenons de Sigonius que le Pape Constantin indigné de l'action de Philippicus Bardanes grand Monothelite qui avoit fait ôter du Temple de S. Sophie, le Tableau du 6. Concile Universel, condamna tous ceux qui ne rendroient pas aux saintes Images la veneration ordonnée par l'Eglise. Ce fut là selon le sentiment de M. Spanheim le premier acte d'hostilité dans la guerre des Iconoclastes. Il se plaint fort de ce que les PP. Maimbourg & Alexandre ayant dissimulé ces faits, ont remis sur le bureau l'origine que Baronius aprés quelques Auteurs Grecs avoit donnée à

à cette guerre ; sçavoir l'artifice d
quelques Juifs qui avoient prédit u
longue vie au Caliphe Iezid, & l'Em-
pire à Leon Isaurien, & qui avoie
stipulé d'eux qu'ils aboliroient les Im
ges. L'Auteur pretend que c'est u
fable, & entre autres raisons il se sert
la sottise qu'auroient eû ces Juifs de n
demander pas des biens plus solides que
ne l'étoit à leur égard le simple retran-
chement des Images. Outre qu'il re-
marque que Leon persecuta les Juifs
tres-cruellement, bien loin de leur té-
moigner quelque complaisance pour
leurs propheties. Il n'oublie pas que
Cedrenus le plus ancien Auteur qui ait
parlé de cela vivoit plus de trois cens
ans aprés Leon, & que tant lui que
Zonare & Constantin Manassés qui ont
dit la même chose, & qui ont été en-
nemis jurez des Iconoclastes sont rejet-
tez bien souvent comme de petits Au-
teurs par les Ecrivains qu'on refute ici,
car le P. Alexandre ne fait aucun cas de
ce qu'ils disent que le Pape Gregoire II.
ôta l'Empire d'Occident à Leon Isau-
rien. Il ne fait aussi nul cas du silence
d'Anastase, de Paul Diacre, de Ni-
cephore de Constantinople, de Theo-
phanes quand il est question de ces
Juifs diseurs de bonne avanture ; mais
quand

quand il traite de la translation de la Couronne de France sur la tête de Pepin il fait extrêmement valoir le silence d'Anastase contre ceux qui veulent que le Pape Zacharie l'ait ordonnée. Ce n'est pas le seul exemple que l'Auteur rapporte de la miserable coûtume qu'ont les hommes de donner, ou de ne pas donner successivement de l'authorité aux mêmes choses selon qu'elles les favorisent ou qu'elles leur sont contraires.

Ne pouvant s'étendre sur tout ceci autant qu'il a dessein de faire, il passe à la veritable cause, qu'il croit qui porta Leon à convoquer en l'année 726. un Synode qui examinât la Controverse des Images sur laquelle les Prelats se partageoient. Il rapporte le préjudice temporel que fit à cet Empereur le zéle qu'il témoigna pour confirmer le decret de ce Sinode contre les Images, & il nous apprend qu'il prouvera dans le 2. Tome de son Histoire, que le Pape le dépouilla de l'Italie, & que le P. Alexandre contredit en vain sur ce fait les plus célébres Auteurs de sa Communion. Ce pauvre Prince n'en a pas eté quitte pour la perte d'une partie de ses Etats; il lui en a coûté aussi sa reputation, car on l'a represen-

té

té comme un monstre abomina[...]
quoi qu'au dire de l'Auteur d'au[...]
Historiens plus fidéles en fassent [...]
honnête homme, & un grand homm[...]
Il remarque que M. Maimbourg [...]
fait brûler une Bibliotheque de tr[...]
cens trois mille volumes, & cepe[...]
dant que le Texte Grec de Constanti[...]
Manasses n'en porte que 33. mille. [...]
fera voir un jour que l'Histoire de [...]
lettre supposée à Iean Damascene, [...]
de la main qu'on lui coupa & qui [...]
remit au premier état, est une fable.

Constantin Copronyme fils de Leo[...]
a été encore plus indignement déchiré
que son pere, pour avoir suivi la mê-
me opinion & pour l'avoir fait confir-
mer par un Concile de 338. Evêques
l'an 654. L'Auteur fait des reflexions
trés-judicieuses sur tout ceci, sur le
profit que les Papes en tirerent, sur le
sentiment de l'Eglise Gallicane de ce
temps-là, &c. & il trouve souvent l'oc-
casion de censurer les deux derniers
Apologistes des *Iconolatres*, c'est son
terme. Ce Constantin avec tout son zéle
pour son parti le ruïna sans y penser en
donnant à son fils Leon une femme qui
aprés avoir juré qu'elle se conformeroit
au sentiment de l'Empereur, & avoir fi-
nement dissimulé quelque temps ne se
vit

ſit pas plûtôt en état de faire ce qu'elle voudroit qu'elle ruina les Iconoclaſtes. En peu de mots M. Spanheim nous donne une idée affreuſe de cette femme, & nous fait faire deux réflexion bon gré mal gré qu'on en ait. La première que tout cet attachement qu'on voit en certaines perſonnes pour les objets viſibles de dévotion eſt quelquefois la choſe du monde la plus incomprehenſible, puis qu'elle compatit admirablement avec les crimes les plus énormes. Ainſi ce n'eſt point une dévotion, ce n'eſt que ſuperſtition, ou plûtôt ce n'eſt qu'un mouvement machinal. La ſeconde réflexion eſt qu'encore que cette femme ait été la plus criminelle du monde, on n'a pas laiſſé de loüer ſa ſainteté, ſa piété, ſon zéle divin, ſa foi, ſa conſtance. Non ſeulement les Moines Grecs plumes de tout temps proſtituées ont écrit cela, mais auſſi les Moines Latins dans nôtre ſiécle. Le Cardinal Baronius a fait bien pis car il a juſtifié hautement le parricide d'Irene. Quels ravages ne font pas dans un eſprit les préjugez de Religion ! Ils en chaſſent tellement les idées naturelles de l'équité, qu'on devient incapable de diſcerner les bonnes actions d'avec les mauvaiſes. Tout eſt bon

bon pourvû qu'il favorise ces préjugez autrement tout est injuste. Il n'y a point de Secte qui ne fasse voir des exemples de cela plus ou moins. L'Auteur represente fort éloquemment une des suites dangereuses de ces préjugez qui consiste en ce que ceux mêmes qui ont écrit de nos jours que les images sont une chose indifferente à la Religion n'ont pas laissé de traiter Leon Isaurien & son fils, *d'impies, de sacrileges, d'Hérétiques abominables*, & d'aprouver qu'on se soit soûlevé contre eux. Si on pouvoit consulter la lumiére naturelle dans le silence des passions, on connoîtroit aisément que jamais Monarque n'a dû être mieux obéi que ces deux là, puis qu'ils vouloient ramener la pratique des premiers siécles, & qu'au fond l'affaire n'étoit pas de l'essence du culte de Dieu, & qu'un Concile de 338 Evêques avoit declaré veritable leur sentiment.

On montre dans la suite du livre les adresses qu'on pretend que l'Imperatrice mit en œuvre pour rétablir les Images, & l'on nous donne un autre exemple bien sensible de ce que nous avons déja remarqué. Tharasius tout Laïque qu'il étoit obtint la chaire de Constantinople contre la disposition des

es Canons ; & fût le grand instrument es desseins d'Irene. Photius quelque temps aprés de Laïque devint aussi Patriarche du même lieu, & se broüilla avec le Pape. Leur promotion est également condamnable, cependant on a regardé la derniére comme une abomination, mais on n'a parlé de la premiére que comme d'une petite faute. Or comme l'un des moiens dont l'Imperatrice se servit fut de convoquer un Concile, qui passe pour universel, l'Auteur approfondissant la question soûtient par beaucoup de preuves que c'est à tort. Il répond à tout ce que les deux Peres ont dit pour montrer que tous les Patriarches d'Orient y assisterent par leurs Députez, & il fait voir le contraire par les propres actes du Concile. C'est où la 2. partie de cette Dissertation finit. Nous en attendons la suite incessamment, & nous sommes assûrez que le tout paroîtra digne de la réputation de l'Auteur qui outre les Ouvrages dont nous parlames l'année passée dans l'article 5. du mois d'Août, a publié *Vindicias Biblicas*, & de belles Dissertations Historiques *de Apostolatu, Canone Nicæno, Æra Paulina, & temere credita Petri in Urbem Romam profectione, de impositione manuum*,

nuum, Baptismo propter mortuos, &c.

ARTICLE X.

Réponse au parallele des trois personnes de la Trinité & des 3. dimensions du corps, contenuë dans une lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Août 1685.

PUis que c'est à vous que l'Auteur du parallele que vous avez publié dans l'article 2. du mois passé veut que l'on s'adresse pour lui faire des difficultez, trouvez bon Mr. que je vous écrive les remarques suivantes.

1. *Je suis fort édifié du zéle de cet Auteur qui veut travailler à la conviction des mécréans par les preuves les plus propres, mais afin qu'il le puisse faire plus utilement, il doit prendre garde de ne point supposer de faux principes, car tout ce qu'il bâtiroit sur un fondement ruineux, tomberoit par terre d'un seul souffle.*

2. *Or tel est le fondement de son parallele. J'avouë avec vous que s'il disputoit contre un Spinoziste ou un Gassendiste, il auroit beaucoup d'avantage en les*

les prenant ad hominem, *mais comme vous l'avez insinué, l'opinion commune de Sectateurs d'Aristote embrassée par M. Descartes est fort contraire aux prétensions de l'Auteur, je l'y crois si contraire, qu'elle ne lui laisse aucune prise, & je m'étonne qu'ayant l'esprit bien pénetrant & ayant tant médité sur ces choses il ne se soit pas apperçû que la doctrine triviale de tous les Colléges,* que la matiére est divisible à l'infini, *ne laisse aucune raison, je dis aucune, de comparer les trois personnes de la Divinité avec les trois dimensions de la matiére.*

3. *En voici la preuve démonstrative: si la matiére est divisible à l'infini, il faut que chacune de ses parties soit un assemblage de plusieurs êtres distincts l'un de l'autre; (car tout ce qui peut être séparé d'une chose, est réellement distinct de cette chose) donc il n'y a point de partie dans la matiére pour si petite qu'elle soit que l'on puisse appeller proprement un être; une substance, un corps, c'est par tout une multitude infinie d'êtres, de substances, & de corps réellement distincts l'un de l'autre. Où est donc cette matiére dont nous parle l'Auteur, & qui est son unique fondement, cette matiére, dis-je, qui étant un seul*

seul corps, une seule substance en nombre, néanmoins trois dimensions. Cette matière une pure chimére. Il est bien vrai qu'il n'y point de matiére qui n'ait les trois dimensions, mais c'est à cause qu'il n'y en a point qui n'ait une infinité de parties dont les unes sont au devant, au derriére, à côté, au dessus, au dessous des autres.

4. *Quand donc il dit dans la seconde comparaison que la substance étendue n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, il ne dit vrai qu'au cas qu'il l'entende de la maniére qu'un tout n'est pas réellement distingué de ses parties prises ensemble; car de même que l'homme n'est point réellement distingué du corps & de l'ame entant qu'unis l'un avec l'autre, ainsi un pied de matiére n'est pas réellement distinct des 12 pouces qui le composent: mais tout de même que l'homme est réellement distingué du corps & de l'ame pris séparément, ainsi un pied de matiére est réellement distingué de chacun de ses 12 pouces. Il n'y a point de Collége où l'on n'enseigne dés les premiers mois que* totum distinguitur inadæquatè à suis partibus distributivè sumptis, licet sit idem adæquatè cum suis partibus collectivè sumptis, partes autem adæquatè distinguuntur à se invicem.

5. *Voilà Mr. le renversement du paralléle. La matiére étant un tout, quelque per-*

portion que ce soit que l'on considére, est la même chose que toutes les parties de cette portion prises ensemble, mais elle est réellement distincte inadæquatè de chacune desdites parties, & chacune desdites parties est adæquatè tout à fait distincte des autres. Or c'est ce qui ne se trouve nullement dans la Trinité, car chaque personne est toute la nature divine, & chaque personne est bien distincte des deux autres entant que personne, mais non pas entant que nature divine, entant que Dieu, entant qu'être infiniment parfait.

6. On ne peut pas se sauver en disant que toute comparaison cloche, ou comme dit l'Auteur, que s'il n'y avoit pas de difference entre la matiére & la Trinité l'une seroit l'autre, car cela est bon à dire lors que les choses que l'on compare se ressemblent dans le point pour lequel on les compare, alors on ne se doit pas mettre en peine si elles sont differentes d'ailleurs, mais quand elles ne se ressemblent aucunement dans le point dont il s'agit, il n'en faut point parler quand même elles se ressembleroient en d'autres choses. C'est le défaut qui se trouve ici. On compare la nature Divine avec la matiére, l'une, dit-on, a trois personnes, & l'autre trois dimensions; oüi, mais l'autre est un être singulier & unique en nombre, & l'autre est un tout composé d'une

ne infinité de parties. C'est une si gran
difference qu'elle fait que les contradicti
qu'on objecte au mystère de la Trinité ne
peuvent rétorquer contre la matière, car
n'y a point de contradiction lors qu'un s
reçoit des attributs contradictoires en m
me temps, pourvû qu'ils tombent sur d
ferentes parties, comme lors qu'on
que l'homme est de chair & de san
& une substance immatérielle. Cela
vrai sans contradiction, mais pourqu
Parce que l'un lui convient entant qu'
a un corps, & l'autre entant qu'il
une ame totalement distincte du corps.
Ainsi l'on peut dire d'une pierre san
contradiction qu'elle en touche une au
& qu'elle ne la touche pas, pourquoi? Par
ce qu'elle a des parties qui touchent & des
parties qui ne touchent pas, & que celles
qui touchent sont aussi réellement distin
ctes de celles qui ne touchent pas, que vo
etes distinct de moi. Supposez le contraire
on ne pourra plus dire sans contradicti
qu'une pierre touche & qu'elle ne touch
pas, ainsi l'on voit que les differents at
tributs du corps ne tombent pas toujours
sur le même Etre, mais sur differentes
parties, la longueur tombe sur une par
tie, la profondeur sur une autre, & la
largeur sur une autre, au lieu que dans
la Trinité, la personne du Pere est iden-
tiqu

tifiée réellement avec la nature Divine, & la personne du Fils & du S. Esprit identifiées aussi avec la même nature Divine, je dis, la même en nombre. De sorte que cet axiome, les Etres identifiez avec un troisiéme sont identifiez entre eux, combat bien la Trinité, mais nullement la matiére, parce que les trois dimensions ne sont pas la même chose avec une même étenduë, mais avec des étenduës differentes en nombre & distinctes les unes des autres.

7. Cela suffit. Je pourrois faire des réflexions sur chaque membre du parallele, & y trouver par tout la même illusion; mais ajant une fois ruiné le fondement cela seroit inutile.

8. Je ne dirai donc plus rien, si ce n'est sur la 19 comparaison. L'Auteur suppose que la ligne ou la longueur produit la largeur, & que la largeur produit la profondeur. Mais ne voit-il pas que c'est un modus loquendi une façon de parler des Géométres pour nous faire mieux comprendre les choses? Car dans le vrai, comme il n'y a pas de point qui produise la longueur (il en demeure d'accord rejettant en cela l'imagination des Géométres, parce qu'il n'y trouve pas son compte, & l'adoptant dans le reste (parce qu'il croit l'y trouver ce qui n'est pas de bonne foi) il n'y a pas aussi de longueur qui produise la

 lar-

largeur ni de largeur qui produise la profon-
deur. Une ligne auroit beau se mouvoir à
droit & à gauche, jamais elle ne feroit une lar-
geur de deux doigts, il faut pour cela ajoûter
à des lignes, des lignes réellement distinctes.

9. Il ne servira de rien à l'Auteur de dire
que la divisibilité à l'infini étant incompré-
hensible il a droit de supposer les Atomes d'E-
picure, car ces Atomes sont des êtres aussi im-
possibles & contradictoires qu'un cercle quar-
ré, si bien que si la matiére n'entre en parallé-
le avec la Trinité, qu'au cas qu'elle fût com-
posée de parties étenduës qui soient néan-
moins une substance simple & unique en nom-
bre la condition étant impossible de toute im-
possibilité, tout le Systéme de cet Auteur
s'en va à néant.

On a réimprimé en ce Païs avec des additions un livre qui avoit déja parû ailleurs, & qui a pour titre, Etat des Réformez en France, où l'on fait voir que les Edits de Pacification sont irrévocables, que néanmoins on les renverse entiérement, & que par là on ôte aux Réformez tous les moiens de vivre & de subsister 3. Vol. in 12. *On y parle en particulier des affaires qui se sont passées dans le Vivarez. Voilà de l'occupation pour M. Soulier & pour les autres Pensionnaires du Clergé de Frãce.*

Outre les livres dont il a été fait mention l'on trouve chez le Sieur Pierre Mortier à Amsterdam sur le Dam les livres suivans & plusieurs autres, Harduini nummi antiqui illustrati;

Re-

Relation d'un voiage des Indes Orientales par M. Dellon; Histoire de l'origine de la Roiauté par M. Pellisseri; de Liturgia Gallicana par le P. Mabillon; les voiages de Messieurs Thevenot; Tables des Sinus, Secantes, & Tangentes avec un Traité de Trigonometrie par M. Ozanam; Observations sur les fiévres & sur les febrifuges par M. Spon; le veritable caractére d'Elisabet Reine d'Angleterre & de ses Favoris.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Ælia Lælia Crispis, non nata resurgens in expositione legali Comitis Caroli Cæsaris Malvasiæ V. I. ac S. paginæ Doct. Colleg. nec non in patrio Archigymnasio horis vespertinis ordinarii legum interpretis primarii. Bononiæ apud Josephum Ant. Davicum de Turrinis 1684. in 4.

JE ne rapporterai point ici l'inscription énigmatique que l'on tâche de déchiffrer dans cet Ouvrage, on la voit assez en une infinité d'autres lieux. Swertius la rapporte toute entiére dans ses *epitaphia joco-seria* page 29. M. Spon dont les voiages sont entre les mains de tout le monde la rapporte * aussi, mais il en fait

* p. 450 du 1 vol, édit. de Holl.

peu de cas, & ne la croit point antique. Il dit même que ce que l'on montre à la Maison de Campagne du Sénateur Volta auprés de Bologne n'est qu'une Copie, & qu'il ne pût apprendre ce qu'étoit devenu l'original. Il y a eu néanmoins jusqu'à 43. Auteurs qui ont écrit sur cette Enigme, & qui l'ont interprétée les uns d'une façon, les autres d'une autre. On y a trouvé la pluye, la chicane, le grand œuvre, l'amour, la matiére premiére & je ne sçai combien d'autres choses. M. le Comte Malvasia Professeur en Droit à Bologne peu content de toutes les explications précédentes, qu'il rapporte trés-exactement, nous en donne ici une nouvelle, meilleure sans contredit à cause de l'érudition & des recherches curieuses dont il l'a enrichie, qu'à cause du sujet même qu'il prétend y expliquer. Il veut que ce soit l'Epitaphe d'une fille qui mourut avant que de naître, & qui avoit été promise en mariage à l'Auteur de l'Inscription. Il soûtient la Piéce trés-antique, & répond aux difficultez de ses Adversaires, M. Spon en a touché quelques-unes.

A propos d'Inscription, il faut que je dise ici le sentiment de M. Reiselius Médecin de M. le Duc Administrateur de Wirtemberg, sur celle que M. du Ron-
del

le I a expliquée dans le Mémoire qu'il nous communiqua pour les Nouvelles de Décembre. Il veut que ces six Lettres OVARNM signifient *Ovarium*, & il fonde sa conjecture sur ce que dans les anciennes inscriptions les lettres I & V se joignent quelquefois de telle sorte qu'elles forment la lettre N & il allegue sur cela le Sçavant Lambecius * Bibliothecaire de Sa Majesté Imp. Il croit donc qu'on a voulu désigner par les figures de cette Antique *l'Ovarium muliébre* qui a été connu par les anciens, comme M. Drelincourt le prouve dans le livre dont nous avons fait mention le même mois. Si on lui oppose le sexe de Cupidon, il répondra que comme Venus a été tantôt mâle tantôt femelle, son fils pourra bien participer de l'un & de l'autre sexe selon les occasions. Pour le lezard il aura été mis là à cause de sa fecondité, car il a un *Ovarium* trés-bien rempli. C'est ce que j'ai tiré d'une lettre de M. Reiselius qui m'a été communiquée. C'est aux Lecteurs à juger de la conjecture.

II.

L. Cæcilii Firmiani Lactantii de mortibus Persecutorum liber, cum notis Johannis Columbi. C'est à dire, Traitté de Lactance sur la fin tragique des Persecu-

 teurs.

* *Ad diatam. 1. ad l. 2. comment, de Bibl. Vindob.*

teurs. Aboæ excudit Joh. Winter S. R. M. in Finlandia Typogr. 1684. in 12.

ON sçait que M. Baluze est le premier qui ait publié ce petit Traité de Lactance. Il l'insera dans le 2. Tome de ses *Miscellanées* l'an 1679. & l'accompagna de plusieurs sçavantes notes. Mr Maucroix Chanoine de Reims en fit d'abord une traduction en langue Françoise. L'Ouvrage le méritoit bien, quoi qu'on puisse dire que Lactance y fait un peu trop le Déclamateur. On l'imprima quelque temps aprés en Angleterre, & depuis peu M. Sparck l'a mis dans sa nouvelle édition de Lactance. Voici encore une édition du même Traité qu'un sçavant homme nous a procurée au fond du Nord, & qu'il a ornée non seulement de ses corrections & de ses explications mais aussi de celles de M. Cuper auquel il dédie l'Ouvrage. Il étoit nécessaire que d'aussi Sçavans Critiques y missent la main, car on avoit tellement défiguré les Manuscrits pendant les siécles d'ignorance qu'ils n'ont été intelligibles qu'aprés avoir été raccommodez par un grand nombre de Sçavans. Cette Piéce de Lactance s'est fort sentie du désordre général, de sorte qu'aprés avoir été corrigée par M. Baluze, elle étoit encore

bien

bien malade, & peut être que le grand sçavoir de M. Cuper & celui de son ami ne l'ont pas tout à fait guerie. Mais on ne laisse pas de leur être trés-obligé de leur Commentaire. Au reste l'on ne sçauroit s'empêcher de dire un mot sur la préoccupation d'une infinité de bonnes gens qui benissent de tout leur cœur la mémoire de Lactance pour la peine qu'il a prise de traiter comme des monstres les Empereurs qui ont persécuté les Chrêtiens. On seroit loüable d'approuver ainsi le zéle des anciens Peres, pourvû que l'on remarquât que plusieurs d'entre eux ont oublié leurs belles maximes dés qu'ils ont été les plus forts; mais en vérité on ne peut que déplorer la force des Préjugez quand on voit qu'à peine le Christianisme fut sur le Trône, qu'il devint persécuteur à la sollicitation ou du moins avec l'approbation de ceux qui sçavoient si bien déchirer les persécuteurs de l'Eglise. C'est encore ce que nous disions il n'y a pas bien long-temps en parlant des ravages que les Préjugez font dans l'esprit. On approuve ou l'on désapprouve les mêmes choses selon qu'elles nous accomodent, ou qu'elles nous incommodent.

III.

Joh. Henrici Suiceri Philosophiæ & Linguæ

Graecae antehac Professoris nunc in patria V.D.M. Compendium Physicae Aristotelico-Cartesianae in usum Tironum methodo erotematica adornatum, cui praefigitur breve & succinctum Philosophiae Theoreticae Theatrum. Amstelaedami apud Henricum Wetstenium 1685 in 8.

CEt Ouvrage explique fort clairement les matiéres de Physique, & comme il le fait par demandes & réponse; il est fort propre pour les jeunes gens. Cette méthode a été toûjours reconnuë fort utile, & de là vient qu'on s'en est servi en toutes sortes de sujets. On vient de l'employer depuis peu dans un livre imprimé à *Nimegue chez Jean Eilbracht in* 12, & intitulé *Abregé d'Entretiens sur plusieurs matiéres choisies aussi curieuses que sçavantes, &c. par M.D.C.* Le Sr. Wetstein qui nous donne ici cet Abregé de Physique a fait aussi imprimer en Grec & en Latin les Aphorismes d'Hipocrates *variorum auctorum maximè Hippocratis & Celsi locis parallelis illustratos. Subjacientur Celsi sententiae. Studio & cura Theod. Janssonii ab Almeloveen M.D. in* 16. Les mêmes Aphorismes ont été traduits en François depuis peu, & imprimez à Paris chez Etienne Michallet avec des explications physiques & des annotations curieuses, 2. *Vol. in* 12. Ils se trouvent à Amsterdam chez Pierre Mortier sur le Dam.

IV.

IV.

Institutio Theologiæ Elencticæ in qua status Controversiæ perspicuè exponitur, præcipua orthodoxorum argumenta proponuntur & vindicantur & fontes solutionum aperiuntur. Authore Francisco Turretino *in Ecclesia & Academia Genevensi Pastore & SS. Theologiæ Professore, pars tertia & ultima.* C'est à dire *Conclusion du systeme de Theologie de M. Turretin.* Genevæ apud Samuëlem de Tournes 1685. in 4.

LA premiére partie de cet Ouvrage fut imprimée l'an 1679. Elle fut suivie de la seconde 3 ans aprés & voici la troisiéme & la derniere. On la souhaitoit avec d'autant plus d'impatience, que l'on demeuroit d'accord qu'il n'y a rien de plus nécessaire ni de plus rare qu'un bon Cours de Théologie, & qu'on trouvoit que M. Turretin réüssissoit parfaitement à nous le donner. C'est un Professeur de Geneve qui s'est acquis une grande réputation. Ce qu'il a publié contre les Sociniens touchant la satisfaction de Iesus Christ a été fort approuvé des Orthodoxes. On reimprimera bien-tôt augmenté & corrigé l'Ouvrage où il montre que les Protestans ont dû sortir de la Communion Romaine. Le livre

qu'il vient de publier embrasse la même question, car aprés avoir traité dans les 2. volumes précédens les lieux communs de l'Ecriture, de Dieu, de la Loi, de l'Evangile, de Jesus Christ, & quelques autres, il traite dans le troisiéme celui de l'Eglise, qui est une source inépuisable de Controverses. Il dit sur chacune ce qu'il y a de plus important à remarquer, & il soûtient sa cause avec beaucoup de netteté & de force. Il passe en suite à la matiére des sacremens, & il conclut son Ouvrage par les quatre lieux communs des derniéres fins de l'homme qui sont la mort & le jugement, l'Enfer & le Paradis.

V.

La Méthode dont les Peres se sont servis en traitant des Mysteres. Par M. l'Abbé de Moissy Conseiller Prédicateur du Roi, & Aumônier de la feuë Reine mere de S. M. A Paris chez Iean Baptiste Coignard ruë S. Iaques in 4.

VOici des recherches de 20. ans entreprises par les ordres de la Reine mere qui nous ouvrent un chemin pour sortir des difficultez où nous précipitent les différentes prétentions que l'on a sur les dogmes des premiers siécles. Les uns disent qu'on y a été Arrien & semi-Pelagien & qu'on y a ignoré la réalité: les autres soûtiennent tout le contraire. Il

ne

ne s'en faudra pas étonner aprés avoir lû ce livre où l'on nous montre fort sçavamment que les Peres ne parloient pas devant tout le monde de ce qu'ils croioient, & qu'ils disoient differentes choses selon la differente portée de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs. On prétend sur tout qu'ils se gardoient bien de dévoiler les Mysteres du Christianisme à ceux qui n'y étoient pas initiez, & on justifie cette conduite par l'exemple & par le commandement de Iesus Christ. Le principal but de l'Auteur est de prouver qu'à l'égard de l'Eucharistie l'on croioit anciennement ce que l'Eglise Romaine en croit aujourd'hui; & pour cet effet il montre quels sont les livres où il faut chercher le veritable sentiment des Peres, & quels sont ceux où par une sage dispensation ils ont deguisé leur croiance, s'exprimant d'une maniére qui fournit aux Reformez plusieurs objections qu'ils croient trés-fortes; mais c'est une illusion toute pure à ce que dit M. l'Abbé de Moissy. Il attaque plusieurs fois en chemin faisant M. Aubertin, M. Daillé & M. Claude, & on ne sçauroit lui refuser l'éloge d'un sçavant homme.

V I.

Recit de la Conférence du Diable avec

Luther, fait par Luther même dans son livre de la Messe privée & de l'onction des Prêtres, avec des remarques sur cette Conference. A Paris chez Jean Baptiste Coignard 1684. in 8.

C'Est déja la 3. édition de cet Ouvrage de M. l'Abbé de Cordemoi. Il y rapporte la Dispute que Luther avoue lui-même qu'il eût une nuit avec le Diable touchant les Messes privées, & il en tire des consequences trés-facheuses & trés-odieuses contre le parti des Protestans. Les Lutheriens qui font un si grand nombre de livres, en devroient faire un contre celui-ci. Il semble qu'il soit mal aisé de détruire l'idée desavantageuse qui se presente à l'esprit quand on songe qu'une leçon ou qu'une instruction est du Diable, car comme il est appellé dans l'Evangile le pere du mensonge, on se persuade qu'il ne dit jamais la verité. Mais on devroit songer à une autre chose, c'est qu'un esprit aussi méchant * que celui-là se sert de tout pourvû qu'il puisse causer du désordre dans le monde, & faire commettre une infinité de crimes, de sorte que s'il croit que la verité soit plus propre à cela que l'erreur, il est capable de pousser les hommes à dire la verité; & il ne seroit pas étonnant que la Pro-

* voyez Nouv. de Juin 1686. p. 676.

Providence de Dieu qui fait servir à ses fins assez souvent la malice des causes secondes employât quelquefois celle du Diable à l'avancement de la bonne cause. Or mettant à part ici la question si Luther a prêché la verité ou s'il ne l'a pas prêchée, on comprend fort bien qu'il est très-possible que l'esprit malin ait sçû qu'en ce temps-là le mensonge seroit moins propre que la verité à exciter des passions cruelles dans les esprits. Il ne semble pas qu'il y ait de plus beau spectacle pour le Demon que la discorde qui vient à la suite de la verité, que les 10. persecutions par exemple de l'ancienne Eglise. Je me souviens d'avoir leu dans la vie de S. Ignace Loiola que le Diable pour le détourner de l'étude lui remplissoit l'esprit d'une connoissance vive des mysteres de la Religion, & lui donnoit un tel goût de Dieu qu'il s'attachoit à cet être souverain à cause de lui même. Il n'est donc pas inoüi que le Diable inspire des pensées qui sont bonnes & veritables en elles-mêmes.

VII.

Gerardi de Vries Professoris Philosophi Ultrajectini exercitationes rationales de Deo, Divinisque perfectionibus. Accedunt ejusdem dissertationes de infinito, nullibitate spirituum, homine automatico, contradictoriis Deo pos-

possibilibus, sensuum in philosophando usu, cogitatione ipsa mente; operationibus brutorum, in quibus passim quæ de hisce philosophatur Cartesius cum rectæ rationis dictamine conferuntur. Traject. ad Rhenum apud van de Water, Ribbium & Halma 1685. in 4.

VOilà de grandes matiéres, & le fin de la plus sublime Métaphysique. Il ne faut point douter que comme l'Auteur est habile, & qu'il a choisi un sujet d'une grande profondeur, l'on ne voie ici de grandes difficultez proposées aux Cartesiens, car c'est eux que M. de Vries attaque principalement. Nous en parlerons une autre fois. Il ne touche qu'en passant une chose qui a excité de grands tumultes en Hollande parmi les Doctes, sçavoir s'il faut commencer l'étude de la Philosophie par douter de tout. Il s'est élevé depuis peu en Allemagne un nouvel Adversaire de M. Descartes sur ce point là, voici le titre de son livre; *Iohannis Faes exercitatio in Renati Descartes meditationem 1. de prima Philosophia Francofurti, 1685 in 8. & se trouve à Leyde chez vander Aa.*

VIII.

Christophori Wittichii μελέτημα, *sive investigatio Epistolæ ad Romanos ab Apostolo Paulo exarata unà cum paraphrasi.* Lugduni Bat. apud Cornelium Boutesteyn 1685. in 4.

PUis que M. Wittichius a été appellé à professer la Théologie dans l'Université de Leyde il y a plus de 13. ans, il ne faut pas demander s'il avoit la réputation d'un excellent Théologien, La chose parle d'elle-même,

même, & si quelqu'un en doutoit il n'auroit qu'à examiner le *consensus veritatis*, la *Theologia pacifica*, & plusieurs autres Ouvrages que cet Auteur a publiez, où il montre qu'il est non seulement bon Théologien, mais aussi bon Philosophe à la moderne. La qualité de bon Philosophe ne gâta jamais rien ; au contraire elle donne du reliefà tout ce que l'on compose dans les autres Facultez. Or comme il n'y a point de livre de l'Ecriture où l'on voie une aussi profonde Théologie que dans l'Epitre aux Romains, chacun peut connoître qu'on ne doit attendre rien de médiocre de ce nouveau Commentaire. L'Auteur ne le commence à l'égard de chaque chapitre qu'aprés avoir proposé le texte en Grec & en Latin, & y avoir joint une Paraphrase la plus claire qu'il a pû. Il repousse dans sa Préface M. Osiander dont nous parlâmes l'année passée p. 531. & il confirme par quelques échantillons ce que nous en dimes.

IX.

Retraite pour les Dames par le R. P. F. *Guilloré de la Compagnie de Iesus.* A Paris chez Etienne Michallet ruë S. Iaques 1684. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Pierre Mortier.

IL y a prés d'un an que nous avons dit que ce Pere fait des livres de devotion *in folio*, & qu'il n'y a point d'Ouvrages qui se vendent mieux que les livres de dévotion. Cependant le monde est aussi méchant que jamais, & il y en a même qui soûtiennent qu'il va

va toujours en empirant. N'est-il pas bien à craindre, que tant de livres & tant de lectures inutiles ne s'élevent un jour contre l'homme pour aggraver sa condamnation? Celui-ci mettroit les Dames sur un pied fort devot & fort Catholique si elles vouloient faire ce qu'il leur marque. Il contient deux sortes de portraits, l'un *montre ce qu'elles sont*, l'autre *leur met devant les yeux ce qu'elles doivent faire*. Le premier de ces portraits fait voir *la passion qu'elles ont d'être regardées, leur luxe dans les habits, leur inclination à la médisance par legereté, par jalousie, delicate dans les preferences, leur esprit de division dans les rapports*, & cent autres choses de cette force. Mais de toutes les descriptions que l'on voit ici il n'y en a point de plus exactes, ni de plus dignes d'être leües non seulement par ceux qui lisent afin de se corriger de leurs defauts; mais aussi par ceux qui ne lisent qu'afin de se divertir; il n'y en a point, dis-je, de plus dignes de l'éloge que je viens de remarquer que celles où l'on represente les soins que les Dames ont de leur corps, & principalement de leur visage, le luxe de leurs habits, & de leurs ameublemens, leurs conversations, leur passion pour le jeu, pour les modes, pour la Comedie, & pour les chiens. Mais l'autre espece de portraits pourroit produire une belle Réformation si on faisoit ce que l'Auteur y conseille. Apparemment l'Imprimeur sera celui qui en profitera le plus.

J'ai déja dit quelque chose de semblable au

au sujet des *conversations morales sur les jeux & les divertissemens*. C'est un livre que nous devons à un habile homme qui s'appelle M. du Tremblay. Il a mis dans un si bean jour les veritez qu'il avoit dessein d'éclaircir, & il les a prouvées si solidement, que si nôtre conjecture devient veritable, il ne faudra que déplorer l'endurcissement du monde, car pour lui il a fait tout ce qui étoit necessaire de son côté pour guerir cette maladie invéterée. Son Ouvrage contient 9. Conversations. Il montre dans la 1. l'excés de la passion du jeu, & aprés nous avoir apris ce que c'est que le divertissement, & d'où en est venuë la necessité il nous donne trois régles pour en bien user. Il fait voir dans la 2. qu'il en faut user avec une grande moderation, & toûjours par rapport à une autre fin. Il prouve dans la 3. en bon Philosophe *qu'il n'y a point de jeux de hazard, au sens qu'on le prend ordinairement*. Il montre dans la 4. tous les desordres où la passion du jeu précipite. Il traite dans la 5. & dans la 6. des loix tant Civiles qu'Ecclesiastiques contre le jeu. Il rapporte dans la 7. les sentimens des Casuistes. Il parle dans la 8. du choix des jeux & des divertissemens; & enfin il traite des divertissemens des enfans. Il diversifie si bien les choses, & il les assaisonne d'érudition si à propos, que la lecture de son livre sera du moins trés-agréable à ceux à qui elle ne pourra être utile à cause de leur corruption.

La conformité des matiéres m'oblige de

dire

dire ici que le P. Heliodore de Paris prédicateur Capucin a fait imprimer des *Discours sur les sujets les plus ordinaires des désordres du monde*, où il traite des plaisirs & des déplaisirs fort amplement. On trouve ce livre à Amsterdam chez Pierre Mortier.

X.

Caroli Renaldinii Mathematatum Analitica artis pars tertia. Patavii apud Petrum Mariam Frambottum 1684. in fol.

IL y a long temps que cet Auteur est connu sous la qualité de Mathématicien du grand Duc & de Professeur en Philosophie à Padoue. Son dessein d'expliquer l'analyse des Mathématiques a parû beau. Il en commença l'execution en l'année 1665. faisant imprimer à Florence la 1. partie de cet Ouvrage, laquelle contient l'Algebre des anciens Analystes. La 2. partie parut quelques années aprés & fit voir principalement la double méthode des Geometres, c'est à dire la *résolution* & la *composition*. Ces 2. premiéres parties ont été réimprimées ensemble à Venise. Enfin voici la derniére où l'Auteur prétend expliquer les profonds mystéres de l'Arithmétique & de la Géometrie. Elle contient 3. Traitez qui n'ont point de dépendance les uns des autres. Le 1. regarde les Mathématiques en général, leurs demonstrations, leurs problemes, leurs théoremes, leurs paralogismes, leurs paradoxes, les diverses espéces de grandeur simples ou mixtes soit physiquement, soit géométriquement, le continu en général, & le continu

Phy-

Physique & Géometrique en particulier, & c'est là qu'il n'y a point de parties indivisibles dans la quantité. Le traité suivant contient les lettres que l'auteur a écrites à ses amis. Elles sont presque toutes sur des sujets Astronomiques ou Géometriques, je dis presque toutes, car il est bien raisonnable que nous exceptions l'endroit où l'on examine la question *si l'on peut conferer aux femmes le degré de Docteur en Théologie.* L'occasion de cela fut que lors qu'Helene Lucrece Piscopia Cornaca de glorieuse mémoire demanda cette qualité, le Cardinal Barbarigo Evêque de Padoüe ne voulut point qu'elle lui fût accordée; & ainsi cette sçavante se vit réduite à se contenter du Doctorat en Philosophie qui lui fût conferé avec l'applaudissement de tout le monde le 25. Iuin 1678. On voit ici la Harangue que M. Reinaldini son Promoteur prononça le jour de cette rare cérémonie. On y voit aussi (& cela surprend dans un siécle aussi Philosophe que le nôtre) que l'Auteur est fort entêté de l'Astrologie judiciaire, car il s'en declare l'Apologiste & il nous allegue son propre Horoscope comme une preuve de la verité de cet art. Il rapporte au long les mauvaises qualitez qu'il dit que la nature lui a données, & que son Theme natal avoit prédites. Il n'est pas mal aisé de trouver quand on a déja l'événement, que les constellations sous lesquelles on est né signifioiet telle ou telle chose, Cardan en fit une experience mémorable sur Edoüard Roi
qu'il

d'Angles. car ayant refait son Horoscope lors que la mort de ce Prince eût dementi ce que les premiéres speculations lui promettoient, il trouva dans les Astres tout ce qui étoit arrivé au jeune Edoüard. La confession ingénue que nous fait l'Auteur qu'il avoit trouvé par toutes les régles de l'Astrologie que le dernier siége de Vienne se termineroit par la prise de la place vaut son pesant d'or. Le dernier Traité est plein d'équations, d'extractions de racines, & d'autres semblables mets peu frians pour les lecteurs qui ne sont pas ou qui ne vivent pas du métier.

IX.

Mémoire de feu M. le Duc d'Orleans contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis l'an 1608. jusqu'en l'anée 1636. A la Haye chez Adrian Moitjens, & à Amsterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.

Jamais brouilleries de Cour n'ont exercé plus d'Ecrivains que celles qui se virent en France sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, & néanmoins comme ces sortes de choses sont un abime inépuisable, il s'en faut bien que l'on n'ait encore tout dit. On découvrira de temps en tẽps divers Mémoires qui apprendrōt quelques particularitez qu'on ne sçavoit pas. Ceux-ci sont de cette nature. Ils sont écrits avec beaucoup de naïveté & on les publie avec toute la negligẽce de langage qu'on leur a trouvée, mais comme ils viennent d'un homme qui a eu part

part à la plus secrette confidence de feu M. le Duc d'Orleans, ils se soûtiendront assez d'un autre côté, par les faits & par les circonstances qu'ils contiennent. C'est ici que l'on peut appliquer le plus justement la vieille maxime *ornari res ipsa negat contenta doceri* quand il suffit de narrer, il ne faut point d'ornemés. On s'imaginera que ce livre tient un peu de la nature des Anecdotes, & on n'aura point tort d'en juger ainsi.

Nous parlerons dans les Nouvelles du mois prochain d'un autre livre nouveau intitulé *Défense des Abbez Cõmandataires & des Curez primitifs, contre les plaintes des Moines & des Curez. Pour servir de réponse à l'Abbé Commendataire, in* 12. C'est un Ouvrage qui interesse quantité de gens, & qui paroit venir d'un homme rempli de profondes connoissances. Il est imprimé chez le même *Adrian Moetjens* qui vient de réimprimer outre cela l'Alcoran de Mahomet de la traduction de du Ryer, & la rélatiõ de Venise de M. le Chevalier de S. Didier, qui avoit deja été imprimée 3 fois, & qui est une piéce fort achevée.

TABLE DES MATIERES principales.

Août 1685.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1685.

ar le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition revenë & corrigée par l'Auteur.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1685.

ARTICLE I.

Préface pour servir à l'Histoire de la vie & des actions du Cavalier Bernin. in 4.

VOici la Piéce que nous avons dit * ailleurs que M. l'Abbé de la Chambre avoit lûë à l'Academie Françoise. Il a bien fait de la publier, car cela est cause que tous les Curieux ont le plaisir de connoître comment il propose d'exécuter le dessein qu'il a formé *d'écrire tout ce qu'il a pû observer du genie, des mœurs, des Ouvrages, & de la fortune du* CAVALIER BERNIN. Il a sans doute rassemblé beaucoup de

Sf 2 ma-

* *Nouv. de Ianvier pag.* 29.

matériaux puis que l'ayant accompagné quand il s'en retourna de Paris en Italie, & l'ayant pratiqué à Rome pendant un an avec la derniére familiarité, il devint son intime ami. De plus ayant cultivé cette *amitié par un commerce réglé de Lettres l'espace de 15 ans jusqu'à la mort* de ce grand homme, il a eu le loisir de l'étudier *& de le connoître à fond. Il y a remarqué des qualitez tout à fait singuliéres*, & une piété *qui lui a paru aussi solide & aussi édifiante que celle des Religieux les plus réformez. Il en sçait des particularitez presque incroiables*, dont il nous entretiendra.

Mais de peur qu'on ne soupçonnât que la vie de ce Cavalier composée par un de ses bons amis seroit un éloge tout pur, M. l'Abbé de la Chambre nous rassûre ici contre cette crainte rebutante & fort dégoûtante. Il nous promet qu'il ne suivra point *la coûtume de la plûpart de ceux qui nous ont donné des Histoires particuliéres qu'on devroit plûtôt intituler Panegyriques puisqu'on n'y rapporte que des actions d'éclat soûtenuës de loüanges outrées & de flateries basses depuis le commencement jusqu'à la fin*, de sorte qu'on ne sçauroit reconnoitre là dedans le train ordinaire de la vie de l'homme *sujet à mille inégalitez*

&

& aussi souvent digne de pitié que d'admiration & d'envie. Il nous donne fort éloquemment quelques autres traits du caractére de ces Historiens flateurs, & en suite de cela il nous promet qu'il dira hardiment le fort & le foible, le bon & le mauvais de son ami.

Il avoit dessein au commencement de diviser sa Relation en 4. parties par rapport au 4. choses dans lesquelles le Cavalier Bernin a excellé, l'Architecture, la Sculpture, la Peinture & les Machines; *mais comme il n'y avoit pas de quoi les remplir également, & qu'à le bien prendre son fort a été la Sculpture & l'Architecture*, on s'est determiné à suivre l'ordre des temps & le Pontificat des 8. Papes sous lesquels il a travaillé. *Il pourra y entrer quelque morceau de leur Histoire selon que cela se trouvera en chemin*; non pas qu'on n'ait de la matiére de reste: mais *pour l'égayer, & pour la varier.* A l'imitation du fameux Gassendi qui a inséré l'Histoire de tous les Sçavans de son siécle & les plus curieuses matiéres de la Physique dans la vie de M. de Peiresc, celle-ci de même sera un Recueil de tout ce qui concerne la Sculpture, son origine, son progrés, son déclin & sa renaissance avec un dénombrement de tous les Illustres qui y

ont excellé, & de leurs principaux Ouvrages, on y *mêlera même le dogme en agitant quelquefois les plus belles questions qu'on puisse proposer sur ce sujet.* L'Auteur espére que cela pourra servir à persuader aux Grands Seigneurs de faire autant d'honneur à la Sculpture, qu'ils en font à la Peinture, en quoi ils imiteront LOUIS LE GRAND *qui a son Lisippe comme son Apelles.* Il seroit bien difficile de trouver dans un autre Ouvrage aussi court que celui-ci tant d'observations singuliéres. On y trouve qu'encore que Ciceron ait témoigné du mépris en quelque endroit pour la Peinture & pour la Sculpture, il faloit qu'il les aimât puis qu'il possedoit 14. Maisons de Campagne dont *ces sortes de curiositez faisoient le principal ornement.* On y trouve qu'Alexandre faisoit toûjours porter dans ses voiages *un Bronze d'Hercule de la main de Lisippe qu'il ne perdoit pas de vûe pour s'animer de plus en plus à la vertu*, & que Socrate excelloit dans la Sculpture, puis que Pausanias rapporte qu'on voioit encore de son temps au Château d'Athenes *un Mercure & les trois Graces taillées de la main de ce Philosophe.* On ne peut pas loüer plus noblement la Sculpture, ni lui donner plus

ſçavamment la préférence ſur la Peinture que le fait ici M. l'Abbé de la Chambre.

Cette belle Préface eſt accompagnée d'un éloge hiſtorique du Cavalier Bernin, où nous apprenons qu'il nâquit à Naples le 7. Décembre 1598, qu'il a été élevé à Rome, qu'il y a été fort aimé de pluſieurs Papes, qu'il l'a ornée de pluſieurs Ouvrages excellens, dont on ſpécifie quelques uns; qu'il fut appellé en France en 1665. pour le deſſein du Louvre, qu'il y fit le Buſte du Roi en marbre, que s'en étant retourné à Rome comblé de richeſſes & d'honneurs il entreprit la ſtatuë Equeſtre du Roi; & qu'il a eû le bonheur de l'achever avant ſa mort arrivée le 29. Novembre 1680. On nous dit de plus qu'elle étoit ſa taille & ſa mine, ſa maniére de travailler le marbre, & ſon humeur, & on nous apprend qu'il y a deux Italiens célébres qui travaillent ſéparément à ſa vie, le Sieur Baldinucci à Florence, & le Sieur Bellori à Rome. Nous rapporterions volontiers toutes les particularitez curieuſes que M. l'Abbé de la Chambre a renfermées dans cet éloge de ſon ami, mais comme elles ont déja parû dans le Journal des Sçavans du 24. de Février 1681. nous finirons ici cet

article aprés avoir exhorté cet Illustre Auteur à faire imprimer bien-tôt l'Histoire dont nous tenons déja la Préface.

ARTICLE II.

Memoire communiqué par M. D. F. D. R. contenant une question d'Arithmetique.

TOut le monde sçait assez que les nombres multiples de 9. c'est à dire ceux qui contiennent 9. un certain nombre de fois juste, comme 18. 27. 36. jusqu'à 81. refont toûjours 9. lors qu'on met ensemble les nombres particuliers exprimez par les figures dont ces multiples sont composez.

Ainsi mettez ensemble, un & huit, deux & sept, trois & six, nombres particuliers exprimez par les figures 1. & 8. 2. & 7. 3. & 6. dont sont composez ces multiples de 9. 18. 27. 36. vous retrouverez toûjours 9.

Mais tout le monde n'a peut-être pas remarqué que cette proprieté du nombre 9. ne se borne pas au dessous de cent & qu'elle s'étend à tous ses multiples possibles.

Faites une addition des nombres particuliers

ticuliers exprimez par les figures dont est composé un multiple quelconque de 9. vous trouverez toûjours ou 9. ou un plus petit multiple de 9.

126. est multiple de 9. vous voiez qu'un, deux, & six, mis ensemble font 9. Dans 369. vous trouvez trois, six, & neuf, qui font 18. multiple de 9. plus petit que 362.

Mais remarquez encore qu'il n'importe de quelle maniére vous fassiez l'addition. Si dans ce nombre 369. vous la faites comme nous venons de le faire, en prenant ces trois nombres séparément, trois, six, & neuf, vous trouvez dix-huit. Si vous la faites en prenant 36. & puis 9. vous trouverez 45. autre multiple de 9. si vous prenez 3. & 69. vous trouvez 72. encore autre multiple de 9.

Bien plus renversez l'ordre des figures dont le chiffre est composé, en sorte que vous fassiez d'autres nombres, pourvû que ce soient toûjours les mêmes figures vous trouverez toûjours ou 9. ou des multiples de 9.

Ainsi au lieu de 369. mettez 963. vous direz encore 9. & 63. font 72. ou bien 96. & 3. font 99. & 72. & 99. font multiples de 9. mettez encore 936. vous trouvez pour combinaison nou-

velle 93. & 6. qui font encore 99.

Il est évident que dans de plus grands nombres, le nombre de toutes ces combinaisons differentes est beaucoup plus grand; car plus le nombre est grand, plus vous pouvez faire d'additions differentes, en prenant les figures ou une à une, ou deux à deux, ou les premiéres deux à deux, & les dernieres une à une, &c. d'ailleurs vous pouvez aussi en plus de façons renverser les figures dont le nombre sera composé & jamais aucune de toutes ces combinaisons presque infinies dans de grands nombres ne manquera de vous donner 9. ou un multiple de 9.

S'il entre des zero dans un multiple de 9. vous pouvez ou les conter ou les négliger dans vôtre addition, tout ira de la même maniére.

Ainsi dans 10206. multiple de 9. si vous faites l'addition en n'aiant nul égard aux zero, & disant, un & deux & six font neuf, ou si vous dites en contant les zero, dix & vingt & six font 36. ou enfin de quelque autre maniére que vous la fassiez vous trouvez toûjours également vôtre conte.

On demande si cette propriété du nombre 9. si particuliére, car elle n'appartient qu'à lui, si immuable, si constante,

ſtante, & qui eſt pour ainſi dire, ſi fort à l'épreuve de tout n'eſt qu'un ſimple effet du hazard, ou ſi elle eſt fondée ſur la nature du nombre 9. & peut être démontrée mathématiquement.

Il eſt toûjours certain que cette vertu de 2. quelle qu'elle ſoit auroit merveilleuſement réjoui l'imagination d'un Rabbin ou d'un Pythagoricien qui l'auroit découverte, & Philon Juif qui s'eſt tant tourmenté à faire voir les beautez de ſept auroit tout autrement triomfé ſur neuf, car tout ce qu'on peut dire de 7. n'égalera jamais cette propriété de 9. dont nous venons de parler. C'eſt dommage que neuf ne ſoit quelque part un nombre ſacré, il feroit bien ſon perſonnage.

J'oubliois à remarquer que la conſidération de cette propriété de 9. peut être fort utile dans pluſieurs opérations d'Arithmétique où il faut beaucoup chiffrer pour reconnoître ſi un nombre eſt multiple d'un autre, car par l'addition des figures d'un nombre quelque grand qu'il ſoit on verra en un moment s'il eſt multiple de 9.

ARTICLE III.

Traité de l'Excellence du Mariage, de sa nécessité & des moiens d'y vivre heureux. Où l'on fait l'Apologie des femmes contre les calomnies des hommes. Par Jacques Chaussé Sieur de la Terriére. A Paris chez Samuel Perier, au Palais 1685. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Pierre Mortier.

J'Ai dit dans le 1. article du mois passé que cent Ecrivains officieux se feroient un grand plaisir d'emploier leur plume à la gloire du beau sexe. Il ne faut pas être grand devin pour parler ainsi, il ne faut qu'un peu de mémoire, ou qu'une médiocre connoissance des livres, car avec cela on juge sans craindre de se tromper que puis qu'on a tant écrit en faveur des femmes dans tous les Païs du monde & dans tous les siécles, il se trouvera toûjours bien des gens qui s'exerceront avec joye sur un sujet si rebatu. Combien voions-nous de livres composez en faveur des femmes? Quand on ne prendroit que ceux qui ont été écrits par des Moines je croi qu'on en rempliroit une boutique. Il n'est pas jus-

jusqu'aux Magiciens du premier ordre (du moins selon l'opinion commune) qui n'aient écrit sur cette belle matiére * comme il paroit par la Dissertation d'Agrippa *de nobilitate & praecellentia feminei sexus.* Je sçai bien qu'on a écrit aussi contre les femmes, mais ce n'est rien pour le nombre en comparaison de ce qu'on a publié pour elles. Il y a eu peut-être de l'excés aussi bien d'un côté que d'autre, mais ceux qui sçavent pour avoir écrit des livres, la peine extrême qu'on a de garder un juste milieu, pardonnent plus aisément les excés où se jettent les Auteurs. Il est si difficile de parler pour le mariage sans décrier le célibat, & de parler pour le célibat, sans décrier le mariage, qu'on doit excuser ceux qui ne peuvent éviter l'écueil. S. Jerôme l'avoit si peu évité que ses amis suprimerent quelques uns de ses livres où sous prétexte d'établir la continence il ruinoit entiérement la doctrine de l'Eglise sur le mariage. Quelques-uns trouvent que M. Chaussé donne dans un écüeil tout different, & qu'il ne tient pas à lui qu'on ne dise *que le mariage est la seule porte du Paradis, & que c'est dérober aux bienheureux la plus solide partie de* , *la*

* On l'a imprimée depuis peu traduite en François.

le beatitude que de faire cesser à leur égard les fonctions matrimoniales. Mais certainement on oûtre les choses quand on lui impute de telles pensées, & on oublie la déclaration qu'il a faite en ces termes décisifs *rien n'est meilleur ni plus excellent que le mariage si vous en exceptez une véritable continence.* Quoi qu'il en soit ceux qui regardent indifferemment les disputes des Auteurs, & qui tâchent de s'en divertir comme s'ils voioient les differens personnages d'une Comedie ne sçauroient voir sans quelque sentiment agréable qu'il ait parû à Paris deux livres en même temps, chacun bien armé d'approbation & de Privilege où l'on soûtient le blanc & le noir sur le grand chapitre du mariage. L'un de ces 2 livres est la Réponse de M. Ferrand à l'Apologie pour la Réformation ; l'autre est celui dont nous avons à parler dans cet article. Dans celui-ci presque par tout on éleve le mariage au plus haut point de perfection où le fidéle puisse monter durant cette vie, mais dans l'autre c'est à la virginité que l'on attribue cet avantage, & cela d'une maniére si forte que si l'on suivoit pied à pied les maximes des Auteurs citez, l'on ne regarderoit les personnes mariées que comme des vau-

tours

tours où des pourceaux. On devroit assûrément relacher quelque chose de part & d'autre, & dire que le celibat & le mariage ne sont moralement parlant ni bons ni mauvais. Ceux qui ne voudront rien relâcher de la part du mariage vont voir comment on en prouve l'excellence.

On la prouve par 3 raisons: 1. parce que c'est Dieu qui a institué le mariage dans le Paradis terrestre, durant l'état d'innocence. 2. parce qu'il n'y a rien qui convienne mieux à l'homme que le mariage, ni qui se rapporte plus parfaitement à ses besoins. 3. parce que le mariage est trés-nécessaire au monde pour y conserver les Societez, & pour y entretenir la sagesse & la pudeur. Ces 3. preuves ayant été éclaircies & amplifiées l'on y joint ces 2. considerations; la premiére que le mariage est *le lien de la plus parfaite, de la plus douce, & de la plus salutaire de toutes les unions humaines*; la seconde, *que c'est l'exercice de la plus légitime, de la plus agréable, & de la plus absolue autorité du monde.* On prouve tout cela par des descriptions fort vives; on remarque que cette union enferme l'ame & le corps, qu'elle représente les plus grands mistéres de la Religion, qu'elle est une source de dou-

ceur

ceur & de consolations infinies, & qu'elle fournit de l'occupation aux plus excellentes vertus, à la charité, à la patience, au desir d'accroître le nombre des élûs, & des citoyens; on ajoute qu'un pere de famille se fait un petit État, où il exerce lui seul les fonctions de Roi, de Sacrificateur & de Prophete, ce qui lui fournit un moien fort legitime & fort privilégié de satisfaire l'envie de régenter qui est naturelle à l'homme; on finit par cette considération, *qu'en un certain sens rien ne peut être plus excellent que le mariage*, puis qu'il est d'une pratique universelle & la plus générale de toutes les Confrairies, soit pour les temps, soit pour les lieux, soit pour les differentes sortes de personnes. Voilà ce me semble un juste abregé de la 1. partie de cet Ouvrage.

L'on represente dans la 2. l'infamie de l'incontinence, & l'on considére trois sortes de gens qui s'y plongent, les uns par inclination, les autres par habitude, les derniers par inclination & par habitude, mais avec cette difference que les premiers regardent l'impudicité comme leur souverain bien; au lieu que les seconds y demeurent comme malgré eux, subjuguez par la force de la coûtume & par celle du tempérament, & que les

les derniers regardent tous ces désordres comme une galanterie innocente. L'Auteur considére outre cela 4. sortes d'impuretez, celle du cœur, & celle des yeux, celle de la bouche, & celle de la main. Il montre en quoi elles consistent, il en fait voir le crime, & il donne la raison pourquoi Dieu a défendu si sévérement aux hommes les choses où ils sont si enclins de leur naturel, & pourquoi il a toleré la Polygamie dans les anciens Patriarches.

La 3. Partie contient le but & le principal dessein de l'Auteur, car il n'a écrit ce livre qu'afin de persuader la néceffité du mariage *à une personne de considération dont il honore extrêmement le mérite & la famille*, & il déploie en cet endroit toutes ses forces pour bien representer les motifs qui doivent porter les gens à se marier. Il pose d'abord ce principe, qu'il *n'y a que le mariage qui naturellement puisse garantir du crime d'impudicité, & par conséquent qu'il est nécessaire pour le salut*. Il semble qu'aprés cela toute autre raison est superfluë, néanmoins l'Auteur n'en demeure pas à ce grand principe qui doit lui paroître décisif & capital puis qu'il le croit veritable, il se munit de plusieurs autres avantages comme par *surabondance* de droit:

il releve l'inutilité de la continen
dit *que le plus favorable jugement*
l'on puisse faire du célibat le plus
c'est qu'il est une vertu qui ne fait ni
ni mal, & qui par cela même qu'ell
sans action est une espece de vice. Il
tient que Dieu n'a fait deux sexes
la nature que pour nous apprendre
ne peuvent subsister sans se joindre
semble, il nous renvoye à l'Ecole
animaux parmi lesquels l'amour mu
des mâles pour les femelles, & des
melles pour les mâles est commu
tous les individus; aprés quoi il consi
re les hommes par rapport au genre h
main, à l'Etat, à leur famille & à l'
glise, & il dit qu'à tous ces égards
sont obligez de se marier; car ajoûte
il faut qu'ils travaillent à la conservati
de l'espece, & ils doivent des Citoye
à la République, des successeurs à le
famille, & des élûs à l'Eglise. Il s'
tend fort sur tous ces 4. devoirs,
considérant les beautez & les perf
ctions de l'homme, il s'écrie comm
ravi en admiration, qu'il ne se peut im
giner rien de plus noble que l'ambi
de produire des créatures si parfaites
il demande s'il seroit bien possible que
pendant, qu'on est si fort *touché de la*
gloire de faire ou un beau livre ou un beau

te

[illegible]u, *ou une belle statuë, on fut in*[illegible]
[illegible]*le à la gloire de faire des hommes*.
[illegible] gloire lui paroit si admirable que
[illegible]ous les hommes dont il est parlé
[illegible]s l'Ecriture, il n'en trouve point
[illegible]ssi heureux qu'*Ibstan* & *Abdan dont*
[illegible]*emier eut* 30. *fils &* 30. *filles*, 30. *gen-*
[illegible] 30. *brûs*, *& le second eut* 40. *fils &*
[illegible]*s- fils qu'il vit tous ensemble*
[illegible] *cheval.* O *Dieu!* s'écrie-t-il,
[illegible]*-il* [illegible] *arriver de plus heureux à un*
[illegible]*e? Peut-* [illegible] *rien voir de plus mémora-*
dans la [illegible]*vie d'un homme? A mon*
cela v[illegible] *mieux que tous les faits*
[illegible]*n Cesar* [illegible] *d'un Alexandre, une telle*
[illegible]*iture* [illegible] *quelque chose de fort beau &*
ne [illegible]*roit être marqué dans l'hi-*
[illegible]*e des* [illegible]*mmes par un plus bel endroit.*
[illegible]e co[illegible] S. Augustin auroit acquis
[illegible]s de [illegible]re si au lieu de tant de volu-
[illegible]s q[illegible] nous a laissez, il eût mis au
[illegible]nde [illegible] trentaine d'enfans, & l'on
[illegible]roi[illegible] persuader que les inventions
[illegible]n [illegible]imede & d'un Descartes ne
[illegible]t [illegible] des vetilles en comparaison des
[illegible]lo[illegible] d'un lourdaut de Paisan qui en-
[illegible] souvent sa femme; je dis sa fem-
[illegible]e, car pour prévenir les objections
l'Auteur s'est expliqué nettement qu'il
ne compte pour bonnes que les produ-
ctions des gens mariez. Il fortifie ses
preu-

preuves autant qu'il lui est possible, remonte jusqu'aux anciens Juifs, & remarque que le mariage étant une ces choses où l'on tombe tôt ou tard vaut mieux s'y engager de bonne heure qu'aprés mille déclamations qui ay donné le temps de vieillir, car le mariage d'un vieillard peut avoir des fâcheuses suites. Dom Antoine de Guevare Prédicateur de Charle-Quint les représente fort naïvement dans l'une de ses *Epîtres dorées*.

Quelque belles & bonnes que *paroissent* les raisons de M. Chaussé, elles sont sujettes à un petit inconvénient, c'est qu'elles sont toutes les mêmes dont on se sert pour prouver la Polygamie, c'est qu'elles prouvent trop, c'est *qu'elles* ruinent une notion qui a été fort commune même parmi ceux qui *pour* des raisons politiques attachoient une espéce de déshonneur au célibat. Cette notion est qu'une veuve qui ne se remarie point est plus estimée, les autres choses étant égales, qu'une veuve qui *se remarie*. Quand nous n'aurions pas une foule d'autoritez sur cela, les seules paroles que Virgile met en la bouche de Didon nous apprendroient quel a été là-dessus le goût des anciens.

Ille meos primus qui me sibi junxit, amores
Abstulit. Ille habeat secum servetque sepulcro.

Les

Les idées d'honnêteté sont plus favorables aux secondes nôces des hommes, il en faut demeurer d'accord, mais il est pourtant certain que ces nôces ont été sujettes autrefois & le sont encore à des peines Canoniques, & si l'on en croit le sçavant Jurisconsulte qui a fait les *Droits de la Reine*, la *Dévolution* qui a lieu en certains païs, n'y a été établie que pour refrener l'incontinence des Veufs, & pour les empêcher de convoler en secondes nôces au grand préjudice des enfans de leur 1. mariage. Tout cela est renversé par les principes de l'Auteur, car si l'on s'y attache exactement, on trouvera qu'une Veuve qui ne se remarie pas au bout de 6 mois est responsable à Dieu & à sa patrie, au genre humain, à l'Etat, à sa maison, & à l'Eglise, de tout le temps qu'elle passe en viduité, puis que c'est un temps précieux qu'elle dérobe au bien public, & à la génération, la plus mémorable chose que l'on puisse faire, le plus bel endroit de la vie, & un acheminement à une gloire plus illustre que celle des Alexandres & des Cesars. Selon ces principes *cet homme dont S. Jerôme nous parle, qui ayant été déja Veuf une vingtaine de fois, se maria avec une femme qui

* Ad Ageruchiam de monog. ep. 9.

qui avoit enterré 22. maris, étoit un Heros incomparable. Lui & sa femme étoient des gens à canoniser. L'on dit encore selon les mêmes principes que l'incontinence la plus effrenée est une faveur insigne de Dieu, parce qu'elle nécessite l'homme à se marier & à se remarier bien-tôt, & à faire des enfans à toute outrance. Voilà ce qu'on pourroit dire en abusant des raisons de M. Chaussé. Mais les personnes équitables n'ont garde d'outrer ainsi les choses, contre l'intention des Auteurs. Passons à la 4. Partie.

Elle est destinée à répondre à ceux qui déclament contre le mariage. L'Auteur se considére d'abord comme ayant seul à combattre contre tout le genre humain; & cela ne doit pas être pris pour une contradiction, car encore qu'il ait reconnu dans un autre endroit que tout le monde se marie, & qu'il ait tiré de là une preuve de l'excellence du mariage, il ne laisse pas de pouvoir dire sans contradiction ce qu'il dit ici, pourvû qu'il soit vrai que ceux mêmes qui sont mariez médisent de leur état. Si on vouloit faire le critique, ce ne seroit pas sur cela qu'il faudroit donner, mais plûtôt sur les difficultez extrêmes que l'Auteur se represente dans le combat qu'il en-

entreprend, puis qu'il est certain que tout ce que l'on debite contre le mariage se réduit à de petites plaisanteries dont ceux qui se servent le plus souvent sont pour l'ordinaire les moins persuadez, & qui ne font impression que sur un trés-petit nombre de personnes. Il ne faut pour réfuter ces Railleurs que les ramener à leur pratique, car le plus souvent s'ils perdent leur femme, ils en reprennent une autre trois jours aprés. Mais comme l'Auteur a écrit son Livre en faveur d'un homme d'une autre trempe, c'est à dire qui ne veut point entendre parler du lien conjugal, il s'attache tout de bon à faire l'apologie du mariage, 1. contre ceux qui fondent leurs accusations sur la conduite des femmes 2. contre ceux qui les fondent sur la nature même du mariage 3. contre ceux qui disent que les suites & les obligations en sont un joug insupportable. Ces trois chefs d'accusation lui fournissent un beau champ dans lequel le Lecteur se promenera avec plaisir.

Le 1. chef est composé de diverses branches que l'Auteur nous montre sans aucune dissimulation, ayant recueilli fidélement les principales invectives qui courent contre le séxe. Il y répond en suite par ordre. Il observe la même

bonne

bonne foi en rapportant les raisons qui regardent les 2. autres chefs, & il dit entre autres choses en y répondant qu'on ne doit pas alléguer comme un préjugé pour le mariage l'état des Anges & des bienheureux, puis qu'a cet égard ils n'ont rien qui ne convienne également aux Diables & aux damnez.

La derniére Partie est fort importante, car elle traite des moiens de se marier heureusement. L'Auteur nous donne sur cela de fort bons conseils. 1. qu'aprés s'être recommandé à Dieu qui préside d'une façon particuliére sur le mariage, on jette les yeux sur une personne qui nous plaise, & qui ait du rapport à nôtre humeur. Il seroit à souhaiter qu'elle fut belle, mais comme il est rare d'en trouver de celles-là, il faut se contenter d'un je ne sçai quoi qui plaise à nos yeux, encore qu'il ne plaise pas à ceux des autres. Il n'est pas toûjours avantageux qu'une femme plaise à tout le monde. Mais comme il ne suffit pas qu'une femme plaise à nos yeux, & qu'il est encore plus important que son humeur sympatise avec la nôtre ; l'Auteur conseille 2. de bien étudier le génie de celle qu'on veut épouser, & afin d'y mieux réüssir malgré l'adresse qu'ont certaines gens de cacher leur foible, on

ajoûte

ajoûte qu'il faut choisir une jeune fille dans le voisinage. En 3. lieu l'on nous conseille de la choisir dans une famille de bonnes mœurs, & de s'attacher à l'égalité de condition & de fortune, prenant bien garde que la fille n'ait point d'autres attachemens, & ne nous épouse pas par contrainte.

A ces conseils qui regardent le personnage d'amant, on en ajoûte quelques autres pour le personnage de mari tant par rapport à la femme que par rapport aux enfans. On conseille sur toutes choses l'amitié conjugale, le bon exemple, la dévotion, la sobrieté dans les plaisirs de l'*hymen* & l'on ne dit quoi que ce soit sur toutes ces choses dont on n'apporte de bonnes raisons. On peut voir sur le même sujet une des *Epitres dorées* d'Antoine de Guevare. Les avis touchant l'éducation des enfans font la conclusion de ce Traité & sont extrêmement judicieux. En général nous pouvons dire sans vouloir flater M. Chaussé qu'il paroit dans tout son livre un caractére d'honnête homme & de bon Chrêtien qui préocupe en sa faveur. On y voit outre cela de l'esprit, beaucoup de lecture des anciens Poëtes, & plusieurs choses qui divertissent le Lecteur en l'instruisant. Je pense qu'une bonne par-

 tie

tie du genre humain feroit bien aise que cet Ouvrage fût suivi du même succès qu'eut le discours de Socrate dans le Festin de Xenophon. Ce grand Philosophe toucha tellement les Conviez en leur parlant de l'amour que ceux d'entre eux qui étoient encore garçons firent vœu de se marier, & ceux qui avoient des femmes monterent tout aussi-tôt à cheval & coururent à toute bride vers leur maison afin de se trouver d'autant plûtôt entre les bras de leur épouse.

Il est bon de remarquer que l'Auteur qui dans tout son livre exhorte les hommes à se marier, ne dit pas un mot pour persuader aux filles la même chose. Il a bien prévû que ce silence surprendroit quelques uns de ses Lecteurs ; c'est pourquoi il les tire de peine dans sa Préface en leur faisant comprendre que les filles sont assez convaincuës de la nécessité du mariage pour n'avoir pas besoin d'exhortation là-dessus. *Il est certain*, dit-il, *qu'encore qu'une fille ne demande jamais à se marier parce qu'elle a de la pudeur, il n'y a rien qu'elle desire avec plus de passion. Son cœur à cet égard dément souvent sa bouche. Elle dit je ne le veux pas, lors que quelquefois elle en meurt d'envie.* Le reste du passage doit être lû.

AR-

ARTICLE IV.

Collegii experimentalis sive curiosi pars secunda in qua porro præsentis qui experimenta & inventa Physico-Mathematica compluria, speciatim Hygrostathmicorum quorumdam instrumentorum, Siphonis reflexi grandioris &c. Phænomena & effecta curiosioribus ingeniis benè multis & spectanda oculis subjecit & ad causas suas naturales demonstrativa methodo reduxit &c. Joh. Christoph. Sturmius *Phil. M. Mathem. & Phys. in inclytâ Altorffinâ* P. P. C'est à dire, *seconde partie du College d'experiences, dans laquelle on fait voir les Phenomenes de plusieurs inventions Physiques & Mathematiques, & on en donne la raison naturelle &c.* Norimbergæ sumptibus Wolfgangi Mauritii Endteri 1685. in 4.

JE ne m'étendrai point ni sur le merite de M. Sturmius, ni sur le caractére de l'Ouvrage dont on vient de voir le titre; ce sont des choses assez connuës par le favorable accueil qu'on a fait à la premiére partie de ce livre publiée l'an 1676. & loüée dans le Journal

des Sçavans du 31. Janvier 1678. Il suffira donc de dire ici en peu de mots que le travail de cet habile Professeur est trés-utile & trés-loüable, puis qu'il ne se contente pas de mettre à l'épreuve avec une patience extraordinaire les Machines & les découvertes qui font du bruit, mais aussi qu'il les perfectionne, & qu'il donne la raison de leurs principaux effets. Chacun voit que tout cela sert de beaucoup au public, & reléve extrêmement la réputation de l'Université d'Altorf où les Magistrats de Nuremberg ont toûjours été soigneux de mettre de trés-grands hommes.

Ceux qui auront vû la premiére partie de cet Ouvrage liront avec plus de plaisir que les autres ce que l'on nous donne ici, parce que l'Auteur y retouche quelquefois & y éclaircit par des supplémens considérables ce qu'il avoit déja expliqué dans le premier tome. Cela se remarque d'abord au 1. chapitre où l'on traite des cloches qui servent à respirer dans la mer, & dont M. Sturmius avoit parlé fort amplement. Ce qu'il a fait depuis ce temps-là sur cette matiére mérite d'être consideré, nous n'en rapporterons que l'expérience suivante. Ayant mis du pain tendre, du beurre, l'œil d'un bœuf fraîchement

tué,

ué, & quelques fleurs dans une petite corbeille, qu'il posa sur deux bâtons au beau milieu d'une cloche, & ayant laissé cette cloche enfoncée dans l'eau plus de 8. jours, il trouva que tout s'étoit conservé dans la corbeille à peu prés au même état qu'il l'y avoit mis. Il avoit enfermé en même temps des choses toutes semblables & de chaque sorte dans une armoire, mais il les trouva toutes changées au bout de huit jours comme il est aisé de juger.. Je m'étonne qu'il ne nous ait rien dit sur la cause de ce Phenomene qui paroit si digne d'occuper un Philosophe; car enfin cette corbeille étoit au milieu de l'air tout de même que si on l'eût mise dãs un coffre, & l'on sçait par les expériences du vuide que c'est l'air qui gâte les viandes, & les fruits puis que les plus corruptibles gardent leur fraîcheur plusieurs mois dans la machine d'où l'air a été pompé. Il y eut une autre chose particuliére dans l'expérience de M. Sturmius, c'est que l'on sentoit dans la cloche une trés-mauvaise odeur qui s'attacha tellement à tout ce qu'on y avoit mis, & au verre même dont la cloche étoit composée qu'à peine cessa-t-il d'être puant aprés avoir été lavé plusieurs fois. On crût d'abord que cela venoit de la pourriture de

l'œil du bœuf, mais on reconnût bientôt aprés le contraire, & l'on n'attribua qu'à l'air la cause de la puanteur.

Je n'entrerai pas dans le détail des 3. chapitres suivans quoi qu'ils contiennent plusieurs bonnes expériences sur les Pompes de la machine du vuide, sur les Barometres, & sur les Pese-liqueurs. Mais je m'arrêterai un peu plus sur le 5. L'Auteur nous y fait sçavoir qu'ayant rempli de Mercure les 2. branches d'un Siphon qui avoit plus de deux pieds & demi de haut, & ayant ouvert les 2. orifices dans 2. vases où il y avoit du vif argent le Mercure ne passa point de la branche courte, dans la longue, mais il descendit dans chacune jusques au point où il demeure suspendu dans l'expérience de Torricelli. Il arriva le contraire dans un Siphon dont la hauteur étoit moindre que ce point, car le Mercure sortit tout par la brâche la plus longue. On éprouva de plus qu'il peut sortir tour à tour par la branche la plus longue & par la plus courte. Il ne faut pour voir ce flux retrograde que hausser de telle sorte le Vaisseau dans lequel on plonge le plus long bout du Siphon, que la superficie du Mercure qu'il contient soit plus élevée sur l'horizon que ne l'est l'orifice de la branche la plus courte, alors

alors le Mercure sort tout par cette branche plus courte, mais dés qu'on rabaisse le même Vaisseau, le Mercure sort comme auparavant par la longue branche. Voilà un jeu qui en quelque maniére represente celui du Siphon de Wirtemberg, mais les causes n'en sont pas les mêmes. Or comme il y a long-temps que de fort habiles hommes ont dit que par le moien d'un Siphon on pourroit faire passer les eaux d'un fleuve par dessus une montagne, l'Auteur a tâché de vérifier si cette pensée étoit chimérique. Il est vrai que quand on connoit l'équilibre des liqueurs, on est assûré que la pesanteur de l'air n'éleve l'eau qu'à la hauteur de 30. pieds plus ou moins, & que l'on conclut sans incertitude qu'un Siphon de 35. pieds ne pourroit servir de rien. Mais quelque vrai que cela paroisse le meilleur moien de n'en douter pas c'est de mettre la chose à l'essai, car combien de fois a-t-on vû que la Nature se moque de nous, & qu'elle nous jouë des tours à quoi nous ne nous attendions point? Elle a des ressorts innombrables, si bien que quand nous pensons qu'elle ne peut faire que ceci ou que cela, il se trouve bien souvent qu'elle nous échape par des sentiers inconnus, & qu'elle fait mille au-

tres choses. C'est pourquoi M. Sturmius a voulu voir ce qu'elle feroit dans un Siphon qui eût plus de 30. pieds, & il a trouvé aprés bien des peines & des sueurs ajustant ensemble plusieurs tuyaux qu'elle se gouverne parfaitement selon les conjectures que l'on fonde sur ce que l'on connoit de la pesanteur de l'air.

Il parle dans le 6. Chapitre de ces larmes de verre qu'on appelle communément *de Hollande*, & qui sont le sujet d'un beau Traité Italien qui fut imprimé à Bologne l'an 1671. Celui qui l'a fait s'appelle M. Montanari. Il étoit en ce temps-là Professeur en Mathématique à Bologne, & presentement il l'est à Padouë. D'abord M. Sturmius nous conte la difficulté qu'il rencontra en voulant faire lui-même de cette sorte de larmes; il rapporte en suite leurs principaux phenomenes, dont ces deux ci ne sont pas des moins importans, le premier, qu'elles perdent dans le feu la faculté qu'elles ont de se réduire en poussiére dés qu'on leur coupe la queuë, le second, qu'elles ne la perdent pas lors qu'on les met dans du plomb fondu qui commence à se rendurcir, ou dans de la terre grasse que l'on fait secher aprés cela, car si l'on casse le bout de la queuë

que

que l'on laisse toûjours hors de l'enveloppe, on trouve que toute la larme se pulverise. Enfin l'Auteur donne la raison de tous les phenomenes de ces larmes. Aprés quoi il parle des clepsydres, c'est à dire de divers vases qui tiennent l'eau quoi qu'ils soient percez, & il nous décrit une machine par le moien de laquelle on peut surprendre les spectateurs, puis qu'en la posant sur une table on fait qu'elle jette de l'eau où qu'elle n'en jette pas selon qu'on le lui commande sans qu'il y paroisse le moindre jeu de rouës ou de ressorts. Il décrit aussi une nouvelle maniere de lampe qu'il a inventée à l'imitation de celle de M. Boyle dont on voit la figure & l'explication dans le Journal de Leipsic, au mois de Juin 1682.

Le Chapitre 8. est destiné aux Trompettes à parler de loin qui ont acquis à M. le Chevalier Morland beaucoup de réputation. Le 9. est pour les Thermometres & les Hydrometres, dont on parle aussi dans le 13. On parle dans le 10. d'une expérience du fameux M. Guericke, laquelle nous ouvre le meilleur expédient que l'on eût encore imaginé pour donner la raison de la dureté des corps, un des plus inexplicables phenomenes de la Nature. Le fait est

que si l'on joint ensemble avec de la cire 2. hemispheres, & qu'aprés cela on pompe l'air qu'ils renferment, il est extrêmement difficile de les séparer. La difficulté est si grande quelquefois que 24 chevaux tirant de toutes leurs forces deçà & delà ne la vainquent pas. Pour expliquer ce phenomene il faut supposer 2 choses, l'une que l'air est pesant, l'autre que chaque partie d'une colomne d'air à la même force que tout le reste de la colomne, & par là l'on voit aisément que la cavité des deux hemispheres étant pleine d'air, il faut que leur séparation soit facile, parce que l'air qu'ils contiennent contrebalance la pression de celui qui les environne, aprés quoi il ne s'agit plus que de vaincre la résistance de la cire qui les tient colez. Mais si l'on vuide tout l'air qu'ils renferment il doit être mal aisé de les séparer l'un de l'autre, parce que n'y ayant rien dans leur cavité qui résiste à l'air extérieur, ils en sont serrez de toute sa force, & il faut pour rompre ce lien une puissance supérieure à cette force qui les presse, & qui selon le calcul de Monsieur Sturmius, égaloit 16504. livres à l'égard de ceux dont il se servoit pour faire l'expérience. Le fondement de son calcul est qu'u-
ne

ne colomne d'air dont la base est d'un pied quarré pese autant qu'une colomne d'eau de hauteur de 40 pieds, & dont la base est aussi d'un pied quarré ; or une telle colomne d'eau pese 1800 livres, dont, &c. Il faut remarquer une autre chose, c'est que si on remet l'air dans la cavité des 2. hemisphères, il ne laisse pas d'être mal aisé de les séparer, ce qui combat la supposition que nous avons faite qu'il y a équilibre entre l'air environnant & l'air enfermé. L'Auteur répond que l'épaisseur des hemisphères doit empêcher l'équilibre, parce qu'elle est cause que le diametre de l'air enfermé est plus petit que le diametre de l'air extérieur.

L'onziéme Chapitre est fort curieux. On y montre la maniére de soûlever ou de soûtenir un grand poids en souflant seulement dans une vessie, & aprés en avoir donné la raison, on s'en sert pour expliquer méchaniquement la force des muscles. C'est une matiére que le subtil Borelli a merveilleusement éclaircie,

Le 12. Chapitre n'est pas moins beau. On y traite d'une expérience assez difficile à expliquer, & dont M. More s'est fort servi pour réfuter les Loix méchaniques du mouvement.

Voici ce que c'est, selon la maniére la plus simple de faire l'expérience, car je ne parlerai pas des cruches de van Helmont qui sont une autre maniére plus docte & d'un plus grand appareil. Personne n'ignore qu'un tranchoir de bois mis au fond d'un seau & d'un diamettre un peu plus petit que le seau ne demeure pas au fond quand on y verse un liquide plus pesant que le bois, & qu'au contraire il monte fort promptement jusqu'à la superficie du liquide dés qu'on cesse de la presser par dessus. On voit arriver la même chose, encore qu'il y ait un petit trou au fond du seau, mais lors que ce trou a une certaine grandeur, il fait cesser l'effet ordinaire, car le tranchoir ne monte pas. Cependant il n'acquiert point plus de pesanteur ni relative, ni specifique. La raison qu'en donne l'Auteur est que si le trou est petit il s'insinuë plus d'eau entre le fond du vase & la superficie inférieure du tranchoir qu'il n'en coule par le trou, & ainsi il reste quelque chose entre deux qui soûleve le tranchoir, mais lors que le trou est grand, l'eau qui se glisse sous le tranchoir peut toute sortir par le trou, d'où il arrive que toute sa pesanteur tendant en bas, le tranchoir n'a rien au dessous de lui qui le soûleve,

&

& ainsi il demeure au fond par le poids de l'eau qui presse sa superficie supérieure.

On verra de trés-belles choses dans tout le reste de cet Ouvrage, soit touchant l'Ayman, soit touchant les Lanternes magiques, & les Arquebuses à vent. Nous donnerions avec joye l'explication de chacune, mais parce que cela nous meneroit beaucoup plus loin que les lecteurs ne souhaitent, il faut s'arrêter ici, vû principalement qu'il nous reste encore à parler d'un autre livre que M. Sturmius a joint au 2. tome de *son College d'expériences*.

Cet autre livre est écrit contre M. More célébre Théologien Anglois qui a combatu de toute sa force dans son *Enchiridion Metaphysicum* les Principes Méchaniques de M. Descartes. Il lui semble qu'on fait un grand tort à la Religion lors qu'on explique tous les effets de la Nature par les Loix du mouvement; mais ils doivent prendre garde que selon les Cartesiens il n'y a que Dieu qui puisse executer les Loix naturelles, ce qui est beaucoup plus net & beaucoup plus fort contre l'impiété, que d'admettre avec ce Théologien je ne sçai quelle cause incorporelle & cependant insensible qui meuve les corps,

&

& qui soit l'esprit ou l'ame de la nature ; & un principe veritablement *hylarchique*. M. Sturmius avoit combatu vigoureusement ce prétendu principe *hylarchique*, comme l'appelle M. More. Mais celui-ci n'est pas demeuré sans repartie, car dans l'édition générale qu'il a fait faire de ses œuvres, il a joint à son *Enchiridion* plusieurs nouvelles observations contre M. Sturmius. C'est à quoi l'on replique ici fort amplement. Or comme cela demande qu'on soûtienne contre les objections du Docteur Anglois les expériences que les nouveaux Philosophes attribuent à la vertu élastique & à la pesanteur de l'air, & l'hypothese qui veut que les élemens pesent en leur propre lieu, & que le mouvement de la terre sur son centre fasse tomber les corps pesans, chacun voit sans que je l'en avertisse qu'il y a beaucoup de profit à faire dans l'étude de cette Dissertation. Au reste quoi que M. Sturmius raisonne presque toûjours selon les principes de Descartes, il est pourtant fort guéri de cet entêtement de secte qui fait qu'on rejette toutes les doctrines qu'on ne trouve pas dans le sens du parti auquel on s'est dévoüé. Il tâche au contraire d'inspirer à ses disciples un esprit de desinteressement qui leur

leur permette de choisir par toutce qu'ils trouveront de solide, sans se rendre esclaves d'une faction, pour mieux arriver à ses fins il traite les choses d'une maniére pacifique, je veux dire qu'il tâche d'accorder entre eux les Chefs de parti. On en voit une preuve manifeste dans le livre qu'il publia à Nuremberg il y a un an sous le titre de *Physicæ Conciliatricis conamina in* 12. & l'on le verra encore mieux dans la Physique *Ecclectique* ou *Hypothetique* qu'il nous promet & qu'il a déja fort avancée.

Pour ce qui est de son Adversaire, c'a été un homme de grand esprit, & c'est dommage qu'il se soit enfin jetté à corps perdu dans l'explication de l'Apocalypse, cõme fit le redoutable Scioppius sur ses vieux jours, si l'on n'y prend garde c'est une grande matiére d'égaremens pour un Platonicien outré tel que M. More. Ses meilleurs amis ne sauroient disconvenir qu'il n'ait avancé des sentimens un peu bien creux, comme lors que lui ou M. Glanvil ont debité 1. que l'Ange qui accompagnoit Tobie étoit l'ame d'Asarias agregée aprés sa sortie du corps au Chœur de S. Raphael, 2. que les ames ont existé avant leur entrée dans les corps, & qu'en ce temps-là aussi bien qu'aprés leur séparation elles sont tou-

jours

jours unies avec une matiére étherée qui leur sert de vehicule. 3 que l'ame de Jesus Christ est réellemẽt apparuë aux Patriarches. 4. que durant la vie de l'hõme l'ame peut sortir du corps pour un temps, soûtenuë de cette matiére subtile ou étherée & que c'est ainsi que les Sorciéres võt au sabat. 5. que par la force de l'imagination l'ame peut imprimer à cette matiére la forme d'un chat, ou d'un loup-garou, ou telle autre que bon lui sẽble, & errer pour quelque temps sous cette figure. 6. que s'il arrive qu'elle reçoive quelque coup en cet état, elle peut par la même force de l'imagination imprimer une semblable blessure à son veritable corps quand elle y rentre, à peu prés comme l'imagination des meres imprime plusieurs figures sur le *foetus* & même lui casse quelquefois un membre. 7 qu'il n'est point absurde de dire que les Demons tetent les Sorciéres, qu'ils se nourrissent de leur lait & qu'ils leurs dardent en même temps un poison subtil qui leur détraque l'imagination. On peut voir sur cela le *Saducismus triumphatus* de M. Glanvil Chapelain du Roi d'Angleterre. C'est un livre Anglois qui fut imprimé à Londres l'an 1681. & où l'on se propose de prouver l'existence des Sorciers, & les apparitions diaboliques, en

en réfutant un Auteur nommé *Webstems* qui avoit écrit contre l'Histoire du Spectre de *Tedworth* publiée l'an 1668

Quoi que cet article soit assez long je ne laisserai pas de dire encore 3 choses. 1. Que l'Histoire de Madeleine de la Palu favorise ces deux Messieurs, car on y lit, si je ne me trompe, que pour éloigner les esprits qui la venoient voir invisiblement on remuoit des épées & des hallebardes de tous côtez dans sa chambre, & sur tout auprés de la cheminée, ce qui fit qu'on blessa quelques Magiciens cõme on l'ouït dire depuis. 2 Que M. More n'a pas adopté toutes les pẽsées Platoniques car nous avons vû ailleurs * qu'il croit que les ames se confinent volontairemẽt dans les corps attirées par l'odeur des Embryons, au lieu que selon la doctrine de Proclus, elles avoient une si grande répugnance à se loger dans un tel lieu, qu'il faloit que certains Démons allassent à la chasse des ames, & qu'ils les contraignissent d'entrer dans le corps. 3. que le tẽps est enfin venu où La Physique peut faire de grands progrés, puis qu'on s'attache par tout aux expériẽces raisonnées. C'est le meilleur chemin qu'on puisse tenir pour arracher à la nature son secret, & c'est pour cela qu'on est si fâché que l'Academie *del Cimento*, dont le Prince

* Nouv. de May 1684.

* Luc. Holstenius in vit. pythag. p. 27.

Leopold de Medicis avoit eu de si grands soins, & dont il avoit conçû tant d'espérances lors qu'il vit imprimer il y a 18. ans un Recueil des experiences Physiques qui s'y étoient faites ; c'est pour cela, dis-je, qu'on est si fâché qu'une telle Academie ne subsiste plus, M. Waller de la Société Royale publia l'année passée à Londres ce recueil traduit d'Italien en Anglois. Une autre chose doit faire espérer que nôtre siécle perfectionnera la Philosophie, c'est qu'on commence tout de bon les Collé-ges de Paris à s'apprivoiser avec les nouveaux principes. Cela paroit manifestement par une Théſe que M. Mallement de la Société de Sorbonne fit soûtenir le 8. Juillet dernier dans le College du Plessis par le Sieur Thibouſt. Elle est dédiée à l'Université de Paris, & contient une belle Taille-Douce qui represente par des figures ingénieusement imaginées & trés-bien gravées les arts & les Sciences qui font l'occupation de cette Illustre Académie.

ARTICLE V.

M. Joh. Reiskii exercitationes Historicæ de Imaginibus Jesu Christi quotquot vulgò

cir-

circumferuntur revisæ, interpolatæ, figuris æneis & multis accessionibus auctæ. Quibus exercitatio Philologica de lingua vernacula Jesu Christi emendatior & locupletata sub finem adjungitur. Jenæ sumpt. Joh. Christiani Wohlfartii 1685. in 4. C'est à dire, *Dissertations Historiques sur les Images de Jesus Christ qu'on montre ordinairement, & sur sa langue maternelle.*

ON est assûrément fort redevable à ceux qui réduisent en un Traité Historique tout ce qui concerne certains sujets dont le monde parle diversement, car ces sortes de Traitez peuvent servir de beaucoup pour empêcher que l'on ne s'arrête à des notions vagues & confuses dont on ne se contente que trop lors qu'il n'est pas aisé de s'instruire exactement de quelque matiére, mais s'il est aisé de s'en bien instruire par la lecture d'un Ouvrage où l'on ait bien ramassé & bien digeré ce qui appartient au sujet, il n'y a personne qui n'aime mieux sçavoir les choses exactement, que se contenter des bruits populaires, & si l'on ne peut pas se fixer à quelque degré légitime de certitude touchant la question de droit ou touchant le fait principal, à tout le moins se plait-on de sçavoir avec quelque ordre ce qui se dit pour & contre

Je

Je m'imagine que chacun comprend assez que c'est là une Préface qui ne convient pas tant mal à cet article, ainsi je n'en ferai pas moi même l'application au sujet que M. Reiskius Recteur du Collége de Wolfembutel examine dans cet Ouvrage.

Il le divise en 8. parties, & il nous apprend d'abord dans la premiere que tout ce qu'on dit des Images de Jesus Christ se rapporte ou à celles qui ont été formées par miracle sans l'intervention des hommes, ou à celles qui ont été faites par des hommes. Celles du premier rang se peuvent réduire a trois, sçavoir à celle que Jesus Christ envoia lui-même à Abgarus Prince d'Edesse, à celle qu'il donna à la Veronique, & à celle qui fut empreinte au drap mortuaire dont son corps fut envelopé. La 2. classe comprend la statuë de bronze que l'Hemorroïsse consacra dans la Ville de Paneade; une statuë de bois taillée par Nicodeme; une Image faite par S. Luc; une autre faite par l'ordre d'un Roi de Perse; l'effigie representée par plusieurs médailles; & enfin plusieurs portraits qui se voient en divers lieux, & que l'on a faits d'apres la description que l'on a trouvée ou dans les lettres de Pilate & de Lentulus à Tibére ou dans Nicephore.

Pour ce qui est de l'image envoyée au Roi Abgarus, l'Auteur nous dit qu'au rapport de Jean Damascene l'occasion qui porta le fils de Dieu à la produire fut que l'homme qu'Abgarus avoit envoié pour le prendre n'y pût jamais réussir, de sorte que pour ne pas frustrer les espérances de ce bon Prince, nôtre Seigneur applicant lui-même un morceau de son habit à son visage s'y peignit au naturel, & envoia ce present au Roi Abgarus. D'autres disent qu'il fit ce Portrait en essuiant son visage avec un morceau de toile. On ajoûte que ceux d'Edesse garderent long-temps ce *Palladium*, mais qu'enfin ils s'en défirent pour se racheter du pillage dont l'Empereur Constantin 8. les menaçoit s'ils ne lui accordoient cette rareté. Elmacin entre autres en fait mention dans son Histoire Sarrazine. On prétend que cette Image est à Rome dans l'Eglise de S. Sylvestre. Ce qu'il y a de bien surprenant en tout ceci c'est qu'Eusebe qui rapporte mot à mot, & comme les ayant trouvées dans les Archives d'Edesse, la lettre qu'Abgarus écrivit à Jesus Christ & la réponse qu'il en reçût, ne dit rien de cette Image. L'Auteur allégue cela comme une preuve, que tout

tout ce que d'autres en disent est un conte fait à plaisir. Il va plus avant, puis qu'il soûtient que les Lettres mêmes qu'Eusebe rapporte sont apocryphes, & il le prouve tant par l'autorité du Pape Gelase, & de plusieurs Sçavans hommes de l'une & de l'autre Communion, que par la diversité qui se voit entre ceux qui font mention de ces Lettres, & par plusieurs autres remarques. On voit ici la Lettre de cet Abgarus telle que le Sçavant Pocock l'a traduite de l'Arabe d'Abulpharagius, car il faut sçavoir que ces deux Lettres dont l'original étoit Syriaque, ont été traduites en plusieurs langues. Bosius qui a été Professeur à Jene les avoit en Moscovite; On les voit ailleurs en Persan, en Grec, en Latin, elles sont fort dissemblables entre elles parmi toutes ces Versions; l'exemplaire Latin qu'on en garde dans la fameuse Bibliotheque de Wolfembutel est bien different de ceux de Venise. L'Auteur ne se contente pas de justifier son inscrition en faux par plusieurs bonnes raisons, & sur tout par le décri général ou par la récusation légitime des témoins qui déposent pour ces Lettres & pour cette Image, il fait encore bien des recherches historiques touchant la Ville d'Edesse, & touchant le nom d'Abgarus,

&

& il justifie Casaubon contre le Jesuite Gretserus qui l'avoit accusé dans son * *syntagma de imaginibus non manufactis* d'avoir soûtenu témérairement & faussement qu'Evagrius est le premier qui ait parlé de l'Image miraculeuse d'Edesse, il justifie, dis-je, Casaubon en faisant voir qu'encore qu'Evagrius se soit muni de l'autorité de Procope, il n'y a nulle apparence que Procope ait jamais dit ce qu'on lui fait dire. Du moins ne trouve-t-on presentement rien de tel dans son Histoire.

La 2. Dissertation est destinée à l'Image dont on dit que nôtre Seigneur fit present à la Veronique. C'étoit une bonne femme de Jerusalem qui se tint devant sa porte le jour qu'on crucifia Jesus Christ, & qui le voiant passer couvert de sang & de sueur, ôta son voile de toile de dessus sa tête & le lui donna afin qu'il s'en essuiât le visage. Il le lui rendit imprimé de son effigie. Voilà l'opinion la plus commune. D'autres rapportent cela à une autre circonstance de temps, & de motif, comme on le verra dans un long passage que M. Reiskius nous a cité d'une Chronique Manuscrite qui est dans la Bibliotheque de Lunebourg,

* *Le P. Alegambe p. 242. dit que le P. Floyd a écrit sur ce sujet.*

bourg, & qui a été composée par un Jacobin nommé *Martin Cornerus*. Ce passage est fort curieux. On y apprend que Volusian ayant été envoié en Judée pour amener Jesus Christ à Rome afin qu'il guérit Tibére d'une dangereuse maladie eût une conversation avec Sainte Veronique par où il apprit que le Médecin qu'il venoit chercher avoit été crucifié, mais qu'il avoit laissé une Image dont la seule vûë guériroit Tibére, ce que l'évenement justifia, car cette femme vint à Rome & guérit parfaitement l'Empereur. Il y a un autre Manuscrit à Zurick qui a été fait par *Conrad de Mure* Chanoine de cette Ville, qui porte que ce fut Vespasien qui envoia chercher Jesus Christ, & que les Messagers ayant parlé à la Veronique, apporterent à Rome l'Image qu'elle leur prêta, qui n'eût pas été plûtôt regardée par Tite qu'il fut guéri de sa ladrerie. Il y a quelques autres Auteurs un peu plus considérables qui témoignent que cette femme reçût en present l'Image de Jesus Christ, & que cette Image a été en suite transférée à Rome. Ces Auteurs à la vérité ne sont pas à toute épreuve, & ne coûtent pas beaucoup à refuter, mais il ne s'ensuit pas

qu'un

qu'un bon Catholique doive avoir le moindre doute là-dessus; car pour ne point mettre en avant les révélations de S. Brigitte qui autorisent cette tradition ne suffit-il pas que plusieurs Papes, & en dernier lieu Urbain 8. l'ayent déclarée véritable par leur conduite, par leurs indulgences, par des monumens publics, & par des Inscriptions trés-expresses. Que veut-on de plus authentique que le formulaire des Priéres qu'il faut adresser à cette Image, & que l'on voit tout du long dans *l'Antidotarium animæ*? Aprés cela M. Reiskius dira tant qu'il lui plaira qu'on ne trouve aucun vestige de ce fait ni de cette femme dans les 8. premiers siécles, quoi qu'au temps du 2. Concile de Nicée on n'ait rien laissé passer de tout ce que l'on sçavoit qui pouvoit favoriser les Images; il aura beau dire que les Auteurs qui en ont parlé depuis varient en mille choses; qu'on se vante d'avoir ce Portrait en plus d'un lieu; & que les Miracles qu'on lui attribuë nous font souvenir de ce que dit Ciceron dans la 4. harangue contre Verres *qu'on étoit généralement persuadé en Sicile que Ceres avoit témoigné en mille rencontres par des prodiges & par des secours miraculeux qu'elle protégeoit les Siciliens*; rien de tout cela ne peut

ébranler la foi d'un bon Catholique.

La 3. Dissertation est pour l'image imprimé sur le saint suaire, ou en général sur le linceul dont le corps de Jesus Christ fut enveloppé dans le sepulcre. L'Auteur ayant fait quelques remarques sur la maniére dont les Juifs ensevelissoient leurs morts soûtient contre le fameux Jean Jacques Chifflet que le suaire ne servoit qu'à couvrir la tête. La raison qu'on a de passer dans un autre sentiment n'est pas petite, puis que c'est afin de sauver tous les suaires dont on se vante à Turin, à Besançon, à Cadoüin Abbaye de l'Ordre de Citeaux dans la Diocése de Sarlat, & ailleurs. M. Reiskius s'est trompé quand il a dit que Cadoüin est dans le Diocése de Cahors. C'est aux Lecteurs à juger s'il refute solidement M. Chifflet en lui montrant les choses contraires qui se debitent sur tout ceci, & en lui representant que personne n'a parlé de ces Reliques avant que le Vénérable Bede en eût fait mention, dans un livre *de locis Sanctis*, où Baronius avoue qu'il y a de grandes absurditez. Berneggerus célébre Professeur à Strasbourg avoit déja cité Baronius sur cela dans son *Idolum Lauretanum*. Il est seur que les Esprits forts trouvent à redire que l'on ait assez peu

de

e prudence pour soûtenir des choses
l'où ils croient pouvoir inférer qu'on se
trompe nécessairement ou à Turin, ou
à Bezançon, mais ne leur en déplaise,
ls ne raisonnent pas aussi sçavamment
qu'ils se le figurent, car outre qu'on leur
répondra que ce qu'ils appellent une
imprudence fait voir la bonne foi des
gens d'Eglise, puis qu'il n'est pas apparent
que s'ils avoient dessein de tromper
ls ne concertassent pas mieux les choses ; outre cela, dis-je, qui ne voit que
ce qu'ils nomment imprudence ne mérite point ce nom là? Au fond les Peuples sont de bonnes gens, qui ne se défient de rien, qui ne raisonnent guéres
sur ces choses, qui vont où on veut, &
ainsi la politique la plus fine ne demanderoit pas qu'on prit avec eux tant de
précautions. Trois ou quatre personnes
dans un Royaume, un Abbé de Villeloin, un M. Patin tireront des conséquences quand ils verront une même Relique multipliée, mais le reste du monde
ira bonnement son grand chemin. Je
nomme ces 2. Messieurs, parce qu'il me
souvient d'avoir lû dans la page 132
des Mémoires du premier qu'ayant baisé à Amiens la Tête de S. Jean Baptiste
il avoit dit un peu malicieusement *que
c'étoit la cinq ou sixième qu'il avoit eû*

Vu 2 *l'hon-*

l'honneur de baiser. Et pour ce qui est de M. Patin il assûre dans les Relations de ses voiages, *qu'il n'est fâché que de voir trop souvent le portrait de la S. Vierge peint par S. Luc*, car, ajoûte-t-il, *il est certain qu'on se trompe dãs la plus grande partie n'étant pas vraisemblable que S. Luc ait tant de fois peint la Vierge.* Ceux qui auront la même incrédulité que feu M. de Marolles feront bien de lire l'Ouvrage du Sçavant M. du Cange sur le Chef de S. Jean Baptiste. Il fut imprimé à Paris l'an 1666.

La 5. Dissertation traite de la statuë consacrée par l'Hemorroïsse. Nous n'en dirons que peu de choses, parce que c'est un sujet que l'on balote éternellement dans les livres de Controverse, quand il s'agit des Images. L'Auteur remarque qu'Eusebe dit bien qu'il a vû cette statuë, mais qu'il n'affirme pas qu'elle eût été faite en l'honneur de Jesus Christ: il dit seulement qu'on le disoit; s'il l'eût bien crû, il n'auroit pas fait à l'Impératrice Constance femme de Licinius la réponse qu'il lui fit. Cette Impératrice selon le penchant naturel de la dévotion du sexe souhaitoit d'avoir le portrait de Jesus Christ, mais Eusebe lui fit réponse en general que cela n'étoit

toit pas possible. On voit sa lettre dans les actes du Concile de Constantinople célebré sous Constantin Copronyme l'an 754. Mais il ne faut pas oublier que les Chartreux de Cologne se vantent de la possession des bords de la robe sans coûture que l'Hemorroïsse toucha pour se guerir. Or la vertu de cette Relique est telle que quand les femmes de Cologne sont travaillées d'une perte de sang, elles envoient du vin aux Chartreux afin qu'ils y trempent cette Relique, aprés quoi elles n'ont qu'à boire de ce vin pour être délivrées de leur incommodité.

La 5. Dissertation traite des Images qu'on attribuë à S. Luc. L'Auteur croit refuter solidement cette tradition soit en en montrant que les témoins qui l'appuyent sont décriez comme la fausse monnoie, soit en considerant la multitude d'Images qu'on fait faire à ce saint homme, qui n'avoit eu garde d'apprendre à peindre parmi les Juifs.

Les mêmes raisons à peu prés servent dans la Dissertation suivante à réfuter la statuë qu'on fait faire par Nicodéme.

La 7. Dissertation nous fait voir la lettre qu'on prétend que Lentulus Proconsul de Syrie sous l'empire d'Auguste écrivit au Senat Romain pour lui ap-

prendre comment Jesus Christ étoit fait. Nous voions ici 2. copies de cette Lettre, l'une tirée de la Bibliothéque des Peres imprimée à Bâle; l'autre tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque de Jene. Nous y voions aussi une Lettre de Pilate à Tibére touchant Jesus Christ, mais elle est fort differente de celle qu'on a alleguée aux Payens dans l'ancienne Eglise. L'Auteur montre par plusieurs raisons que cette Lettre de Lentulus est tout à fait supposée, & qu'il est faux qu'Eutrope contemporain de Julien l'Apostat l'ait trouvée dans les Archives de Rome. Il fait le même jugement de celle qu'on attribuë à Pilate en suite de quoi il compare le portrait qu'on trouve de Jesus Christ dans la prétenduë Lettre de Lentulus, à celui qu'on en trouve dans Nicephore, & faisant sur chaque endroit les remarques qui lui semblent nécessaires, il n'oublie pas de parler du Jesuite Vavasseur qui a soûtenu fort judicieusement dans son Traité *de forma Christi*, que nôtre divin Redempteur n'étoit ni beau ni laid de visage. Pour le dire en passant cela fait voir qu'il ne faut pas croire tout ce que l'on trouve dans les Lettres de feu Gui Patin, car par exemple l'on trouve dans la 16. que le P. Vavasseur a-

voit fait un livre où il prenoit l'extrémité opposée à M. Rigaud qui a soûtenu que Jesus Christ étoit laid.

La derniére Dissertation parle des effigies de nôtre Seigneur qui ont parû sur des Médailles, ou sur des Monnoies. Ce qu'on en dit est curieux & fort sçavant, aussi bien que ce qu'on ajoûte touchant la langue vulgaire qu'il a parlé, qu'on prétend être la Syriaque. Je m'étendrois volontiers sur ces choses, si je ne considérois que cet article pourroit paroître trop long. Je le finis donc ici par une remarque qui me fournira l'occasion de dire un mot touchant un beau livre qui n'est pas assez nouveau pour entrer directement dans ces Nouvelles, mais rien n'empêche qu'il n'y entre indirectement.

La réflexiō que j'ay à faire est que pour peu qu'on soit équitable on trouvera que je n'ai rien dit dans cet article qui soit contraire au desinteressement qu'un historien doit garder entre les deux Religions car je n'ai rien dit qui ne so. moins fort que cent endroits qu' pourroit citer de divers livres im primez avec Privilege, & composez dans la Communion de Rome. En effet il s'y trouve toûjours quelqu'un qu dit librement sa pensée sur les Reliques

 Par

Par exemple M. le Baron le Roy ne s'est pas fait un cas de conscience de dire qu'il est incertain si l'on a jamais eu à Anvers le prépuce de Jesus Christ, & il donne des raisons de son doute qui rendent trés-suspect de fausseté l'Acte du Chapitre d'Anvers sur quoi la tradition commune a été fondée. Je n'en dis pas davantage me contentant d'indiquer le lieu où se trouve cette curieuse dissertation. C'est le chapitre 20. de la *Notitia Marchionatus sacri Romani imperii* imprimée à Amsterdam l'année 1678. *in fol.* L'Auteur y explique avec beaucoup d'ordre & d'intelligence tout ce qui concerne le Marquisat d'Anvers, & on ne sçauroit assez admirer la peine qu'il s'est donnée d'aller lui-même sur les lieux, & de faire dessiner & graver avec de grands frais les Villes, les edifices, & les Monumens dont il a voulu que les figures enrichissent son Ouvrage. Il a eu aussi beaucoup de soin de consulter ceux qui pouvoient lui éclaircir certains faits sur quoi les Auteurs ne sont pas d'accord. Il remonte jusqu'à l'origine des choses, & fait voir exactement l'érection, & la division de chaque Fief. Quoi qu'il ne s'écarte que rarement de sa principale matiére, il ne laisse pas d'être fort considérable dans

ses digressions, & sur tout dans celle qui concerne les cachets, & l'origine des armoiries & des surnoms, comme aussi dans celle qui concerne Gocellin fils de Bertold Seigneur de Grimbergue. On prétend que ce Gocellin fut ressuscité par l'intercession de S. Suithert lors que le Pape Leon III. vint voir Charlemagne en France, & on soûtient cette tradition par le témoignage de S. Ludger, mais M. le Roy prouve par des autoritez & par des raisonnemens trés-forts que ce sont des fables. Voilà ce qu'on appelle un honnête homme qui aime mieux faire sa cour à la vérité qu'aux bigots, quoi que le plus souvent il y ait plus à gagner selon le monde au service de ceux-ci qu'au service de celle-là.

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre écrite de Copenhaguen à l'Auteur de ces Nouvelles par M. Buissiere Chirurgien de M. le Comte de Roye le 25 Août dernier, *touchant des grains d'Avoine qui ont germé dans l'estomac, & une grossesse extraordinaire.*

UN Soldat du Régiment de Zeelar de qui est en garnison en cette Ville ayant mangé quelques grains d'avoine l'hyver dernier, ils sont demeurez dans son estomac jusques vers la fin de Juillet. Pendant cet espace de temps il étoit fort incommodé tantôt de fiévre, tantôt d'envie de vomir, mais sur tout de douleurs avec des dispositions scorbutiques sur l'estomac. Comme il étoit plus tourmenté que de coûtume au mois de Juillet dernier le Chirurgien du Régiment lui donna un reméde vomitif qui lui fit rejetter ces granis d'avoine avec plusieurs autres matiéres assez mauvaises.

Ce qu'il y a de surprenant en ceci est non seulement le long sejour de ces grains dans l'estomac, malgré les efforts continuels de cette partie, & la violence des remedes purgatifs dont le soldat s'étoit souvent servi, mais aussi qu'ils ayent pris racine & germé dans cet estomac comme s'ils avoient été semez en terre, hormis qu'ils n'ont produit que de la paille sans grains. La paille étoit assez foible, & fort semblable à la barbe qui croît sur les epics de froment, mais moins roide & plus longue, y ayant tel grain qui en avoit poussé jusques à 7. ou 8. pouces non pas d'un seul jet, mais d'une longueur entre-coupée de trois ou quatre petits

neuds

nœuds qui avoient la figure & la grosseur d'un très petit grain d'avoine. Du côté de la queuë chacun de ces grains avoit poussé 3. ou 4. petites racines longues de 2. au 3. doigts, & fort minces. Depuis ce vomissement l'homme s'est mieux porté, & il est entiérement guéri.

Plusieurs personnes ont crû que cette avoine étoit la cause de la maladie du Soldat. Presque tous ses Camarades le croioient enforcellé. Je ne suis pas de leur sentiment, il est bien plus vrai-semblable que cet homme avoit quelque disposition à maladie lors qu'il avala ces grains, laquelle avoit déja produit dans son estomac quelque matiere gluante (comme il arrive assez souvent à ceux qui ont des dispositions scorbutiques) qui a arrêté ces grains, & que sa maladie s'augmentant ces humeurs de l'estomac sont devenuës si tenaces qu'elles ont été assez fortes pour retenir cette avoine, & pour émousser de telle sorte les levains de cette partie qu'ils n'ayent pû venir causer de l'alteration. Or le remede vomitif ayant chassé ces humeurs avec l'avoine, l'estomac s'est trouvé libre, & le malade en état de guérison. Je laisse à d'autres sà vous expliquer la vegetation de ces grains d'avoine dans une partie qui semble si mal propre à cela.

Voici un autre Phenomene qui n'est pas moins rare & qui pourra fournir aux Anatomistes la matiére de quelque belle Dissertation. Il y a dans cette ville une femme de soldat enceinte depuis cinq ans. Pendant les 9. premiers mois elle a senti les mouvemens de son enfant ; ses mammelles s'étoient remplies de lait comme il arrive aux autres femmes ; vers le 9. mois elle sentit quelques douleurs comme si elle avoit dû accoucher, mais elles cessérent bien-tôt sans accouchement, & peu à peu ses mammelles se desemplirent & revinrent à leur premiére constitution. Son enfant est demeuré dans son ventre d'une maniére extraordinaire. Je l'ai examiné moi-même ; il est situé en travers du ventre de sa mere, reposant sa tête sur la hanche droite, & les pieds sur la gauche, le dos tourné vers le devant de la mere à la hauteur du nombril. On le sent à travers la peau du ventre laquelle est si mince, qu'il n'y a pas l'épaisseur d'un demi doigt jusqu'au corps de cet enfant qui paroit n'être qu'un squelete. On peut distinguer toutes ses parties les unes des autres. La mere dit qu'elle ne l'a pas senti remuer depuis plus de 4. ans, & encore que l'incommodité qu'elle en souffre ne l'empêche pas d'agir, elle voudroit bien qu'on lui fit une incision au ventre pour

lui

roit tirer par là cet enfant, mais personne ne le veut entreprendre, car les Médecins & les Chirurgiens qui l'ont vûë croient que l'enfant est encore dans la matrice. Je ne suis pas en cela de leur avis. Je croi qu'il a été conçû & qu'il a pris son accroissement hors du corps de la matrice, & que ne trouvant aucun moien de sortir d'où il étoit il y est mort apparament faute de s'y pouvoir nourrir plus long-temps. Cela paroit assez étrange, mais il n'est pourtant pas sans * exemple. Nous avons plusieurs histoires de femmes ausquelles on a trouvé l'enfant dans les trompes de la matrice, lesquels n'en pouvant sortir y sont morts, & ont fait mourir leur mere. Il y a 4. ou 5. ans que des Chasseurs ayant pris un liévre femelle dans la plaine de S. Denis y remarquerent une bosse au côté du ventre qui ne leur paroissant pas naturelle, ils eurent la curiosité de l'ouvrir, & ils la trouverent remplie de petits. Un Ecclesiastique de chez M. le Cardinal de Boüillon ayant vû cela l'envoia au Jardin Royal à M. du Verney avec lequel je travaillois en Anatomie. Nous examinâmes la chose, & nous trouvâmes que la matrice de cette femelle n'avoit point d'autre part à cette conception que d'entretenir les placenta

* Voyez ci-dessus p. 648.

centa qui fournissoient la nourriture à ces petits enveloppez dans leur membrane tout à fait hors de la matrice. Cela me fait penser qu'il pourroit être arrivé à cette femme que l'œuf par lequel son enfant a été produit n'a pû arriver qu'aux extrêmitez d'une trompe (soit qu'elle fut mal conformée, soit que quelque accident y eut fait une obstruction) qu'il a suffi qu'il se soit formé un placenta dans cette trompe lequel ait fourni à l'œuf la matière de son accroissement ; & que cet enfant devenu fort a pû rompre son cordon ou détacher son placenta, & s'est privé lui même par là du moien de pouvoir vivre. Quoi qu'il ne soit survenu ni vuidanges, ni abscés, il ne faut pas se mettre en peine de ce que peut être devenu ce placenta & les chairs de cet enfant, car il semble qu'il en soit tout demeuré ; on voit des effets plus surprenans du pouvoir de la nature dans l'évacuation des matières. On ne doit pas aussi s'étonner que cet enfant mort se conserve si longtemps, aprés l'histoire de la femme de Toulouse dont l'enfant fut trouvé entier & nullement corrompu quoi qu'il eût été pendant dix ans mort dans le ventre de sa mere. Ceux qui rejettent l'opinion que les animaux s'engendrent par des œufs seroient fort embarassez à donner une bonne explication à tous ces faits.

A R-

ARTICLE VII.

Avertissemens de Vincent de Lerins touchant l'antiquité & l'universalité de la Foi Catholique contre les nouveautez profanes de tous les Hérétiques. Traduction nouvelle avec des remarques & une Dissertation sur l'Ouvrage contenue dans la Préface. A Paris chez Jaques le Févre au Palais 1684. in 12.

L'Auteur de cette version se nomme M. de Frontignieres. Il montre dans sa Préface que ce n'est point Vincent de Lerins *qui a fait les objections que l'on appelle Vincentiennes contre S. Prosper*, car comme ces objections sont tout à fait Pelagiennes, comment viendroient elles d'un homme qui attaque toutes sortes d'héréfies, & principalement celle de Pélage? Ce raisonnement général soûtenu de quelques remarques particuliéres met à couvert Vincent de Lerins. Aprés cela l'Auteur observe la difference qui se trouve entre ceux qui établissent la verité, & ceux qui établissent la fausseté; il assure que ceux ci se servent de la violence, qu'ils publient une

une infinité d'Edits, & qu'ils persecutent cruellement, au lieu que ceux là ne se soutiennent que par une fermeté d'ame qui les dispose à souffrir la persecution. Enfin il nous parle du temps auquel Vincent de Lerins a vécu (c'est dans le 5. Siécle) il nous montre ce qu'il faut faire pour bien entendre ce livre, il en fait l'éloge, & il en développé l'esprit & le dessein général. Il remarque que son Auteur discernoit admirablement le genie de toutes sortes d'Hérétiques, & qu'il parle de certains Novateurs de son temps qui étoient fort dangereux à cause de leur vie irreprochable, de la subtilité de leur esprit, & de leur éloquence achevée. Voilà sans doute une des raisons qui ont porté bien des gens à nous caractériser les Héretiques par la sévérité de la Morale, par sa delicatesse de pensées, par le beau tour des expressions. C'est faire tort assurément aux Ortodoxes, car on donne sujet au monde de dire qu'il en va dans cette affaire comme dans la dispute de Marsias avec Apollon, où Marsias se fit siffler par les Muses, parce que se glorifiant de sa crasse & de son air affreux & mal propre (*hispidus*, *illutibarbus*, *spinis & pilis obsitus*) il accusoit Apollon d'être bien mis, & bien fait, & de parler

parler bien. *Risere Musæ * cum audirent hoc genus crimina sapienti exoptanda, Apollini objectata*. Quoi qu'il en soit Vincent de Lerins dit tant de bien de Nestorius, de Photin, d'Apollinaire, de Tertullien, & d'Origene, à leur hérésie prés, & il les represente revêtus de si beaux talens, qu'il est capable de donner envie à plusieurs d'être Hérétiques à ce prix & à cette condition là. Mais on auroit trés-grand tort, de blâmer Vincent de Lerins sous ce pretexte, car en rendant justice là-dessus à ces Novateurs, il s'est rendu moins suspect dans les accusations qu'il leur intente, & il a préparé les fidéles à n'avoir pas moins bonne opinion de la doctrine commune, quand même il leur arriveroit de ne sçavoir que repartir aux raisonnemens spécieux de ces Sectaires.

Il fournit d'ailleurs un principe géneral de réponse qui est à la portée de tous les esprits, & que l'on pourroit appeller la maxime universelle des peuples. Il pretend que pour découvrir une hérésie il ne faut que se convaincre de sa nouveauté. Cela signifie que pour conserver la foi Ortodoxe, il faut se contenter de la sagesse de ses peres comme de leur terre & de leur soleil. Cet axiome est de tous les temps & de tous les lieux.

* *Apuleius Florid*.

Jamais

Jamais on n'a publié dans un Etat de changer les vieilles coûtumes, que l'on n'ait oüi murmurer une infinité de gens, & se récrier, *qui sommes-nous qui voulons être plus sages que nos Ancêtres, pourquoi ne laisse-t-on les choses comme elles ont été de tout temps.* C'étoit la plainte éternelle des Payens contre les Chrêtiens : c'est ainsi que les Ecoles de Philosophie foudroioient Ramus au siécle passé; en un mot on a vû des peuples prêts à se soûlever contre leur Maître, parce qu'au lieu des socs de bois dont ils se servoient pour le labourage, il leur en avoit fait prendre de fer. La Mothe le Vayer est tout plein de pareils exemples dans le 1. Dialogue d'Orasius Tubero. Il est donc incontestable que nôtre Auteur fournit aux gens un principe fort accommodé au goût public. *C'est de s'arrêter à ce qui a été crû de la même maniére en tous lieux, en tout temps, & par tous les Fidéles*, c'est à dire (car sans quelque restriction la chose seroit fort semblable à la pierre philosophale) *de croire ce que tous ou du moins la plus grande partie des Evêques ou des Docteurs de l'Eglise ont enseigné & defini.* A la verité il est un peu surprenant que les Chrêtiens qui avoient été si fatiguez de ces sortes de maximes par les Payens, les ayent braquées les uns contre les autres. Mais n'ont-ils pas fait la même

chose en matiére de persecution dés qu'ils ont eu le dessus? Il faut dire de ceci ce que l'on dit de certains arts nécessaires à la vie; on les conserve dans les plus grandes révolutions, dés qu'on les a une fois connus. Ces maximes tout de même sont si commodes qu'on y revient tôt ou tard pour s'en servir dans l'occasion. *Accusat Mævia si rea non est*: On devient *agent*, dés que l'on n'est plus *patient*, & quelquefois même l'on est *agent* & *patient* en même temps par rapport à diverses Sectes.

Vincent de Lerins a éclairci son principe en homme qui avoit de l'habileté, & qui voioit venir de loin une partie des objections. Il fait voir le mal que l'établissement des nouveaux dogmes entraine aprés soi. Il montre qu'elle a été la pratique des Saints Martirs pour le soûtien de la Tradition & de l'Universalité de l'Eglise. Il fait des réfléxions sur les passages de S. Paul qui condamnent les Nouveautez; & il nous apprend pourquoi Dieu souffre qu'il s'éleve des Novateurs, & combien leur habileté est dangereuse. Il en apporte des exemples, & il nous fait voir leurs artifices, & quelles sont les heresies de Nestorius, de Photin, & d'Apollinaire: Mais la chose sur laquelle il insiste le plus,

plus, & où il revient éternellement, c'est qu'il ne faut jamais innover en matiére de Religion, c'est qu'il faut s'en tenir au consentement unanime des Peres. Il finit en montrant l'usage de ce consentement unanime, & en promettant un second discours où il feroit voir par un exemple cette conformité de tous les Saints Peres qu'il regarde comme la régle de nôtre foi. C'est grand dommage que ce second avertissement soit perdu, car il contenoit un secret que Pancirolle ou ses Commentateurs pourroient fort bien mettre entre les choses perduës. On ne voit plus personne qui sçache montrer le consentement unanime de tous les Peres dans des points de controverse; chacun les tire de son côté, chacun se glorifie de leurs bonnes graces. Quand je dis que la seconde Partie de ce Livre s'est perduë, j'en excepte 3 ou 4 petits chapitres où l'on fait voir entre autres choses que l'autorité de dix célébres Docteurs parut suffisante aux Peres du Concile d'Ephese pour condamner l'hérésie de Nestorius. On jugea que puis que ces 10 Auteurs avoient enseigné le contraire de ce que Nestorius enseignoit tous les autres Peres avoient été dans les mêmes senti-

sentimens. Voilà une méthode abregée qui pourroit servir à recouvrer le secret que j'ai dit que nous n'avons plus.

M. de Frontignieres a joint à sa traduction plusieurs remarques dans la vûë principale d'appliquer aux disputes d'entre les Catholiques & les Protestans les pensées de Vincent de Lerins Ces remarques sont belles & bonnes, mais il y manque une chose trés essencielle, c'est qu'on n'a pas ôté l'équivoque du terrible mot de *Nouveauté*. Personne n'ignore qu'il se prend en 2 façons, ou pour une chose qui ne fut jamais, ou pour une chose qui ayant été cachée long-temps revient une seconde fois au monde. Or pour abîmer ceux qu'on appelle Novateurs, il est nécessaire de leur montrer qu'ils le sont au 1. sens, car au second ce sont eux qui ont droit d'accuser les autres de *Nouveauté*. J'avouë que si on suppose que le second sens est impossible en matiére de Religion, on se mettra en bon train, mais ce sera sur un Ocean immense dont les tempêtes sont bien à craindre.

A R-

ARTICLE VIII.

Ouvrages de Prose & de Poësie des Sieurs de Maucroy & de la Fontaine. A Paris chés Claude Barbin 1685. 2 vol. in 12.

L'Amitié que ces deux Auteurs ont l'un pour l'autre les a obligez à ne faire qu'un même Livre de leurs derniéres productions, quoi que celles du prémier soient d'un caractére entiérement opposé à celui des autres M. de la Fontaine fournit pour sa part des Poësies toutes semblables à celles qu'on a déja vûës de lui, & que l'on a tant admirées comme incomparables en leur genre. Ce sont toûjours des Contes divertissans, des Fables ingénieuses, en un mot ce sont des Vers qui sous une simplicité & une facilité apparente cachent le plus fin & le plus heureux artifice qui se puisse voir. La morale y est répanduë bien à propos, avec des traits fort piquans contre les mauvaises coûtumes du siécle. Mais M. de Maucroy nous paye sa part en traductions graves des plus fortes piéces de l'Antiquité, comme vous diriez les Philippiques de De-

Demosthene, le grand Hippias & l'Euthydemus de Platon.

M. de la fontaine qui a été chargé de la Dédicace, a eû là une charge bien difficile tant parce qu'on ne lui pardonneroit pas & qu'il ne se pardonneroit pas à lui-même un tour commun, que parce qu'il a eu à faire à M. le Procureur General, dont les lumiéres & le mérite sont au dessus de tout éloge, & qui outre cela est d'un goût fort delicat sur le chapitre des loüanges. Lors qu'on peut loüer le Héros d'un livre de but en blanc, & qu'il ne trouve pas étrange qu'on lui casse la tête à coups d'encensoir, rien n'est plus aisé qu'une Epitre Dédicatoire. Il est même vrai qu'autrefois un homme d'esprit pouvoit aller à l'attaque de la modestie par des chemins couverts, & par des détours. Mais à present, la chose est trés-difficile parce qu'il s'est fait depuis 50. ans un si prodigieux nombre de Dédicaces, qu'on s'est mille fois servi des plus subtiles adresses qu'ō ait pû trouver. On a fort multiplié & fort rafiné ces détours, non pas tant par la crainte qu'un éloge trop criant ne dégoûtât celui qui le recevroit (car on trouve peu de Heros qui se fachent d'être loüez excessivement & Enseignes déployées) que pour faire honneur à son propre esprit. Mais le moien

de

de se faire honneur d'un tour de souplesse qui a déja servi plusieurs fois? Tous ces obstacles ont bien pû faire que l'Auteur ait été embarrassé, mais non pas qu'il ne soit sorti à son honneur & d'une maniére fine, nouvelle, courte, de l'éloge que sa charge de Dédicateur lui demandoit nécessairement.

Il a fait encore d'autres eloges qui se voient en divers endroits de ses Poësies, & qui sont tous bien tournez & bien delicats. Celui de Madame de la Sabliére passe pour un des meilleurs. C'étoit un endroit où il ne faloit pas broncher, car comme c'est une Dame qui connoit le fin des choses, & qui est connuë par tout pour un esprit extraordinaire, il faloit ou se surpasser en la loüant, ou s'exposer au blâme de tout le monde. Ses lumiéres ne s'arrêtent pas à ce qu'on appelle le *bel esprit*, elles vont jusques à la belle Philosophie. M. Bernier qui est un grand Philosophe, & qui lui a dédié ses Doutes nous en pourroit dire bien des nouvelles. Il ne doute point que le nom illustre qu'il a mis à la tête de ce Traité là, n'immortalise son Ouvrage plus que son Ouvrage n'immortalisera ce nom.

Ce qui me reste à remarquer sur le dernier livre de M. de la fontaine se réduit à ces 3. choses. La 1. qu'en faveur

de

de son ami il nous apprend avec quel esprit il faut lire les Dialogues de Platon. Il dit là-dessus des choses trés-solides & que les Commentateurs n'observent que trés-rarement & je suis seur qu'on trouvera là de grandes avances en peu de mots pour bien pénétrer le caractére de cet ancien Philosophe. Ma 2. remarque est que l'Auteur nous dônne ici une double traduction d'une espece d'Epitaphe qui se trouve en vers latins dans Boissard. On ne peut guéres rien voir de plus delicat ni de plus touchant que ce latin. M. de la Fontaine l'a trouvé si beau qu'il ne s'est pas contenté de le mettre en vers François, il l'a mis aussi en prose Françoise. Il avoüe *qu'il a voulu voir par sa propre expérience si en ces rencontres les vers s'éloignent beaucoup de la fidélité des traductions, & si la prose s'éloigne beaucoup des graces.* Il ajoûte qu'il a toûjours crû *que quand les vers sont bien composez ils disent en une égale étenduë plus que la prose ne sçauroit dire. De plus habiles que moi*, poursuit-il, *le feront voir plus à fonds.* Enfin j'avertis qu'on voit ici le remerciment de l'Auteur à l'Academie Françoise. Voilà pour ce qui regarde le 1. tome.

Le 2. contient une traduction Françoise des quatres harangues de Demo-

sthene contre Philippe, de la quatriéme harangue de Ciceron contre Verres, & de trois Dialogues de Platon, sçavoir l'Eutiphron, l'Hyppias, & l'Euthydemus. On ne peut rien voir de mieux écrit en nôtre langue que cette version. Elle develope les raisonnemens & les pensées de l'original avec une force, & une clarté merveilleuse, & elle les exprime d'une maniére qui fait entrer dans l'esprit les mêmes notions & les mêmes agrémens, qu'il est probable que l'on sentoit autrefois dans la Grece & dans l'Italie lors qu'on y lisoit en leur langue originale les écrits de ces trois grands hommes. L'Auteur s'étant rapporté à son ami de faire connoître le caractére de Platon nous montre dans sa Préface quel étoit celui des deux autres. Cette Préface est digne non seulement d'être lûë, mais aussi d'être méditée profondement car elle donne des ouvertures admirables pour connoître le génie & les maniéres des anciens, or il n'est rien de plus utile pour acquerir un goût seur que de bien étudier celui des grands hommes de l'antiquité, il est donc tres-important de méditer sur ce que l'on nous découvre du caractére de Ciceron & de Demosthene, & sur la diversité des talens qui les ont fait admi-
rer.

rer. Demosthene avoit quelque chose de plus impetueux & de plus serré que l'autre, mais en récompense Ciceron étoit plus brillant, *il semble que les Graces lui dictent tout ce qu'il écrit, il sort tant de lumiere de ses Ouvrages que ceux qui les lisent en sont éclairez & l'on a remarqué que de tous les Auteurs anciens Ciceron est celui qui donne le plus d'esprit à ces Lecteurs.*

De toutes les harangues que l'on a de lui, il n'y en a point de plus diversifiée que la 4. Verrine. Il y parle de statuës, de peintures, de tapisseries, de vases d'or & d'argent. C'est là où il témoigne en passant le mépris pour ces curiositez duquel nous avons vû ci-dessus que M. l'Abbé de la Chambre lui fait un petit reproche. Il parle aussi de la Religion des anciens, il délasse son Auditeur par la description de Syracuse, & du Mont Etna, & par des narrations agréables. Je ne dis rien en particulier des autres Piéces. J'avertis seulement, de peur que l'on ne métamorphose un homme en deux, que celui qui paroit en cet Ouvrage sous le nom de M. de Maucroy, est le même qui sous le nom de M. Maucroix a traduit des Homilies de Chrysostome, le Schisme d'Angleterre, & plusieurs autres Ouvrages.

Une précaution à peu prés de même nature sera cause que je corrigerai ici une erreur qui s'est glissée dans les derniéres Nouvelles de Juin p. 682. J'ai dit que M. Galet a dessein de faire réimprimer son Lactance *Variorum*, il faloit dire M. Gallé. Cette faute, si je ne la corrigeois pas, engageroit peut-être quelqu'un qui travaille au Catalogue des Ecrivains *Homonymes* à remarquer qu'un Ministre de Haerlem & un Chanoine d'Avignon sont 2. Auteurs qui s'appellent l'un comme l'autre. Il n'est pas hors d'apparence qu'il y ait des gens qui travaillent à l'Histoire des Auteurs qui ont un même surnom, car combien y en a-t-il eu qui ont fait des livres touchant les Auteurs qui portoient le même nom de baptême. M. d'Allaſſi nous a donné un Traité des Simeons, des Georges, &c. Le P. Lable nous en a donné un autre des Philippes, On peut voir sur cela sa Bibliotheque des Bibliotheques. Il ne seroit guéres moins à propos pour la satisfaction des Curieux de travailler sur les Auteurs *Homonymes*, que sur les *Anonymes*. Ce dernier sujet a été traité par un Avocat de la Chambre Imperiale de Spire nommé *Deckherrus*, mais s'il n'a pas mieux réüssi ailleurs que quand lui & l'un de ses amis

par

parlent des Auteurs François, autant vaudroit-il qu'ils eussent laissé les livres *Anonymes* dans leur premier état. Ils nous disent que l'Auteur de la Recherche de la Verité est le Pere *Mailbranus*; qu'il y a eu deux Critiques de la Recherche de la Verité dont la 1. a été faite par Simon *Foucherius* Chanoine de Dijon, & l'autre par un Benedictin Lorrain nommé *Robert de Gales*; que les Mémoires de la Regence de Marie de Médicis ont été composez par le Cardinal de Richelieu; (il faloit dire avec le Journal des Sçavans qu'ils citent, *pour le Cardinal de Richelieu*) qu'un Jacobin nommé *Choffetan* Predicateur du Roi de France écrivit contre l'Apologie du Roi Jacques; que M. le Professeur Spanheim est l'Auteur du petit livre François qui parut contre la Critique du P. Simon peu aprés qu'elle eût été publiée. Ce qui fait souvent que l'on ne rencontre pas le nom d'un Auteur, c'est qu'on ne le prononce pas comme on l'écrit. De là est venu que si peu de gens ont bien cité M. *Robault*, avant qu'il eût publié lui-même son nom. Les uns le citoient M. *Roo*, & les autres M. *Robo* Qui sçait si un jour l'on ne fera pas de tout cela 2 ou 3 Auteurs differens comme l'on a fait à l'egard de

plusieurs anciens à cause de l'oubli ou de la transposition d'une seule lettre. Voiez Jonsius dans le chap. 2. de ses Ecrivains de l'Histoire Philosophique.

ARTICLE X.

Miscellanea eruditæ Antiquitatis, in quibus Marmora, Statuæ, Musiva, Toreumata, Gemmæ, Numismata, Grutero, Ursino, Boissardo, Reinesio, aliisque antiquorum Monumentorum Collectoribus ignota, & huc usque inedita referuntur ac illustrantur. Cura & studio Jacobi Sponii *Lugdunensium Medicorum Collegio, Patavinæ Recuperatorum, & Regiæ Nemausensi Academiæ aggregati.* C'est à dire *Melanges de la savante Antiquité dans lesquels on rapporte & on illustre plusieurs marbres, statuës, Bas-Reliefs, Médailles, &c. qui n'avoient jamais été publiez. Lugduni Sumptibus Autoris* 1685. *in fol. & se* trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

VOici le Tresor ou le Suplément de Gruterus que M. Spon nous avoit promis au retour de ses Voiages. Il étoit re-

revenu chargé de tant de riches depoüilles, & de tant de sçavantes decouvertes qu'il se proposoit d'en publier trois Volumes. On en vit dés l'année 1679. un Essai considerable qui fût suivi 4 ans aprés d'une semblable partie, & on croioit sur cela que tout l'Ouvrage paroîtroit successivement piéce à piéce, mais M. Spon n'a pas voulu tant faire attendre le public, & il s'est determiné à renfermer dans le Volume qu'il nous donne presentement, tout ce qu'il avoit à produire. L'édition est fort nette, & fort correcte, & l'on n'a rien épargné pour les planches. Si ce qu'on imprime à Lyon étoit toûjours de la même force les editions en seroient aussi fameuses, qu'elles sont commodes par le bon marché.

Tout l'Ouvrage est divisé en 10 Sections, dont les trois premieres se rapportent aux Dieux ou aux Sacrifices. On y trouve de beaux Monumens de la Religion Payenne. Ils sont quelquefois fort difficiles à expliquer, mais la patience & l'erudition de l'Auteur tirent parti des choses les plus embroüillées. Ce qu'il dit des Statuës de Mercure sans pieds & sans bras, lesquelles on nommoit *Hermæ*, mérite d'être consideré Il y a une médaille d'Auguste dont le

revers represente une de ces Statuës posée sur une foudre, ce qui pourroit être une allusion à la devise de ce Prince *festina lentè*, *hâte-toi lentement*, car comme la Statuë ressembloit fort au Dieu *Terme*, elle étoit aussi propre à representer la lenteur, que la foudre étoit propre à signifier le vitesse. Il y a des inscriptions où l'on souhaite que celui qui osera remuer les Statuës du Dieu *Terme* qui servoient de bornes aux champs des particuliers, meure le dernier de la famille. L'imprécation est terrible, mais ceux qui ressembleroient à Tibere ne s'en allarmeroient pas beaucoup, puis qu'il avoit accoûtumé d'envier cette bonne fortune à Priam. * On verra ici d'autres Monumens où Mercure est representé avec Minerve, ou avec Anubis, ou avec quelque autre Dieu. C'est ce que l'on appelloit *Hermathena*, *Hermanubes*, &c. L'Auteur en parlant de ces choses rapporte l'explication d'une Médaille de Julien l'Apostat sur laquelle on voit d'un côté Serapis qui ressemble parfaitement à Julien, & de l'autre la figure d'un *Hermanubis*. Il n'étoit point rare de voir des Statuës d'homme toutes semblables à celles de quelque Dieu. La flaterie ou la

* *Sueton. in Tib. c. 62.*

la vanité ont souvent produit ce desordre. Pline fait mention d'un Peintre qui faisoit toûjours les Déesses semblables aux Courtisanes dont il étoit amoureux. Cela peut avoir donné lieu à Justin Martyr de dire en se moquant des Payens qu'ils adoroient les Maîtresses de leurs Peintres. Mais je ne sçai s'il n'y a point un peu de supercherie à rendre les Payens responsables des imaginations d'un Zeuxis, ou d'un Lisippe. Que diroit-on d'un homme qui prétendroit que ceux qui croient vénérer les Images de S. Charles Borromée, ne vénérent qu'un portrait fait à plaisir & un caprice de Peintre? Je dis cela parce qu'encore que ce Saint fût laid on le peint * fort beau. C'est une chose inévitable dans toutes les Religions à Images; il faut s'y resoudre à souffrir la licence des Ouvriers, & à se reposer sur eux de la figure & de l'air des objets de la devotion. † *Deos ea facie novimus quâ pictores & fictores voluerunt. Nous ne connoissons les Dieux par le visage que selon qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs*, Disoient les honnêtes gens du Paganisme. Cela n'empéche pas qu'on ne doive prendre garde qu'il ne se commette trop d'abus, par exem-

* *Vavassor de for. Chr. p.* 200.

† *Cicero de nat. Deor.* 1.

ple il ne faloit pas souffrir qu'on fît à Rome une Image de la Vierge sur le portrait & la ressemblance d'une sœur du Pape * Alexandre VI. laquelle étoit fort belle, mais non pas fort vertueuse. Revenons à Monsieur Spon & disons que les figures d'Harpocrate, celles qui representoient la plûpart des Dieux à la fois, celles qui se rapportent à Bacchus & à sa suite, aux Nymphes & aux Muses ne sçauroient manquer de plaire non plus que la digression sur les *Mosaïques*. Que dirai-je des Inscriptions qui expliquent plusieurs points d'Antiquité concernant les Colléges & les Confrairies ; Il est certain que ces choses instruisent beaucoup, & que la 3 section de cet Ouvrage destinée à certaines Divinitez inconnuës, ou à certains sur noms rares des Dieux, fournit une belle moisson d'Antiquitez. La Dissertation de *Tripodibus* n'est pas moins sçavante. On y voit outre la figure du fameux Trepied de Delphes une explication exacte de ses parties & de ses usages.

La 4. Section est destinée aux hommes célébres de l'Antiquité. Parmi les choses curieuses qu'on nous y fournit, le marbre qui nous represente Diogene le Cynique n'est pas peu considerable.

* *Rabelais epitre 15.*

C'est

C'est une antique qui nous apprend que le tonneau de ce Philosophe étoit de terre. La Médaille de Midas sans les oreilles honteuses que les Poëtes lui ont données est aussi une rareté considérable. On ne sçauroit voir où elle a été frappée, parce que la roüille en a mangé 3 ou 4 lettres. Une Agate où la tête de Pyrrhus a été gravée, la statuë colossique du même Roi, un bouclier d'argent de Scipion l'Africain, & la Généalogie des anciens Rois de Numidie jusques au fils de ce Juba qui fut marié avec la jeune Cleopatre, sont des ornemens considérables de cette 4 Section. On nous y donne aussi quelques inscriptions qui servent à réfuter ce que Robortellus a avancé, *qu'il n'y avoit que des esclaves qui exerçassent à Rome la Médecine*, surquoi l'Auteur nous renvoie à une Dissertation de M. le Professeur Drelincourt.

La 5 Section est pour la Geographie. L'on sçait assez combien l'étude des Antiquaires est propre à nous éclairer sur cela. On trouve ici une foule d'inscriptions trés-instructives.

Je dis la même chose touchant la Section suivante qui concerne les arts & les emplois. On étoit anciennement si entêté d'épitaphes, & d'inscriptions,

 qu'on

n en faisoit pour des Cuisiniers, &
: les plus vils Artisans. On ne s'é-
iera donc point qu'un *Rapilius Se-*
) qui sçavoit remettre adroitement
yeux aux Statuës ait été immortali-
ır une Inscription qu'on voit encore
orence, car dans la considération
a Sculpture a été parmi les anciens
nains, un Ouvrier comme celui-là
par des yeux de rapport faisoit si
que les Statuës parussent plus ani-
s, ne pouvoit pas manquer d'une
ıection honorable. Il y auroit plus
ıjet de s'étonner que ces Monu-
s publics accordez à des Artisans
sent encore la vanité des grands
nes. Ceux qui loüent amplement
'à un Valet de Chambre quand ils
a Relation d'une Cour, trouve-
ɔeut-être là de quoi justifier leur
ite. Au reste comme on expri-
lans l'Epitaphe d'une femme le
e des maris qu'elle avoit eus, Ju-
ı crû railler lors qu'il a dit que
ıi en avoit épousé 8 en cinq ans
ɔrocuré un grand éloge à mettre
tombeau, *titulo res digna sepul-*
s tout le monde ne croira pas
oit plûtôt un sujet de raillerie
oüange véritable.
Section concerne la guerre, &
com-

commence par une letre de M. Gravérol l'Avocat dans laquelle on explique sçavamment l'inscription qu'un Soldat licentié *Miles Missicius* avoit fait mettre sur une pierre pour marquer les récompenses qu'il avoit obtenuës de ses longs services. Cette pierre fut trouvée à Nimes l'an 1664. M. Spon rapporte plusieurs semblables inscriptions, & soûtient en les expliquant que c'étoit la lettre V & non pas la lettre T qui marquoit si celui pour qui l'inscription étoit faite vivoit encore. On apprend ici les diverses récompenses des Soldats. Il y en avoit à qui l'on donnoit un cheval entretenu aux frais du public. M. de Saumaise s'est imaginé qu'un tel Soldat s'appelloit *equus publicus*, & en effet on trouve dans Reinesius une inscription qui confirme ce sentiment. Au fond ce terme ne seroit pas plus étrange que celui de *Chevauleger*, dont nous nous servons. Néanmoins la plûpart des Antiquaires se jettent d'un autre côté.

La 8 Section est affectée aux Inscriptions des Empereurs. On y trouvera une effigie trés-curieuse du Pape Leon & de Charlemagne.

La 9 comprend des Antiques sur les pompes funebres, sur les préservatifs,

amu

amuleta, ſur les poids, ſur les meſures, ſur les coliers, &c. A l'égard des coliers l'on nous dit ici que Conſtantin ayant défendu de défigurer le front des Eſclaves fugitifs, par la marque d'un fer chaud, on ſe ſervit d'autres marques d'ignominie, ſçavoir d'un carcan que l'on leur mettoit autour du coû & ſur lequel on gravoit le nom de leur Maître dans une inſcription à peu prés comme celle-ci, *Tene me quia fugi & revoca me Domino meo Bonifacio Linario.* Si l'on publioit le Traité *des poids & meſures* que le ſçavant M. de Peireſc avoit compoſé, l'on nous apprendroit une infinité de belles choſes; M. Spon nous en fait voir un petit échantillon avec les figures de pluſieurs vaſes d'une certaine quantité, & il cite avec éloge les cinq livres de Lucas Pætus ſur cette matiére imprimez à Veniſe l'an 1575. Il nous donne auſſi dans cette Section pluſieurs Bas-Reliefs exquis, dont il y en a un qui repréſente la Cérémonie des *Suovetaurilia.*

Enfin il nous donne dans la 10 pluſieurs inſcriptions Grecques qu'il a trouvées ſur des marbres. Il a été encouragé à cela par le favorable accueil qu'on a fait à celles qu'il avoit miſes dans la Relation de ſes Voiages. Il en retouche ici quel-

quelques-unes afin de rectifier ce qu'il n'avoit pas bien expliqué. Il nous donne entre autres choses les inscriptions qu'Herode l'Athenien & Regille sa femme firent mettre dans un lieu qu'ils consacrerent. Il nous les donne, dis-je, avec la version & les notes d'Aroudius qui font voir en abregé la vie de cet Herode, l'un des plus honnêtes hommes qui ayent brillé sous l'Empire de Trajan. Il remarque avec quelque sorte d'étonnement que le P. Hardoüin a ignoré qu'il y eut dans l'Ile de Delos un lieu qui portoit le nom d'Athenes, & il prouve que cela étoit vrai par un passage de Phlegon qu'Etienne de Byzance cite.

Il est certain que les Antiquaires trouveront ici de grands ragoûts, & qu'ils avoüeront que cet Ouvrage est digne de celui qui l'a composé. Il nous en avoit donné un autre l'an 1683. que les Sçavans estiment beaucoup. En voici le titre. *Recherches curieuses d'Antiquité contenuës en plusieurs Dissertations sur des Medailles, Bas-reliefs, Statuës, Mosaïques & Inscriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de figures en Taille-douce.* A Lyon chez Thomas Amaulry, in 4. & se trouvent à Amsterdam chez Desbordes.

AR-

ARTICLE XI.

Les Elemens de Geometrie ou de la mesure du corps qui comprennent tout ce qu'Euclide en a enseigné; les plus belles propositions d'Archimede, & l'analyse. Par le R. P. Bernard Lamis Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez André Pralard 1685. in 8.

L'Auteur de ces elemens nous avoit déja donné le traité de la Grandeur: il recherche ici les proprietez du corps consideré en général, comme il avoit fait celles de la grandeur. L'ordre qu'il tient est simple. Euclide n'a point observé d'autre ordre dans l'arrangement de ses propositions, que de faire preceder celles qui sont necessaires pour la demonstration des suivantes; mais cet Auteur quoy qu'il demontre les choses qu'Euclide a supposé n'avoir pas besoin de demonstration, ne laisse pas de suivre l'ordre naturel qui veut qu'on commence par ce qui est le plus simple.

On distingue dans le corps trois dimensions, sçavoir la longueur, la largeur & la profondeur. Il parle d'abord des

des lignes droites qui mesurent la longueur. La notion des lignes droites est claire, elles peuvent être posées differēmēt à l'egard les unes des autres, & de là vient qu'il y en a qu'on appelle perpendiculaires, & d'autres qu'on appelle paralleles. Il explique les proprietez des unes & des autres, comme aussi celles des lignes inclinées : il remet à traiter des lignes courbes à un troisiéme tome : il explique neanmoins les proprietez des lignes circulaires dont la notion est trés simple. Il parle aussi des lignes droites qui se terminent à une ligne circulaire ou à la circonference du cercle comme sont celles qu'on nomme des cordes, des tangentes, &c.

Dans le second livre il explique la seconde dimension, c'est à dire la largeur, ou les surfaces : il ne considere que celles qui sont droites ou planes qui sont bornées par des lignes droites ou par des cercles. Commançant toûjours par ce qui est le plus simple il traite d'abord des surfaces comprises entre trois lignes qui sont les triangles, aprés quoi il vient à celles de plusieurs côtez dont il demontre les proprietez, il enseigne comment se mesure leur aire ou superficie.

Avant que de passer à la troisiéme dimension,

mention, il explique dans le troisiéme livre les rapports & les raisons des lignes les unes avec les autres : les raisons des circuits des figures, les raisons des aires ou superficies, des figures. Il demontre avec une grande clarté & brieveté tout ce qui regarde les incommensurabilitez de ces raisons. Il est vray que pour lire ce troisiéme livre avec plus de plaisir il faut avoir vû ce qu'il a ecrit des raisons dans son traité de la grandeur ; où cette matiere a été fort eclaircie. On n'avoit point encore donné des notions si nettes, des raisons & des proportions, tout ce qu'on en peut dire y est renfermé en peu de paroles. Il y a à la fin de ces Elemens un petit extrait du livre de la grandeur.

Le quatriéme livre comprend les solides. L'on n'y parle que de ceux qu'on peut cōcevoir être faits par le mouvemēt de la ligne droite & du cercle, ainsi on n'y parle point des solides faits par des paraboles & par des hyperboles, mais on y explique tout ce qu'Archimede a demontré du cylindre, du cone, & de la sphere. L'ordre de ce quatriéme livre est tres naturel : d'abord on parle de la Section & des rencontres des plans, ce qui est une preparation pour entendre les solides ; ensuite on considere comment

par

par le mouvement de la ligne droite, & des cercles il se fait plusieurs solides, & comme il faut distinguer dans les solides leur surface d'avec leur solidité, on en traite separement : on y parle des cinq corps reguliers, de sorte qu'on donne dans un tres petit volume tout Euclide ce qu'il y a de plus considerable dans Archimede, outre plusieurs nouveaux problemes & theoremes. Monsieur Arnaud nous avoit donné d'excellens elemens de geometrie, mais il n'y a point parlé des solides, ce que cet Auteur fait d'une maniere qui contentera ceux qui sçavent combien cette matiere étoit obscure. Il explique nettement dans une douzaine de lignes, ce qu'Archimede ne fait pas dans cent fois plus de paroles.

Ceux qui aiment la belle physique seront satisfaits de cet Ouvrage, car l'auteur n'a pas eu en veüe les seuls Geometres, il a voulu aussi donner les elemens de la science du corps qui est l'objet d'une partie de la Physique. Ceux mêmes qui s'attachent à des sciences plus sublimes que les Mathématiques & la Philosophie pourront tirer de l'utilité de ce livre, car comme on le declare dans la preface on a eu en vüe de donner un modelle de l'ordre & de l'exactitude

exactitude qu'il faut garder en traitant les sçiences. Les exemples que l'Auteur donne dans le cinquiéme livre, sont bien tirez de la Geometrie, mais ils peuvent servir pour donner une juste idée de la methode: Il explique l'analyse qu'il rend aussi intelligible qu'une logique, la reduisant à des regles que le sens commun enseigne comme il l'avoit fait à la fin du traitté de la grandeur.

ARTICLE XII.

LE parallele que nous avons publié dans les nouvelles de Juillet a été trouvé fort beau. Les connoisseurs avoüent que c'est l'Ouvrage d'un grand esprit, & une idée profonde que l'on fera bien de pousser. Tout le monde pourtant ne s'est point rendu. L'article X. du mois d'Août a fait voir qu'à la faveur des parties infinies de la matiére on a crû pouvoir renverser tout l'édifice. Ce sont ces gens que nous avons dit qu'on verroit venir. Puis qu'ils sont venus, & que nous avons produit leurs Piéces, il est juste que nous produisions aussi la replique de l'Auteur. Mais aussi voilà qui sera fait pour ce point, car si

l'on nous adresse quelque chose nous la ferons bien tenir à l'Auteur afin qu'il l'examine, & qu'il la donne au public avec ses réponses, s'il le juge à propos, mais c'est tout ce que nous ferons.

Replique de M... aux remarques publiées dans les Nouvelles du dernier mois contre le parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiére.

C'est une chose surprenante que l'Auteur de l'objection entreprenne de détruire une chose évidente, & avoüée par tous les Philosophes modernes, par des définitions Péripateticiennes & prétenduës Cartesiennes non seulement incertaines & obscures, mais aussi contradictoires.

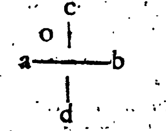
Les propositions sur lesquelles roule tout le parallele sont 1. que les trois dimensions ne sont pas distinguées de la substance étenduë quoi qu'elles soient distinguées entre elles. *Il est étonnant qu'on vienne contredire la Philosophie Cartésienne d'une maniére aussi sensible & aussi imprudente, car selon cette Philosophie, le corps, l'étenduë, l'espace, la dimension c'est la même chose. Je voudrois donc bien que l'Auteur de l'objection me dit aujourd'hui comment il comprend que les 3 dimensions sont réellement distinguées de la substance étenduë. Quand même il seroit vrai que chaque petite portion*

de

de matiére seroit composée de parties infinies qui seroiẽt de tous côtez, ne demeureroit-il pas vrai que l'étenduë & la matiére c'est la même chose? Que fait à cela cette premiére leçon des Ecoliers à laquelle il renvoie l'Auteur du Parallele que totum distinguitur &c. la matiére étant un tout, quelque portion &c. *On avoit déja repondu à cela une chose trés-capable de satisfaire, c'est que chaque portion de matiére quelque petite qu'elle soit a ses 3. dimensions & que tout le corps de la matiére n'a pourtant que 3. dimensions; & non pas une infinité de Trinitez de dimensions, & que si* Dieu était divisible, *pareillement chaque partie de sa substance auroit les 3. personnes & que cependant le tout n'auroit que 3. personnes.*

L'autre proposition sur laquelle roule le parallele c'est qu'il n'y a aucune partie dans la quantité qui n'appartienne en même temps aux 3. dimensions. Autre verité inconstestable. Et quant au fort de cette objection qu'on appelle une démonstration *c'est une supposition absurde & qui se détruit elle-même, c'est qu'autres sont les parties qui font la longueur, autres celles qui font la largeur, autres enfin celles qui font la profondeur. Quelqu'un oseroit-il bien assûrer qu'il conçoit cela, & qu'il comprend une partie de matiére qui ne soit que longue, & l'autre qui ne serve que pour la largeur.*

La



La partie o *en allant d'*a *jusqu'à* b *fait la longueur, & cette même partie en allant de* c *à* d *ne fait-elle pas la largeur?* Il est vrai, *dit l'Auteur*, qu'il n'y a point de matiére qui n'ait les 3. dimensions, mais c'est parce qu'il n'y en a point qui n'ait une infinité de parties dont les unes sont au devant, au derriére, aux côtez, au dessus & au dessous. *Quelqu'un pourroit-il comprendre cette énigme? Supposant la plus petit partie de matiére qui tombe sous l'imagination. Ces parties qui sont au dessus, au dessous &c. sont-elles divisibles ou indivisibles? Si elles sont divisibles, le sont-elles par les trois dimensions ou par une seule? Si elles sont divisibles par les 3. dimensions nous avons encore nôtre image de la Trinité. Si elles ne sont divisibles que par une seule dimension, cela sera beau & curieux, on aura une partie de matiére qui ne sera que longue, une autre qui ne sera que large, une autre qui ne sera que profonde. Rare découverte! Si une partie de matiére peut subsister sans une dimension pourquoi ne pourroit-elle*

elle sans les trois? *Si cette* infinité de parties dont les unes sont dessus, dessous, *&c. sont indivisibles, c'est à dire sans largeur, sans profondeur, voici une autre merveille: une infinité de parties sans étenduë qui font pourtant une étenduë, c'est à dire une infinité de riens qui sont un être réel. C'est pourtant la pensée de l'Auteur, car il dit dans la suite, qu'il faut ajoûter des lignes réellement distinctes pour faire une superficie.*

Mais, dit-il, on ne peut pas expliquer autrement la divisibilité de la matiére à l'infini, il faut que cela soit ainsi. D'où *lui vient cette révélation? Il avouë lui-même que cette divisibilité est incomprehensible, & quand il ne l'avoûeroit pas, cela est évident à tout esprit raisonnable qui s'est appliqué à ce sujet; pourquoi donc entreprend-il de la définir* tanquam ex tripode? Or *bien loin que l'incomprehensibilité de cette divisibilité ruïne le parallele, rien ne l'etablit davantage. Il y a dans la matiére une infinité de parties dont l'union est entiérement incomprehensible, comme il y a dans la divinité une infinité de perfections qui ne font qu'un seul être infini trés-simple & trés-incomprehensible.*

Ce qu'il dit qu'il n'y a pas de bonne foi en ce qu'on a rejetté le Punctum currens *des Geometres est faux & mal-honnête en même temps. Il n'y a pas de mauvaise foi à rejetter*

ter une chimere comme est le point mathematique. Il n'est pas vrai non plus que ce qu'on dit que la ligne produit par son mouvement la superficie &c. soit un modus loquendi *des Geometres. Il est vrai que la ligne ne se remuë pas actuellement, mais étenduë en travers elle produit la superficie, comme la premiére personne de la Trinité en se concevant & s'étendant produit la seconde sans mouvement & sans action. C'est une plaisante contradiction que celle de l'Auteur,* une ligne auroit beau se mouvoir à droit & à gauche jamais elle ne feroit une largeur de 2. doigts, il faut pour cela ajoûter à des lignes d'autres lignes réellement distinctes. *Une ligne qui se mouvroit à droite & à gauche ne feroit-elle pas de nouvelles lignes à côté les unes des autres?*

On ajoûte que quand il seroit vrai que dans chaque point Physique de la matiére il y auroit une infinité de parties indivisibles, cela ne feroit aucun préjudice au parallele, car ces petites parties indivisibles ne seroient point ce qu'on appelle substance étenduë, puis qu'elles n'auroient aucune extension; ce seroit l'amas de ces parties qui seroit la substance étenduë, & c'est dans un tel amas que se trouve l'image de la Trinité, parce qu'il ne contient aucune partie qui ne serve à la longueur d'un côté à la largeur & profondeur de l'autre, comme dans l'esprit infini il n'y

elle sans les trois? Si cette infinité de parties dont les unes sont dessus, dessous, *&c. sont indivisibles, c'est à dire sans largeur, sans profondeur, voici une autre merveille: une infinité de parties sans étenduë qui font pourtant une étenduë, c'est à dire une infinité de riens qui sont un être réel. C'est pourtant la pensée de l'Auteur, car il dit dans la suite, qu'il faut ajoûter des lignes réellement distinctes pour faire une superficie.*

Mais, dit-il, on ne peut pas expliquer autrement la divisibilité de la matiére à l'infini, il faut que cela soit ainsi. D'où lui vient cette révélation? Il avouë lui-même que cette divisibilité est incomprehensible, & quand il ne l'avoüeroit pas, cela est évident à tout esprit raisonnable qui s'est appliqué à ce sujet; pourquoi donc entreprend-il de la définir tanquam ex tripode? *Or bien loin que l'incomprehensibilité de cette divisibilité ruine le parallele, rien ne l'établit davantage. Il y a dans la matiére une infinité de parties dont l'union est entiérement incomprehensible, comme il y a dans la divinité une infinité de perfections qui ne font qu'un seul être infini trés-simple & trés-incomprehensible.*

Ce qu'il dit qu'il n'y a pas de bonne foi en ce qu'on a rejetté le Punctum currens *des Geometres est faux & mal-honnête en même temps. Il n'y a pas de mauvaise foi à rejetter*

reçû du même Païs l'Ouvrage de M. Guide dont nous avons fait mention cy-dessus p. 401. Il contient 1. des expériences de la vertu singuliére du vin rouge pour guérir la rétention d'urine. 2. des observations sur les bons & sur les mauvais effets du *Quinquina* dans les fiévres intermittentes. L'Auteur remarque en homme fort judicieux que les plus excellens remédes ne valent rien si on les donne à contre temps, & comme d'ailleurs il est trés-persuadé qu'il nous survient quelquefois des maladies qui nous guérissent d'une autre, il ne conseille pas d'ordonner le *Quinquina* à une personne qu'une fiévre intermittente soulage d'une autre incommodité. Il croit aussi que ce reméde cause des hemorrhagies, & qu'il ne vaut rien pour ceux qui ont certains flux de ventre. Il ajoûte que la saignée & la purgation ne sont pas aussi contraires qu'on le dit à ses effets, & qu'en ayant mêlé dans des lavemens purgatifs, il a guéri quelques malades. A l'occasion de cela il refute feu M. Patin qui se moquoit des clystéres qu'on appelle *cephaliques*, soûtenant que ce qu'on donne en clystére n'agit point du tout au delà de la valvule de l'intestin *colon*. On lui répond qu'encore que cette valvule empêche les cly-

ſtéres de monter plus haut, il ne laiſſe pas d'être vrai que tous les inteſtins ont des Vaiſſeaux chyliferes par le moien deſquels le vin & l'opium donnez en clyſtére peuvent enyvrer, & faire dormir. En 3. lieu l'Auteur examine s'il y a quelque matiére corrompuë qui ſoit le foyer des fiévres, & il panche vers cette opinion. Enfin il ſoûtient que c'eſt le chyle & non pas le ſang qui nourrit les parties de nôtre corps, ſur quoi il rapporte des raiſons & des obſervations conſidérables.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques remarques.

I.

Parallele de Loüis le Grand avec les Princes qui ont été ſurnommez Grands. Par M. de Vertron *Hiſtoriographe du Roi & de l'Academie Roiale d'Arles.* A Paris chez Jacques le Févre au Palais 1685. in 12.

C'Eſt un diſcours que l'Auteur devoit prononcer dans l'Academie Françoiſe, comme Député de l'Académie d'Arles, mais une queſtion qui a fait beau-

beaucoup de bruit & qui s'étoit élevée pour sçavoir si la statuë d'Arles étoit une Diane ou une Venus, l'obligea de faire un autre discours. Celui-ci sert à monstrer que Loüis XIV. joüit du surnom de GRAND à plus juste titre que les autres Monarques à qui on l'a conféré, & pour en donner la démonstration on fait une telle revûë de leur conduite, qu'on ne trouve aucun défaut dans celle du Roi comme l'on en trouve dans tous les autres. Ce n'est pas la premiére preuve que M. de Vertron a donné de son esprit. Il en avoit déja donné d'autres en plusieurs langues, & il nous donnera bien-tôt en Latin une belle Histoire. On dit que son Parallele a eu beaucoup de succés à la Cour, dont on sçait que le jugement entraîne celui du Public.

I I.

...nse des Abbez Commendataires & des Curez primitifs contre les plaintes des Moines & des Curez. Pour servir de réponse à l'Abbé Commendataire. A la Haye chez Adrian Moetjens 1685 in 12.

La plûpart de ceux qui verront ce titre s'attendront à tout autre chose qu'à ce qu'on leur donnera dans cet

Ouvrages. Ils croiront que parmi tant d'Abbez Commendataires qui font tout magnifiquement, il s'en sera trouvé quelqu'un qui aura sacrifié une bonne somme à faire composer un livre contre ceux qui ont blâmé les Commendes. Ils croiront trouver ici ce livre, & y voir où une justification adroite des abus que l'on déplore si amérement, ou une récrimination odieuse contre les Abbez Réguliers, & ils le croiront d'autant plûtôt qu'on a parlé dans le monde d'un pareil Ouvrage, & menacé les Moines d'une *Histoire de l'Abbé Régulier*. Elle leur déplairoit assûrément si le Sieur à Costa la faisoit dans l'humeur où nos premiéres Nouvelles de Mai le représentent p. 252. Au fond il n'est pas impossible de justifier les Abbez Commendataires, car il est fort apparent que leur qualité, leur éclat, leur magnificence rendent indirectement de grands services à leur Eglise, & à leur patrie, & contribuent à l'affoiblissement des Huguenots tout autrement que ne feroit la retraite, les écrits, les Sermons, & les austeritez d'un Régulier. Quoi qu'il en soit l'Auteur du livre dont nous parlons ne songe pas à de telles Apologies. Il avoue de bonne foi que les Sieurs Des-Bois & de Froimont qui ont fait l'un la 1. partie

de l'Abbé Commendataire qui parût l'an 1673. l'autre la 2. qui parût l'année suivante, ont raison, mais il prétend que tout ce qu'ils ont déclamé contre les Abbaies en Commende, se peut rétorquer contre les Moines qui se disent Curez primitifs, & qui joüissent des dîmes & des oblations des Paroisses sans les desservir actuellement.

L'Ouvrage est divisé en 3. parties. L'on montre dans la 1. en général que les mêmes raisons qui condamnent les Abbez Commendataires condamnent les Curez primitifs, l'on touche en passant les desordres de quelques Abbez réguliers, comme d'un Abbé de Cluni si orgueilleux qu'il prétendoit que Louïs VII. lui vint au devant ; & l'on fait quelques autres remarques générales. L'on applique dans la 2. aux Curez primitifs toutes les raisons qui ont été emploiées contre les Abbez Commendataires, & l'on répond aux differences que le Sieur de Froimont a crû trouver entre ceux-ci & ceux-là. On répond aussi à la 3. partie de *l'Abbé Commendataire*, qui comprend une lettre de M. Schouten, & quelques réfléxions de M. de Bonnefoi. Dans la 3. on attaque directement l'idée que les Moines se forment des Curez primitifs, & l'on montre que ce

seroit une illusion & une espece d'hérésie contre laquelle on raisonneroit avec avantage, quand même l'on ne se pourroit pas servir des armes qu'ils mettent en main en écrivant contre les Abbez Commendataires. L'Auteur a beaucoup de feu, & de connoissances.

III.

Pensées sur divers passages de l'Ecriture Sainte, par Isaac Sarrau. A la Rochelle chez Pierre Savouret 1685. in 12. & se trouve à Roterdam chez Reinier Leers.

CEt Auteur qui étoit * Ministre à Bordeaux, & qui est presentement dans les prisons de la même Ville est fils d'un Conseiller au Parlement de Paris, dont les lettres imprimées témoignent qu'il avoit une grande érudition, & qu'il étoit fort consideré par les plus Sçavans hommes de l'Europe. Son fils a publié quelques Opuscules en divers temps, & paroit tendre à la gloire de passer pour *grand Auteur de petits livrets*. Cette derniére production est un Essai de toutes les sortes de travaux qui ont eû pour but l'intelligence de l'Ecriture. *Il y a des textes traduits de nouveau. Il y en a d'autres appliquez en forme d'homelie.* *D'autres*

* *Il a changé de religion depuis ce temps-là*

D'autres épluchez avec la Grammaire. D'autres illuminez avec la Philologie. Et d'autres enfin touchez & rendus tendres avec la science des mœurs. C'est la Préface qui le dit. L'Auteur a donné à son Ouvrage le titre de *Pensées* parce qu'il l'a tiré *de son propre fonds & non pas de celui d'autrui.* C'est encore le langage de la Préface.

Au reste l'on ne sçauroit assez admirer en ce Païs qu'il ait pû faire imprimer son livre en France avec la permission des Magistrats. Mais que diroient ces admirateurs s'ils voioient qu'on a imprimé depuis peu à Paris avec permission les Mémoires de feu M. le Duc d'Orleans, qui contiennent mille choses desavantageuses à Loüis XIII. & qui ne font guéres d'honneur au défunt Duc d'Orleans ? Que diroient-ils s'ils consideroient que les Mémoires du Sieur de Montis qui flêtrissent souvent la réputation de ces 2. Princes ont été imprimez deux fois avec Privilége ? Ils diroient sans doute qu'il n'y a rien de plus difficile que d'exercer uniformement la charge de Maître du Sacré Palais. Après tout il ne faut s'étonner ni de la permission que M. Sarrau a obtenuë, ni de ce que son livre ne paroit pas dans l'*Index* qu'on a imprimé nouvellement à Pa-

IV.

Defensio fidei Nicenæ ex scriptis quæ extant Catholicorum Doctorum qui intra tria prima Ecclesiæ Christianæ sæcula floruerunt. In qua obiter quoque Constantinopolitana confessio de Spiritu sancto antiquiorum testimoniis adstruitur Authore Georgio Bullo Presbytero Anglicano. C'est à dire, *Défense de la foi du Concile de Nicée par les écrits qui nous restent des trois premiers siécles. On établit en passant par les témoignages des anciens la doctrine qui concerne le S. Esprit.* Oxonii è Theatro Cheldoniano 1685. in 4.

IL y a 3. mois qu'en parlant du livre de M. le Moyne nous remarquâmes qu'il s'étoit fort attaché à montrer contre les artificieuses prétensions de Sandius que l'hérésie des Arriens n'a pas été l'opinion des trois premiers siécles. Nous remarquâmes en même temps qu'il est de la derniére importance de réfuter sur cela les Hérétiques, parce qu'ils se regarderoient comme les restaurateurs de l'ancienne verité indignement opprimée par le crédit de Constantin, & par la cabale supérieure de quelques Prélats, si on ne leur faisoit voir que le Concile de Nicée ne fit qu'établir ce qui avoit toûjours été crû depuis

puis la naissance du Christianisme. Je ne
sçai quelles ont été les vûës du P. Petau
lors qu'il a si libéralement accordé aux
Sociniens que presque tous les Peres qui
ont vécu avant le Concile de Nicée ont
été de l'opinion d'Arius & que ceux qui
l'ont accusé de produire un nouveau
logme, n'ont parlé ainsi qu'en décla-
mateurs, & par une figure de Rhétori-
ue. Je ne sçai point, dis-je, quelles ont
é ses vûës, mais je sçai bien que par
:t aveu il a extrêmement enflé le cou-
ge aux Sociniens. Aussi ont-ils pour lui
ne estime trés-particuliére, & ils font
ès-peu de livres où il ne soit cité ma-
ifiquement. On s'étonne avec raison
'il ait avancé une chose si préjudicia-
aux principes de son Eglise, car enfin
nment se fier à la tradition, com-
nt s'appuier sur la perpétuité de la foi
ous les siécles, si on trouve que dans
. on a fait de nouveaux articles de
nconnus à la plûpart des saints hom-
qui ont éclairé l'Eglise dans ses plus
ux jours? Sandius a été fort injuste en
ce sçavant Jesuite lors qu'il l'a soup-
né d'être un Arrien caché; ce n'est
t là le noeud de l'affaire, il y a plus
parence qu'il a voulu poser des prin-
qui nous delivrassent tout à coup
nécessité de consulter un nombre

innombrable de gros volumes,& qui réduisissent toutes nos recherches à la seule connoissance de ce qui a été décidé par les Conciles. Avec ce secret nous n'avons que faire de sçavoir ce qù'on a crû avant la célébration d'un Concile. il suffit de sçavoir ce que le Concile a ordonné, & l'on doit raisonner de cette maniére ; *quoi qu'avant le Concile de Nicée on ne crût pas le mystére de la Trinité, il a falu pourtant le croire aprés ce Concile, donc il faut croire tout ce que le Concile de Trente a décidé soit qu'on l'ait crû auparavant, soit qu'on ne l'ait jamais crû.* Cette méthode seroit fort aisée si tout le monde s'en vouloit servir. Or quelles qu'ayet été les vûes du P. Petau voici un Protestant Anglois qui vient lui montrer & à lui & à Sandius que les Peres des trois premiérs siécles ont été dans les mêmes sentimens que ceux qui ont condamné l'Arianisme, & qui vient justifier ces grands hommes de l'infamie dont on a voulu flétrir leur mémoire dans une Communion qui se vante d'un si grand respect pour eux, & qui accuse les Protestans de les mépriser. Ce sçavant Prêtre de l'Eglise Anglicane prouve fort solidement que les anciens Peres ont crû 1. que Jesus Christ existoit avant le monde, & que le monde a été créé par lui, 2. qu'il est con-

consubstantiel à Dieu son Pere. 3. qu'il lui est coéternel, 4. qu'il lui est subordonné comme à son origine & à son principe. Il épluche exactement les passages où ils ont parlé de ces grands mystéres, & ceux dont les Arriens se prévalent, & par là on peut connoître que la lecture de cet Ouvrage fournit l'éclaircissement de mille choses relevées & profondes qui se trouvent dans les livres des anciens Peres. On fait en particulier l'Apologie d'Origene contre son Illustre Commentateur M. Huet qui au lieu de le soûtenir en cela s'est déclaré sa partie. On a un avantage considérable en justifiant les Peres sur cette question. C'est que les Sociniens ne peuvent pas se servir d'une pensée que les Protestans ont bien fait valoir au sujet de la presence réelle & de la primauté du Pape. Ils ont dit qu'un passage des Peres où ils nient ces deux dogmes vaut plus que cent autres passages où ils les affirment, tout de même que selon l'Auteur de la Recherche de la Verité, un seul endroit d'un gros livre où on dira que les bêtes ne sentent pas suffit pour prouver que l'on est Cartésien, quoi qu'on dise mille fois dans le même livre qu'un chien connoit son maître, que les renards sont rusez &c. Si les Sociniens s'avisoient aussi de dire qu'un pas-

passage des anciens où ils parlent de Jesus Christ comme d'une simple créature doit l'emporter sur cent passages où ils en parlent comme d'un Dieu, on leur répondroit que c'est mal comparer les choses, parce que dans la supposition que Jesus Christ ait 2. natures on peut nier de lui en un lieu ce qu'on en affirme en un autre sans qu'il y ait en cela aucune contradiction.

V.

*La semaine de Montalban, ou les Mariages mal assortis, contenus en 8. Nouvelles tirées du Paratodos du même Auteur, Traduites de l'Espagnol par**** Suivant la Copie imprimée à Paris 1685. 2. vol. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgág.

CEtte traduction est fort libre, car on a retranché de l'original Espagnol tout ce qui n'étoit pas de galanterie, & l'on y a ajoûté plusieurs choses ou que l'on pretend être arrivées à une personne de qualité en Bretagne, ou qui ont du rapport à une Histoire moderne. Il est si aisé de s'imaginer par le titre ce que c'est que cet Ouvrage, qu'il n'est pas besoin d'en parler plus amplement.

On trouve chez le même Wolfgang un autre Recueil d'Historiettes Galantes, qui s'intitule *Histoire du temps ou Journal Galant par Monsieur V****

Con-

Conseiller du Roy en sa Chambre des Comptes de Montpellier 2. vol. in 12. Le but de L'Auteur paroît loüable, car il se propose de montrer les mauvaises suites de l'ambition, de la jalousie, de l'amour du jeu, de l'amour de la bonne chere, &c. en nous mettant devant les yeux l'exemple de quelques personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ont fait faux bond à leur honneur par ces endroits là. Mais une chose fait de la peine, c'est qu'on entrelasse tant de noms connus, & tant d'évenemens de trois jours avec mille avantures Romanesques qu'on ne sçait où on en est en lisant. Vous voiez en un lieu la Dame Nelguin & la Duchesse de Cleveland ; le Comte Tekeli & le Grand Vizir en un autre ; On s'imagine être alors en païs d'Histoire, mais peu apres on se trouve dans un païs perdu parmi des noms & des évenemens dont on n'a jamais oui parler. On rencontre de temps en temps des traits horriblement satyriques contre les Dames Espagnoles : je ne sçai si c'est en represailles de la médisance des Romanciers Espagnols, ou si les Auteurs François sont les Aggresseurs. On nous promet une 3. Partie qui fera voir les bons usages des mêmes passions qui produisent ici tant de desordres.

Ré-

VI.

Réflexions generales sur le Livre de M. de Meaux ci-devant Evêque de Condom, intitulé, Exposition de la Doctrine Catholique sur les matieres de Controverse. A Cologne de Brandebourg 1685. in 8.

C'Est apparemment une medisance des Protestans d'avoir dit que ceux de l'Eglise Romaine ont crû que ce seul Livre de M. de Meaux convertiroit tous les Huguenots de France, & qu'on n'auroit qu'à le leur montrer pour les faire revenir tous en foule. Il faudroit bien mal connoître les choses pour s'imaginer qu'un livre quelque bon qu'il soit puisse faire changer de Religion à tout un peuple dans un siécle comme celui-ci. J'aimerois autant dire qu'il ne faloit que publier le Traité des Droits de la Reine pour conquerir Tournay, Doüai, l'Isle, &c. on eût vû si de bonnes armées & de bons coups de Canon n'avoient eté mis de la partie, qu'un livre ne sert de rien s'il n'est soûtenu par la force. Quoi qu'il en soit je ne doute pas qu'aujourd'hui les Protestans ne rendent plus de justice à leurs Adversaires, & qu'ils ne soient prêts à leur faire excuse d'avoir si mal jugé d'eux. L'experience a montré qu'on ne croioit pas qu'un livre fut assez fort pour n'avoir

pas

pas besoin d'autres aides. Cela ne fait point d'obstacle à la reputation de M. de Meaux, & il paroit par le grand nombre de reponses qu'on a faites à son *Exposition*, que l'on en faisoit un grand cas En voici une toute nouvelle qui contient 3 Reflexions generales. La 1. pour montrer qu'encore qu'on accordât à M. de Meaux qu'il a exposé fidelement la Doctrine de son Eglise, toutes les Controverses ne laisseroient pas de subsister & que ces Controverses sont des causes légitimes de séparation. La 2. pour montrer qu'il n'a pas exposé fidélement la Doctrine de son Eglise. La 3. pour faire voir qu'il a posé un grand nombre de principes qui établissent évidemment la Religion Protestante, & qui renversent la sienne. Outre cela on répond à l'Avertissement qui a été joint aux derniéres éditions de l'*Exposition*. Cet * Auteur a de l'esprit, & pense bien, & ne se contente pas des considérations que d'autres ont déja faites.

VII.

Henr. Ger. Herfeldt M.D. Philosophicum hominis, de corporis humani machina, deque centro nobili, sede, seu vinculo mentis tractans, confirmatum observationibus anatomicis

* *C'est M. Gaultier cy devant Ministre de Montpellier, & à present de Berlin.*

micis clarissimorum virorum, D. D. Willisii, Bartholini, Malpighii, Fracassati, Harvei, *aliorumque, methodo illustriss.* D. Cartesii *concinnatum.* C'est à dire, *explication Philosophique du corps humain, & de son union avec l'ame.* Amstelodami apud Jo. Blom Artum Oosaan 1685. in 8.

IL y a peu de matiéres Physiques qui n'entrent dans cet Ouvrage, car à l'occasion des plantes dont on a voulu parler avant que de venir à la consideration de l'homme on nous parle du Soleil, des loix du mouvement de la formation du monde, des propriétez des élemens Chymiques ou autres: On considére en suite la génération des plãtes, & des animaux en général; puis celle de l'homme en particulier, & de chacune de ses parties. On propose sur tout cela & sur les fonctions de l'ame un grand nombre de questions curieuses que l'on résout clairement & sans un trop long circuit de mots toûjours selon les découvertes & selon les principes de la nouvelle Philosophie.

VIII.

Caroli de Maets C. F. A. L. M. Ph. & Med. Doctoris, in Academia Lugd. Batav. Medicinæ & Chemiæ Prof. Ord. Prodromus Chemiæ rationalis, ratiociniis Philosophicis, observationibus medicis &c. illustratæ. Accedunt animadversiones in librum cui titulus, Collectanea Chymica Leydensia id est Maetsiana, Marggraviana, le Mortiana: *opus quoad excerpta Maetsiana mutilum multis mendis deturpatum: præcipuis suis ornamentis, ratiociniis*

tiocintis, deductionibus, observationibus destitutum, infrio & invito Mactfio in lucem editum. Lugduni Batavor. apud Petrum de Graaf. 1684. in 8.

CEt Avant-coureur d'une Chymie raisonnée fait souhaiter que l'Auteur prenne la peine de la publier au plûtôt. Nous avons desormais une ample moisson d'expériences, Il ne nous manque que de solides & de claires explications de leurs causes & de leurs principes. C'est à cela qu'on feroit bien de s'attacher.

IX.

H. V. P. ad D. de nuperis Angliæ motibus epistola, in quâ de diversum à publica Religione circa divina sententium disseritur tolerantiâ. C'est à dire *Lettre sur les derniers mouvemens d'Angleterre, où il est traité de la tolérance de ceux qui ne suivent pas la Religion dominante.* A Roterdam chez Reinier Leers 1685. in 4.

ON a fait une infinité d'Ouvrages sur cette matiére, mais ils ont eû le destin des livres de dévotion, c'est à dire d'avoir été bien lûs sans faire changer de vie ni de conduite au monde. L'Auteur de cette lettre raisonne si puissamment & si clairement que nous ferions tort a ces Nouvelles si nous n'inserions dans celles d'Octobre un extrait un peu étendu de son écrit Il est du temps, & c'est peut-être ce qui a porté l'Imprimeur à le faire traduire en François, & en Flamand.

X.

X.

Histoire de la guerre de Chypre écrite en Latin par Antoine Maria Gratiani Evêque d'Amelia, & traduite en François par M. le Peletier Prieur de S. Gemme & de Poüencé. A Paris chez André Pralard 1685. in 4.

Il y a peu de gens qui ne connoissent le merite de cet Evêque d'Amelia, par la vie du Cardinal Commendon, que M. l'Abbé Fléchier a mise en si beau François, & par le Traité *de casibus virorum illustrium*, duquel on est redevable à feu M. l'Evêque de Munster qui en donna le Manuscrit à ce même Abbé. Cette Histoire de Chypre n'est pas moins curieuse que les autres Ouvrages de Gratiani. On y voit non seulement la prise de Nicosie, le siége & la reddition de Famagouste, & la célébre bataille de Lepanthe, mais aussi l'explication des principaux mystéres d'Etat qui intéresserent diversement à cette guerre toute l'Europe. Les Turcs étoient en ce temps là bien differens de ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils sçavoient prendre & garder des Places, au lieu qu'à present ils ne sçavent faire ni l'un ni l'autre, & ce sera une honte pour les Chrêtiens s'ils ne chassent de l'Europe une si lâche Nation. Il y a bien de l'apparence que les Turcs auroient perdu Bude l'année passée si ceux qui craignoient de n'avoir aucune liberté de conscience sous la domination de S. M. I. n'eussent emploié toutes leurs forces à repousser les assiégeans. On verra dans cette Histoire que la conquête de l'Isle de Chy-

pre

pre ne coûta que 2 Campagnes à Selim II. & qu'il y eut des femmes qui durant ce temps-là donnerent des preuves d'un courage extraordinaire. Celui qui nous donne cette Traduction nous avoit déja donné celle de la vie de Sixte V. par M. Leti. On vient de la réimprimer à Paris, corrigée & augmentée de Tables: mais il y a plusieurs personnes qui eussent mieux aimé qu'on y eût rejoint les endroits que l'on fut obligé d'en retrancher pour obtenir la permission de la publier en France.

X I.

De disciplina arcani contra disputationem Ernesti Tenzelii Dissertatio Apologetica per D. Emanuel à Schelstrate S. T. D. Bibliothecæ Vaticanæ Præfectum Ecclesiæ Antverp. Canonicum. C'est à dire *Réponse à Tenzelius touchant la discipline du secret.* Romæ in 4. 1685.

LA question de fait, *si l'ancienne Eglise a crû ce que l'on enseigne aujourd'hui à Rome le Sacrement de l'Eucharistie*, a produit infinité d'Ouvrages. Les Protestans n'ont pas manqué d'alleguer qu'on ne trouve pas que les anciens Peres ayent jamais répondu aux objections qui se presentent à tout le monde dés qu'il s'agit d'un dogme que celui de la Transubstanciation. Ce silence montre qu'on ne leur proposoit jamais ces difficultez; or comment comprendre que tout le monde fût assez stupide pour ne consulter pas ou pour ne demander rien sur cela? On répond aux Protestans que l'ancienne

cienne Eglise cachoit ses principaux dogmes aux Payens & aux Cathécumenés, & qu'ainsi l'on ne doit plus s'étonner de ce grand silence que l'on prône tant. Nous avons vû dans les Nouvelles du dernier mois qu'un Sçavant Abbé a mis au jour un gros livre pour appuyer les fondemens de cette Réponse. En voici un autre qui tend à la même fin. M. Schelstrate qui en est l'Auteur avoit été attaqué sur cela par un Luthérien qui s'appelle *Tentzelius*; il lui replique sçavamment, & il tâche de lui montrer que ce n'est qu'environ la fin du 5. siécle pour l'Orient & aprés le milieu du 6. pour l'Occident que l'on commença de ne plus cacher les mystéres. Il cherche aussi des raisons pourquoi on parloit & on agissoit avant ces tẽps là autrement qu'on n'a fait depuis. Voilà sans doute des questions de fait qui méritẽt d'être examinées, & sur lesquelles aprés tout les Protestans devroiẽt avoir quelques doutes, s'il est vrai comme plusieurs lettres & plusieurs Relations le confirment, qu'on cache aujourd'huy en France aux Cathécumenes ou aux nouveaux cõvertis, la plûpart des dogmes de la Communion de Rome & qu'afin de ne les pas effaroucher, on ne les initie qu'aux Mystéres généraux. Si c'est une calomnie des Ministres elle est trop importante pour ne devoir pas être réfutée solidement, & ainsi l'on doit s'assurer qu'en ce cas là Messieurs les Prélats de France se justifieront par des titres & par des preuves qui ne laisseront rien à desirer, & qui les mettront

à

à l'abri de ces nouvelles desavantageuses dont toute l'Europe se remplit.

XII.

Laurentii Theodori Io. Fr. F. Gronovii emendationes Par. dectarum juxta Florentinum exemplar examinatæ. Lugduni Batavor. apud Danielem à Gaesbeeck 1685. in 8.

Comme nous sommes au bout de nôtre papier, il nous est impossible de faire connoître qu'il y a de fort bonnes choses dans ce livre, & de parler d'un reçueil des plus belles expressions de Terence avec une traduction Françoise & Flamende également juste & polie que les Jesuites ont fait imprimer à Anvers chez *Cnobbaert*. On peut se perfectionner dans trois langues par le moien de ce seul livre qui ne coûte que 20. sol.

TABLE DES MATIERES principales.

Septembre 1685.

TABLE.

FIN.